NEUPHILOLOGISCHE MITTEILUNGEN

FÜNFUNDVIERZIGSTER JAHRGANG

1944

HERAUSGEBER

ARTHUR LÅNGFORS

ORD. PROFESSOR DER ROMANISCHEN PHILOLOGIE

PEKKA KATARA

AO. PROFESSOR DER DEUTSCHEN PHILOLOGIE

SHL
WITHDRAWN

NEUPHILOLOGISCHER VEREIN
IN HELSINKI (HELSINGFORS)

Inhaltsverzeichnis

I. Aufsätze

Seite

Dyggve, s. *Petersen Dyggve.*
Kiparsky, V., Mattradura 'une danse' 127
Långfors, A., Hugo Pipping in memoriam 145
Lerch, Eugen, »Témoin(s) mes parents» 105
Nurmela, Tauno, Le débat sur l'infinitif de narration dans les langues romanes 146
Öhmann, Emil, Hugo Suolahti in memoriam 4
—»— Die Zusammensetzungen mit *rück* und *zurück* 104
Petersen Dyggve, Holger, Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XII[e] et XIII[e] siècles, XIX: Qui est Bochart, destinataire d'une chanson de Gace Brulé? 11
XX: Renaut de Sabloeil et la comtesse de Meullent ... 61
XXI: Sawale Cosset d'Arras 111
XXII: Le vidame de Chartres, I 161
Reuter, O. R., To the Memory of Professor Emeritus Uno Lindelöf 1
Schoppe, Georg, Rotwelsche Splitter aus dem Breslauer Stadtarchiv 49
Suolahti, Hugo, Drei Fragezeichen im mittelhochdeutschen Wörterbuch 97

II. Besprechungen

Acta Eruditae Societatis Slovacae, I (*V. Kiparsky*) 44
Basler, Otto, Deutsches Fremdwörterbuch, II,4 (*Emil Öhmann*) 94
Delcourt, Joseph, Initiation à l'étude historique de l'anglais (*Tauno F. Salminen*) 185
Francke, A. B., & Thorn, Chr., Fransk vokabelsamling (*A. Långfors*) 41

Seite

Gossen, C. Th., Die Pikardie als Sprachlandschaft des Mittelalters (*A. Långfors*) 36
Löfstedt, E., Syntactica, I, 2. Aufl. (*Veikko Väänänen*) 130
Poètes prisonniers, cahier spécial de »Poésie 43» (*Louise Lindqvist-Boutroux*) 188
Rosetti, A., Geschichte der rumänischen Sprache (*V. Kiparsky*) 42
Thorn, Chr., s. *Francke, A. B.*
Ugolini, Francesco A., Testi antichi italiani (*A. Långfors*) 91
—»— Atlante paleografico romanzo (*A. Långfors*) 92
Vie de saint Jean l'Évangéliste (La), s. *Westberg, Erik.*
Walberg, E., Några anmärkningar till fr. *bruman* (*A. Långfors*) 93
—»— Sur un mot français d'origine nordique (*A. Långfors*) 93
Westberg, Erik, La Vie de saint Jean l'Évangéliste, poème religieux du XIII[e] siècle (*A. Långfors*) 38
III. **Protokolle des Neuphilologischen Vereins** ...136, 190
IV. **Eingesandte Literatur** 48, 191
V. **Mitteilungen** 96

Helsinki 1944
Suomalaisen Kirjallisuuden Seuran
Kirjapainon Oy.

NEUPHILOLOGISCHE MITTEILUNGEN

HERAUSGEGEBEN VOM NEUPHILOLOGISCHEN VEREIN IN HELSINKI

REDAKTION

A. LÅNGFORS
Professor der romanischen Philologie

P. KATARA
ao. Professor der deutschen Philologie

Jährlich acht Nummern. Jahrespreis Fmk. 35, bei der Redaktion Fmk. 30 (nur für Finnland). Die Mitglieder des Vereins erhalten die Zeitschrift unentgeltlich. — Beiträge, sowie Bücher und Zeitschriften bittet man an Prof. A. LÅNGFORS (Rahapajankatu 3 B), den Abonnementsbetrag und Bestellungen früherer Jahrgänge an den Schriftführer der Redaktion, mag. phil. ÅKE FURUHJELM (Johanneksentie 4) einzusenden.

XLV. JAHRGANG 1944

To the Memory of Professor Emeritus Uno Lindelöf

On February 7th, 1944, professor emeritus Uno Lindelöf passed away after receiving an apoplectic stroke as the result of an air raid against Helsinki on the previous day.

Uno Lindelöf was the nestor of modern philologists in Finland, a pioneer in his field, who introduced English studies into the country and greatly promoted them during his long activity as university teacher. Born in 1868, he received a classcial education and exhibited at an early age great linguistic interest and ability. After leaving school he went in for the study of languages. At the time of his matriculation, in 1885, the classical languages were given the ascendancy; there were no chairs in any modern language at the university. So Lindelöf made Latin and Greek the main subjects of his

examination, but after obtaining his degree in 1888 he decided to specialize in German and English. With this aim in view he visited universities in Germany and France, attending lectures and seminars of eminent philologists. His linguistic studies of Old English texts, undertaken on their suggestion, took him on frequent visits to London and Oxford.

After acting as a teacher of German for a number of years, he was appointed lecturer in Germanic philology at the Finnish State University in 1892. At first he lectured both on German and English philology, but gradually he became more and more absorbed in his English studies and eventually devoted his energies exclusively to English. After the modern languages had gained a firm footing at the university, Lindelöf was made associate professor of English philology in 1907. This chair was changed into an ordinary one in 1921. Lindelöf held the chair with distinction until he retired in 1938.

It was Lindelöf's studies of the Durham Rituals (1890) and the Lindisfarne Gospels (1893) as well as Old English Psaltar Glosses (1904) and the Lambeth Psaltar (1909—14) that established his reputation as an eminent English scholar. He examined the language of these important documents with a methodical thoroughness and acuteness of observation that made his studies at once recognized as some of the most valuable contributions to the history of Old English that had yet seen daylight, and they are still regarded as the corner stones of our knowledge of the Northumbrian dialects. Among English scholars abroad Lindelöf's name was always mentioned with great respect, and his impressive personality was spoken of with admiration by those who had come in touch with him.

Though mainly a linguist, Lindelöf concerned himself with literary questions as well. He was a great admirer of Milton, and his lectures on Milton's poetry were moments of pleasure to his audiences. He wrote a short biography of Milton (1918) and made a metrical translation into Swedish of Milton's Samson Agonistes.

Lindelöf's experiences as a successful teacher made him well qualified to compile grammars and handbooks. His German grammar, written in conjunction with J. Öhqvist, is characterized by great clearness and precision. His brief, but admirable introduction to the history of the English language (Grunddragen av engelska språkets historiska ljud- och formlära 1895, 1911; German edition: Grundzüge der Geschichte der englischen Sprache 1912, 1928) has gained widespread use and has been justly regarded as a model of a text-book, concise yet containing plenty of precise and useful information.

Lindelöf's scientific production was not very large. After his important Northumbrian and other Old English studies he only published minor articles, among which his interesting paper on English Verb-Adverb Groups Converted into Nouns (1937) may be especially mentioned. But he still concerned himself with questions of English philology during his retirement, and only a few months ago an article of his appeared in this journal. He was, however, particularly towards the latter years of his long career, largely occupied by his duties as university teacher. Owing to his popularity and, partly, to political conditions, he had the great satisfaction of seeing the number of his pupils increase from year to year, reaching a maximum during the happy years immediately before the war. To generations of his pupils his inspired teaching became a memory for life. With his great humour he made his expositions of texts like Chaucer and the Ancrene Riwle an unforgettable enjoyment. He also took a keen interest in the progress and subsequent fates of his pupils. Personally, the present writer feels greatly indebted to him for his constant encouragement and generous friendship.

Uno Lindelöf was a man of many and varied interests. He took an active part in the social and political life of his country, being for a number of years a member of the Finnish Diet as well as of the Town Council of Helsinki. He was a great lover of music and seldom missed a good concert. He

took a particular interest in history and in the biographies of great men. The history of Mexico had attracted him for many years, and on his retirement in 1938 he made a trip to that country. Up to his old age he preserved a partiality for the classical languages, and in his last years he enjoyed reading the masterpieces of Greek literature in the original.

Brimming as he was with vitality, a lively intellect, and exuberant humour, Uno Lindelöf had gained a large circle of friends who find it difficult to understand that he is no more to be seen in their midst. But his memory will last. By introducing English studies into this country and by making us in this way better acquainted with English literature and civilisation, with English ways and manners, he contributed to establish closer relations and a better understanding between us and the Anglo-Saxon world. For this we have to be truly thankful.

O. R. Reuter

Hugo Suolahti

in memoriam

In einer schicksalschweren Zeit des Vaterlandes, mitten im grössten Krieg, den die Menschheit erlebt hat, ist der emeritierte Professor der germanischen Philologie und der derzeitige Kurator der Universität Helsinki Viktor Hugo Suolahti am 23. Februar 1944 von uns dahingegangen. So hat der Tod es ihm, dem höchsten Administrator der Universität, erspart zu erleben, wie der älteste und traditionsreichste Teil unserer alma mater, mit der er so eng verwachsen war, durch einen Bombenangriff einige Tage später in Schutt und Asche verwandelt wurde.

Hugo Suolahti wurde am 7. Oktober 1874 als Sohn des Studienrats Edward Wilhelm Palander und Ottilia Augusta Kock-

ström geboren; seit dem Jahre 1906 führte er den fennisierten Namen Suolahti. Nach der 1892 bestandenen Reifeprüfung widmete er sich dem Studium der Germanistik, als dessen Ergebnis er 1896 die cand.phil.-Prüfung und 1899 das rigorosum bestand. Zwei Jahre später habilitierte er sich für das germanistische Fach an der Universität Helsinki, und nachdem das bisherige Ordinariat für germanische und romanische Philologie 1908 in zwei Lehrstühle aufgeteilt wurde, verwaltete er 1908—1909 und 1911 vertretungsweise das neugegründete germanistische Ordinariat, zu dessen erstem Inhaber er im Juni 1911 ernannt wurde.

Manche Anregung und Förderung empfing Suolahti während seiner Studienzeit in Helsinki von seinem damaligen Lehrer, dem vielseitigen Romanisten Werner Söderhjelm, der die Romanistik und Germanistik vertrat, und mit dem ihn seitdem ein enges Verhältnis durch das ganze Leben hindurch verband. Aber von entscheidender Bedeutung für seinen Werdegang wurde seine Studienzeit in Deutschland, wo er das Glück hatte, in den Bannkreis von drei grossen Bahnbrechern der Germanistik, Wilhelm Braune, Eduard Sievers und Friedrich Kluge, zu treten. Besonders dem letztgenannten fühlte er sich zeitlebens am tiefsten verpflichtet. Es ist auch leicht zu verstehen, dass der Altmeister der deutschen Wortgeschichte seinem finnischem Schüler, dem er eine warme Zuneigung zeigte, am meisten zu geben vermochte, da Suolahti von Anfang an sich zielbewusst gerade der deutschen Wortforschung widmete. Während seiner Lehrjahre in Deutschland wurde Suolahti von dem Geist und von der Methode der Junggrammatiker durchdrungen, und sie wurden für seine ganze wissenschaftliche Tätigkeit von entscheidender Bedeutung.

Bereits die Doktorarbeit Suolahtis, »Die althochdeutschen Tiernamen. I. Die Namen der Säugetiere» (1899) bewegt sich auf dem Gebiet der deutschen Wortforschung und zeigt einige Vorzüge, die auch für seine spätere wissenschaftliche Produktion charakteristisch bleiben. Mit sicherer Methode und klarem

Urteil ist hier ein Material behandelt worden, das nach einem systematischen und weitgesteckten Plan in gewissenhafter Kleinarbeit zusammengebracht wurde. Bevor Suolahti an den weiteren Ausbau seines Planes zur Erforschung der deutschen Tiernamen ging, hatte er schon ein neues, weites Arbeitsfeld in Angriff genommen, und zwar den französischen Einfluss auf die deutsche Sprache im Mittelalter. Mit sicherem Blick hatte er gesehen, dass trotz der bereits vorliegenden Arbeiten auf diesem Gebiet (Kassewitz, Piquet, Maxeiner u. A.) hier noch alles Wesentliche zu machen war, und dass nur eine gründliche Erfassung des Materials die Forschung wirklich vorwärts bringen konnte. Aber einen guten, jedoch viel Mühe voraussetzenden Plan aufstellen und ihn in die Tat umsetzen sind leider allzu oft zwei verschiedene Dinge. Nicht aber bei Suolahti, der schon im Jahre 1902 den ersten Ertrag seiner mühevollen Arbeit vorlegen konnte: »Der französische Einfluss auf die deutsche Sprache im 12. Jahrhundert.» Auf sein sorgfältig gesammeltes, beinahe lückenloses Material gestützt konnte Suolahti hier bereits mehrere wesentliche Züge des mit dem französischen Kultureinfluss zusammenhängenden sprachlichen Einflusses feststellen. — Es war Suolahti nicht vergönnt, diesen Plan ohne Unterbrechung und bis zum Abschluss weiterzuführen. Aber trotz der vielen sonstigen Aufgaben, die seine wissenschaftliche Tätigkeit zeitweise stark beeinträchtigten, hat er ihn nie aufgegeben. Und so erschien denn nach einer Reihe von Jahren in zwei Teilen die Fortsetzung »Der französische Einfluss auf die deutsche Sprache im 13. Jahrhundert» I (1929) und II (1934). Das Bild weitet sich aus, vertieft sich, und wir sehen die Hauptzüge des französischen Einflusses immer klarer hervortreten. — Die Fruchtbarkeit des von Suolahti einst gefassten Planes zeigt sich nicht nur in den von ihm gewonnenen wertvollen Ergebnissen, sondern ebenfalls darin, dass er auch seine Schüler auf dieses dankbare Arbeitsfeld leiten konnte, das somit dank seiner Initiative zu einem wesentlichen Teil durch finnische Kräfte aufgearbeitet wurde.

Im Jahre 1909 ist dann das Hauptwerk Suolahtis, »Die deutschen Vogelnamen», erschienen, das eine Fortführung seiner Tiernamenstudien bedeutet. Hier hat der reife Forscher uns eine wortgeschichtliche Monographie eines Spezialgebietes geschenkt, die bis heutzutage ohne Übertreibung als in ihrer Art unübertroffen bezeichnet werden darf. Und das besagt recht viel, wenn man die rege Tätigkeit der letzen Jahrzehnte auf dem Gebiet der deutschen Wortforschung in Betracht zieht. Vorbildlich ist der Fleiss und die Gewissenhaftigkeit, mit der das weitschichtige Material zusammengetragen wurde, und achtunggebietend die Vertrautheit des Linguisten mit den ornithologischen Fragen. Vor allem beeindruckt aber den Leser das besonnene und sichere Urteil, die klare Methode und die scharfe Kombinationsgabe des Verfassers.

Ausser diesen grossen, auf einheitliche Pläne zurückgehenden Werken hat Suolahti eine bedeutende Anzahl von Aufsätzen veröffentlicht, die neben den soeben erwähnten Problemkreisen auch verschiedenen anderen Fragen der Germanistik gewidmet sind und so ein Zeugnis von der Vielseitigkeit seiner Interessen ablegen. Unter anderem seien hervorgehoben die Aufsätze über »Die estnischen Worte im Deutschen der baltischen Provinzen» (1910), über »Die althochdeutschen Deminutivbildungen auf *-inkilîn*» (1907) und »Mundartliche Nachklänge der alten Deminutivbildungen auf *-inkilîn*» (1908), über »Die Hundstage» (1932), ferner mehrere Beiträge zur mittelhochdeutschen Textkritik und zu den germanisch-finnischen Lehnbeziehungen. Auch der zahlreichen, wohl abgewogenen und sachlichen Besprechungen soll hier gedacht werden, die Suolahti bis in die letzten Jahre veröffentlichte.

Hugo Suolahti war nicht nur ein Gelehrter von Rang. Auch als akademischer Lehrer war es ihm beschieden, eine ausserordentlich wertvolle Arbeit für die finnische Wissenschaft und das finnische Kulturleben zu leisten. Klar durchdacht und sorgfältig disponiert waren seine bis ins Einzelne gewissenhaft vorbereiteten Vorlesungen. Der Hörer hatte das vertrauen-

erweckende Gefühl, von einer sicheren und kundigen Hand geführt zu werden. Suolahti verlangte von seinen Schülern ohne Nachsicht, was recht und billig war, von sich selbst aber weit mehr.

Die von ihm für ihren künftigen Lebensberuf als Deutschlehrer an den höheren Schulen erzogenen Germanisten gingen mit soliden Kenntnissen ausgerüstet an ihre Arbeit und waren gut dazu geeignet, ihre Pflichten als Vertreter deutscher Sprache und Kultur zu erfüllen. Durch seine in ihnen lebendig gewordene Arbeit hat Suolahti in entscheidender Weise zur Hebung des Niveaus des Deutschunterrichts in Finnland beigetragen.

Auch für den wissenschaftlichen Nachwuchs sorgte Suolahti in der für ihn charakteristischen weitblickenden und systematischen Weise. Er hat sich während seines Lebens viel mit der Frage nach Begabung, Schul- und Lebensleistung beschäftigt. Und so war es ihm auch vergönnt, mit sicherem Blick aus seiner grossen Schülerzahl diejenigen auszuwählen, die er für die rein wissenschaftliche Arbeit als geeignet hielt. Diesen war er ein zuverlässiger Berater, der ihnen immer bereitwillig zur Seite stand und ihnen den Weg ebnete. Es ist für seine hochherzige und selbstlose Art bezeichnend, dass er auch eigenes, mit vieler Mühe gesammeltes Material dem Schüler zur Verfügung zu stellen stets bereit war. Aber auch als Lehrer wusste er dass rechte Mass innezuhalten: Nie ging er so weit, dass er die Schüler allzu weitgehend bevormundet hätte. Er brachte sie auf die richtige Fährte, wenn er aber sah, dass sie selbst ihren Weg fanden, liess er sie möglichst selbständig weiterarbeiten. Dadurch hat er sie bewusst zu grösserer Selbständigkeit und zu dem nötigen Selbstvertrauen erzogen, ohne die ihre Arbeit nur allzu oft nach dem Abschluss der erstrebten Doktorarbeit eingeschlafen wäre.

Im Rahmen des Neuphilologischen Vereins zu Helsinki hat Suolahti eine vielseitige Tätigkeit entfaltet, die der Germanistik in Finnland weitgehend zugute kam. Nie sparte er seine Mühen, wenn es um die Förderung der Ziele des Vereins ging,

in dem er jahrzehntelang die zentrale Gestalt war. Als zweiter Vorsitzender war er 1914—1926, als Vorsitzender 1926—1936, um im letztgenannten Jahre zum Ehrenvorsitzenden gewählt zu werden. Vom Jahre 1912 bis 1936 war er Herausgeber der Neuphilologischen Mitteilungen, und der ebenfalls vom Verein herausgegebenen Serie »Mémoires de la Société néophilologique de Helsinki» galt auch stets seine treue und umsichtige Vorsorge.

Wie die wohldurchdachten und straff gegliederten Pläne seiner wissenschaftlichen Arbeiten ahnen lassen, besass Suolahti eine ausgeprägte organisatorische Begabung, die schon früh bemerkt wurde und zu seiner Betrauung mit mehreren wichtigen Aufgaben und Ämtern führte. Bereits 1917 wurde er zum Prorektor der Universität Helsinki gewählt, 1923 zum Rektor, und von diesem Amt wurde er durch das Vertrauen seiner Kollegen 1926 zum Kurator (Kanzler) der Universität berufen. Auf diesem Posten hat den bald 70-jährigen der Tod ereilt.

Als Mitglied und Vorsitzender mehrerer wissenschaftlicher Körperschaften hat Suolahti in unserem wissenschaftlichen und überhaupt kulturellen Leben eine sichtbare und einflussreiche Stellung eingenommen, die durch seinen weiten Blick und seine strenge Objektivität besonders unterstrichen wurde. So war er u.a. langjähriger Vorsitzender der Wissenschaftlichen Zentralkommission, Mitglied des Verwaltungsrates mehrerer wissenschaftlicher und kultureller Stiftungen, Ehrenvorsitzender des Finnischen Kulturfonds. Bei der Gründung der Universität Turku wirkte er tatkräftig mit, und wurde in Anerkennung seiner grossen Verdienste um die neue Hochschule zu ihrem Ehrenmitglied gewählt.

Seit 1912 war Suolahti ord. Mitglied der Finnischen Akademie der Wissenschaften (Vorsitzender 1931—1932). Im Jahre 1942 wurde ihm von der Universität Königsberg die Würde eines Ehrendoktors verliehen und im Jahre 1944 wählte ihn die Preussische Akademie der Wissenschaften zum korrespondierenden Mitglied.

Besonders in bewegten Zeiten stellt das Leben in kleinen Ländern auch an den Gelehrten weitgehende Ansprüche zur Mitarbeit auf verschiedenen Gebieten. Diesem Schicksal ist Suolahti keineswegs entgangen, der einen wesentlichen Teil seiner Kräfte mehreren Aufgaben widmen musste, die von seinem ursprünglichen Arbeitsfeld ziemlich abseits lagen. So gehörte er vor allem zu dem massgeblichen Kreis derjenigen Männer, die während des vorigen Weltkrieges für die Selbständigkeit Finnlands eintraten, und auch nach der Verselbständigung war er eine längere Zeit eine der markantesten Persönlichkeiten innerhalb der finnischen Sammlungspartei (Vorsitzender der Parteidelegation 1918—1920 und 1925), zu deren Gründern er gehörte. Reichstagsabgeordneter war er 1919—21. Und sogar nachdem er sich von der aktiven Politik zurückgezogen hatte, um sich mehr der Universität und der Wissenschaft widmen zu können, behielt seine klare und sachliche Stellungnahme ihr grosses Gewicht bei schwerwiegenden politischen Entscheidungen bei.

* * *

Hugo Suolahti war eine Persönlichkeit aus einem Guss. Dieselben Züge, die den Gelehrten auszeichnen, dieselben Züge beherrschen auch seine sonstige Tätigkeit.

Solidität und Gründlichkeit zeichnet alles aus, was er nach reiflicher und immer streng sachlicher Prüfung unternahm. Kleinlichkeit und persönliche Motive sind seinem lauteren Charakter stets fremd geblieben. Seine Gewissenhaftigkeit machte es, dass seine Arbeit gelegentlich den Eindruck einer gewissen Erdenschwere vermittelte, vor dem er sich selbst keineswegs scheute. Luftigen Konstruktionen und geistreichen Hypothesen ohne den nötigen Unterbau war er immer abhold. Aber wenn er sich im Besitz des nötigen Materials wusste, verstand er, es zu scharfsinnigen Kombinationen mit überzeu-

gender Sicherheit zu verwenden. Die Wissenschaft war für ihn stets etwas hohes und verpflichtendes, strenges.

In seinem Wesen machte sich eine gewisse Herbe geltend, die bei ihm der Ausdruck einer zielbewussten Selbstkonzentration war. Aber wer ihn wirklich kannte, der wusste, dass er trotz dem kühlen Kopf ein für alles Menschliche warm aufgetanes Herz besass. In würdevoller Schlichtheit und angeborener Offenheit ging er den Weg der Pflichten durch sein Leben. Er war allen grossen Phrasen abgeneigt, fand aber mühelos warme, zu Herzen gehende Worte für seine Überzeugung. Eine der grössten Kräfte seines Lebens war die Treue, die Treue seinen Überzeugungen, die Treue seinen Aufgaben und die Treue seinen Freunden gegenüber. Auch der Germanistik hat er die Treue bis zum letzten gehalten: in seinem Nachlass findet sich unter anderem ein beinahe abgeschlossener Aufsatz über das Spruchgedicht von Salomon und Markolf, dem er die seltenen Mussestunden seines arbeitsreichen Lebensabends widmete.

EMIL ÖHMANN

Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XII^e^ et XIII^e^ siècles

XIX[1]

Qui est Bochart, destinataire d'une chanson de Gace Brulé?

Dans le second envoi de la chanson R. 522 (*Pour mal tans ne por gelee*) figure comme destinataire un certain *Bochart*. Cette pièce, qui est un unicum du manuscrit *O*, est ano-

[1] Pour les articles précédents, voir *Neuphilologische Mitteilungen*, t. XXXVI, 1935, p. 1 et 65; t. XXXVII, 1936, p. 257; t. XLI, 1940, p. 12, 49, 118 et 157; t. XLII, 1941, p. 153; t. XLIII, 1942, p. 7, 62 et 121; t. XLIV, 1943, p. 55 et 194.

nyme comme toutes les chansons du même recueil. Il existe pourtant un moyen d'en découvrir l'auteur. Dans ce manuscrit les pièces sont rangées dans l'ordre alphabétique des débuts. Voici l'ordre des premières chansons commençant par la lettre *P*:

1. Pour froidure ne pour yver felon (R. 1865).
2. Pour ce se d'amer me dueil (R. 996).
3. Pour conforter ma pesance (R. 237).
4. Pour mal temps ne pour gelee (R. 523).
5. Phelippe, je vos demant:
   Dui ami de cuer verai (R. 334).
6. Phelippe, je vos demant
   Qu'est devenue amors (R. 333).
7. Par Deu, sire de Champaigne et de Brie (R. 1111).
8. Par quel forfait et par quel mesprison (R. 1872 = 1884).
9. Pour faire l'autrui volenté (R. 477).
10. Pansis d'amors vuil retraire (R. 187).
11. Pour mal temps ne por gelee (R. 522).
12. Pour verdure ne pour pree (R. 549).
13. Pluie ne venz, gelee ne froidure (R. 2105), etc.

Celui qui a composé le recueil tel que nous l'offre le manuscrit *O*, a placé, dans chaque groupe formé par les chansons débutant par la même initiale, d'abord les pièces du roi de Navarre, puis celles de Gace Brulé. Les numéros 1—7 de la liste ci-dessus sont en effet assurés au roi de Navarre par des attributions d'autres manuscrits. Après cette série on a le droit de s'attendre à une autre, celle de Gace Brulé. Le numéro 13 est de Gilles de Vieux-Maisons. C'est donc au numéro précédent (n° 12) que doit s'arrêter la série de Gace Brulé. Et, en effet, aussi bien la pièce supposée initiale (n° 8) de la série de Gace Brulé que celle supposée finale (n° 12) se trouvent ailleurs sous le nom de cet auteur, et encore le n° 10, toutes les trois à l'unanimité des manuscrits. Les numéros 9 et 11 — ce dernier est la pièce qui nous intéresse ici — sont des u n i c a anonymes de *O*; ainsi que le montre leur place sur la liste ci-dessus, il faut les regarder comme l'œuvre de Gace Brulé.

L'auteur de la chanson R. 522 ainsi constaté, et avant d'aborder les autres problèmes qu'elle suscite, nous donnons la chanson elle-même, qui n'a pas été réimprimée depuis l'édition de P. Tarbé, vieille de près d'un siècle.

Pour mal temps ne por gelee Ne lairai que je ne chant.

(Raynaud 522)

Manuscrit: *O*, fol. 98 v° a (fac-similé p. p. J. Beck). Pas de musique, les portées étant restées vides.

Édition: P. Tarbé, *Les chansonniers de Champagne aux XII^e^ et XIII^e^ siècles*, Reims, 1850, p. 100.

Versification: 7 *a* b *a* b b *a* C + refrain. *Coblas unissonans* (ee ant ueil). *C* rime avec les deux vers du refrain, qui est le même dans tous les couplets.

Destinataire: *Bochart.*

I Pour mal temps ne por gelee
Ne lairai que je ne chant,
Car ensi vois ma pensee
Et mon mal reconfortant.
De la bele cui j'aing tant
Me vient si granz desirree:
Quant plus l'aloing, plus la vuil.
Je l'aing plus que je ne sueil,
Més pou la voi, si m'en duil.

II Quant primes l'oi esgardee,
Tant la vi bele et plaisant
Que je l'ai des lors amee
Et amerai mon vivant.
Ma mort pris en resgardant
Se s'amors ne m'est donnee:
Dex! mar la virent mi huil.
Je l'aing plus que je ne sueil,
Més pou la voi, si m'en duil.

III Mainte douce remembree
Fais de li en sopirant;
Li pensers tant m'en agree
Que toz m'en vois obliant,
Qu'Amors me remet devant
Sa grant biauté esmeree
Et son amorous acueil.
Je l'aing plus que je ne sueil,
Més pou la voi, si m'en duil.

IV Ja par moi n'iert oblïee,
Mais je ne sai s'ele i sent,
— Por ce que tant l'ai amee —,
S'ele aint mon avancement
Et s'ele fait autre amant.
Ja n'avrai longue duree
S'ele me torne a orgueil.
Je l'aing plus que je ne sueil,
Més pou la voi, si m'en duil.

V Ce m'ocit qu'en sa contree
N'os aler a mon talant
Por la gent malaüree
Qui toz jors vont devinant.
Loing de li remain pensant,
S'en trai dure consirree,
Que sovent mes eulz en mueil.
Je l'aing plus que je ne sueil,
Més pou la voi, si m'en duil.

VI Bele et bone, de vos chant
Et pans en vos a jornee
Et la nuit, quant me despoil.
Je l'aing plus que je ne sueil,
Més pou la voi, si m'en duil.

VII Bochart, ce me fait pensant
Que n'est pas dou mal grevee
Dont je sopir a Nantueil. 53
Je l'aing plus que je ne sueil,
Més pou la voi, si m'en duil. 55

V — 38 son talant *O.*

Remarques

I — 7. *Aloingnier*, v. a., s'éloigner de, être séparé de.

III — 19. *Faire remembree de*, évoquer le souvenir de. — 23. *Qu'Amors* est pour *Car A.*

IV — Le texte de ce couplet est évidemment corrompu. On qualifierait même comme apocryphe tout le couplet, qui seul ici présente la confusion de *ent* et *ant* à la rime, si n'était que Gace Brulé, dans plusieurs de ses chansons — R. 306 en est un exemple typique — fait rimer ensemble *ent* et *ant*. Voici les trois endroits difficiles: 29. Que veut dire *s'ele i sent? I sentir* serait-ce »s'en douter»? 31. On ne comprend pas très bien le subjonctif (*aint*); oserait-on corriger *S'ele aint* en *S'aime*? 34. La construction *S'ele me torne a orgueil* est très embarrassée. On voudrait pouvoir comprendre: »Si elle me traite avec arrogance.» 31. *Avancement*, avantage, profit, bonheur. — 32. *Fait* est pour *aime.*

V — 39. *Malaüré*, méchant. — 40. *Deviner*, soupçonner. — 42. *Traire dure consirree de*, regretter vivement. La combinaison *traire c.* n'est ni dans Godefroy ni dans Tobler-Lommatzsch (mais bien *faire c.*).

VI — 48. *Despoillier*, v. réfl., se déshabiller.

VII — 51-53. »Bouchard, cela (c'est-à-dire le fait que je ne la vois pas plus souvent) me fait penser qu'elle ne souffre pas du mal qui m'accable à Nanteuil (= qu'elle ne m'aime pas).»

Procédons maintenant à l'examen des deux noms propres du second envoi. Prenons d'abord celui de *Nanteuil.* Gace Brulé nous apprend qu'il y demeurait, et il est tout à fait probable que le trouvère a nommé là sa patrie, voire même son fief. Où cette localité est-elle située? Le *Dictionnaire des Postes et des Télégraphes* n'enregistrant pas moins de vingt et

une localités appelées Nanteuil (Nampteuil, Nantheuil), pour pouvoir répondre à la question posée il faut d'abord voir si on ne trouve pas ailleurs des indications propres à nous guider.

Localisation de Nanteuil.

Nous avons trouvé chez A. Longnon[1], sur une liste datant d'environ 1172 et énumérant les fiefs et les vassaux du comté de Champagne ressortissant du bailliage de Provins[2], la mention, malheureusement sans plus de détails, de *Hugo Brullé*, l i g i u s, et *Henricus Brullé*, l i g i u s. Le fait que ces deux hommes figurent parmi d'autres dont les fiefs sont situés dans les cantons de Coulommiers, de Rozoy, de Mormant, de Nangis, de Dannemarie-en-Montois, de Bray-sur-Seine, de Provins et de Villiers-Saint-Georges, c'est-à-dire dans les arrondissements de Coulommiers, de Melun et de Provins du département de Seine-et-Marne, permet de supposer que les fiefs des deux Brulé étaient eux aussi situés dans les mêmes contrées. Le territoire en question, on s'en figure plus facilement l'étendue en traçant une ligne qui va de Coulommiers par Rozoy à Mormant, de Mormant par Nangis et Dannemarie-en-Montois jusqu'à Bray-sur-Seine, de cet endroit par Provins à Villiers-Saint-Georges, et de là à Coulommiers comme point final.[3] Cette ligne formera un quasi-parallélogramme, et c'est dans son enceinte, ou un peu en dehors, qu'il faut, semble-t-il, chercher les fiefs des Brulé. Sur ce point nous vient en aide la mention, dans les *Rôles de Blanche d'Artois* datant de 1274—1275[4], dans la section où sont passés en revue les vassaux du comté de Champagne appartenant au bailliage de Meaux[5], d'un *Roberz Brulez de Besu*. Nous pensons en

[1] Auguste Longnon, *Documents relatifs au Comté de Champagne et de Brie 1172—1361*, t. I. *Les fiefs*, 1901, p. 58.

[2] Provins, Seine-et-Marne, ch.-l. arr.

[3] Voir la carte ci-contre.

[4] Voir A. Longnon, *o. c.*, p. 362.

[5] Meaux, Seine-et-Marne, ch.-l. arr.

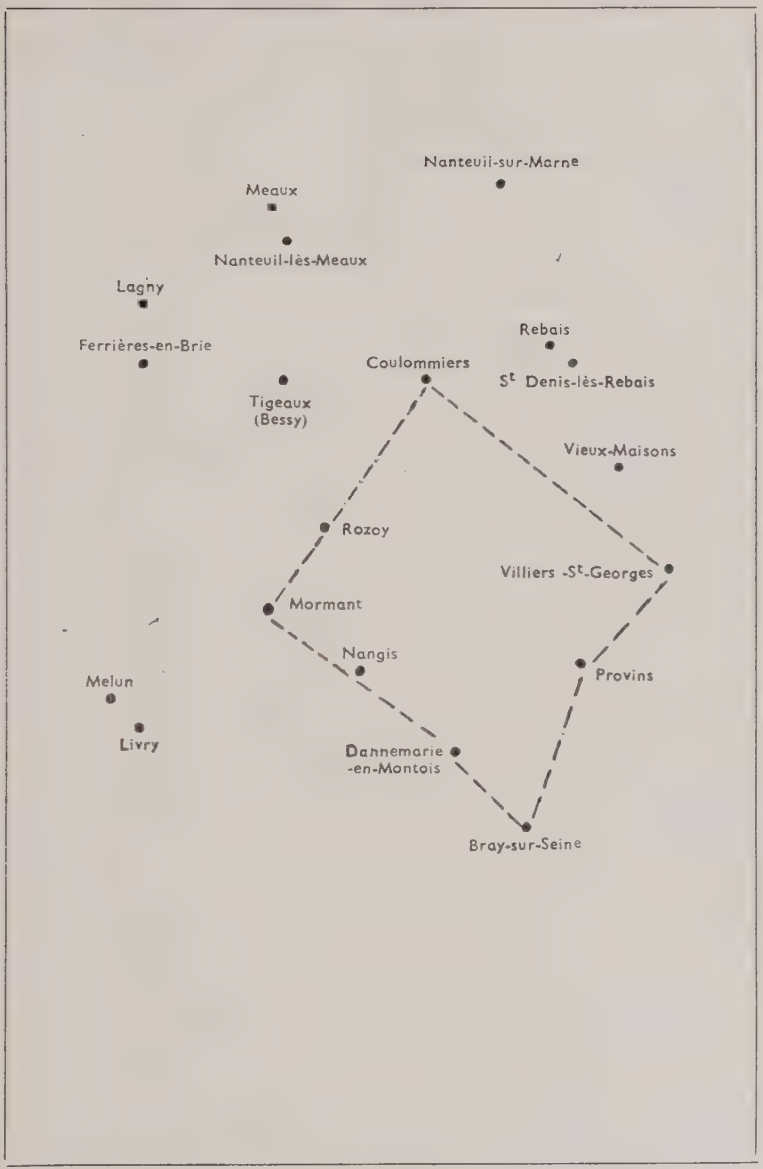
Nanteuil-sur-Marne
Meaux
Nanteuil-lès-Meaux
Lagny
Ferrières-en-Brie
Rebais
Coulommiers
St Denis-lès-Rebais
Tigeaux
(Bessy)
Vieux-Maisons
Rozoy
Villiers -St-Georges
Mormant
Nangis
Provins
Melun
Livry
Dannemarie
-en-Montois
Bray-sur-Seine

effet qu'on est en présence de l'un des fiefs dont nous parlons: Besu doit être Bessy, Seine-et-Marne, arr. Coulommiers, cant. Rozoy, comm. Tigeaux. La situation de Bessy dans le canton de Rozoy, c'est-à-dire exactement dans la région que nous venons de délimiter, rend cette hypothèse plus que vraisemblable. Comme la famille de Gace Brulé — il nous paraît hors de doute qu'il s'agit de membres de sa famille —, habite ainsi dans une certaine région du département de Seine-et-Marne, il semble indiqué de chercher aussi le Nanteuil de la chanson dans les mêmes parages. Des localités homonymes du *Dictionnaire des Postes*, deux sont situées dans ce département: *Nanteuil-lès-Meaux*, arr. et cant. Meaux, et *Nanteuil-sur-Marne*, arr. Meaux, cant. La Ferté-sous-Jouarre. La première étant un peu plus rapprochée que ne l'est l'autre, de la région indiquée ci-haut et tout particulièrement de Bessy, autre fief de la famille, c'est à elle que nous donnons la préférence. Qu'il faille penser en premier lieu au Nanteuil de l'arrondissement de Meaux et non pas à un autre, cela semble indiqué par le fait que quatre des amis intimes de Gace Brulé, savoir Guillaume de Garlande V, seigneur de Livry (arr. et cant. Melun), a l i a s Noblet, Gilles de Vieux-Maisons (arr. Provins, cant. Villiers-Saint-Georges), appelé Gillet, et *li dui de Saint Denis*, Hugon et Gautier de Saint-Denis-lès-Rebais (arr. Coulommiers, cant. Rebais), habitaient dans le voisinage, d'ailleurs exactement dans les contrées spécialement délimitées dont nous parlons.

Identification de Bochart.

La patrie de Gace Brulé ainsi constatée et localisée — par quoi d'ailleurs un point jusqu'ici tout à fait obscur se trouve éclairci —, reste le nom de son destinataire, *Bochart*. Qui est-ce?

Bouchard, nom plutôt rare, fait immédiatement penser aux familles de Montmorency (Seine-et-Oise, arr. Pontoise) et de

Marly (Seine-et-Oise, arr. Versailles) où ce nom est fréquent. En second lieu on se rappelle peut-être les comtes de Vendôme (Loir-et-Cher), parmi lesquels, dès les plus anciens temps, Bouchard est un nom favori. Puis ce sera Bouchard d'Avesnes (Nord, ch.-l. arr.), premier époux (depuis 1212) de Marguerite (II) de Flandre, qui revient en mémoire. Comme Gace Brulé semble de préférence adresser ses chansons à son entourage immédiat, — ce qui est d'ailleurs bien naturel —, on semble autorisé à écarter tout d'abord Bouchard IV, comte de Vendôme (1192–1202), et Bouchard d'Avesnes, contemporains de Gace Brulé, mais habitant des contrées relativement éloignées. Quant à la famille de Montmorency, Bouchard V, qui régnait d'environ 1160 à 1189 et qui partant appartenait à une génération antérieure à celle de Gace Brulé, ne saurait être pris en considération, puisque Gace Brulé, qui l'interpelle par son seul prénom, s'adresse sans doute à un compagnon de son âge. La génération suivante, celle de Gace Brulé, ne comprend pas de membre appelé Bouchard. Bouchard VI, titulaire de la seigneurie de 1230 jusqu'au 1er janvier 1243, est évidemment trop jeune.

Il ne nous reste ainsi que les Bouchard de la maison de Marly. Cette constatation faite, on serait tenté d'identifier le destinataire de Gace Brulé au trouvère Bouchard de Marly, auteur de la chanson R. 188[1], à plus forte raison que, dans plusieurs cas — il s'agit notamment de Gillet (de Vieux-Maisons), de Pierre (de Molins), des »deux de Saint-Denis» et de l'énigmatique Renaut –, les amis à qui s'adresse Gace Brulé dans ses chansons sont eux-mêmes des trouvères. Que le poète appartenait réellement à la famille noble de Marly, branche de la grande maison de Montmorency, est prouvé par l'écu

---

[1] Cette chanson sera publiée en appendice, p. 33. Il n'en existait qu'une édition ancienne et probablement rare, celle de Méon, *Vers sur la mort par Thibaud de Marly*, 2e édition, Paris, 1835, p. 8.

armorié ornant l'initiale de la chanson dans le manuscrit *M*:[1] »Sur fond bleu semé de quintefeuilles alternativement rouges et dorées, cavalier galopant vers la gauche, brandissant une épée, coiffé d'un heaume plat, de forme basse que surmonte un cimier en forme de croissant dentelé. L'écu est *d'or à la croix de gueules, cantonnée de quatre aiglettes d'azur*. Le même blason est deux fois répété sur la housse du cheval, mais là on n'en voit que la moitié dextre, sur la pissière comme sur la croupière.» Max Prinet, dans l'article que nous venons de citer, ajoute que les armes décrites sont celles que portaient primitivement les Montmorency: quand, à partir de 1221, ceux-ci commencent à introduire sur leurs sceaux 16 aiglettes (ou alérions) au lieu de 4, la branche de Marly a conservé les aiglettes au nombre de quatre.

La seigneurie de Marly[2] figure depuis environ l'an 1000 parmi les fiefs des seigneurs de Montmorency[3], et ce n'est que plus de cent cinquante ans plus tard que ce fief fut détaché et donné en apanage à un cadet. Examinons ce que nous apprennent les généalogistes sur l'origine de cette famille et sur ses membres.[4]

Généalogie des anciens seigneurs de Marly.

Mathieu I[er], seigneur de Montmorency, connétable de France, occupait une situation brillante par suite de son acti-

---

[1] Max Prinet, *L'illustration héraldique du chansonnier du Roi*, dans *Mélanges Jeanroy* (Paris, 1928), p. 533.

[2] Marly-le-Roi, Seine-et-Oise, arr. Versailles, ch.-l. cant.

[3] Montmorency, Seine-et-Oise, arr. Pontoise, ch.-l. cant.

[4] Voir sur les familles seigneuriales de Montmorency et de Marly le P. Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France et des grands officiers de la couronne*, t. III, Paris, 1728, p. 566 ss., et L. Moréri, *Le grand dictionnaire historique*, t. VII, Paris, 1759, p. 736 ss.; sur celle de Montmorency encore Mas Latrie, *Trésor de chronologie*, etc., col. 1643. — Nous n'avons pas pu consulter divers autres travaux cités par Prinet, *o. c.*, p. 533, n. 3 et 6.

vité politique et guerrière, et surtout grâce à ses mariages successifs avec deux femmes d'une exceptionnelle distinction: Aline, fille naturelle de Henri I[er], roi d'Angleterre et duc de Normandie, et Alix de Savoye, veuve du roi Louis VI le Gros et mère de Louis VII le Jeune. Il avait de sa première épouse les enfants que voici: *Henri*, mort jeune, *Bouchart V*, successeur de son père comme seigneur de Montmorency, *Thibaud*, *Hervé*, doyen de l'église de Paris et abbé de Saint-Martin de Montmorency, mort vers 1192, et *Mathieu*.

Les deux premiers seigneurs de Marly. — De ces cinq fils, ce sont particulièrement Thibaut et Mathieu qui nous intéressent ici. Vers 1160, après la mort de son père, Thibaud eut en partage la seigneurie de Marly, dont il fut ainsi le premier seigneur particulier, tandis que son frère cadet Mathieu hérita de celle d'Attichy[1] et de la terre de Verneuil au pays Chartrain.[2] Mais Thibaud s'étant rendu religieux dans l'abbaye de Notre-Dame du Val[3] — ce qui arriva très probablement peu après 1182 — il remit son fief à son frère Mathieu. Thibaud est connu comme auteur d'un poème didactique de 851 vers de douze syllabes, qu'il composa entre 1182 et 1185, après avoir pris le froc. Sa mort peut être placée en 1190 ou peu après.[4]

Mathieu I[er], seigneur de Marly, d'Attichy et de Verneuil, eut plus tard des mains de Philippe-Auguste, qui voulait le récompenser des bons services qu'il lui avait rendus dans ses guerres contre les Anglais et les Normands, les seigneuries de

---

[1] Attichy, Oise, arr. Compiègne, ch.-l. cant.

[2] Verneuil (-sur-Avre), Eure, arr. Évreux, ch.-l. cant.

[3] Vallis Sanctae Mariae, Notre-Dame du Val, du diocèse de Paris, abbaye fondée avant 1127 (Mas Latrie, *Trésor de chronologie*, etc., col. 1923).

[4] Voir Herbert King Stone, *Les Vers de Thibaud de Marly, poème didactique du XIII[e] siècle, publié intégralement pour la première fois, avec une introduction, des notes et un glossaire* (Paris, 1932), Introduction, p. 56—57.

Montreuil-Bonnin en Poitou [1] et de Picauville en Normandie.[2] Voici encore quelques données sur la vie assez mouvementée de ce grand seigneur.

Mathieu prit part à la croisade de 1189 en Palestine où il accompagna le roi Philippe-Auguste. Ayant eu, en revenant, la mauvaise chance de perdre ses bagages dans une tempête, le roi le dédommagea par une somme de trois cents marcs d'or. En 1193, au combat livré près d'Arques à Richard Cœur de Lion, il se distingua: après avoir reçu lui-même, de la main de Robert comte de Leycestre, un coup de lance au travers des cuisses, il lui darda la sienne dans le milieu de la poitrine, avec une si grande force qu'il le renversa et le fit prisonnier. Mais, en 1198, dans la bataille de Gisors où les Français furent défaits par les Anglais, il fut pris à son tour, après avoir été jeté de dessus son cheval par le roi Richard. S'étant croisé de nouveau, sous le commandement de Boniface marquis de Montferrat, il assista, à peine guéri d'une maladie qui l'avait retenu à Venise sur la fin d'octobre 1202, au siège de Zara et, ensuite, à celui de Constantinople. Relevons comme preuve de la confiance dont il jouissait, le fait qu'il fut élu chef d'une ambassade de quatre messagers désignée pour traiter avec l'empereur Isaac. Ce vaillant chevalier, selon Villehardouin »l'un des meilleurs chevaliers du royaume de France, et des plus prisés et des plus aimés», finit sa vie au camp devant Constantinople à la fin de l'année 1203.[3] Quelques actes se rapportant à sa vie privée témoignent de sa générosité et de sa piété. Nommé, en 1189, exécuteur du testament de Bouchard V, seigneur de Montmorency, son frère aîné, il fonda l'année suivante pour l'âme de celui-ci un anniversaire en l'église collégiale de Saint-Martin de Montmorency. En 1197, il fut le bienfaiteur de l'abbaye de Notre-Dame de Livry [1]

[1] Montreuil-Bonnin, Vienne, arr. Poitiers, cant. Vouillé.

[2] Picauville, Manche, arr. Valognes, cant. Sainte-Mère-Église.

[3] Voir Gaston Paris et A. Jeanroy, *Extraits des chroniqueurs français*, Paris, 1902, p. 40, note 2.

où il donna cinq arpents de vignes situés à la Chapelle [2], et un four près Saint-Merry de Paris. Enfin il donna, en 1202, du consentement de sa femme, à l'abbaye du Val 40 sols de rente sur les cens qu'il avait à Gonesse.[3]

Mathieu I[er] de Marly était marié à *Mahaud de Garlande*, fille de Guillaume IV de Garlande, seigneur de Livry [4], et d'Idoine de Trie. Veuve de Hugues, seigneur de Gallardon [5], mort au plus tôt en 1188, elle avait épousé en secondes noces Mathieu de Marly [6], à qui elle survécut longtemps. Mahaud de Garlande était une femme fort pieuse. De concert avec Odon de Sully, évêque de Paris de 1196 jusqu'au 13 juillet 1208 [7], elle employa, en 1204, les 15 livres de rente sur Meulent [8] que son mari avait laissées à sa disposition, à acheter le fief de Porrois (nommé depuis Port-Royal) [9] pour bâtir un monastère. En 1206, elle donna au même monastère 10 muids de blé de rente, à prendre sur les moulins qu'elle avait à Gallardon. Vers 1214, elle sollicita Roger abbé de Savigny et Tho-

---

[1] Livriacum in Alneto, Livry en l'Aunois, abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, du diocèse de Paris, fondée en 1186 (Mas Latrie, col. 1900).

[2] Peut-être La Chapelle, Seine, arr. Sceaux, cant. Ivry-sur-Seine, comm. Vitry-sur-Seine.

[3] Gonesse, Seine-et-Oise, arr. Pontoise, ch.-l. cant.

[4] Livry, Seine-et-Marne, arr. et cant. Melun, comm. Livry.

[5] Gallardon, Eure-et-Loir, arr. Chartres, cant. Maintenon.

[6] Voir notre article *Trouvères et protecteurs de trouvères dans les cours seigneuriales de France: Vieux-Maisons, Membrolles, Mauvoisin, Trie, L'Isle-Adam, Nesle, Harnes*, dans *Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, B L, 2 (*Mélanges Långfors*), Helsinki, 1942, p. 143, note 4.

[7] Mas Latrie, col. 1463.

[8] Meulan, Seine-et-Oise, arr. Versailles, ch.-l. cant.

[9] Portus Regis seu Porregii, Porrois et plus souvent Port-Royal-des-Champs près Paris (Mas Latrie, col. 1960), actuellement Port-Royal, Seine-et-Oise, arr. et cant. Rambouillet, comm. Le Perray.

mas abbé des Vaux-de-Cernay[1] pour faire ériger le monastère de Port-Royal en abbaye. Cette abbaye, dont le nécrologe date sa mort du 16 mars 1223 et qu'on ne doit pas confondre avec son homonyme, Port-Royal de Paris, établie en 1625 au faubourg Saint-Jacques, fut toujours l'objet du zèle pieux de ceux de Marly.

La génération de Bouchard I^er^. — Mathieu I^er^ de Marly et son épouse eurent quatre enfants, les trois fils 1) *Bouchard I^er^*, 2) *Mathieu* et 3) *Guillaume*, et la fille 4) *Marguerite*. Nous parlerons d'abord des trois cadets. 2) Mathieu de Marly, chevalier, seigneur de Laye, mari de Mabille de Châteaufort[2], sœur puînée de la femme de son frère Bouchard, prit part, en 1211 et 1212, à la guerre contre les Albigeois. Parmi les missions de confiance dont il fut chargé, on peut noter que Louis IX l'envoya, en 1229, en Languedoc pour traiter de la paix avec Roger-Bernard, comte de Foix. Portant un grand intérêt au monastère de Port-Royal, fondé par sa mère, il le favorisa de plusieurs dons. Il est mort, sans postérité, vers 1249, le 2 avril selon le nécrologe de Port-Royal. 3) Guillaume de Marly fut chanoine de Notre-Dame de Paris. 4) Marguerite de Marly fut mariée à Aymeri III, vicomte de Narbonne, et eut à cette occasion en dot la terre de Verneuil. Elle est morte vers 1230, le 7 août.

1) Bouchard I^er^, chevalier, étant l'aîné, fut dès 1203 le successeur de son père dans la seigneurie de Marly. Il joua un rôle très actif dans la croisade contre les Albigeois, à la grande satisfaction de Simon de Montfort qui en était le chef et qui pour le récompenser lui céda les châteaux de Saissac[3] et de Saint-Martin[4]. Il eut cependant le malheur de tomber entre

---

[1] Valles Cernaii ou Sarnaii, les Vaux-de-Cernay, abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1128, du diocèse de Paris (Mas Latrie, col. 1922), actuellement Vaux-de-Cernay, Seine-et-Oise, arr. Rambouillet, cant. Chevreuse.

[2] Châteaufort, Seine-et-Oise, arr. Versailles, cant. Palaiseau.

[3] Saissac, Aude, arr. Carcassonne, ch.-l. cant.

[4] Saint-Martin-Lys, Aude, arr. Limoux, cant. Quillan.

les mains de ses ennemis qui le gardèrent comme prisonnier pendant non moins de seize mois. Relâché dans le courant de l'année 1211, il reprit la lutte de plus belle. Revenu en France en 1212 avec son frère Mathieu, il fut employé pour négocier le traité de trêve conclu en 1214 entre le roi Philippe-Auguste et Jean sans Terre, roi d'Angleterre. Ensuite il retourna dans le Midi et assista à la bataille de Montauban le 12 juin 1215. Après s'être croisé de nouveau et avoir accompagné Louis VIII, dont il était un des conseillers intimes et des amis particuliers,[1] au siège d'Avignon en 1226, il mourut en revenant, le 13 septembre de la même année. Son corps fut enterré au monastère de Port-Royal. Bouchard avait épousé *Mahaud de Chateaufort*, morte vers 1260. Il fut notamment le bienfaiteur de l'église de Saint-Denis, à laquelle il donna, en juin 1209, du consentement de sa femme, la seigneurie de Rueil[2] et un fief que Pierre de Courbevoye tenait de lui, y ajoutant d'autres dons en 1224. Le monastère de Port-Royal reçut de lui, en 1209, les bois de Mollerais[3], et, en 1224, la terre de Chaigney, sise entre Gallardon et Écrosnes.[4]

Les enfants de Bouchard I^er^. — Voici les enfants de Bouchard I^er^ et de Mahaud de Châteaufort, au nombre de cinq; deux des fils se succédèrent comme seigneurs de Marly. 1) *Thibaud de Marly*, qui débuta comme chevalier et figure dans divers actes de 1212, 1224 et 1225, se rendit en 1226, l'année même de la mort de son père, religieux dans l'abbaye des Vaux-de-Cernay dont il fut élu abbé en 1235. C'est à tort qu'on l'a identifié à son homonyme, le premier seigneur de

[1] Voir Ch. Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII (1187–1226)*, Paris, 1894, dans *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études. Sciences philologiques et historiques*, fasc. 101, p. 325 et 340.

[2] Rueil, Seine-et-Oise, arr. Versailles, cant. Marly-le-Roi.

[3] Les Mollerets, Seine-et-Oise, arr. Rambouillet, cant. Limours, comm. Les Molières.

[4] Voir Petit-Dutaillis, *o. c.*, p. 468, n° 136. — Gallardon, Eure-et-Loir, arr. Chartres, cant. Maintenon; Écrosnes, de même.

Marly, et qu'on lui a attribué les *Vers* de son grand-oncle. C'est encore à tort que Méon et peut-être d'autres ont cru voir dans lui l'auteur des *Vers de la mort*, composés en réalité par Hélinand, moine de Froidmont. Il mourut en odeur de sainteté en 1247. 2) *Pierre*, chevalier, succéda à son père comme seigneur de Marly en 1226. Il fut un des barons mandés par Saint-Louis à Saint-Germain-en-Laye en 1236 pour faire la guerre à Thibaud roi de Navarre et comte de Champagne. Nommé une dernière fois dans un acte de 1239, il est mort peu après et fut enterré dans l'église de Port-Royal. N'ayant pas d'enfants de *Jeanne*, sa femme, il avait fait son frère Bouchard son héritier. 3) *Mathieu* est mentionné avec ses frères dans une charte de 1212. Il vivait encore en 1234, mais n'ayant pas hérité de la seigneurie après son frère Pierre, il est sans aucun doute décédé avant lui. Il n'a pas laissé d'enfants. 4) *Bouchard II*, chevalier, successeur, avant février 1240, de son frère Pierre dans la seigneurie de Marly, prit part en 1242 à l'expédition contre Hugues X, seigneur de Lusignan et comte de la Marche. On le voit figurer dans divers actes de 1234, 1240, 1244 et 1260; en 1267 il était mort. De son épouse *Agnès de Beaumont*, fille de Guillaume de Beaumont dit *Pié de rat*, il eut six enfants dont nous reparlerons. 5) Une *fille* dont on ne sait pas le nom, mariée à Guillaume l'Estendart, chevalier, qui servit Charles de France, comte d'Anjou, dans ses guerres de Sicile.

Les enfants de Bouchard II. — Bouchard II, seigneur de Marly, eut d'Agnès de Beaumont les enfants que voici: 1) *Alphonse-Bouchard*, mort vers 1255. 2) *Richard*, qui mourut avant 1260. 3) *Mathieu II*, chevalier, seigneur de Marly après la mort de son père. On peut fixer à env. 1282 la mort de ce grand seigneur, qui eut la charge de grand-chambellan de France et dont la femme, *Marguerite de Levis*, fille de Gui II de Levis [1] seigneur de Mirepoix, lui donna trois fils. Son épouse

[1] Levis, Yonne, arr. Auxerre, cant. Toucy.

lui survécut longtemps, jusqu'au 15 avril 1327. 4) *Thibaud*, chevalier, seigneur de Mondreville [1]. Il suivit Saint-Louis à la croisade de 1270, figure dans des actes de 1277 et 1282, et mourut en 1287. 5) *Isabelle*, femme (1°) de Robert de Poissy, seigneur de Malvoisine, (2°) de Gui III de Levis, seigneur de Mirepoix. 6) *Beatrix*, morte en 1300.

Les deux dernières générations. — Voici les trois fils de Mathieu II: 1) *Bouchard III*, seigneur de Marly depuis la mort de son père jusqu'au mois de mars 1297, date de son décès. 2) *Robert*, dont on sait qu'il vivait encore en 1285. 3) *Mathieu III*, successeur de son frère Bouchard III dans la seigneurie de Marly. Il fut grand-échanson de France, combattit du côté français contre les Flamands en 1302 et mourut le 27 janvier 1305, laissant de sa femme, *Jeanne de l'Isle-Adam*, dame de Valmondois [2], les trois fils qui suivent: 1) *Louis*, héritier de la seigneurie de Marly et son dernier seigneur de la race des Montmorency, figure dans des actes de 1341, 1344, 1351 et 1352, et mourut sans postérité vers 1356, le 26 mars selon le calendrier de l'abbaye du Val. Ses deux frères, 2) *Mathieu*, dont on n'a plus de notices après 1351, et 3) *Jehan*, seigneur de Picauville, marié à Mahaud Flotte-Revel, mort vers 1352, étant décédés avant lui sans laisser eux non plus d'héritiers, la seigneurie échut à un parent assez éloigné, Bertrand de Levis.

Voilà les résultats de notre étude sur la famille seigneuriale de Marly. Nous l'avions entreprise afin de pouvoir identifier *Bochart*, l'ami de Gace Brulé, d'une part, et *mon seigneur Bouchard de Marli*, trouvère, de l'autre.

1) Pour ce qui est du destinataire de la chanson R. 522, le choix est facile. Des trois seigneurs de Marly portant le nom de Bouchard, il faut d'abord écarter Bouchard III comme appartenant à une époque trop avancée. Des deux autres, il ne peut s'agir que de Bouchard I[er], qui, étant le contempo-

[1] Mondreville, Seine-et-Oise, arr. Mantes, cant. Houdan.

[2] Valmondois, Seine-et-Oise, arr. Pontoise, cant. L'Isle-Adam.

Table des seigneurs de Marly issus de la famille de Montmorency

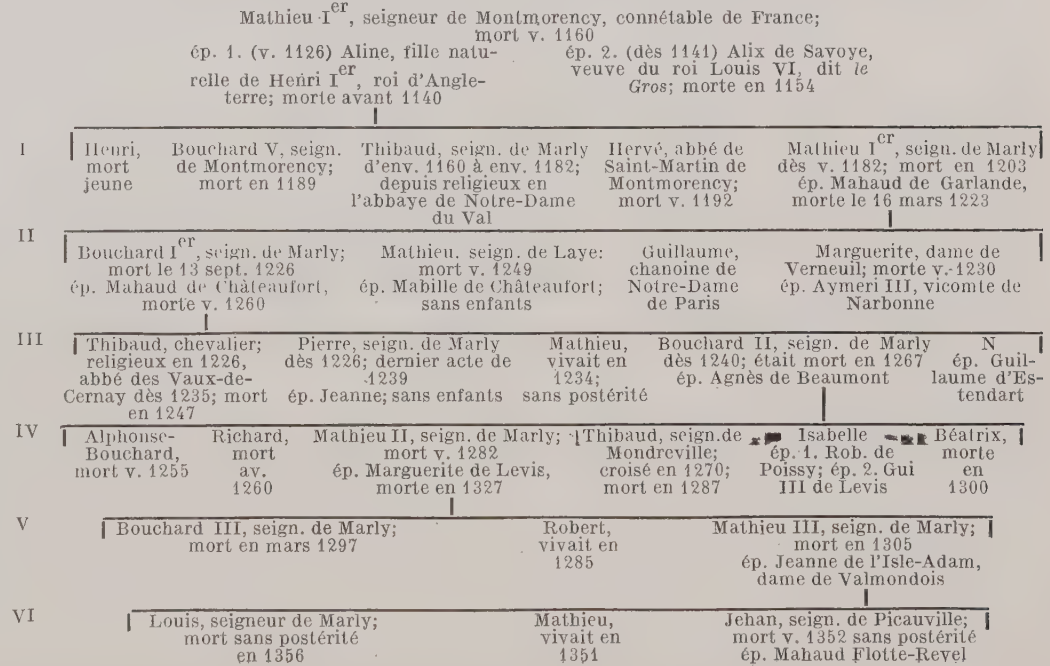

rain exact de Gace Brulé, est évidemment le seul d'entre eux avec qui il ait pu vivre sur le pied de familiarité que suppose l'apostrophe peu cérémonieuse dont se sert l'auteur. — En identifiant *Bochart*, mentionné par Gace Brulé, à un seigneur de Marly, nous croyons avoir trouvé la bonne solution. Voici encore un fait propre à corroborer cette identification. La seigneurie de Marly relevait vers cette époque, fait assez surprenant, non pas directement de la couronne, mais des comtes de Champagne, et il en était de même de Ferrières [1], autre fief des seigneurs de Marly [2]. Ceci nous apprend d'abord que Gace Brulé et Bouchart de Marly relevaient tous les deux du comte de Champagne, ce qui aurait pu constituer déjà un lien entre eux. Mais il y a mieux. Ferrières, le fief du seigneur de Marly, était situé à peu de distance de Nanteuil, patrie de Gace Brulé [3]. Les deux seigneurs devaient donc se fréquenter. Ainsi l'amitié qui unissait Gace Brulé et *Bochart*, c'est-à-dire Bouchard I[er] de Marly, trouve naturellement son explication.

2) Quant à *mon seigneur Bouchart de Marli*, le trouvère, on peut, comme tout à l'heure, exclure tout de suite Bouchard III qui n'est devenu seigneur de Marly que vers 1282. Il y a un terminus ad quem fourni par la date du manuscrit *M*, l'un des deux manuscrits — l'autre est *T* — où se trouve transcrite la chanson de Bouchard de Marly: le manuscrit *M* a été achevé en 1270 au plus tard. Nous avons donc à faire notre choix entre Bouchard I[er] et Bouchard II, tâche rien moins que facile. Essayons d'abord de tirer des conclusions de l'entourage où se trouve la chanson R. 188 dans les deux manuscrits. Le manuscrit *T* donne à Bouchard de Marly la place que voici:

---

[1] Ferrières-en-Brie, Seine-et-Marne, arr. Meaux, cant. Lagny.

[2] Voir p. ex. A. Longnon, *Livre des Vassaux du comté de Champagne et de Brie 1172 –1222 publié d'après le manuscrit unique des Archives de l'Empire* (Paris, 1869), Appendice, p. 244, n° 84 (XLIII).

[3] Nous renvoyons à la carte ci-dessus, p. 17.

Conon de Béthune [1]
Gilles le Vinier
Maurice de Craon
Robert de Memberoles
Hugues de Berzé
Bouchard de Marly
Le vidame de Chartres
Thibaut de Blaison
Auboin de Sézanne
Gontier de Soignies
Moniot d'Arras

Avant de nous servir des renseignements que nous fournit la liste ci-dessus, il sera utile de tâcher d'évaluer l'âge approximatif des deux Bouchard, père et fils. Bouchard I^er^ était le fils de Mathieu I^er^ de Marly. Le père de celui-ci, Mathieu I^er^ de Montmorency, ayant épousé sa première femme Aline vers 1126, on peut donc fixer la naissance de leur cinquième fils, Mathieu I^er^ de Marly, à quelque dix ans plus tard, c'est-à-dire à 1136. En supposant qu'il s'est marié à l'âge de vingt-cinq ans, donc vers 1161, Bouchard, son fils aîné, serait né en 1162; à sa mort, en 1226, il aurait donc eu soixante-quatre ans. En 1203, date où il succéda à son père dans la seigneurie de Marly, Bouchard I^er^ etait donc âgé de quarante et un ans approximativement. Voici ce qu'il en était de Bouchard II. Si nous donnons à Bouchard I^er^ à son tour, à l'occasion de son mariage, l'âge d'à peu près vingt-cinq ans, cette cérémonie aurait eu lieu vers 1187. Bouchard II, quatrième fils, mais vraisemblablement le cinquième des enfants (car il n'est guère probable que sa fille unique eût été la dernière née) serait donc né une dixaine d'années plus tard, disons vers 1197, ce qui le ferait mourir, avant 1267, à l'âge d'environ soixante-dix ans. En succédant à son frère aîné Pierre, en 1240, Bouchard II aurait eu quarante-trois ans.

Des dix auteurs dont la liste ci-dessus contient les noms,

[1] Nous imprimons en italique les noms des plus anciens trouvères.

groupés autour de celui de Bouchard de Marly, sept (Conon de Béthune, Maurice de Craon, Hugues de Berzé, le vidame de Chartres, Thibaut de Blaison, Auboin de Sézanne et Gontier de Soignies) figurent parmi les plus anciens trouvères et sont des contemporains de Bouchard I[er] de Marly et à peu près du même âge que lui. La place qu'occupe dans ce milieu notre trouvère, pourrait donner à croire que c'est plutôt de Bouchard I[er] qu'il s'agit. Toutefois, le groupement des auteurs dans le manuscrit *T* n'offrant en général aucun plan strictement suivi, il sera peut-être plus prudent de s'abstenir ici de toute conclusion.

Examinons maintenant l'état de choses dans le manuscrit *M*. Il faut étudier à part l'ordre dans lequel se présentent les auteurs, premièrement dans la table de ce manuscrit [1], et ensuite dans le corps même de *M*.

1) La table de *M:*

Conon de Béthune [2]
Pierre de Molins
Pierre de Craon
Baudouin des Auteus
Alart de Cans
Robert de Blois
Bouchard de Marly
Robert de Memberoles
Chevalier
Bestourné
Jehan de Trie
Joffroi de Barale
Maurice de Craon
Huon d'Oisi.

2) Le corps de *M:*

---

[1] Voir Jean et Louise Beck, *Le manuscrit du Roi*, t. II, Philadelphie, 1938, p. 5.

[2] Les noms des auteurs les plus anciens sont imprimés en italique.

Conon de Béthune
Joffroi de Barale
Maurice de Craon
Gilles de Beaumont
Huon d'Oisi
Jehan de Louvois
Le châtelain de Couci
Baudouin des Auteus
Bouchard de Marly
Jehan de Braine
Gilles de Vieux-Maisons
Hue de Saint-Quentin
Raoul de Ferrières
Raoul de Soissons
Pierre de Craon.

La place qu'occupe notre trouvère dans la table de *M*, où son nom figure au milieu d'une suite ininterrompue de sept noms d'auteurs appartenant à la génération de Bouchard II ou, dans quelques cas, étant vraisemblablement un peu plus jeunes que lui, semble parler pour le plus jeune de nos deux Bouchard. Mais comme dans la table de *M*, dans sa totalité, l'ordre chronologique des auteurs n'est pas réalisé, cette conclusion serait un peu hasardée. L'impression que fait à cet égard le corps du manuscrit *M*, où, visiblement, l'ordre a été laissé au pur hasard, est moins nette encore.[1]

[1] Le désaccord entre l'ordre dans lequel se suivent les auteurs dans la table de *M* et dans le corps même du manuscrit a amené Jean Beck, éditeur (avec Louise Beck) du fac-similé du manuscrit *M*, à supposer un déplacement, dû à la négligence du relieur, de divers cahiers et même de feuillets isolés. Guidé par la table de *M*, il a partant cherché à les mettre à leur place première. Dans sa restauration, il n'a cependant pas réussi à rétablir un l'ordre conforme à la table, et le résultat n'en est qu'un nouveau déplacement dans la suite des auteurs. Bien qu'on ait de fortes raisons pour se demander si M. Beck a eu des motifs suffisants pour faire ces déplacements radicaux — M. H. Spanke, *Der Chansonnier du Roi* (article des *Romanische Forschungen*.

Notre essai d'identifier le trouvère par l'examen de l'entourage de la chanson de Bouchard de Marly dans les manuscrits *M* et *T*, n'a donné aucun résultat positif. Le problème paraît insoluble [1]. Mais nous croyons avoir démontré (voir ci-dessus, p. 19) que, selon toute probabilité, Bouchard I[er] de Marly, compagnon de Gace Brulé, était lui-même trouvère, et ce fait semble faire pencher la balance en faveur de celui-ci. D'autre part, il n'y a rien qui empêche que Bouchard II n'eût été, lui aussi, un chansonnier: apprendre l'art de trouver appartenait, comme on sait, à l'instruction de l'élite des jeunes gens nobles et comptait parmi leurs prérogatives.

Appendice
Chanson de Bouchard de Marly

Trop me puis de chanter taire

(Raynaud 188)

Manuscrits: *M*, fol. 57 r° b (fac-similé p. p. J. et L. Beck, et texte diplomatique par E. Ulrix, *Les chansons inédites du ms. f. f. 844 de la Bibl. nat. à Paris*, dans *Leuvensche Bijdragen*, XIII, 1921, p. 70); *T*, fol. 105 r°. — La musique est notée seulement dans *T*; *M* a des portées vides.

t. 57, 1943, p. 38 ss.) en conteste formellement le bien-fondé — nous donnons ici, pour toute éventualité, un extrait du manuscrit restauré, montrant dans quel entourage s'y trouve Bouchard de Marly: *Pierre de Molins*, *Conon de Béthune*, Joffroi de Barale, *Maurice de Craon*, Gilles de Beaumont, *Huon d'Oisi*, Jehan de Louvois, *Le châtelain de Couci*, *Baudouin des Auteus*, Bouchard de Marly, Robert de Blois, Robert de Memberoles, Jacques de Cisoing, *Hugues de Berzé*, *Thibaut de Blaison*, Alart de Cans, *Pierre de Corbie*. Chevalier, *Gilles de Vieux-Maisons*. Le manque de tout ordre chronologique dans cette liste est manifeste, et l'énumération ne nous dit donc rien de positif.

[1] P. Paris (*Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 534) se prononce pour Bouchard II, tandis que Gröber (*Grundriss der romanischen Philologie*, t. II, 1, p. 681) opine pour Bouchard I[er].

Édition: Méon, *Vers sur la mort par Thibaud de Marly*, 2e édition, Paris, 1835, p. 8 (d'après *T*).

Versification: 7 *a* b *a* b b *a* b b. *Coblas unissonans* (aire ir).

Auteur. Rubrique de *M*: *Me sire Bouchars de Malli*, de *T*: *Me sire Boucars de Marli.*

Graphie de *M*.

I Trop me puis de chanter taire,
Se biens m'en deüst venir
De cele dont li maltraire
Me font la coulour palir;
Et la rienz dont pluz m'aïr
Si est qu'en son douz repaire
N'os mais aler ne venir
Tant que li viegne a plaisir.

II Ha, losengier de mal aire
Qui Dex puisse maleïr,
Tant vous plaist biens a desfaire
Par trichier et par trahir!
Dame, si sai sanz faillir
Que qui pluz les veut atraire
A hounourer, a servir,
Pluz l'en puet mesavenir.

III Dame, rienz ne quit mesfaire
Se pour vous plaig et souspir,
Quar je ne m'en puis retraire
Ne de ceste amour partir;
Pour tant porroie morir,
Quar touz li cuers m'en esclaire,
Quant je pens a devenir
Ce que Diex doinst avenir.

I — 2 peust v. *T* — 3 celi *T* — 4 parlir *T* — 8 Tros ke li *T*.
II — 10 Cui *T* — 12 trechier *T*.
III — *T donne de ce couplet deux copies se suivant immédiatement* — 19 *T*: Ke je ne m'en, *première copie*, Ke je nen m'en, *seconde copie*.

IV Tant truis en vous qui doit plaire
Quant en mon cuer vous remir,
Que rienz ne me puet mal faire
Fors ce que trop vous desir.
S'Amours vous faisoit sentir
Une douçour debonaire
A ma destrece guarir,
Certes, bien savroit merir.

V Mainte guise, mainte paire
D'envïeus m'estuet haïr
Qui quident mon cuer fortraire
Et que soie a lor plaisir;
Fort chose m'est a soufrir,
Qu'ains me lairoie detraire,
Quar il font honor fuïr
De maint lieu sanz revenir.

IV — 25 ens v. *T* — 26 *M répète* quant; ens m. c. *T*.
V — 37 Fors cose *T*.

Remarques

I — 3. *Maltraire*, s.m., mauvais traitement. — 5. *Rienz*, chose. — 6. *Repaire*, habitation, demeure. — 8. *Tant que*, jusqu'à ce que.

II — 9. *Losengier*, flatteur, ami perfide; *de mal aire*, d'un vilain naturel. — 10. *Qui* est pour *cui*; *maleïr*, maudire. - 11. *Desfaire*, détruire. — 14. *Atraire a*, engager à, pousser à. — 16. *Mesavenir*, arriver malheur.

III — 19. *Retraire de*, v. réfl., se retirer de, abandonner. — 20. *Partir*, se séparer. — 21. *Pour tant*, pour cela. — 22. *Esclairier*, se réjouir. — 23–24. »Quand je pense à être exaucé.»

IV — 26. *Remirer*, se souvenir de. — 30. *Debonaire*, miséricordieux, charitable. — 32. *Merir*, récompenser.

V — 33. *Guise*, sorte; *paire*, sorte, espèce. — 35. *Fortraire*, détourner. — 36. *Que soie a lor plaisir*, que je me laisse mener par eux. — 37. *Fort*, difficile, pénible. — 38. *Detraire*, tirer à quatre chevaux, écarteler. — 40. *Sanz revenir*, à jamais, pour toujours.

Holger Petersen Dyggve

Besprechungen

Carl Theodor Gossen, *Die Pikardie als Sprachlandschaft des Mittelalters* (auf Grund der Urkunden). Biel, Graphische Anstalt Schüler A. G., 1942. 170 p. et 15 cartes hors texte.

L'auteur de ce travail remarquable, qui est professeur à l'Ecole de Commerce de Chavannes (Suisse), nous informe dans une note inscrite au verso du titre qu'il s'agit d'une thèse présentée à l'Université de Zürich et imprimée à cette intention en partie seulement. Le travail complet, que j'ai entre les mains, a été ronéographiée.

M. G. précise d'abord le domaine auquel s'applique anciennement le terme »picard«: il comprenait les provinces de Picardie, et d'Artois, la Flandre française, le Hainaut belge et le Tournaisis, le tout correspondant aux provinces ecclésiastiques de Cambrai et de Reims. Dans un chapitre ultérieur il examine la question de savoir quelle est l'unité du parler compris dans ce territoire et quelles sont les limites linguistiques qu'on peut relever à l'interieur. Comme il était naturel, il examine avec l'attention qui s'impose la question de savoir quelles sont les modifications qui se sont produites au cours des temps dans les anciennnes frontières linguistiques. Je ne pourrais signaler ici que ce qu'il dit de la frontière sud de l'ancien domaine picard. »Laon, Soissons et Senlis sont, bien entendu, à cause de leur situation géographique, à considérer comme moins picards, et n'appartiennent plus, comme on sait, au domaine picard« (p. 23). »G. Krause (*Zur Mundart des département Oise*, 1896) a déjà reconnu que ce n'est pas l'Oise qui formait originairement la frontière linguistique du picard, mais le cours de l'Aisne et une ligne parallèle à l'Oise, sur la rive gauche depuis l'embouchure de l'Aisne dans la direction sud-ouest, ce que nous aussi nous chercherons à prouver ici« (p. 134). L'auteur a dépouillé une quantité imposante de matériaux: 986 chartes du XIII^e^ siècle, auxquelles s'ajoutent les 242 numéros du Cueilloir de l'Hôtel-Dieu d'Amiens (de 1277) et 242 pièces du XIV^e^ siècle. Il fait les réserves nécessaires quant à la confiance que méritent comme témoignages linguistiques ces sortes de documents: la présence de scribes de provencance variée dans les chancelleries, la persistance de certaines formes et formules conventionnelles, etc.; puis il marque sur la carte 23 ponts auxquels ils rattache les formes

relevées dans ses matériaux. Avant de procéder à l'examen de la totalité des faits linguistiques apparaissant dans le domaine à étudier, l'auteur examine la langue de Douai pour en montrer l'unité. L'enquête porte sur 48 traits linguistiques. Enfin il arrive à la troisième partie de son travail, qui en est la partie essentielle: »Le paysage linguistique picard, essai de géographie linguistique médievale», et qui se divise en cinq paragraphes: a) Traits illustrant l'unité du domaine picard, b) Traits qui partagent la Picardie en deux ou plusieurs fractions, c) La frontière linguistique à l'ouest, d) La frontière linguistique au sud et au sud-est, e) Les limites linguistiques à l'intérieur de la Picardie. Un appendice signale quelques traits »de troisième ordre». Un résumé et une bibliographie terminent l'ouvrage.

Le livre de M. G. est plein de choses dignes d'intérêt. Je signale la conclusion (p. 69 et suiv.) à laquelle aboutit l'examen critique de la question controversée sur la valeur de l'*u* (voyelle ou consonne?) dans les types -a b i l e m, etc. (*veritaule*). L'auteur conclut, et je crois qu'il a raison, que les deux types *-avle* et *-aule* ont réellement existé anciennement. Je signale aussi le tableau très précieux des formes curieuses que revêt en ancien picard le présent du subjonctif. Il faut seulement regretter que faute d'avoir le contexte sous les yeux le lecteur ne puisse pas toujours identifier les verbes dont il s'agit. Quel est (p. 90) l'infinitif de *recoice* (lire *reçoice*?), *deneeche*, *astraiengent* (de *estrangier*?), *soiche* (p. 91)?

L'erudition de l'auteur prête peu le flanc à la critique. Je ne rangerais pas (p. 48) parmi les exemples présentant la monophtongaison de *ie*, *entirement* puisque *entir* est la forme normale de i n t e g r u m; mais le picard offre couramment aussi la forme analogique *entier*.

Devens[1] (d e a b i n t u s, p. 79) n'a rien à voir avec *devant* (d e a b a n t e) et ne prouve rien quant à la confusion de *an* et de *en*. — P. 81 l'auteur met *Thumas* et *pumier* sur le même plan que *houmes*, *dounei*, etc. C'est à tort, je crois: *ou* et *u* ne pourraient représenter le même son. *Pumier*, etc. (*pume* est fréquent dans les textes litteraires), doivent sans doute s'expliquer comme *afubler* de f i b u l a, *prumier* à côté de *premier*, etc., par l'influence exercée sur la voyelle par les consonnes labiales environnantes. Si M. G. avait prêté un peu plus d'at-

[1] Tobler-Lommatzsch, II, 1863: *devenz*, 'innerhalb', etc.

tention au témoignage des textes littéraires (il en a consulté peu et les études linguistiques s'y rattachant qu'il mentionne dans sa bibliographie sont en général vieillies ou autrement de peu de valeur), il n'aurait pas écrit, à propos des formes svarabhaktiques *rechevera*, *devera* (p. 88): »Diese Erscheinung, die wohl rein graphischen Charakter besitzt . . .« C'est au contraire un des traits les plus importants servant à déterminer la provenance des textes poétiqes.

P. 101 et ailleurs, l'auteur parle de l'évolution picarde *ol* + cons. > *au* (type v o l u i t *vout*, pic. *vaut*). Il importait de signaler que cette évolution ne concerne que l'*o* ouvert (cf. v u l t u m *vout*).

A. Långfors

Erik Westberg, *La Vie de saint Jean l'Evangéliste*, poème religieux du XIII^e^ siècle publié d'après tous les manuscrits. Thèse. Uppsala, 1943. 195 p.

C'est un poème en 231 quatrains monorimes d'alexandrins, selon le texte critique, mais l'éditeur a relégué dans un appendice 35 quatrains et demi qui ne se trouvent que dans le ms. *P* (Paris, B. N. fr. 2039). Le poème se trouve encore dans deux autres manuscrits, *M* (Madrid), qui a servi de base à l'éditeur, et *A* (Arras). L'éditeur a adopté, pour l'établissement de son texte, un principe très conservateur: la leçon du ms. base est presque toujours admise dans le texte critique, même là où elle est manifestement mauvaise et où la rime — qui est souvent riche — indique d'une manière convaincante qu'elle est inférieure à celle des autres manuscrits. Celle-ci est indiquée dans la note, ce qui n'est pas particulièrement commode pour le critique.

La source principale du versificateur français est la Vie de l'évangéliste insérée dans l'*Historia apostolica* d'Abdias (fin du VI^e^ siècle) ou bien la *Passio sancti Johannis* attribuée à Melito ou Mellitus, évêque de Sardes au II^e^ siècle, attribution qui sans doute manque de fondement, puisque ce texte semble être un simple abrégé de la version d'Abdias. Les quatrains exclus par l'éditeur n'ont pas de correspondant dans le latin. Je ne veux pas me prononcer sur le bien fondé de cette exclusion, mais je me permets de faire remarquer que si ce passage n'est pas du même auteur que le reste du poème, l'interpola-

teur a en tout cas très bien su imiter la manière de l'auteur principal. M. W. n'a sans doute pas remarqué que celni-ci affectionne particulièrement les *coblas capfinidas*. P. ex.:

Ke deschanter li woil chen que li ai chanté. 72
XIX Je li ai trop chanté, si li deschanterai 73

Woil bien dire de lui, quer maint hom[e] a loé. 92
XXIV Ill a loé touz ceuz quil del cuer l'ont servi ... 93

K'as armes lor fu mire et as cors mareschaus. 176
XLV Les cors marescaucha et les ames gari 177

Ke il nel meite a point par sa douche parole. 184
XLVII Par ses douches paroles, par ses diz, par ses faiz 185

De la raison seroie deserre et despondere. 216
LV — Je woil, fait l'emperere, que tu le me despondes 217

Kant il ist de la wille, s'a aprés lui grant presse.[1] 560
CXLI Grant presse a aprés lui, quant il d'illuec se part 561

Et quil vient en tel point sel rechoit hautement. 592
CXLIX En tel point le soit Dex hautement rechevoir .. 593

Si s'en fuit par le bois de fin duel et de honte. 708
CLXXVIII De fin duel et de honte s'en vait parmi le bos ... 709

A Dieu l'a converti, sil l'en meinne ovec lui. 744
CLXXXVII Awec lui l'en mena quant il converti l'ot 745

Kant il a miel geté de si poignant malot. 748
CLXXXVIII De si poignant malot a geté ree et miel 749

Puis revint en Ephese entre ses douz amis. 768
CXCIII En Ephese est venu quant tot ot mis a point ... 769

Qu'il parti de cest siede, si com je sui contanz ... 776
CXCV De cest siecle parti, si com je woil conter 777

Chi sui venu por toi, qu'autre n'i ai tramis. 788
CXCVIII Venus te sui semondre por seoir a ma table ... 789

Dont fu l'ewangelistes lasus es chielz portez. 868
CCXVIII Es chielz en fu portez tout en char et en os ... 869

Or voici, ce qu'on lit dans les quatrains dits interpolés:

A men premier pourpos repairier me couvient. *12
*IV Repairier me couvient a mon premier afaire ... *13

[1] J'ai corrigé le texte de M. Westberg à l'aide du ms. *P*.

Le trouveront aigniel, et li felon lupart. *132
*XXXIV Aigniel li debonnaire, lupart les gens estoutes . . *133

Les rimes sont aussi riches que dans la partie présumée originale.

P. 46. *Sort* XVI rimant avec *sort* 'sourd' ne pourrait être 'sort' mais 'sourd' de *sourdre* (s u r g e r e).[1] — P. 83. *Ker on dit que l'onme ainme que il le doute . . .* Le début du quatrain II est mal expliqué dans la note (p. 131): »Car on dit que celui qui aime l'homme le redoute, etc. Le premier *que*, relatif sans antécedent, est au nom. sg.» En réalité, *que* est une faute pour *qui* (= *cui*). Normalisée, la phrase est celle-ci: *Car on dit cui l'on aime que il le doute et crient*, 'car on dit que celui qu'on aime on le redoute et le craint'. — P. 92. Corr. ainsi la ponctuation du v. 205: *Conment? fait l'emperere, ce n'est pas mes otroiz:* — P. 96. V. 284, l. *lëauté*. — P. 98. V. 339, *cil diu*, non pas 'ces dieux' comme il est expliqué au glossaire, mais corr. *cil dui* 'ces deux' (les *.ij. hommes* mentionnés au v. 334). — P. 116. V. 751, *Dont puet estre parans a l'angre seint Michiel*, corr. *paraus* 'pareil', comme l'indique la leçon de *M* (*pers*); corriger de même la note (p. 148). — P. 117. V. 781, supprimer le point d'interrogation et corriger la ponc tuation ainsi: *Ker, quil weult woir despondre et conter et nonchier*, (virgule). *Quil* (= *qui*) équivaut a 'si l'on'. — P. 126. Dans l'appendice, v. *26, *et a point le posserent* ne donne pas de sens; les notes et le glossaire ne fournissent aucune explication. Il faut lire *et a point espossererent La resurrexion . . .* — P. 127. V. *54, *s'emeut*, corr. *se meut*. — V. *62, *qui tous jours vainqui*, corriger, comme l'indique le v. 68, *tous visses v.* — P. 128. V. *96, suppr. le point d'exclamation après *Aigniaus*. Le poète dit simplement: 'vous êtes l'agneau . . .' — P. 129. V. *125, l'explication fournie dans la note (p. 154) porte à faux et le v. suivant demande une retouche:

Bien est faillis de cuer, si croi que petit sache:
Ki ce fait, lui se tolt et en infier se sache.

[1] Ici le verbe *sordre* est employé au figuré, Rien n'empeche que l'auteur ait employé dans le même quatrain *sordre* au sens concret, en parlant de fleuves. D'ailleurs le glossaire est correct.

'Celui-là est bien pervers et je crois qu'il est bien ignorant: qui le fait, s'éloigne de Dieu et se précipite dans l'infer . . .' — Au glossaire (p. 155) lire *afaitier* au lieu de *afaiter*.

A. Långfors

A. B. Francke & Chr. Thorn, *Fransk vokabelsamling.* Stockholm, Bonnier, 1942. 92 p. Prix: 2 cour. suéd.

Thèmes et versions devant se faire actuellement, en Suède, dans une étendue toujours croissante sans l'aide d'un dictionnaire, les auteurs ont voulu mettre à la disposition des élèves un petit vocabulaire ne comprenant que des mots modernes d'un usage courant. La matière est répartie entre vingt-cinq courts chapitres munis des rubriques traditionnelles telles que la maison, les meubles, le corps humain, les repas, les animaux, les plantes, etc. L'inconvénient habituel des manuels de ce type est que le concret prend une place disproportionnée et que surtout les substantifs sont favorisés au dépens des autres classes de mots, notamment les verbes.[1] Ce regret une fois exprimé, il reste à ajouter que ce petit livre est fait avec la compétence à laquelle on avait le droit de s'attendre. Si je m'arrête à quelques détails, c'est pour soumettre à l'appréciation des auteurs quelques suggestions en vue d'une nouvelle édition. — P. 3. »La grande armoire de la salle à manger.» Ne serait-il pas plus indiqué de parler de buffet? — P. 5. »La pendule; le cartel». Il me semble que cartel n'est pas d'un usage courant, »pendule» suffirait. Je me permets de rappeler que »car» (7 lignes plus bas) n'est pas d'un emploi courant dans la langue parlée. — P. 6. »Faire une chambre»; je mettrais »faire la chambre». — P. 7. Je n'ai pas entendu à Paris »poire» pour »ampoule électrique»; la poire est le bouton piriforme d'une sonnerie. — P. 8. »Un ameublement Louis XV», plutôt »mobilier». — P. 9. »A la noce», plutôt »au mariage». Supprimer la virgule après »La mariée». — P. 17. »Le paletot» pour »pardessus» est très »province». — P. 21. »Épingle de sûreté«, l. »é. de nourrice». — P. 22. On n'est pas »mis à quatre épingles», mais »tiré à quatre épingles». — P. 31. Au lieu de »vomir» j'aimerais mieux »rendre». — P. 33. »Arracher une dent», pourquoi pas

[1] Mais il est vrai que par la grammaire les élèves apprennent quantité de verbes, puisqu'une notable portion en sont irréguliers.

»extraire»? — P. 43. »La rentrée des classes», on dit couramment »la rentrée» sans plus. — P. 49. »Une association sportive», plutôt »société». — P. 50. On ne dit pas en France »jouer au bandy». N'est-ce pas »hockey sur glace»? — P. 57. »Le portier», lire »le concierge». — P. 61. Il est allé à la ville», l. »sorti». — P. 67. »corre-spondre,» l. corres-pondre». — 72. »Faire de la réclame», plutôt »de la publicité». — P. 76. »Un hymme» (*sic*), l. »un hymne» ou plutôt »*une* hymne». — P. 82. Ni le lieutenant de frégate ni l'enseigne de frégate n'existent en France, lire »lieutenant de vaisseau, enseigne de vaisseau (de première ou de deuxième classe)». — P. 86, à propos d'arbres, il manque un mot . . . essentiel: »les essences». — P. 90. Parmi les cours d'eau on s'étonne de l'absence de la Vistule qui a joué un rôle dans l'histoire des guerres de Suède.

A. Långfors

A. Rosetti, *Geschichte der rumänischen Sprache.* Allgemeine Begriffe. Bukarest, 1943. 118 Seiten.

Présenter sur 118 pages l'évolution historique de la langue roumaine qui au point de vue linguistique est la plus intéressante de l'Europe, est une tâche infiniment difficile, sinon impossible. Si M. Rosetti y réussit mieux qu'on ne pouvait s'y attendre, c'est sans doute grâce à son excellente *Istoria limbii române* I—IV (Bucarest 1938—1941), dont le présent livre ne fait que récapituler l'essentiel. C'est ce grand ouvrage de M. Rosetti déstiné à remplacer le premier volume déjà vieilli de *l'Histoire de la langue roumaine* de O. Densusianu qu'il faut consulter chaque fois que nous cherchons l'explication détaillée de quelque fait linguistique mentionné sommairement dans le petit livre que nous avons à annoncer ici. Malheureusement ce sont justement les volumes II (*Limbile balcanice*) et III (*Limbile slave meridionale*), qui ne nous sont pas encore accessibles à Helsinki. C'est en effet surtout le rôle de l'élément autochtone et la pénétration du latin balcanique par le slave qui sont les phénomènes les plus caractéristiques et les plus intéressants de l'histoire du roumain.

Selon M. Rosetti les emprunts slaves auraient été faits par le roumain à partir du VI^e^—VII^e^ siècle jusqu'au XII^e^ (p. 57). Il serait alors surprenant si parmi ces éléments ne s'étaient pas

conservées des formes primitives des diphtongues slaves en *r* et *l* qui, on le sait, ne furent simplifiées qu'au VIII^e^ siècle (*Karl*, le nom propre de Charlemagne, a donné en slave **korljь* 'roi' qui a subi encore le traitement ordinaire de cette diphtongue: russe коро́ль, pol. *król*, tch. *král*, etc.). Vu que plusieurs langues devenues voisines du slave avant le VIII^e^ siècle ont consérvé des emprunts de ce type ancien même si elles ne contiennent en général que peu d'éléments slaves (par exemple, finnois *taltta* et albanais *daltɛ* 'fermoir, ciseau' < slave **dolto*, russe долото́, tch. *dláto* 'fermoir, ciseau'; nouveau grec dialectal *βαλκός* 'espèce de filet' < slave **volkъ*, petit-russien во́лок 'filet de pêcheurs', serbe *vlâk* 'id.', etc.) on s'attendrait à en trouver plusieurs aussi en roumain, dont le vocabulaire est à 40 % d'origine slave (Rosetti, *l. c.*, p. 58). Et, en effet, en dehors de *daltă* 'fermoir, ciseau' < slave **dolto*, on a d'habitude rangé encore deux mots roumains parmi les emprunts slaves de ce type ancien: *baltă* 'bourbier, marais, étang, lac' et *gard* 'haie, clôture' (cf. Cihac, *Dict. d'étymol. daco-romane*, *s. v.*, Densusianu, *l. c.*; p. 277, Vasmer, *Rocznyk Slavistyczny*, 1913, p. 181 sqq., Křepinský, *Slavia*, XVI, 1938—1939, p. 260, etc.). Or, M. Rosetti considère (p. 48) ces derniers comme albanais ou thraces et semble garder le silence sur *daltă*, de sorte que sa liste des éléments slaves du roumain ne contient aucun emprunt nécessairement antérieur au IX^e^ siècle.

Selon M. Rosetti (p. 28) la palatalisation et l'amuissement de l' *l* dans le groupe *cl* hérité du latin aurait eu lieu relativement tard, car on trouve *cl* dans des noms propres roumains encore au XV^e^ siècle. On se demande alors pourquoi aucun élément slave n'a pris part à ce changement: comp. roumain *chema* 'appeler' < lat. *clamare*, mais *cladi* 'construire, bâtir' < slave *kladǫ* : *klasti* 'ponere'; *ureche* 'oreille' < lat. *auric(u)la*, mais *sfeclă* 'betterave' < slave *svekla* 'id.' Dans *clacă* 'corvée' < vieux slave *tlaka* 'id.' *cl-* est même arrivé à remplacer le *tl-* slave. Il est vrai que *clacă* est un emprunt relativement récent, en tout cas fait après le VIII^e^ siècle, comme le montre la métathèse accomplie: cf. lit. *talkà* 'assistance mutuelle, festin après le travail terminé', d'ou finnois *talkoo* 'id.'

Voilà des problèmes dont on voudrait bien voir l'explication détaillée et qui prouvent que la pénétration du roumain par le slave reste toujours un champ inépuisable de recherches.

Le livre de M. Rosetti est édité soigneusement. Nous n'avons relevé que peu de fautes d'impression. On s'étonne d'ailleurs

de trouver, à la page 7, l'explication du signe phonétique *ǧ* : »*g* im dtsch. *Gage*». Ce mot se prononce, en allemand littéraire, à la française, c'est a dire avec un *ž*, non avec un *ǧ*.

V. Kiparsky

Acta Eruditae Societatis Slovacae I. – Linguistica Slovaca. Redaktor L'udovít Novák. I/II, Bratislava, 1939–1940 (400 Seiten); III, Bratislava, 1941. 176 Seiten.

Durch diese gediegene, eine Fülle neuer Ideen und Anregungen enthaltende Zeitschrift führt sich die bereits auf alte Traditionen zurückblickende slowakische Sprachwissenschaft als Vertreterin der selbständigen Slowakei ein. Die Zeitschrift wird vom bekannten Slavisten L'udovít Novák, z. Z. Professor für vergleichende slavische Sprachforschung an der Universität Pressburg (Bratislava) redigiert, der seit seiner Prager Studienzeit der sog. »phonologischen» Linguistenschule angehört, und auch mehrere seiner Mitarbeiter vertreten phonologische Ansichten. Aus begreiflichen Gründen enthalten die bisher erschienenen Bände hauptsächlich Aufsätze über Spezialfragen der Slavistik, die hier nicht besprochen werden können. Wir beschränken uns daher auf diejenigen Aufsätze, die neben slavistischen auch germanistische, romanistische oder allgemeinsprachwissenschaftliche Probleme berühren.

An erster Stelle muss wegen seiner Tragweite der Aufsatz Nováks »Unbekannte deutsche Einflüsse auf den westslavischen, ostslavischen und madjarischen Konsonantismus» (I/II, S. 106–117, in slowakischer Sprache mit sowohl deutscher als russischer Zusammenfassung) erwähnt werden. Sehr überzeugend ist seine Erklärung der im 13.–14. Jh. stattgefundenen tschechischen Entwickelung *u* > *i* nach Palatalen, z. B. tschech. *cizí* < *cuzí* ~ russ. чужóй 'fremd'. Das alttschech. *c* war ebenso wie das heutige russ. ч stark palatalisiert und beeinflusste den folgenden Vokal, so dass *cuzí* etwa [ćü:zí] klang, wie das heutige russ. чужóй etwa [ćüžo:i̯] gesprochen wird. Die Prager Deutschen, deren kulturelle und politische Bedeutung gerade im 13.–14. Jh. sehr gross war, konnten den palatalen Konsonanten nicht nachmachen und ersetzten [ćü] durch [cü], welches dann in der das Deutsche nachahmenden Prager t s c h e c h i s c h e n Aussprache als [ci] übernom-

men wurde, da die Erfassung der Serie *ü* — *ö* für die tschechische Sprache gänzlich unmöglich war. — Ich möchte hinzufügen, dass das tsch. [ću] auch schon im Munde der Deutschen zu [ci] hat werden können, so wie z. B. die Deutschbalten russ. чубу́къ [čubu:k] 'Türkenpfeife' als *Tschibuk* [tšibu:k] und russ. чугу́нъ [čugu:n] 'Gusseisen' auch als [tšigu:n]entlehnten, indem sie das palatalisierte russ. *č* durch hartes *tš*, dafür aber *ü* durch *i* ersetzten (vgl. Kiparsky, Fremdes im Baltendeutsch 186–187). Dass die Aussprache der Prager Tschechen jedenfalls um 1400 herum stark deutsch gefärbt war, wissen wir aus den Vorwürfen, die ihnen damals der puristisch eingestellte Jan Hus machte. — Mit vollem Recht weist Novák auch auf die Übereinstimmung des tschechischen qualitativen Wechsels *a/e* im Typus *Jan-Jene*, *Jeník* mit dem Wechsel im ahd. Typus *gast-gesti* hin. — Viel kühner wirkt dagegen sein Versuch, das auf fast ganzem westslavischem Gebiet nach 1200 aus *ŕ* entstandene *ř* auf deutschen Einfluss zurückzuführen: »die Deutschen imitierten das tsch. *ŕ* als *r* + ein stimmhaftes oder stimmloses spirantisches Element vom Typus zwischen *š*, *ž* und *s*, *z*, allenfalls kakuminalen Charakters, was in der heimischen tschechischen Umwertung zuerst *ř*, dann *ŕ* gab. Das tschech. *ř* verbreitete sich von den höheren sozialen Schichten auch auf das Lausitzer-sorbische und polnische Gebiet . . .» Der Haupteinwand, der gegen diese Erklärung erhoben werden darf, ist gerade das Fehlen einwandfreier Belege für die von Novák vorausgesetzte Lautsubstitution: in baltendeutschen Lehnwörtern aus dem Russischen wurde und wird jedenfalls russ. *ŕ* ausschliesslich durch gewöhnliches *r* substituiert (vgl. z. B. baltend. *Podrett* 'Unternehmen, Vergnügungsfahrt' < russ. подря́дъ 'Lieferungskontrakt, Unternehmen' und andere Beispiele bei Kiparsky a.a.O.). — Schliesslich erklärt Novák die in einigen slavischen Sprachen im 12.–13. Jh. stattgefundene Lautveränderung $[g] > \gamma > h$ (vgl. z. B. tschech., slowak., obersorb. *hora* ~ poln. *góra*, russ. ropá 'Berg') und den ungarischen Lautwandel $\chi > h$ (vgl. z. B. ung. *hal* gegenüber wogul. *χul*, *kul* ~ mordw. *kal* ~ finn. *kala* 'Fisch') »im Einklang mit der kulturhistorisch so bedeutenden Epoche der grossen deutschen Kolonisation in Mitteleuropa» durch deutschen Einfluss, verweist aber für die nähere Begründung dieser Behauptung auf sein Buch »Zur Geschichte der slowakischen Sprache im Jahrtausend vom 6. bis zum 16. Jahrhundert», das uns noch nicht zugänglich ist.

Umgekehrt, befasst sich Robert L. Rudolf mit den »Slowakischen Lehnwörtern im Inseldeutschen in der Slowakei» (I/II, S. 151—168). Unter den von ihm behandelten Ausdrücken befinden sich allerdings auch solche slavische Lehnwörter, die auch in anderen deutschen Mundarten vorkommen, und daher keineswegs slowakischer Herkunft zu sein brauchen, sondern ebensogut, ja sogar eher aus dem Polnischen, Tschechischen oder Slovenischen stammen können, was der Verfasser stellenweise auch zugibt, obgleich man bei ihm keine konsequent durchgeführte Stellungnahme findet. So wird z. B. S. 156 das sogar in die Schriftsprache eingedrungene d. *Jauche* aus slowak. *jucha*, *júcha* hergeleitet, während S. 151 und 164 mit Recht die Entlehnung dieses Wortes gerade aus dem Slowakischen als nicht wahrscheinlich bezeichnet wird. Unbegründet ist auch die Behauptung des Verfassers S. 163, mhd. *twarc* > ostmd. *Quark* stamme aus der älteren slowak. Form *tvarog* (heute *tvaroh*) 'Quark, Topfen', denn genau ebensogut kann die Quelle des weitverbreiteten, ja sogar in die Schriftsprache eingedrungenen deutschen Wortes in der polnischen, tschechischen, ja sogar sorbischen oder polabischen Entsprechung der slowakischen Form gesucht werden. S. 156 werden aus slowak. *chalupa* sowohl d. dial. (Pressburg) *Kaluppe* 'altes Haus' als auch d. dial. (Zips) *Kalibe* 'Waldhütte' hergeleitet. In Anbetracht der grossen lautlichen Diskrepanz zwischen den beiden deutschen Formen muss man jedenfalls die Möglichkeit erwägen, dass *Kalibe* direkt oder indirekt auf rumän. *colibă* '(Laub-, Stroh-)Hütte' zurückgeht (vgl. Berneker, Slavisches etymolog. Wb. I, 546). Wenn auch das heutige Zipser Deutschtum keine unmittelbare Berührung mit dem rumänischen Sprachgebiet hat, so gibt es bekanntlich rumänische Lehnwörter im Slowakischen, von denen jedenfalls eines (slowak. *bryndza* < rumän. *brînză* 'Käse') als *Brinse*, *Prims'nkas*, *Primsenkäs* (vgl. Verf. 155) in die deutschen Dialekte der Slowakei eingedrungen ist. Ganz entschieden reserviert man sich gegen die Annahme eines »eingeschobenen Nasals» in d. dial. (Untermetzenseifen) *Kolende* 'das Zeichen C+M+B an den Türen' [?] < slowak. *koleda*. Dieses letztere bedeutet nämlich 'Umgang am Neujahrstage von Haus zu Haus' und geht auf ein älteres *kolęda*, gemeinslav. Entlehnung aus lat. *calendae* zurück. Da die Nasalvokale im Tschechischen und Slowakischen um 950 bereits geschwunden waren, während die früheste deutsche Kolonisierung der Slowakei nach Verf. 163 erst

im 11. Jh. begann, kann das deutsche Wort nicht einmal aus einer älteren slowakischen Form hergeleitet werden. Lautlich kann man *Kolende* nur auf poln. *kolęda* 'Weihnachts-, Neujahrslied, -geschenk' zurückführen, vorausgesetzt, dass die vom Verf. nicht näher erklärte Bedeutung (vermutlich steht »das Zeichen C+M+B» im Zusammenhang mit den Weichnachtsbräuchen) dem nicht widerspricht.

Erwähnenswert ist A. V. Isačenkos »Versuch einer Typologie der slavischen Sprachen» I/II, S. 64—76), vor allem deswegen, weil seine Methode grundsätzlich von derjenigen Hakulinens abweicht: dieser letztere untersucht (Virittäjä 1938, S. 269 f.) das relative Vorkommen von Konsonanten und Vokalen in zusammenhängenden Texten, während Isačenko die Verhältniszahl von Vokalen und Konsonanten innerhalb des Lautsystems sucht und zu interessanten Ergebnissen in bezug auf verschiedene slavische Sprachen kommt. Es erweist sich z.B., dass das Serbokroatische 24 vokalische (silbenbildende) und 24 konsonantische Phoneme hat, während im Polnischen 5 vokalischen 35 konsonantische Phoneme gegenüberstehen!

Ladislas Gáldi begründet ausführlich die von Brückner gegebene richtige Erklärung des international gewordenen ungarischen Wortes *huszár* (»L'origine du nom des hussards», I/II, S. 53—59). Es geht über südslavische Vermittelung letzten Endes auf das Germanische (vgl. got. *hansa* 'Schar, Menge') zurück und bedeutet 'Mitglied einer Schar' > 'Spähtruppler. Beutejäger'. Das sicher viel Zeit und Mühe fordernde Sammeln und Analysieren der vermittelnden slavischen Formen hätte sich der Verf. ersparen können, wenn ihm das 1934 erschienene Buch von V. Kiparsky »Die gemeinslavischen Lehnwörter aus dem Germanischen» bekannt gewesen wäre, wo S. 201—203 diese Arbeit bereits ausgeführt ist.

Zum Schluss sei noch die neue, weite religionsgeschichtliche Perspektiven eröffnende Etymologie des westslav. Wortes für den Würgfalken (Falco laniarius) erwähnt, die Václav Machek in seinem schönen Aufsatz »Slav. *rarogъ* 'Würgfalke' und sein mythologischer Zusammenhang» (III, S. 84—88) gibt. Er führt das slav. Wort überzeugend auf iran. *vāragna-*'Falke' zurück, das auch eine der Inkarnationen der iranischen Gottheit *Vərəθraγna-* bezeichnet. Spuren dieser letzteren Bedeutung erblickt Machek in der Tatsache, dass der Würgfalke im slav. Aberglauben als »Dämon, Fürst der bösen Geister» eine grosse Rolle spielt. Es liegt hierin eine Parallele zu dem aus dem

Iranischen entlehnten gemeinslav. Worte für 'Gott' : *bogъ*, wobei es religionsgeschichtlich von Belang ist, dass diese beiden Entlehnungen auf nicht zoroastrische Beziehungen hinweisen.

Die angeführten Kostproben dürften genügen, um von der Vielseitigkeit und anregenden Frische der Zeitschrift eine Vorstellung zu geben. Es bleibt nur zu hoffen, dass es der Slowakischen Gelehrten Gesellschaft gelingen möchte, in unserer immer finsterer werdenden Welt ihre Fackel auch künftighin brennend zu erhalten.

V. Kiparsky

Eingesandte Literatur

Eugène Vinaver, Principles of Textual Emendation. Reprinted from Studies in French Language and Mediaeval Literature presented to Professor M. K. Pope, p. 351—369. Manchester University Press, 1939.

Voltaire, Prinsessan av Babylon. Översättning av *E. N. Tigerstedt*. Helsingfors, Söderström & Co. 122 S.

K. Voretzsch, Reisen Deutscher nach der Provence und Südfrankreich in früheren Zeiten. Sonderdruck aus Volkstum und Kultur der Romanen, XI, Heft 3/4, S. 306—341, und XIII, Heft 1, S. 30—110.

E. Walberg, Sur le nom de l'auteur du Voyage de saint Brendan. Reprinted from Studia Neophilologica, Vol. XII (1939), p. 46—55.

W. von Wartburg, Betrachtungen über das Verhältnis von historischer und deskriptiver Sprachwissenschaft. Extrait des Mélanges Bally. Genève, Georg et Cie, S. A. Librairie de de l'Université, 1939, 18 p. 8:o.

W. von Wartburg, The Localization of the Capitulare de Villis. An Offprint from Speculum, Vol. XV, No. 1 (January, 1940), p. 86—91.

W. von Wartburg, Problèmes relatifs aux mots romans d'origine germanique. Mélanges de linguistique romane offerts à M. Jean Haust, p. 421—427. Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1939.

B. H. J. Weerenbeck, »Aqui», etc., en procençal, en catalan, en espagnol et en portugais. Revue de linguistique romane, XIII (1937), p. 47—66. Paris, Librairie E. Droz.

Rotwelsche Splitter aus dem Breslauer Stadtarchiv.

In den Mitteilungen der Schlesischen Gesellschaft für Volkskunde 27, 138. 139. 150 habe ich bereits mehrere Wörter der Gaunersprache, die mir in dem Breslauer Stadtarchiv begegneten, genannt; auch in diesen Mitteilungen, Band 28, 1 ff. habe ich einiges beigebracht. Hier sei nun verzeichnet, was sonst in den vielen Bänden noch aufgestöbert worden ist. Es mag noch einzelnes übersehen worden sein, auch manches gebucht sein, was nicht genau rotwelsch ist.

Leider besteht keine Aussicht, dass das Rotwelsche Wörterbuch, an dem Professor Dr. Louis Günther in Giessen seit Kluges Tode arbeitet, in absehbarer Zeit erscheinen wird. Es wäre sehr zu wünschen, dass der greise Gelehrte wenigstens den Anfang des Werkes erlebte.

Es ist bereits mehrfach darauf hingewiesen worden, dass unter den Gaunern und Dieben die strengste Ordnung herrschte; ich habe darüber kurz gehandelt in den Schlesischen Monatsheften II, 399. Sie hatten einen Anführer, dem sie blinden Gehorsam schuldig waren; sein Name wechselt. In dem von Kluge 29 aus der Hirsuta Hilla nova abgedruckten Beleg heisst er *Meister*. I 124, 12, 27 (1597) steht: 'Zeiget ferner ahn, dz der Nickell Liethman vndt Matz Schuberth stets die *Meister* vnd *Messer* gewesen, dz gelt auch, wan sie was vorkaufft, zu sich genomen, Ihnen was sie gewoldt, dauon gegeben.' Eine andere Bezeichnung ist *Kanzler*. I 123, 14, 200 (1622) lesen wir: 'Saget, dasz sie ferner ihm Sommer zum Zobten bey Caspar Bendlein [gewesen], do der Man auch neben zweien Mathes N., so *Cantzler* genennet wird, und desz Cantzlers aydam George N. [gewesen]; als die Einspenniger khommen, wehren die Personen alle entrunnen.' Auch das *Regiment* wird kurz der Führer genannt (I 123, 4, 19^{b}; 1569) oder der *Principal* (I 123, 12, 206): 'Merten Grosz, . . . so sich sonsten zubeuor

Merten Hoffman vnd Lex Neppel genandt, *principal* der anderen diebe' (1622). I 120, 2, 136[b] (1608): 'Margaretha, eine Zigainerin, welche sich die Oberste ondt Scholzin nennet.'

Die Verbündeten unter sich nannten sich *Geselle:* 'Peter hat bekant, das seyn *geselle* . . . gestolen hat' (1456); 'sein Geselle ist Jörge Sawer'. I 123, 9, 86[a] (1579). 'Ist von seinem *Rothgesellen* Melcher Peczelt mit einer Musketen erslagen' (I 121, VI[b]; 1627). Gelegentlich sprechen sie auch von ihrem Gewerk: 'sonst kenne er keinen ihres *gewerkes* mehr'. I 124, 8, 282[b] (1588).

Insgesamt wird von der Gesellschaft gesprochen. Daher kehrt bei den Untersuchungen immer die Frage wieder, ob der vor Gericht Stehende sich zu böser Gesellschaft halte, ob er Gesellen habe. I 124, 12, 86 (1596): 'Seine *gesellschaft* seien gewesen Woitek Ulbricht, Hans Jonacla, Allex von Rothsürben vnd Mattes von Reichentall sonst Czerwony genant.' Auch ein einzelner wird böse Gesellschaft genannt, so z. B. I 123, 1, 172: 'ongefer 2 meil weges von Grotke des buchbinders furman ihn, den Teter, im kreczemhause angetroffen, auch in gekent, vnd czu im gesprochen, *böse gesellschaft*, du hast dich zu Grotke bei vnns vorgriffen, etlich gelt entwandt' (1564). Der eine Geselle nennt den andern seinen Gesellschafter: 'dasz übrige [habe] Er mit dem Winckler vndt den anderen beiden *geselschafftern* . . . geteilet' (1696).

Es ist oben vermerkt worden, dass die Gauner sich ein Gewerk, eine Zunft nannten; Louis Günther hat mit allem Nachdruck betont, das Rotwelsch sei eine Berufssprache wie die Jägersprache, Studentensprache, Seemannsprache und die einzelnen Handwerkersprachen. Man wird also auch annehmen können, dass diese berufsmässigen Einbrecher Gebräuche von Handwerkern bei sich eingeführt haben. Die Übernamen und Spitznamen, die sie führten, die sie auch vor Gericht angaben, machen dies sehr wahrscheinlich. Nicht hierher gehören freilich Namen wie Gänsehenger, Groszmaul, Einhändel, Einöhrle, Schlotterbein u. a., die ohne weiteres verständlich und nicht

rotwelsch sind. Wenn aber einer der Zunftgenossen den Beinamen *Nepper* führt, wird er ihn wahrscheinlich deshalb bekommen haben, weil er mit dem Verkauf unechter Ketten, Steine sein Geschäft verstand; oder Krepel wird genannt, wer mit dem Dieterich gut umzugehen verstand. Darf man in diesen Beinamen eine Art von Schleifnamen sehen?

Ich schliesse hier die Belege an.

Nepper: 'Merten Hocke, Nepper Merten genandt, der geburt von Breszlau' (1611) I 120, 3, 29[a]. Statt Nepper führt er auch den Übernamen Neppert: I 124, 17, 129 (1610); 17, 95 (1609). Zum ersten Mal erscheint Nepper Merten I 123, 3, 3 (1609). Kluge bucht das Wort sehr oft S. 383. 444. 417 usw. Von den Wörterbüchern bringt es nur Schmeller I, 1751 aus einer späten Quelle. Zweifellos ist das Wort *Neppel* nur eine Nebenform von Nepper; denn der Übergang von *r* in *l* ist im Schlesischen sehr häufig: 'Mertin Gross von Kirchenbach ausz Nieder Lauszniz, sonst Lex *Neppel* genandt.' I 120, 3, 1481 (1622). Die Belege reichen früher hinauf als die von Kluge beigebrachten.

Kreppel: 'vnd einer gnant *kreppil* hatte auch ein pfert mite gehat' I 115, 57 (1472). Kluge 29. Als Eigenname ist mir das Wort nur hier begegnet. Das Kruepell Dieterich oder Nachschlüssel bedeutet, wird ausdrücklich I 123, 10, 271 (1593) und 312 (1594) bezeugt.

Alraune: 'Caspar schueller ein Ziegelöffler Sagett, er wird Sonsten die *ahlraw* genandt.' I 123, 8, 85 (1577). — 'Ferner gestehet Jörge Olber, das einner Sein geselle Marcusz vonn der Neisse, welchem die finger zuesammen gewachsen seindt, hewer nach weinachten ond der Casper Schieller, Sonsten die *ahlraw* genandt . . . zusammen kommen.' I 124, 5, 106 (1577). Ferner Sagett der hans steinner den zweyen schelcken, Sunderlich der *ahlrawen* vnder augen'. A. a. O. — Der Aberglaube in den' Verbrecherkreisen ist bekannt. Es ist also nicht weiter wunderbar, wenn sie sich Beinamen zulegten oder bekamen von Dingen, an deren zauberkräftige Wirkung sie glaubten

(Gross, Handbuch für Untersuchungsrichter I, 536; Hdwb des deutschen Aberglaubens I, 315). Mit der Alraunwurzel wurde auch Handel getrieben. I 123, 9, 147[b] (1589). — Hier sei gleich angeschlossen, was über einen andern sehr gefährlichen und dreisten Einbrecher und Beutelschneider berichtet wird: er legte sich den Namen des berühmtesten und weitbeschriensten Zauberers im 16. Jahrhundert bei. I 123, 9, 89 (1579) wird von Georg Dörre erzählt, der unter der Gesellschaft seinen richtigen Namen führte, sonst aber nannte er sich *Jörge Faust*. In den schles. Geschichtsblättern 1926, 71 f. habe ich über ihn kurz gehandelt. Das älteste Volkbuch über Faust erschien bekanntlich erst 1587 in Frankfurt a/M.

Blader: 'Merten Berger, alayn in der neystadt hielt er sich auff. Da heys man Ihn biswayl beyr merthen, *blader merthen*.' I 123, 2, 125 (1566). Vgl. Kluge 127 (1610): 'der blad Jacob' als alter Beleg für das rotw. platt'; platt — zur Diebes-Bande gehörig und mit derselben einhalten.' Kluge 230 (1753); 'von andern *Platten* oder Spitzbuben totgeschossen' (Kluge 249).

Drehscheiber: 'Matthias Dyhr . . . Sonsten Drehscheiber genannt'. I 120, 4, 201 (1719). Louis Günther, die deutsche Gaunersprache 107: Drehscheibe für Arbeitshaus. Der Genannte wird also im Arbeitshaus gesessen haben.

Glesegel: 'Ferner gestehett er zue, das der Jörge weyneltt, Sonsten *glesegell* genandt sein geselle den Sommer fast gewesen sey.' I 124, 5, 169 (1577); derselbe wird noch erwähnt I 123, 8, 119 (1577). Zur Erklärung weiss ich nichts zu sagen. (Etwa Glasäugel?)

Greif: Matz Heder, Sonsten greiff genandt, ein schüffman' I 124, 6, 247 (1582). Gross, Handbuch für Untersuchungsrichter I, 497 verzeichnet Greifenberger — Taschendieb.

Käple-hendler: E 2, 7, 277[b] (um 1675). Das Wort steht allein; der Schreiber bemerkt, es ist zuerst 1673 bei einem Examine im Stockhause erwähnt. Das Folgende ist kaum zu entziffern, nur die Wörter Pelz und Dieb sind zu ermitteln. Heranziehen wird man aus dem DWB V, 556 keppeln.

Katze: 'Mertin Kirschner, katze genannt, eines meurers sohn' erscheint sehr oft in den Bänden. Er war ein schwerer Junge. 1612 wird er 'mit Zangen gerissen, gevierteilt, die Viertel an galgen gehangen, der Kopff auff eine Stange auf dem Gerichte genagelt.' I 120, 3, 45. E 2, 6, 427. Den Namen Katze hat er wohl nicht, wie L. Günther, Gaunersprache meint, wegen seiner Falschheit bekommen, sondern wegen seines schleichenden, leisen, unhörbaren Ganges. I 123, 9, 89 (1579): 'Nach diesem Sey er mitt einem buffen die *Mehrkatzen* genandt Ihnn einem eckhause eingestiegen.'

Kauder: 'Macz Herman, Kauderle genant, gewesener Gutsche.' I 124, 12, 403 (1597). 'M. H. sonsten Kauder genant' (ein Tagelöhner). I 124, 13, 272 (1595). Er wird ein betrügerischer, herumziehender Hausierer gewesen sein und daher seinen Namen haben.

Knebel: 'Hanns frünt, als knebil gnant, von Patschke, hot becant.' I 115, 127 (1492). Vgl. DWB V, 1377, wo über Herkunft und Bedeutung des Wortes gehandelt wird.

Kriebes-Krabes: 'das sie Ihr hatt einnen Blawen macheiern Rock, welchen sie bein dem kriebes krabes Im seiden beuttel gehalt schicken soll.' I 123, 5, 132 (1572). 'Margaretta des Jacob harttmansz sonst kribes krabes genandt eheweib.' I 124, 2, 6 (1572). Der Seidenbeutel in Breslau war sehr verrufen. Vgl. auch DWB V, 2203.

Mamlas: 'Jahz Witek, Sonsten von seinen Diebs Gesellen *Mamlas* genandt.' I 120, 4, 118 (1681). Seine Gesellschaft bestand aus noch drei Beutelschneidern, die alle am 18. XI. 1681 mit dem Strange vor dem Schweidnitzer Tore hingerichtet wurden. Das Wort stammt aus dem Slavischen, es bedeutet Brummer, Schnurrer, Stotterer. Heinrich Waschiczek, Sudetendeutsche Zs. f. Volkskunde XI (1938) S. 146 verzeichnet es unter den heut noch gebrauchten Iglauer Schimpfnamen in der Bedeutung von sprachloser Mensch, dummer, einfältiger Mensch, aber auch in der von Bengel, Lümmel, Flegel.

Nabeschilge: 'Jacob Schwer, sonst *Nabeschilge* genant.' I 124,

18, 133. Gross, Handbuch I, 489 verzeichnet 'schellgen — schneiden'. Im Breslauer Staatsarchiv Suppl. MR. E. N° 30, fol. 11–13 (vgl. jetzt Beitr. 66, 352) findet sich eine Liste von Gaunerausdrücken aus dem Jahre 1812, die unter N° 67 bucht: 'ein Loch in die Wand machen — ein Nekow schilegen.' (Vgl. Kluge, Rotwelsches Quellenb. 302, 303). Es handelt sich um einen Viehdoktor. Aber was ist Nabe?

Pumper: 'Hans Klebach, sonsten Pommer genandt.' I 123, 12, 105 (1622). Auf der folgenden Blattseite aber steht: 'H. K. von Patelburn [d. i. Paderborn] ausz wiszfahlen . . . Sie hetten ihnen einen *Pumper* genennet, der den leuten Pflegte bei nachtlicher weise einzubrechen vnd zu stehlen.' Pommer ist also als Pumper zu lesen. Er mochte bei seinen Fahrten wohl sich nicht leise genug verhalten.

Runze: 'Thomas Paul, sonst *runze* genandt, ein meurer gesel.' I 124, 16, 226. Das Wort gehört zu *runtzen* — vermischen oder bescheissen aus dem hd. liber vagatorum (Kluge 55); dasselbe Wort steht auch in dem ndrh. liber vagatorum, sowie dem nd. und ndl. (Kluge 77. 80. 93). Ein Runze ist also ein Betrüger.

Sarle: 'Hans Faber, sonsten Sarle genandt.' I 123, 11, 314 (1602) und I 124, 12, 111 (1597): 'Simon Hentschel, sonsten Sorle gnant, ein Fleischer.' Darf man anknüpfen an 'sora, sore, sor' bei Gross, 1, 494[b]? Vgl. auch Bischoff, WB 83.

Schadel: 'Geörge Wedelich, Schadel genandt.' I 120, 1, 135 (1580). Es ist sicherlich das heut noch verständliche Schadchen gemeint, in der Bedeutung Heiratsvermittler, Kuppler, Betrüger. Vgl. Gross, Handbuch I 488; Bischoff, WB der wichtigsten Geheim- und Berufssprachen 74.

Scharf: 'George Milde, sonst Scharff genandt.' I 120, 16, 205 (1608). Ein Kriegsmann von 20 Jahren und Falschspieler. Er wird öfter erwähnt, z. B. I 124, 17, 33: 'wie lange er mit georgen milden, sonst scharff genandt, bekandt sey . . . , alsz er aber vom Salz Ringe nach der Olischen gasse gehen wollen' habe er den George scharff bey der Merten Klosse kretschmerin

auf der Junckern gasse angetroffen.' Hier wird der vor Gericht Stehende nur mit seinem Übernamen genannt. Diese Beobachtung macht man sehr oft. I 124, 17, 102 heisst es nicht Scharf, sondern Schärffle, und wir erfahren, dass er eines Tagelöhners hinterlassener Sohn ist. — Vgl. Kluge 304: schärfen — gestohlene Sachen der Diebe verkaufen; Bischoff, s. v.; Gross I, 489. Schärfenspieler für Diebeshehler bei Kluge 348. 362. 372.

Schmalbein: 'Caspar Schmalbein, der mit ihnen eingezogen worden, sei auch ein federthfeller auf ihre sprach oder ein beuttelschneider.' I 124, 8, 282[b] (Mitteil d. schles. Ges. f. Volksk. 27, 138). — Als er (Caspar Reiselt) gefraget, warum man ihn Schmalbein nenne, Dorauff sagt er . . . und sei auch Schmalbein nit sein nahme.' — 'Endtlich der Hans Tenzler ihm vohrgestellt, sagt er und gestehet, er sey ein halb Jahr bei ihm gewesen, vndt weil dy andern ihre nahmen vorwechsellt, habe er seinen auch nicht bekennen wollen. Sey nit von Dresen, sondern vom hofe aus dem Vogtlande, heinrich Schmalbeins Kromers nachgelossener Sohn.' I 124, 8, 285 (1588). Bei den vielen Wörtern, die im Rotwelsch mit *schmal* gebildet worden sind, wird der Untersucher in dem Namen Schmalbein einen Decknamen gesehen haben.

Schmeisser: 'Hans baur, wellychen man den schmeyser nennet.' I 123, 3, 22 (1566). Ein Falschspieler. 'Der ist auch ein bettler, der heist lorenz pawer, sonst *schmeiser* genandt; der selbe bettelt auf den schweren gebrechen; aber er habe den schweren gebrechen von Ihme sein tage nicht gesehen' (1569). DWB IX, 1008.

Schnorrbein: 'vnd einer Schnorbein genant.' I 115, 12. 14. 15. 21 (1453). Vgl. Günther, deutsche Gaunersprache 96; Rotwelsch d. d. Gauners 50.

Seifensieder: 'Darauf Zeiget er an, Das ehr und seine geselschafft Merten, welche man sonsten Seifensiederlein nennet, einem Schuster eingestiegen.' I 124, 14 (24. VIII. 1600). Das Wort bezeichnet einen Taschendieb. DWB X, 1, 194 nach Avé-Lallement; Gross, Handbuch I, 493.

Spiesser: 'derselben pferde weren ij Coschman worden, die anderen ij eime *Spisser;* den sie genant haben Jungher hans, der hette viij pferde gehabit.' I 115, 55 (1472). Das Wort gehört zu Spies — Wirtshaus. Kluge 202 u. 306; Gross I, 494.

Spitzmaus: 'Und dan ein weib mit nahmen Dorothea, *spitzmaus* genandt, aldar ihm kretzschem gewesen.' I 123, 12, 210 (1622). Das Wort kann ich nur hier belegen. Bekannter sind als Gaunerworte die Mausköpfe, bei Kluge 181 steht ein Beleg vom Jahre 1574, wo das Wort als Kennwort für Gauner und Spitzbuben gilt; zu erinnern ist noch an Schmeller I, 1751, wo aus dem Jahre 1588 'Hausnopper als Cumpan der Diebe, Mörder und Meusköpff' aufgezählt werden. Vgl. Kluge 171: Kapp-Mäuse — Verräter. Gehört in diesen Zusammenhang vielleicht der oben belegte Käple-hendler? 2 E 7, 263 (um 1675) wird 'Maus-Kopff' als schwere Schelte bei den Handwerkern genannt.

Toxe: 'Item hans olmucz hatte Jorge prewssen, pauln von redern, *toxen* gnant, vorkuntschafft czwene salczwagen der von Glogaw.' I 115, 80 (1479); I 115, 86: 'Pauls von Radern, toxe gnant, Bekentnis. — Fischer, Schwb. WB II, 299 verweist unter Toxen-flachs auf 'dechsen' — den Flachs schwingen. Unter 'adechsen' gibt er die Bedeutung tot schlagen, hinterlistig erschlagen, überlisten an und fragt, ob nicht zu Dachs gehörig? Schmeller I, 433 erklärt 'abdachsen' mit einen erschlagen; 'abdachseln' mit abschaffen, wegschaffen und erwähnt 'Chunrad der Tachsaer' aus den Monumenta Boica III, 186 (1302), bei ihm auch noch 'doxen' — stutzig, tückisch, verschlagen.

Wampe: 'Criestoff patzellt, Sonst *Wampe* genandt, ein Reitter junge.' I 124, 2, 32 (1572). Gross I, 495 bringt 'wamsen' für lügen, aufscheiden; man kann auch heranziehen das von Schmeller I, 514 aus S. Helbling beigebrachte 'Ich swîge als ein wambîs.' Beide Deutungen passen für einen Gauner: Lügner, Aufschneider oder Verschwiegenen. Dieser Wampe taucht auch noch in anderen Quellen auf. Vgl. Andreae, Mitteil. d. schles. Gesellsch. f. Volksk. XXI, 110.

Warre: 'Matthes Christian Werner, sonst *Warre* genannt.' I 120, 15 (1741). Vielleicht zum ndl. 'war' gehörig — Streit, Zank, Zwietracht.

Weinkoster: 'Nickel Schneider, der *Weinkoster* genandt ein Reitter . . . ist verweist.' I 128, 2, 16[a] (1583); derselbe wird noch erwähnt I 124, 7, 151 u. 122, 2, 14[a]. Kluge bringt 16 Anm. Belege für Weinrufer und Weinzieher. Weder im DWB XIV, 1, 985, 1064 noch bei Lexer III, 908 ist ein Hinweis, dass diese Wörter *auch* gaunerische Bedeutung haben.

Angeschlossen seien einige Rotwelsche Wörter und Redensarten, die mir aufgestossen sind.

Dieren: 'Darauf der Johnek sich immerzu vmbs Schencks öflein, wie dan auch omb die Wirtin und Wirth *gethieret.*' I 124, 17, 228 (1612). Vgl. DWB II, 1133. Nach Kluge 151 stammt das Wort aus der Gaunersprache: 'Oi das is der Loë ettlein, dasz die Iltesn so schlauch auff vns dirn' (1623).

Durniz: 'hette er ihn gefenglichen einziegen laszen, vnd aldar in der *dumritze* 5 wochen sitzen müszen.' I 124, 18, 181 (1619). Schmeller I, 542 gibt Belege für Folterkammer.

Emmes: 'Der hat geritten mit viij knechten Inn der löbenichen Heide, *emis* genent.' I 116, 79 (1512), I 123, 1, 102 (1563): 'gescheen des morgens off den *emmisz* vor mittage.' Kluge 313. 397; Gross I, 463.

Klinke schlagen. I 120, 1, 125[b]: 'das sie klincke schlahen.'

Kredeln: 'das er dreymhal nechtlicher weile auf der gasse angetroffen worden, vnd die vormutung geben, das er hett *kredeln* wollen.' I 120, 1, 110[b] (1576); 113[e]: 'Das er khein Gut thun will, sondern sich des Kredelns gebraucht vnd befleissiget' (1577); 114[b]: 'das er hat kredeln vnd spannen wollen, wie man Ihn damals beschuldiget' (1577). Was das Wort bedeutet, lehrt folgende Eintragung: 'da er gekredelt vnd mitgenomen, was nicht hat gehen wollen.' I 120, 1, 131[a] (1580). Es heisst also stehlen. Belegen kann ich das Wort nicht.

Mesche: 'Margareta, *Mesche* gnant, ein freies weib vnd ejn

Edelmans tochter. I 115, 153 (1493). Vgl. Weigand-Hirt II, 238; Schmeller 1, 1681; Kluge 308; Günther, Rotwelsch d. d. Gauners 36.

Quinte: 'Catharina Groszerin ward eben diesen Tag 3 Stunden an den Pranger gestellet und auf ewig verwiesen. Darumb weil sie sich vor den Leuten aufgedecket, Ihnen die *Quinte* gewiesen und darzu gesungen.' I 120, 4, 143 (1685). Über das Wort handelt ausführlich Jacob Grimm DWB IV, 43; weitere Belege aus Schmeller und Lexer bei Van Helten, PBB 25, 225. Dass das Wort damals in Breslau allgemein verstanden wurde, lehrt Ebers, das Armenwesen der Stadt Breslau (1828) S. 348. Er druckt aus einem alten Archivband folgende Stelle ab: 'Sie [die faulen Dirnen] werden in beiden Nachrichten [von den Jahren 1524 u. 1551] und namentlich in der letzteren 'ex collegio quinto' genannt, und dem zerstörten Hurenhause der Name des fünften Collegii gegeben.' Man kannte also die Herkunft des Wortes nicht und deutete es aus dem römischen Ordinale.

Rabe: 'finde ich dich hier du *Rähbli*, kömest mir iczund eben recht.' I 124, 17, 106 (1609). Günther, d. d. Gaunersprache 1. 68.

Storge:' Es were unter ihnen der brauch, wan sie so einen *Storgen* ahntreffen, dz er Ehrlichen Soldaten ein Ürten zahlen müste.' I 124, 17, 163 (1611). Schmeller, II, 781 u. DWB X, III, 418 kennen nur Storger, Störger, aber nicht Storge.

Wind halten: 'Wan ander hetten den leutten das gelt aus den stoslen genumen, So wer er vorgetretten vnd hette *windt gehalten* (1575). Kluge 126. 135. DWB XIV, II, 251.

Seite 101—104 druckt Kluge Gaunerlisten ab; solche Listen kommen in den Breslauer Malefizbüchern mehrfach vor, ohne Neues zu bieten. Die wichtigste steht I 123, 12, 202 (8. III. 1622). Sie mag hier abgedruckt werden: 'Er [Hans Klebach] berichtet auch, dasz ihm wiszende, dasz künftigen Jarmarckt über 5 tage zu Reichenbach in die 40 Man vnd Weibes Personen, welch siche des beutelschneidens gebrauchen, auch mit

brandt briefen herumb trügen, aufhilten. Er wollte auch diese Personen, wan man ihn auff einen wagen schmitte, antreffen. Dero Personen diese: Salomon N., sein Weib Maraüschke, dessen Bruder Abraham, ein Brandtbetler. — Mehr einer lugen George. — Abraham von Priebsz, sonsten der *kleine Seieman*, Sein bruder Christuf Schindler, der *grosz Seieman* genant. — Mehr der khatarina Heinrich Von der Sitte [Sigda, Kreis Wohlau], sein bruder Friedrich. — Mehr einer Stefan Staufbesen genant von Pautzen burttig. — It. der Grosse Sehler Hans N. von der liebe [?]. It. Margrehta, der Khatarina schwester, so von der Sitte burttig. — Mehr einer fuchs merten von Jawer bürtig, Welcher aufn brant, Martha und Anna, beide Geschwister, dessen Stifvater sollen eben der Maszen auf den Brandt betteln. - Mehr eine Mecsz [vgl. oben S. 57] Ursula genant. — Mehr leffel Adam und sein weib Anna. — It. Mehr Peter von Görlicz burttig. - Mehr einer litte Jacob, dessen Weib Eliesabeth, *depper Ilse* genant. — It. einer, der schwartze George genant, sein weib Elisabeth bettelt auch auf den brandt. — Mehr eine, die alte Marausche sambt zweien Töchtern Anna, Elena vnd dan einn Sohn Abraham, welche sich Mehren theiles zu lemberg [Löwenberg] im wagen furbrige [Vorverke] bei des scholczen schwester vnd bey der Steinselzerin zu Lemberg aufhalten. — Mehr Heinrich, der *kleine Dropper*, ein beutellschneider, welcher sich bey der alten Marauschen Pflegk aufzuhalten. — Item eine mit Nahmen Khatarina Von der Marck Lisza [Marklissa O/L]. — It. Martin dicke Pausch von der kleine liebe. — Mehr einer wewz [?] Pole, ein Meuer von Pautzen, hette nur einen finger an der rechten handt sambt 3 Töchter. — Caspar von Deblitz hatt ein kalen Kopff. — It. Hans Schmit von Pautzen, habe einen Jungen, George aus Breszlau. — Mehr Michel die *laute* genandt Von der liebe, sambt seinem weibe Ursula, Beutelschneider. — It. einer Balthasar N. Vom Grossen Haus [?] sambt seinem weibe Dorothea. — It. einer Blasien sambt seinem weibe Margretha von Dreszenn. — Mehr der Schwartze Peter aus Meiszen, 3 Meilen

von Kirchen Hans, sonsten *Merker* genant. — Item Peter N. sonsten *Pinckert* genant aus Meiszen Von Freyberg, welche sich alle bey der bile zu Reichenbach bey einem gertner klein hein auch bey der Pfor hinter dem schlosze aufhielten. Etliche auch beim Hänlein In demselben Dorffe, so ein Spitzknecht sey, auch etliche bey der scholzen, welche Itzo ein wittib sey.'

Mit den Gaunern haben die Scharfrichter viel zu tun. Es mögen aber in diesem Zusammenhange 2 Schleifnamen von Henkersknechten der Vergangenheit entrissen werden: I 120, 11, 109[b]: 'Martin Langer, sonst *Stos in himel* genandt' und I 124, 14 (1600): 'George Teichman, sonsten *Klappsfeuer* genant.'

An diesen beiden Namen spüren wir den derben Humor der damaligen Zeit. So traurig, oft sogar abstossend, der Inhalt dieser alten Bände ist, zuweilen muss man doch lachen, so z. B., wenn wir lesen: 'ist verhöret worden Martta des Mertten schmieden eines geslersz eheweib. Sonsten heist mahn Ihren Mahn der feinne Mertthin' (1582).[1]

Dass diese Leute sich oft fremde Namen beilegten, war durchaus üblich. Einer gibt folgenden Grund an: 'dorumbe Ihm es möchtte nicht auffrücken sein, das er Melcher dornigk heisse, auff das solches seinne freunde nicht möchtten gewahr werden, dan er hette Ihnen nichtt gernne durch Solchen geringen diebstahl wollen ein Spott auffthuen.' I 124, 7, 50 (1582).

[1] Gelegentlich des feinen Merten mag ein anderes Geschichtchen erzählt werden, das ich von meinem verstorbenen Lehrer Albert Gombert kenne. Burdach schrieb ich einmal davon; er bedauerte, dass auch der gelehrte Briefwechsel Gomberts nach seinem Tode verbrannt worden. — Scherer, Gombert Ernst Martin und Oskar, Jarnicke hatten sich in Müllenhoffs Vorlesungen zusammengefunden bald nach seiner Berufung von Kiel. Scherer war von allen der Lebhafteste, Weltgewandteste, in seinem ganzen Auftreten Liebenswürdigste. Deshalb hatte ihm Gombert einen Spitznamen gegeben: Guilelmus lepidus — der feine Wilhelm. Schmunzelnd berichtete er noch, dass in späteren Briefen Scherer sich stets unterzeichnete mit Guilelmus lepidus von Gomberts Gnaden.

Breslau, 1939 Georg Schoppe

Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XII[e] et XIII[e] siècles

XX[1]

Renaut de Sabloeil

et

la comtesse de Meullent

1. — *Les manuscrits et les deux versions de la chanson R. 1229.*

L'examen des manuscrits qui nous ont conservé la chanson *Ja de chanter en ma vie* (Raynaud, n° 1229) nous permet d'en distinguer deux versions, l'une représentée par les manuscrits *O C M a*, l'autre par *H K N P X*. Elles n'ont en commun que les deux premiers couplets. Un dixième manuscrit, *u*, qui est l'unique copie de *Guillaume de Dole* et où sont intercalées précisément les mêmes deux strophes (voir ci-après, p. 62), doit sans doute être rangé dans le premier groupe. Avant de nous prononcer sur les problèmes divers se présentant à notre attention à propos de la chanson R. 1229, voici d'abord les deux versions du texte.

Ja de chanter en ma vie

(Raynaud 1229)

Manuscrits: *C*, fol. 107 r° (Brakelmann, *Archiv*, XLII, p. 347; *H*, fol. 220 r° b (fac-similé p. p. G. Bertoni, *Archivum Romanicum*, I, 1917, p. 326); *K*, p. 303 b (fac-similé p. p. Aubry et Jeanroy); *M*, fol. 38 v° b (fac-similé p. p. J. et L. Beck); *N*, fol. 144 r° b; *O*, fol. 59 v° b (fac-similé p. p. J. Beck); *P*, fol. 158 r° b; *X*, fol.

[1] Pour les articles précédents, voir *Neuphilologische Mitteilungen*, t. XXXVI, 1935, p. 1 et 65; t. XXXVII, 1936, p. 257; t. XLI, 1940, p. 12, 49, 118 et 157; t. XLII, 1941, p. 153; t. XLIII, 1942, p. 7, 62 et 121; t. XLIV, 1943, p. 55 et 194; t. XLV, 1944, p. 11.

193 r° b; *a*, fol. 88 r°; *u*, fol. 89 r° (Rome, Vat. Christ. 754, anciennement 1725). Pour les manuscrits *N* et *a*, qui n'ont pas été à notre disposition, nous utilisons les variantes fournies par l'édition de H. Spanke (voir ci-dessous). Pour *u* nous renvoyons à Rita Lejeune, *Jean Renart, le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*, Paris, 1936, v. 3883-3898. — Les manuscrits se répartissent en deux groupes distincts: *C M O a* et *u* [1] (version I) et *H K N P X* (version II), n'ayant en commun que les deux premiers couplets. Nous imprimons séparément les deux versions. — La musique est notée dans *K MN O P X*.

Éditions: P. Tarbé, *Les chansonniers de Champagne aux XII^e^ et XIII^e^ siècles*, 1850, p. 49 (d'après *P*; version II); le même, *Les œuvres de Blondel de Neéle*, 1862, p. 33 (version I, couplets I—V); K. Bartsch, *Beiträge zu den romanischen Literaturen*: III. *Zur altfranzösischen Literatur*, dans *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, t. XI, 1870, p. 164 (extrait); Hans Spanke, *Eine altfranzösische Liedersammlung. Der anonyme Teil der Liederhandschriften K N P X*, 1925, p. 2, n° II (les deux versions).

Versification: 7 *a b a b c a c a*. *Coblas doblas*. La version I a six strophes rimant *ie age ent, aire ance é, ite aie er*, et deux envois, reproduisant normalement les rimes *a* et *c* (*ite er*) de la dernière paire de couplets; la version II a quatre couplets rimant *ie age ent, ue ure ent*, et un envoi. Ce dernier présentant les rimes nouvelles *i* (c) *oie* (a) et non pas *ent ue*, il y a, après le couplet IV, une lacune de un ou de deux couplets, à moins que l'envoi ne soit apocryphe, ce qui est bien probable. Le tableau qui suit montre la répartition des strophes dans les manuscrits.

Version I

	CO	*M*	*a*	*u*
Ja de chanter en ma vie	I	I	—	I
Las! j'ai dit par ma folie	II	II	II	II
D'Amours me covient retraire	III	III	III	—

[1] Étant donné que les leçons du manuscrit *u* suivent de plus près celles du premier groupe, nous avons rangé ce manuscrit — bien qu'il ne donne que les deux premiers couplets qui, comme nous savons, se retrouvent dans tous les manuscrits —, parmi ceux de ce groupe. — Mme Lejeune se trompe en disant (*o. c.*, p. 161) que le texte donné par le roman diffère assez sensiblement des autres manuscrits.

Merci covient qui soit maire	IV	IV	IV	—
Toz tens l'avrai escondite	V	V	V	—
A grant tort l'avrai sordite	VI	VI	—	—
Cuens, Narcisus vuil mander	VII	—	—	—
Renaut, qui Amor avite	VIII	—	—	—

Version II

	K N P X	*H*
Ja de chanter en ma vie	I	I
Se j'ai fete ma folie	II	—
Qui que se lot de sa drue	III	IV
Sa biauté la m'a tolue	IV	III
Hé, Viellece, je vos pri	V	—

Auteur: *Messire Gasse* (*M*); *Blondel de Nesle* (*a*); *mon segnor Renaut de Sabloeil* (*u*). Anonyme dans *C H K N O P X*.

Version I

(Graphie de *O*)

I Ja de chanter en ma vie
Ne quier mais avoir corage,
Ainz aing mieuz qu'Amors m'ocie
Por faire son grant domage,
Que jamés si faitement
N'iert amee ne servie;
Por ce chasti toute gent:
Moi a mort et li trahie.

II Las! j'ai dit par ma folie,
Ce sai de voir, grant outrage,
Mais a mon cuer prist envie
D'estre legier et volage.
Ha! dame, tant m'en repent,
Mais cil a tart merci crie
Qui atent tant que il pent;
Por ce ai mort desservie.

III D'Amours me covient retraire
Por sa fause contenance;
Poise m'en, n'en puis el faire,
Qu'a son tort me desavance.
Mais tex est sa volentez
Que cil qui plus li doit plaire
En est touz tens plus grevez,
Por c'est tricheresse vaire.

IV Merci covient qui soit maire
Que Jostice ne Clamance;
D'amer ne poi mie traire
Ne ne sai dont j'oi pensance.
Mout ai folement parlé
Et Dex m'en devroit contraire
Comme fol desesperé,
Qu'en li n'ot ainz que refaire.

V Toz tens l'avrai escondite,
Mais or i voi qui m'esmaie,
Quant cil qui plus est suen quite
Tolt touz ses biens et delaie,
Por ce ne s'i doit fïer.
D'endroit moi soit el maudite:
La joie qui vient d'amer,
Que j'oi grant, or l'ai petite.

VI A grant tort l'avrai sordite,
Dou monde la plus veraie;
Por ce me tieng a traïte
Et m'en met en sa menaie,
Qu'encore m'en puet grever;
Et Dex l'en rende merite,
S'el me voloit pardoner
La mençonge que j'ai dite.

VII Cuens, Narcisus vuil mander
Qu'il port ma chançon escrite
Dedanz son cuer outre mer
Par mi la terre d'Egypte. 52

VIII Renaut, qui Amor avite
Puisse Dex grant mal doner!
Por li m'en vois en Egypte. 55

I — *Ce couplet manque dans a* — 3 A. quit m. *M*; A. voel m. *u* — 5-8 *manquent dans M par suite d'une mutilation* — 5 Car *u*; finement *C u* — 6 Soit a. *O* - 8 Ke mort m'ait et soi tr. *C*; Q'ele m'a m. *u*.

II — 9-12 *manquent dans M* — 9 He las je ai d. f. *O*; Hel as j'ai d. p. f. *a* — 10 voir et o. *O*; Si sai *C*; Je sai *a* — 11 M. en m. c. prent e. *a* — 12 ligiers *C* — 13 Et d. *C*; si m'en r. *u* — 14 m. prie *C M* — 15 Ke tant com il puet atant *C* — 16 Por coi j'ai *C*; ai je m. d. *a*; ai la m. d. *u*.

III — *Ce couplet manque dans u* — 17 M'amor me covint r. *O* — 18 sa fole c. *M* — 19 P. moi *a*; puis plus f. *C O* — 20 se d. O — 23 En e. plus touz tens g. *O* — 24 voire *O*; vraie *C a*; P. ce est trahitresse v. *M*.

IV — *Ce couplet manque dans u* — 27 Dame nel poi mie faire *O* — 28 donc j'oi pesance *O* — *Les v.* 25-28 *se lisent ainsi dans*

C: Mercit coente debonaire
Ke justice ne m'avance.
Dame, ne pou mi retraire
Ne ne sai dont j'oi pensei. 28

M: Merci coite qui soit vaire
Que justice ne venjance.
Dame, ne peu mie taire
Ne ne sai dont j'ai pesance. 28

a: Merci cointe qui soit maire
Ne jostice ne venjance.
Dames ne puis jou riens traire
Ne sai dont j'aie alegance. 28

— 30 Donner m'en d. c. *M*; devoit *a* — 32 ke retraire *C*; ainc *M*.

V — *Ce couplet manque dans u* — 33 *O omet* tens; l'avrait *C*; T. jours *M*; Lou tens avrai *a* — 34 M. ce i v. *O*; ke m'e. *C*; voit *a* — *Les v.* 35-36 *se lisent ainsi dans*

O: Quant cil qui plus est seanz
Qui de toz ses biens delaie;

C: Quant cil ki plux est siens quitties
Trestous ces biens en delaie;

M: Quant celi qui suen est quite
Tolt tout son bien et delaie;

a: Quant cil qui siens est tout quites
Tolt touz les biens et delaie.

— 37 P. quant *O*, P. coi *C*; Nus ne s'i devroit f. *M*; ne s'i puet f. *a* — 38 ele *O C a* — 39 que j'oi d'a. *O*; Ke j. ke v. *C* — 40 Ke grant lo *C*.

VI — *Ce couplet manque dans a et u* — 41 maudite *M* — 43 m'en toing a retraire *O*; t. pour trahitre *M* — 44 m'en rent *C*; Et me met en . . . *M*; *le reste du couplet manque, par suite d'une mutilation, dans M* — 45 K'encores me p. gr. *C* — 47 Se me *C*.

VII — *Cet envoi ne se trouve que dans O C* — 49 Cu *O*; Com *C* — 50 Qui p. *O* — 51 mon c. *C* — 52 Lai en la t. *C*.

VIII — *Cet envoi ne se trouve que dans O C* — 53 Renals cui amors ruite *C*.

Remarques

Cette chanson est en quelque sorte un débat intérieur où les vitupérations contre l'Amour (et la dame) alternent avec des protestations de repentir. Ainsi les strophes impaires forment une satire contre l'Amour. De ce fait on peut tirer quelques notions générales servant à éclaircir ce texte bien obscur par endroits et probablement corrompu.

Str. I. — Je ne veux plus jamais chanter, mais j'aime mieux qu'Amour me tue, faisant par là du tort à lui-même, car il — ou plutôt ma dame — ne sera plus jamais autant aimée. J'en avertis tout le monde qu'elle m'a tué et qu'elle a trahi l'Amour.

II — Hélas, dans un accès de folie j'ai dit des choses incon-

venantes. Mais c'est que j'ai voulu parler d'amour avec désinvolture (comme ceux qui aiment à la légère). Ma dame, je m'en repens. Mais celui-là demande merci trop tard qui attend jusqu'à ce qu'il soit pendu. (C'est mon cas), j'ai donc bien mérité la mort.

III — Il faut que je me sépare d'Amour, à cause de sa mauvaise conduite envers moi. Je ne puis faire autrement, bien que je le regrette, car en me faisant mal, elle (ma dame) se fait du tort à elle-même. Mais telle est sa volonté que celui qui devrait lui plaire le plus (par son service fidèle), c'est celui qu'on fait souffrir le plus; pour cela elle est une trompeuse perfide.

IV — Il convient que Pitié soit plus puissante que Droit et Action en justice. Je n'ai pas pu me séparer d'Amour et ne comprends pas d'où m'est venue une telle pensée. J'ai bien follement parlé et Dieu devrait m'en punir, moi qui ne suis qu'un fou désespéré, car en elle (ma dame) il n'y a rien à amender.

V — Je l'ai toujours disculpée, mais maintenant je vois qui me tourmente, puisqu'il (l'Amour, ou la dame) enlève tous les biens à celui qui est son vassal le plus fidèle. Pour cette raison il (le vassal fidèle) ne doit pas se fier à elle. Pour ma part, je la maudis; la joie qui vient d'aimer, que j'eus grande, maintenant je l'ai petite.

VI — C'est à tort que je l'ai blâmée, la femme la plus sincère du monde. Pour cela je me considère comme un traître et me rends à sa merci. Qu'elle me fasse encore plus de mal que par le passé et que Dieu l'en récompense, si elle voulait me pardonner le mensonge que j'ai dit.

VII — Comte, je veux envoyer, outre-mer en Égypte, Narcissus, pour [vous] porter ma chanson qui est écrite dans son cœur.

VIII — Renaut, que Dieu frappe de grands maux celui qui méprise Amour. C'est à cause d'elle que je m'en vais en Égypte.

Relevons quelques cas où les règles de la déclinaison ne sont pas observées: 12. *D'estre legier et volage* (: *outrage*); il faudrait le cas sujet *legiers et volages*. — 35. *Quant cil qui plus est suen quite* (: *escondite*); la forme correcte au point de vue de la grammaire serait *suens quites*. — 43. *Por ce me tieng a traïte* (: *sordite*); il faudrait le cas régime *a traïtor*. — 21 et 23. Les mots en rime de ces vers, *volentez* et *grevez*, sont des cas sujets corrects, mais la rime, devant être en *é*, demande la suppression de l'*s* du nominatif.

Glossaire: I — 5. *Si faitement* de telle manière. — 7. *Chastier*, avertir.

II — 14. *A tart*, trop tard.

III — 20. *Desavancier*, causer du dommage à, nuire à. — 24. *Vair*, inconstant, à qui l'on ne peut se fier.

IV — 25. *Maire*, plus grand, supérieur. — 26. *Clamance*, accusation, les autorités accusatrices. — 27. *Traire*, se retirer. — 28. *Pensance*, pensée. — 30. *Contraire*, contrarier, punir.

V — 33. *Escondire*, disculper, excuser. — 35. *Cil* est ici pour [*a*] *celui*; *quite*, qui appartient en toute propriété, lige. — 36. *Delaier*, ajourner.

VI — 41 *Sordire*, médire de, calomnier. — 43. *Traïte*, par dissimilation de *traïtre*. — 44. *Menaie*, puissance, merci.

VIII — 53. *Aviter*, p.-ê. éviter. Le mot manque dans les dictionnaires.

Version II

(Graphie de *K*)

I Ja de chanter en ma vie
Ne qier més avoir corage,
Ainz vueil melz qu'Amors m'ocie
Pour fere son grant damage,
Que jamés si loiaument
N'iert amee ne servie;
Por ce chastoi toute gent:
Moi a mort et li traïe.

II Se j'ai fete ma folie
Bien i conois mon outrage,
Quant pour li me prist envie
D'estre joianz et volage.
Que fox fis, si m'en repent,
Mes cil a tart merci crie
Qui atent tant c'on le pent,
S'il n'i a mort deservie.

III Qui que se lot de sa drue,
La moie ait male aventure,
Qu'ele m'ocit a veüe
Com celui dont el n'a cure.
Las! tant mar vi son cors gent,

Tante paine en ai eüe,
N'autre bien de li n'atent:
Mort, car va, si la me tue. 24

IV Sa biauté la m'a tolue
Et jouvent ou s'assëure.
Ausi bele ai je vëue
Qui puis venoit a mesure; 28
Enveillir couvient la gent.
Pour bele fu ja tenue
La contesse de Meullent
Qui ore est vielle et chanue. 32

V Hé, Viellece, je vos pri,
En quel que lieu que je soie,
Que vous reveigniez par li:
Mult bon gré vous en savroie. 36

I — 1 a ma vie *H* — 3 m'ocient *H* — 4 leur gr. d. *H P* — 5 Car ja m. si hautement *H* — 6 N'ert *P X* — 8 lui *N*.

II — *Ce couplet manque dans H* — 11 Et q. *X* — 13 me r. *P*.

III — 18 aut *H*; mal a. *P X* — 19 Qui le m'o. *H* — 20 celi *H*; ele *X* — 21 son cors tant *P*; L. mar vi s. biau c. jant *H* — 22 T. p. n'ai e. *H* — 23 S'autre b. *H* — 24 Morz *H*.

IV — 26 Et jovenz qui l'asegure *H* — 27 ai ja v. *H* — 28 tornoit a m. *H* — 29 c. lauant *H* — 31 de murlent *H* — 32 Q. or est v. ch. *H*.

V — *Cet envoi manque dans H* — 33 je te pri *K N P X*.

Remarques

III — 17. *Loer de*, v. réfl., se louer de, exalter.

IV — 28. *Venir a mesure*, être réduit à modération, devenir moins arrogant, moins fier.

Trois problèmes réclament leur solution: il s'agit de savoir qui est l'auteur de la chanson, laquelle des deux versions est l'originale, enfin, quelle est sa date de composition.

Le nom de l'auteur. — Nous venons de voir que les manuscrits nous présentent trois candidats, *Gace Brulé* (*M*),

Blondel de Nesle (*a*) et, indiqué par *u*, un certain *Renaut de Sabloeil*, personnage autrement inconnu dans l'histoire littéraire. Indirectement, il est vrai, la candidature de Gace Brulé est appuyée par deux autres manuscrits, *C* et *O*, voici dans quelles conditions. La place de la chanson dans *C*, — où elle suit immédiatement une pièce (R. 230) attribuée par la rubrique à Gace Brulé, et précède une autre pièce (R. 801) qui, anonyme ici, dans les manuscrits *M* et *P* figure sous le nom de ce même trouvère — semble indiquer qu'elle a été composée, elle aussi, par Gace Brulé. Dans *O*, les pièces ne sont pas seulement rangées dans l'ordre alphabétique, mais, dans les groupes formés par les différentes lettres, le copiste a eu soin de transcrire d'abord les chansons respectives de Thibaut de Champagne, puis celles de Gace Brulé. Or dans *O* notre chanson est placée comme suit: après trois chansons (R. 342, R. 1800, R. 315) attribuées ailleurs à Thibaut de Champagne, viennent R. 997, attribuée par *M T* à Roger d'Andeli, R. 1229, c'est-à-dire la nôtre, puis R. 1590, R. 801, R. 171 et R. 1414 qui sont, par des attributions d'autres manuscrits, assurées pour Gace Brulé. Tout ceci semble donc indiquer Gace Brulé. Néanmoins il est hors de doute que c'est l'attribution de *u* qui est la plus autorisée, voici pour quelles raisons.

Dans le *Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole* on lit ceci (v. 3873—82): [1]

Un jor li sovint de la bele
Qui porte le sornon de Dole
Que il looit tant par parole
(Onqes ne la virent si oeil).
Des bons vers celui de Sabloeil,
Mon segnor Renaut [2] li sovint;
De grant cortoisie li vint
Qu'il les comença a chanter
Por sa dolor reconforter.

[1] Voir l'édition de Rita Lejeune, Paris, 1936, p. 90.

[2] Rita Lejeune a introduit dans le texte la correction *Robert* pour *Renaut* (voir à ce sujet plus loin, p. 80).

Suit la chanson.

Ce qui donne tout d'abord un fort appui à l'indication de Jehan Renart, l'auteur du roman, c'est le fait que son témoignage est d'une cinquantaine d'années plus ancien que ceux des manuscrits *M* (*C O*) et *a*. Mais il y a mieux. C'est qu'une autre considération rend tout à fait inadmissible la supposition que le romancier se soit trompé. Jehan Renart, le premier auteur de romans chevaleresques qui se soit avisé d'insérer dans son œuvre des couplets de chansons célèbres, a sûrement, pour ne pas s'exposer à être démenti par un auditoire compétent, eu soin de donner exactement les noms des chansonniers qu'il citait. Il est bien entendu que le copiste du seul manuscrit conservé a pu commettre des erreurs. Mais ceci ne saurait, en tout cas, s'appliquer au nom de Sabloeil, assuré par la rime.

D'autre part, puisque non moins de trois recueils de chansons appartenant à des familles différentes la revendiquent, plus ou moins impérieusement, pour Gace Brulé, il est évident qu'on croyait assez communément au moyen âge que la chanson était de ce trouvère. L'erreur s'explique sans doute par la mention de Renaut dans le second envoi. Gace Brulé, en effet, envoie quelques chansons à un certain Renaut: la présence de ce nom dans un envoi a donc pu être, pour les copistes de chansons, une sorte de signature de Gace Brulé.

Date de la chanson. — A quelle date Renaut de Sabloeil a-t-il composé son poème? Citée dans le *Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole* qui, selon Mme Rita Lejeune[1], a dû être composé par Jehan Renart vers 1212—1213, la chanson elle-même remonte donc probablement à environ 1200 au plus tard, car pour être devenue populaire à tel point que le romancier a jugé à propos de s'en servir pour agrémenter son roman, il a sans doute fallu un certain espace de temps. Cette date approximative, les considérations suivantes vont nous permettre de la préciser. D'abord il faut cependant déterminer

[1] *O. c.*, Introduction, p. XIII.

laquelle des deux versions est l'original. On croit pouvoir affirmer, sans hésitation aucune, que la version I est la plus ancienne. La composition harmonieuse de la pièce le prouve abondamment. Par contre, la seconde version paraît l'œuvre d'un remanieur maladroit.

Cette constatation faite, nous sommes à même de préciser la date trouvée tout à l'heure. Regardons de plus près le second envoi de la version I. Là l'auteur déclare qu'il est sur le point de se rendre en Égypte, en croisé, bien entendu. Il ne pourrait s'agir que de la troisième croisade. Ce n'est en effet qu'à l'occasion de cette grande expédition militaire qu'on aurait pu — vu l'époque à laquelle nous avons à nous en tenir — parler d'un voyage en Égypte. L'adversaire était cette fois le sultan d'Égypte, Saladin, qui s'était emparé du royaume de Jérusalem et du Saint-Sépulcre, et pour arriver au but qu'ils s'étaient proposé, la reconquête de Jérusalem, c'est Saladin que les croisés avaient à combattre. Voilà qui explique la mention de l'Égypte dans l'envoi du seigneur de Sabloeil. La chanson a donc dû être composée peu de temps avant le départ général, en 1190, pour la croisade.

Jusqu'ici nous ne connaissons que le nom de l'auteur. Qui était ce Renaut de Sabloeil? Pour pouvoir répondre à cette question, il nous faut d'abord étudier la généalogie de la maison de Sablé[1], anciennement S a b o l i u m, Sabueil, Sabloeil.[2]

2. — *Généalogie des seigneurs de Sabloeil.*

De Geoffroi à Robert III. — A la mort de *Geoffroi*, seigneur de Sablé[3], qui n'avait eu de sa femme *Adelaïs* qu'une fille, *Avoise de Sablé*, surnommée *Blanche*, cette seigneurie était tombée en quenouille. Avoise, dame de Sablé, avait épousé *Robert (I^er^) de Nevers*, dit *le Bourguignon*, qui se croisa en 1097

[1] Sablé (-sur-la-Sarthe), Sarthe, arr. La Flèche, ch.-l. cant.

[2] Nous renvoyons, pour ce qui va suivre, en premier lieu à Gilles Ménage, *Histoire de Sablé*, t. I, Paris, 1683, p a s s i m.

[3] Nous passons ici les générations précédentes, qui n'intéressent pas nos études.

après avoir reçu, l'année précédente, à Sablé, la visite du pape Urbain II, l'instigateur fervent de la première croisade. Robert le Bourguignon mourut en 1098.[1] Il avait premièrement épousé Berthe, dame de Craon[2], dont il avait eu Renaud, seigneur de Craon, surnommé *le Bourguignon* ou l'*Alobroge*, mort en 1101 (dont descend une longue lignée de seigneurs portant le nom de Craon), et, à ce qu'il paraît, un autre fils encore, Geoffroi, sur lequel nous ne possédons pas de détails. Dans son second mariage, avec Avoise de Sablé, il eut *Robert II*, surnommé *Vestiol*, qui eut en partage la seigneurie de Sablé, ainsi que *Henri*, seigneur du Lion-d'Angers.[3] Robert II, seigneur de Sablé depuis 1098, eut de sa femme *Hersende de la Suse*, fille de Herbert ou Hubert, seigneur de la Suse et de Loupelande[4], deux fils, *Lisiard*, son successeur comme seigneur de Sablé, dont on trouve le nom dans un acte de 1122, et *Gui*, ainsi que deux filles, *Godechilde* et *Jeanne*, épouse de Hugues de Matefelon[5]. Robert II donna aux moines du Loroux, à Chanzeaus[6], la terre de F r a c t a R o t a, d'accord avec son épouse Hersende et son fils aîné Lisiard.[7] Celui-ci, dont la femme était *Thiphaine de Briolé*[8], surnommée *Chevriere*, eut trois fils: *Jugolin* et *Geoffroi*, morts sans postérité, et *Robert III*,

[1] Voir Arthur Långfors, *Les chansons attribuées aux seigneurs de Craon*, dans *Mémoires de la Société néophilologique de Helsingfors*, VI, 1917, p. 52.

[2] Craon, Mayenne, arr. Château-Gontier, ch.-l. cant. — Pour des détails sur la famille de Craon on peut avantageusement consulter A. Långfors, *o. c.* à la note précédente, p. 42 ss.

[3] Le Lion-d'Angers, Maine-et-Loire, arr. Segré, ch.-l. cant.

[4] Voir Gaston Dubois, *Recherches sur la vie de Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, du Maine et de Touraine*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XXX[e] année, F. V, 1869, p. 385. — La Suze-sur-Sarthe, Sarthe, arr. Le Mans, ch.-l. cant.; Louplande, Sarthe, arr. Le Mans, cant. La Suze-sur-Sarthe.

[5] Mateflon, Maine-et-Loire, arr. Baugé, cant. et comm. Seiches.

[6] Chanzeaux, Maine-et-Loire, arr. Angers, cant. Thouarcé.

[7] Voir Gaston Dubois, *o. c.*, p. 385.

[8] Briollay, Maine-et-Loire, arr. Angers, cant. Tiercé.

titulaire de la seigneurie. On sait de celui-ci qu'il était frère de lait de Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou et duc de Normandie. Geoffroi V, dit *le Bel*, et *Plantagenet*, fils de Foulques V et d'Ermentrude, comte d'Anjou et du Maine en 1129, duc de Normandie en 1144, fu né le 24 août 1113.[1] Ce fut donc vers la même époque que naquit Robert III. — C'est sans doute Robert qui a fondé, en 1152, l'abbaye de Bellebranche, près Sablé.[2]

La génération de Robert IV. — Dans son mariage avec *Hersende d'Antenaise*[3] Robert III eut les fils *Robert IV*, son successeur, et *Geoffroi*, et les filles *Marguerite*, femme de Pierre seigneur de Chemillé [4] et vivant entre 1189 et 1192 [5], et *Hersende*, religieuse du Ronceray.[6] Marguerite, dame de Chemillé, fut une des bienfaitrices de l'abbaye de Melleray.[7] Hersende de Sablé, devenue abbesse du monastère de Ronceray, fut engagée, vers 1200, dans un procès avec les frères de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jean d'Angers qui voulaient se débarasser du patronage des religieuses du Ronceray. Hersende s'étant plainte à Jean sans Terre, celui-ci confia à son sénéchal Guillaume des Roches, parent de l'abbesse, ayant épousé une de ses nièces (voir ci-dessous, p. 78), le soin de débrouiller cette affaire.

---

[1] Mas Latrie, *o. c.*, col. 1539.

[2] Cf. Gaston Dubois, *o. c.*, p. 384. — Bella Blanca, Bellebranche, abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1152, du diocèse du Mans (Mas Latrie, col. 1879); actuellement Belle-Branche, Mayenne, arr. Château-Gontier, cant. Grez-en-Bouère, comm. Saint-Brice.

[3] Anthenaise, Mayenne, arr. Laval, cant. Argentré, comm. La Chapelle-Anthenaise.

[4] Chemillé, Maine-et-Loire, arr. Cholet, ch.-l. cant.

[5] Gaston Dubois, *o. c.*, p. 385.

[6] Roncereium, le Ronceray, ou N.-D. de Ronceray, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée en 1028 à Angers (Mas Latrie, col. 1916).

[7] Voir Gaston Dubois, *o. c.*, p. 385. — Melleraium, Melleray, abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1130, du diocèse de Nantes (Mas Latrie, col. 1906).

La sentence que rendit le sénéchal, portant que tout ce que possédaient les frères de Saint-Jean appartenait aux religieuses, ne termina toutefois pas les contestations, qui se renouvelaient encore et ne prirent fin qu'en 1209, grâce à l'intervention de l'évêque d'Angers.[1]

Robert IV, seigneur de Sablé. — Ce fut un personnage important et un des plus illustres seigneurs du Maine. Il se croisa en 1189 avec Richard Cœur de Lion qui lui confia un poste parmi les commandants de la flotte et le combla d'autres preuves de son estime. Ainsi il fut l'un de ceux qui devaient veiller à l'observation des règles de conduite arrêtées en avril 1190 par ce roi pour valoir pendant la traversée de la flotte en partance pour la croisade.[2] Ensuite il fut nommé membre d'une commission qui avait à administrer les biens (armures, chevaux, argent comptant), laissés par les croisés morts pendant l'expédition.[3] Et, nouvelle preuve de l'affection que lui portait le roi, on le voit figurer comme témoin au douaire constitué à Limisso, en Chypre, le 12 mai 1191, par le roi Richard à sa femme, Bérengère de Navarre.[4] — En route pour la Palestine, les soixante-trois bateaux anglais qui étaient sous le commandement de Robert de Sablé et de Richart de Camville firent escale à Lisbonne. Nombre de pèlerins, las de la longue et pénible traversée, se hâtèrent de débarquer et commirent dans la ville des actes de violence contre les femmes, les juifs et les arabes, volèrent et pillèrent dans les maisons et dévastèrent les vignes. Les deux chefs de la flotte ayant puni sévèrement les malfaiteurs, firent renouveler aux pèlerins le serment prêté

[1] Gaston Dubois, *o. c.*, XXXII[e] année, G. II, 1871 (suite), p. 101—102.

[2] Les autres surveillants étaient Girard, archevêque d'Auch, Bernard, évêque de Bayonne, ainsi que les chevaliers Richard de Camville et Guillaume Lefort d'Oléron; voir Reinhold Röhricht, *Die Rüstungen des Abendlandes zum dritten grossen Kreuzzuge*, dans *Historische Zeitschrift*, t. 34, München, 1875, p. 37.

[3] Voir R. Röhricht, *o. c.*, p. 49.

[4] Gaston Dubois, *o. c.*, F. V, p. 386.

auparavant d'observer les règles de conduite mentionnées ci-haut (p. 75).[1] — Ambroise, qui dans son *Histoire de la guerre sainte* décrit ses exploits, parle de lui en ces termes élogieux (v. 881—82):

> (E l'autre) Roberz de Sabloil,
> Halt hom, proz et de grant acoil.[2]

Après la mort de sa femme, *Clémence de Maïenne*[3], survenue vers la fin de 1190 ou au début de 1191, Robert de Sablé était entré dans l'ordre du Temple dont il devint en 1191 le grand maître, position qu'il occupa jusqu'à sa mort en 1196, le 28 septembre suivant l'obituaire de Reims, qui le nomme *Aubertus Sabloel.*[4] Malgré sa nouvelle dignité, Robert IV garda, tant qu'il vécut, en même temps son titre de seigneur de Sablé.[5]

Robert IV de Sablé était humble et pieux. Il fonda l'abbaye bénédictine du Perray (aux-Nonnains), au diocèse d'Angers, d'abord destinée aux moines, mais où, dans le courant du XIII[e] siècle, ceux-ci étaient remplacés par des religieuses.[6] Peu avant le départ pour la croisade, Robert, après avoir montré à l'abbé d'Évron[7] un domaine que lui, Robert, avait reconnu tenir en fief de l'abbaye d'Évron, fit preuve d'une rare humilité d'âme: ayant fait apporter du vin, il se mit à genoux pour l'offrir à l'abbé qui s'efforça vainement de le relever.[8] Vers la même époque, pour réparer les torts qu'il

---

[1] R. Röhricht, *o. c.*, p. 41.

[2] A. Baudler, *Guiot von Provins, seine Gönner, die »Suite de la Bible» und seine lyrischen Dichtungen*, Halle, 1902, p. 31.

[3] Mayenne, ch.-l. arr. dans le département du même nom.

[4] Mas Latrie, col. 2210. — L'obituaire du Ronceray d'Angers indique le 27 janvier; voir G. Dubois, *o. c.*, F. V, p. 401.

[5] Gaston Dubois, *o. c.*, F. V, p. 401.

[6] Gaston Dubois, *o. c.*, G. II, p. 101.

[7] Évron, Mayenne, arr. Laval, ch.-l. cant.

[8] Gaston Dubois, *o. c.*, F. V, p. 382.

avait commis envers l'abbaye de Saint-Serge d'Angers[1], il ratifia avec l'abbé de ce monastère un accord sur la donation faite par lui à Saint-Serge d'une chapellenie établie à Briolé, dans son château. De plus, le seigneur de Sablé, dans la même intention de se disculper, se dépouilla en faveur des religieux de l'abbaye de tous les revenus et de toutes les redevances qui se pourraient percevoir, chaque dixième jour, sur son port de Briolé, et ratifia aussi le don de la dîme des moulins de Brion, fait aux moines par ses ancêtres. Finalement, Robert leur assura la douzième mesure sur ses vignes, à percevoir chaque année. De leur côté, les moines de Saint-Serge accordèrent au seigneur et à son épouse Clémence les prières et les suffrages du monastère, acte dont les propres termes nous indiquent que vers ce temps, c'est-à-dire peu avant le départ, en 1190, de Robert IV pour la croisade, sa femme vivait encore.[2] — Ajoutons un fait qui prouve chez Robert IV un certain intérêt pour la poésie. Nous entendons la mention que fait de lui Guiot de Provins dans sa *Bible*: en rendant hommage aux grands seigneurs qu'il avait connus et qui avaient jadis été ses protecteurs, le poète nomme aussi *Roberz de Sabueil* (v. 372).[3]

Guillaume des Roches et les générations suivantes. — Robert IV et sa femme Clémence de Maïenne eurent trois enfants, deux filles et un fils. Celui-ci, *Geoffroi*, seigneur de Cornillé[4], vivant encore un certain temps après que son père fut devenu grand maître du Temple, — ce que nous révèle un acte où il donne aux chanoines du Bois-Renou (depuis le Perray-Neuf) certains héritages de sa terre de Cornillé[5] —, mais étant décédé sans progéniture avant son père, la seigneurie de Sablé

---

[1] *SS.-Sergius et Bachus* ou *Medardus*, S.-Serge-lez-Angers, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée vers 700 (Mas Latrie, col. 1918).

[2] Gaston Dubois, *o. c.*, F. V, p. 383—84.

[3] A. Baudler, *l. c.*

[4] Cornillé, Maine-et-Loire, arr. Baugé, cant. Seiches.

[5] Gaston Dubois, *o. c.*, F. V, p. 381.

échut en 1196 à sa sœur *Marguerite*. La seconde des filles, dont on ne sait pas le nom, épousa Geoffroi Marceau.

Marguerite de Sablé, qui vivait encore en 1238, fut mariée au plus tard en 1190, l'année du départ de Robert IV pour la croisade, à *Guillaume des Roches*.[1] Né entre 1155 et 1160, Guillaume fut sénéchal d'Anjou et du Maine en 1199 et de Touraine en 1200, et mourut en 1222. Ses offices de sénéchal, réunissant en ses mains l'administration militaire, judiciaire et financière de trois provinces, lui conféraient un très grand pouvoir, position rendue plus brillante encore par son mariage avec la riche héritière de Sablé. Étant lui-même fils cadet, il ne possédait personnellement que son manoir du Houx, à Jupilles[2], et quelques terres à Château-le-Loir[3], tandis que sa femme lui apporta Sablé, Loupelande et la Suse, au Maine, et Précigné[4], Briolé et Brion[5], en Anjou. De toutes ces terres, Sablé était la plus importante. On le voit qualifié W i l l e l m u s d e S a b o l i o dans un acte de 1199, et en juin 1200, Guillaume fit hommage lige au nouveau roi, Jean sans Terre, pour sa baronnie de Sablé et tous droits afférents à celle-ci.

Marguerite et Guillaume des Roches avaient trois enfants: *Robert des Roches*, qui est mort jeune, après 1202; *Jeanne des Roches*, héritière de son père; *Clémence des Roches*, depuis 1207 femme de Thibaut, dit *le Jeune*, comte de Blois de 1205 à 1218. Jeanne des Roches avait épousé *Amauri de Craon* (mort en 1226), dès 1222 titulaire de la seigneurie de Sablé ainsi que de la charge également héréditaire de sénéchal du Maine et de l'Anjou, grand seigneur puissant dont l'histoire de France relate les gestes. Leur unique enfant et héritière, *Isabelle de*

[1] Les Roches, Sarthe, arr. Saint-Calais, cant. La Chartre-sur-Loir, comm. Marçon. — Nous puisons nos notices sur la vie de Guillaume des Roches et sur sa descendance dans l'ouvrage cité de Gaston Dubois, p a s s i m.

[2] Jupilles, Sarthe, arr. Saint-Calais, cant. Château-du-Loir.

[3] Château-du-Loir, Sarthe, arr. Saint-Calais, ch.-l. cant.

[4] Précigné, Sarthe, arr. La Flèche, cant. Sablé-sur-Sarthe.

[5] Brion, Maine-et-Loire, arr. Baugé, cant. Beaufort.

Craon, se maria en 1233 à *Raoul III, baron de Fougères et comte de Perhoët* de 1222 à 1256. Ces deux époux n'eurent à leur tour qu'une seule fille *Jeanne* (morte en 1269), dès 1253 femme de *Hugues XII de Lusignan*, comte de la Marche et d'Angoulême. — C'est ici que nous arrêtons notre étude, n'ayant pas lieu d'aller plus loin.

Table généalogique des seigneurs de Sablé

Geoffroi, seigneur de Sablé
ép. Adelais

I — Avoise, dame de Sablé
ép. Robert I[er] de Nevers, dit *le Bourguignon*, croisé en 1097, mort en 1098

II — Robert II *Vestiol*, seign. de Sablé dep. 1098 (ép. Hersende de la Suse) | Henri, seign. du Lion-d'Angers

III — Lisiard, seign. de Sablé, de la Suse et de Briolé (acte de 1122), ép. Thiphaine de Briolé, surnommée *Chevriere* | Gui | Godechilde | Jeanne, ép. Hugues de Matefelon

IV — Jugolin (sans enfants) | Geoffroi (sans enfants) | Robert III, seigneur de Sablé, né en 1113, ép. Hersende d'Antenaise

V — Robert IV, seign. de Sablé, croisé en 1189; grand-maître du Temple 1191—1196; ép. Clémence de Maïenne, morte v. 1191 | Geoffroi | Marguerite (acte v. 1190), ép. Pierre, seign. de Chemillé | Hersende, religieuse, puis abbesse du Ronceray

VI — Geoffroi, seign. de Cornillé (sans enfants) | Marguerite, dame de Sablé en 1196, ép. en 1190 au plus tard Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou (mort en 1222) | N de Sablé, ép. Geoffroi Marceau

VII — Robert des Roches; vivait en 1202, mourut jeune | Jeanne des Roches, ép. Amauri de Craon, sénéchal d'Anjou (mort en 1226) | Clémence des Roches, ép. (dès 1207) Thibaut, dit *le Jeune*, comte de Blois 1205—1218

VIII — Isabelle de Craon
ép. en 1233 Raoul III, baron de Fougères et comte de Perhoët 1222—1256

IX — Jeanne de Fougères (morte en 1269)
ép. en 1253 Hugues XII de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême

Identification du poète. — Notre tentative d'identifier le trouvère n'a donné jusqu'ici qu'un résultat négatif: nous n'avons rencontré aucun Renaut, ni parmi les seigneurs ni parmi les cadets de la maison de Sabloeil. Les indications de l'auteur du *Roman de Guillaume de Dole* étant formelles relativement au nom de *Sabloeil* (: *oeil*) et à la qualification de seigneur de cette localité (*celui de S.*; *mon segnor Renaut*), on se croit donc autorisé à admettre que le copiste de l'unique manuscrit qui nous a conservé le roman a écrit par mégarde[1] le nom de *Renaut* pour un autre prénom donné par l'original. Renaut a pu lui être suggéré par le Renaut du second envoi. Un coup d'œil jeté sur la table généalogique que nous venons de dresser nous révèle immédiatement ce nom: c'est *Robert*. Cette correction a d'ailleurs déjà été proposée par le dernier éditeur du *Roman de Guillaume de Dole*, Mme Rita Lejeune, qui l'a même introduite dans le texte. Tout porte en effet à croire que notre trouvère et Robert IV de Sablé sont identiques. Vers l'époque de la composition de la chanson, en 1190, le seigneur de Sablé était justement Robert IV. Nous savons de lui qu'il avait pris la croix en 1189 avec Richard Cœur de Lion et qu'il partit l'année suivante. Il y a cependant quelque chose qui semble s'opposer à l'identification du trouvère à Robert IV de Sabloeil. C'est d'abord l'âge qu'avait, vers 1190, Robert IV. Son père Robert III étant né en 1113, Robert IV, qui n'était probablement pas l'aîné, serait né quelque trente ans plus tard, soit vers 1143, ce qui lui donnerait en 1189 environ quarante-six ans. Homme mûr, serait-il l'auteur d'une chanson d'amour? Puis les dotations pieuses faites par le seigneur de Sabloeil peu avant son départ pour la croisade ne jurent-elles pas avec les préoccupations frivoles d'un trouvère? Nous pensons qu'on peut négliger les deux objections que nous avons imaginées. La composi-

[1] Ou peut-être par ignorance: le copiste aurait pu trouver, dans son modèle, l'abréviation *R*, qu'il aurait résolu, à tort, par *Renaut*.

Table généalogique des comtes de Meulan.

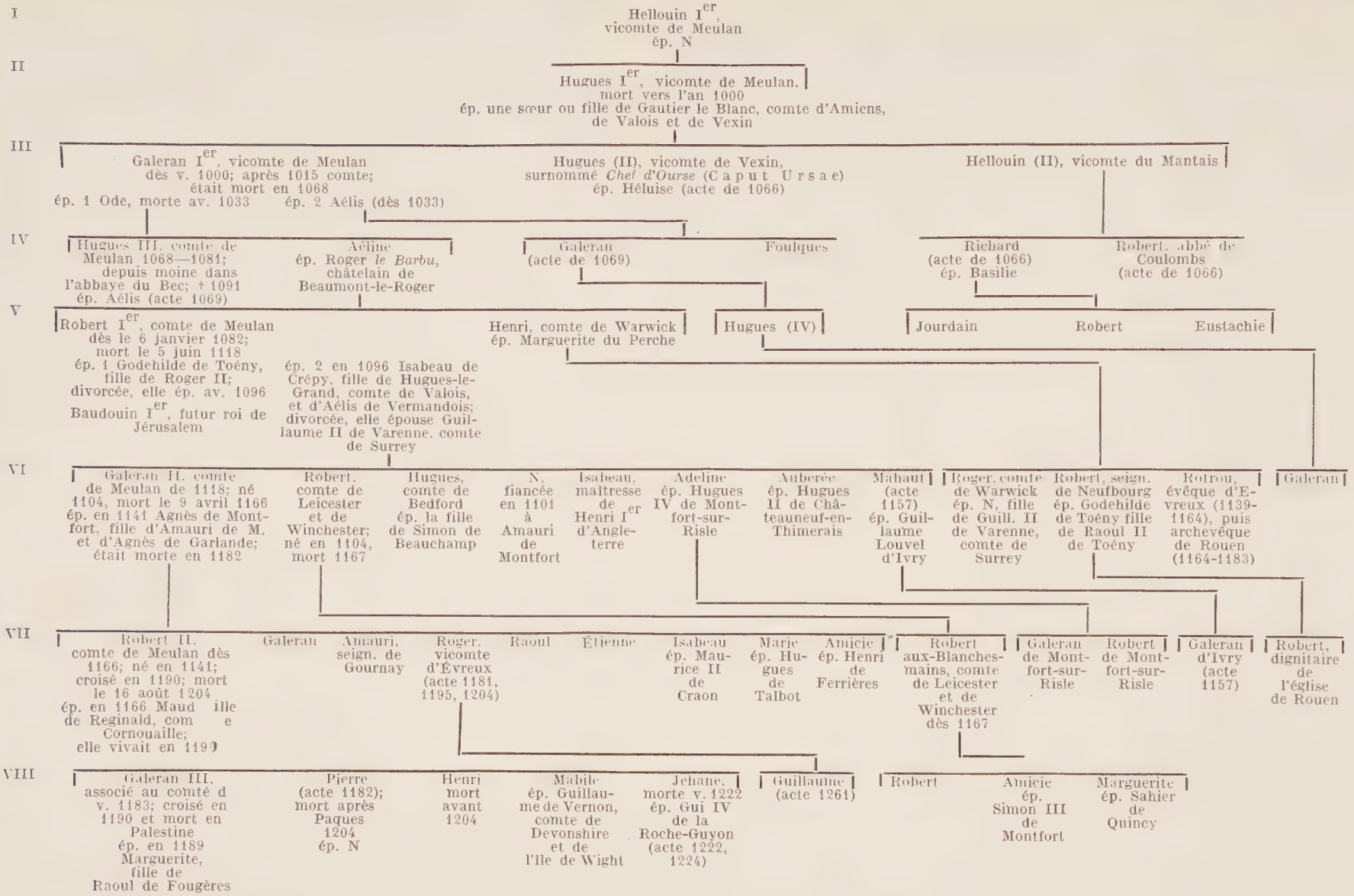

tion d'une chanson courtoise, œuvre où dominent les idées conventionnelles, était ordinairement un acte commandé par la mode, une sorte de jeu d'adresse, ne reflétant que rarement les vrais sentiments de l'auteur et n'ayant certes rien à voir avec la piété plus ou moins grande de l'auteur. Nous retenons donc Robert IV, seigneur de Sabloeil, comme l'auteur d'une des plus anciennes chansons susceptibles d'être datées.

Nous ne savons pas qui est le *cuens* (correction hypothétique des leçons *cũ* et *com* des manuscrits) à qui s'adresse le poète dans le premier envoi. *Renaut*, mentionné dans le second envoi, nous est également inconnu. Serait-il identique à son homonyme énigmatique, destinataire de quelques chansons de Gace Brulé? On ne saurait l'affirmer. Reste le nom de *Narcisus* dans le premier envoi, personnage chargé de faire parvenir la chanson en Égypte, au comte qui en est le destinataire. M. H. Spanke, *o. c.* p. 352, explique sa présence en ces termes: »Narcisus est le personnage d'Ovide, connu au moyen âge; au lieu de rendre hommage à l'Amour, il parcourt sans cesse, en chassant, les bois et les campagnes. Voilà pourquoi l'auteur de l'envoi l'aura trouvé particulièrement propre à servir de messager . . . Ou bien, Narcisus figure-t-il comme un *senhal* représentant un ami du poète?» Nous n'avons rien à ajouter à la note de M. Spanke.

L'examen de la version I étant achevé, nous avons encore à nous occuper du seul nom figurant dans la seconde version (v. 31), celui de *la contesse de Meullent*. Cherchons à identifier ce personnage. A ce dessein il faut passer en revue l'histoire de la famille de Meulan.

3. Généalogie des comtes de Meulan.

Les éléments dont nous nous sommes servi pour établir la généalogie des comtes de Meulan qui va suivre et qui, — permettant de rectifier bien des erreurs commises par le P. An-

selme, par les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* et par d'autres généalogistes et de combler bien des lacunes —, nous mettent en état de nous faire une idée beaucoup plus exacte de l'histoire de cette famille, nous les avons trouvés dans le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise* publié par M. J. Depoin [1], auquel nous renvoyons ici une fois pour toutes.

Les quatre premières générations. — La tige de la famille de Meulan [2] est représentée par le vicomte *Hellouin I^er^*, vivant sans doute dans la seconde moitié du X^e^ siècle. Son fils, *Hugues I^er^*, vicomte de Meulan, figure comme signataire de deux actes, dont l'un date de la seconde année du règne de Robert II encore enfant, soit de 990—991. Il a, paraît-il, fait partie du conseil de régence exerçant le pouvoir pendant la minorité du roi Robert II. Hugues I^er^ de Meulan, qui avait épousé une sœur ou une fille de Gautier le Blanc, comte d'Amiens, de Valois et de Vexin, avait trois fils: 1) *Galeran I^er^*, après la mort de son père vers l'an 1000 son successeur comme vicomte de Meulan et portant plus tard (après 1015) le titre de comte, 2) *Hugues II*, vicomte de Vexin, surnommé *Chef-d'Ourse* (C a p u t U r s a e), et 3) *Hellouin II*, vicomte du Mantais sous le roi Henri I^er^. 2) Hugues II avait épousé *Héluise*, laquelle, après la mort de son mari, convola en secondes noces avec *Alzon* (*Alezan* ou *Azzelin*) et finit par se faire recluse (avant 1066) [3] auprès du monastère de Coulombs [4] où elle mourut en odeur de sainteté. 3) De Hellouin II on connaît les deux fils *Richard* et *Robert*, abbé de Coulombs. — Richard qui donne, en 1066 à l'abbaye de Coulombs l'église de Saint-Illiers-la-

[1] J. Depoin, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise publié d'après les documents inédits*, Troisième fascicule, Pontoise, 1901, p. 306 ss.

[2] Meulan, Seine-et-Oise, arr. Versailles, ch.-l. cant.

[3] Voir J. Depoin, *o. c.*, fascicule IV, p. 343.

[4] C o l u m b a e, Coulombs, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît au diocèse de Chartres, fondée avant 930 (Mas Latrie, *Trésor de chronologie*, col. 1887), actuellement Coulombs, Eure-et-Loir, arr. Dreux, cant. Nogent-le-Roi.

Ville[1] et figure comme témoin dans un acte de 1069, avait épousé *Basilie*. Ils eurent deux fils, *Jourdain* et *Robert*, et une fille nommée *Eustachie*, religieuse de l'abbaye du Saint-Sauveur d'Évreux.[2] Richard lui-même, ainsi que, l'un après l'autre, ses deux fils, se firent moines dans l'abbaye de Coulombs.[3] — 1) Quant à Galeran I^er^, l'aîné, il était deux fois marié, premièrement à *Ode*, morte avant 1033, dont il eut *Hugues III* et *Aéline;* secondement, dès 1033, à *Aélis*, qui donna le jour à deux fils, *Galeran* et *Foulques*. Galeran I^er^, mentionné dans des documents historiques de 1035, 1039, 1050, 1058, 1062, 1065 et 1066, figure une dernière fois dans un acte de 1067 attestant la fondation par lui du prieuré de Saint-Nicaise, à Meulan. En 1068 il était mort. Hugues III qui, dès 1056[4], avait porté le titre de comte simultanément avec son père et qui lui avait succédé en 1068, apparaît dans plusieurs actes, dernièrement en 1080. On voit par un acte de 1069, où est nommée aussi sa femme *Aélis*, que Hugues III de Meulan avait donné aux moines de l'abbaye de Coulombs l'église de Saint-Cosme et Damien, construite sur une île de la Seine, dans la proximité immédiate de son château de Meulan.[5] En 1081 il se retira, se faisant moine dans l'abbaye du Bec[6] et y mourut en 1091.

Robert I^er^ de Meulan. — Dès le 6 janvier 1082 on voit

---

[1] Saint-Illiers-la-Ville, Seine-et-Oise, arr. Mantes, cant. Bonnières.

[2] S.-Salvator Ebroicensis, Saint-Sauveur d'Évreux, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée en 1060 (Mas Latrie, col. 1917).

[3] Voir J. Depoin, *o. c.*, fascicule IV, Pontoise, 1904, p. 343, 344 et 347.

[4] Voir J. Depoin, *o. c.* à la note précédente, p. 347.

[5] Voir *o. c.*, à la note précédente, p. 346.

[6] Becense S. Mariae, Le Bec en Normandie, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée en 1042 (Mas Latrie, col. 1931), probablement l'actuel Le Bec, Seine-Inférieure, arr. et cant. Yvetot, comm. Saint-Clair-sur-les-Monts.

Hugues III, qui n'avait pas eu de progéniture, remplacé par *Robert I^er^*, fils de sa sœur Aéline et de son mari Roger *le Barbu*, châtelain de Beaumont-le-Roger [1], au détriment de *Hugues IV*, fils de son demi-frère Galeran.[2] Comment l'ordre légitime des successions fut-il ainsi troublé? J. Depoin explique ce fait en ces termes: »Très probablement le prétexte qui couvrit cette préférence fut le trop jeune âge de Hugues IV, fils de Galeran; mais elle fut motivée surtout par l'affection du comte Hugues III pour les enfants de sa sœur germaine; et, par surcroît, Robert, héritier désigné par son oncle, s'assura, moyennant finance, l'intervention du roi en sa faveur: Guillaume de Malmesbury va jusqu'à dire qu'il *acheta* de Philippe I^er^ le château de son oncle maternel.»

Aéline et Roger le Barbu avaient un second fils, *Henri*, fait comte de Warwick par Guillaume le Conquérant. De son épouse *Marguerite du Perche* il eut trois fils: 1) *Roger*, comte de Warwick, qui épousa une fille de Guillaume II de Varenne, comte de Surrey et d'Isabeau, ancienne femme de Robert I^er^ de Meulan; 2) *Robert*, seigneur de Neufbourg en Normandie, mari de Godehilde de Toény, fille de Raoul II, et père de *Robert*, dignitaire de l'église de Rouen; 3) *Rotrou*, évêque d'Évreux de 1139—1164, puis archevêque de Rouen de 1164 jusqu'à sa mort, le 25 novembre 1183.

Mais revenons à Robert I^er^ qui fut un personnage tout à fait remarquable. Dans sa jeunesse il s'était déjà signalé par sa bravoure à la journée d'Hastings (1066) et avait même, par un mouvement hardi de l'aile droite dont il avait pris la tête, contribué d'une manière décisive au succès de la bataille. Les historiens anglais le louent à l'excès, en exaltant son instruction étendue, son éloquence, sa prudence, la maturité de son jugement; ses conseils étant toujours écoutés, il exerçait, disent-ils, une grande influence morale et politique; dans les

[1] Beaumont-le-Roger, Eure, arr. Bernay, ch.-l. cant.

[2] Hugues IV avait un fils, Galeran de Meulan, mentionné dans un acte de 1120; voir J. Depoin, *o. c.*, fascicule IV, p. 337, note 422.

combats il remportait toujours la victoire. Le rôle qu'il avait joué, en Angleterre, dans la querelle des investitures, lui valut en 1105 une excommunication, levée pourtant peu après. »Rien ne manquait à sa gloire, écrit Henri de Huntington dans son *Epistola de Contemptu mundi*, passage cité par J. Depoin, lorsqu'un seigneur anglais réussit à séduire et à lui enlever sa femme. Ce désastre conjugal lui porta un coup mortel. Traînant dans un insurmontable ennui sa vieillesse humiliée, il ne connut ni la paix ni le sourire.» Voici ce qui s'était passé. Robert avait épousé d'abord *Godehilde de Toény*[1], fille de Roger II de Toény, dont il n'eut pas d'enfants. Cette union ayant été rompue d'une façon canonique sous le prétexte du cousinage, Godehilde se remaria, avant 1096, à Baudoin I^er^, futur roi de Jérusalem. Libre de contracter un nouveau mariage, Robert convola en 1096 avec *Isabeau de Crépy*[2], nièce du roi Philippe I^er^, fille de Hugues le Grand, comte de Valois, et d'Aélis de Vermandois. Isabeau, qui était beaucoup plus jeune que son mari et qui était renommée pour sa beauté, lui donna cinq filles et trois fils avant la rupture causée par l'intervention de Guillaume II de Varenne, comte de Surrey, qui enleva la comtesse de Meulan à son mari. Abattu par le chagrin qui le rongeait, Robert mourut le 5 juin 1118.

La génération de Galeran II. — Voici quel fut le sort des enfants de Robert I^er^ et d'Isabeau de Crépy. Des trois fils, à savoir les deux jumeaux nés en 1104, *Galeran II* et *Robert*, surnommé *Goczen* (le Bossu) à cause d'une difformité physique, et *Hugues*, dit *le Pauvre*, Galeran eut le comté de Meulan avec les autres possessions de France, Robert celles d'Angleterre, c'est-à-dire les comtés de Leicester et de Winchester. Hugues, qui ainsi se trouvait presque déshérité, — ce qui explique le

---

[1] Nous ne saurions identifier ce lieu. Mais les Toény étaient des Normands. Roger (I^er^) de Toény, seigneur de Conches, était le chef d'une expédition en Espagne en 1018. Voir l'*Hist. de France* p. p. E. Lavisse, II, 2, p. 85 (A. Luchaire).

[2] Crépy-en-Valois, Oise, arr. Senlis, ch.-l. cant.

surnom qu'il portait — fut dédommagé par le roi d'Angleterre Henri I^er^ qui lui fit épouser la fille et héritière de Simon de Beauchamp et le fit comte de Bedford. — Ajoutons qu'en 1167, *Robert aux-Blanches-mains*, le fils de Robert le Bossu, hérita des comtés de Leicester et de Winchester, qu'il transmit à son tour à son fils, également nommé *Robert*. Après la mort de celui-ci, sa sœur *Amicie*, mariée à Simon III de Montfort, eut pour sa part Leicester, tandis qu'une autre sœur, *Marguerite*, épouse de *Sahier de Quincy*, hérita de Winchester. — Quant aux cinq filles, 1) l'une d'elles, *N*, fut, encore enfant, fiancée en 1101 à Amauri de Montfort, projet de mariage qui n'aboutit pas. Une autre, 2) *Isabeau*, fut une des nombreuses maîtresses du roi Henri I^er^ d'Angleterre. 3) *Adeline* épousa Hugues IV de Montfort-sur-Risle [1] dont elle eut *Galeran* et *Robert*. 4) *Auberée* était mariée avec Hugues II de Châteauneuf-en-Thimerais [2], et la cinquième, 5) *Mahaut*, qui figure dans un acte de 1157, avait pour mari Guillaume Louvel d'Ivry, fils de Robert d'Ivry et de la B. Hildeburge de Galardon: leur fils était Galeran d'Ivry (acte de 1157).

Galeran II, successeur en 1118 de son père dans le comté de Meulan, eut une vie mouvementée et pleine d'une activité fiévreuse. Ayant pris part à la tentative bientôt avortée de chasser le roi anglais Henri I^er^ de Normandie, il fut fait prisonnier par celui-ci, le 26 mars 1124. D'abord enfermé, pendant deux années, au château de Rouen, il fut ensuite transféré en Angleterre où il fut captif encore un certain temps au donjon de Wellingford. Il se croisa à Vézelay en 1146 et faisait partie du groupe de croisés qui s'arrêtèrent au Portugal pour aider le roi don Alfonso à chasser les Maures de Lisbonne. Plus tard il rejoignit l'armée de Louis VII et fit avec lui la campagne de 1148—1149. De retour en 1150 après une traversée des plus orageuses, il promit à la sainte Vierge de fonder un monastère

[1] Montfort-sur-Risle, Eure, arr. Pont-Audemer, ch.-l. cant.

[2] Châteauneuf-en-Thymerais, Eure-et-Loir, arr. Dreux, ch.-l. cant.

sous son invocation, vœu dont il s'acquitta en 1157; à la même époque il fonda, avec la reine Maud d'Angleterre, l'abbaye de Notre-Dame-du-Vœu, plus connue sous le nom de Valasse.[1] En 1152, son neveu Robert de Montfort-sur-Risle le força, après l'avoir fait prisonnier, à lui rendre le château de ses pères dont il s'était saisi. Lors de la conclusion de la paix, en 1160, entre Louis VII et Henri d'Angleterre, le comte de Meulan fut un des témoins. Galeran II mourut le 9 avril 1166, ayant 61 ans accomplis, à l'abbaye de Préaux[2] où il venait d'entrer comme moine.

Ce n'est qu'à l'âge de près de trente-sept ans, en 1141, que Galeran se maria. Voici ce qu'on sait de son épouse, *Agnès de Montfort*[3], fille d'Amauri de Montfort et d'Agnès de Garlande. Dès 1137, date de la mort de son père, en possession de la châtellenie de Gournay-sur-Marne[4], elle l'apporta plus tard comme dot à son mari Galeran, à qui elle survécut assez longtemps. Elle apparaît dans des actes de 1170 et de 1175 et, avec ses fils Robert II et Roger, aussi tard qu'en 1181. Un acte de 1182 semble indiquer que vers cette époque elle n'était plus en vie.

Les deux dernières générations. — Les deux époux eurent un grand nombre d'enfants dont le premier, Robert II, était né en 1141. Un acte de 1165 nous apprend les noms de leurs fils: 1) *Robert (II)*, 2) *Galeran*, 3) *Amauri*, 4) *Roger*, 5) *Raoul*

---

[1] Valassia, Sainte-Marie-le-Vœu, dite *la Valasse*, abbaye de l'ordre de Cîteaux du diocèse de Rouen (Mas Latrie, col. 1922); actuellement Le Valasse, Seine-Inférieure, arr. Le Havre, cant. Bolbec, comm. Gruchet-le-Valasse.

[2] Vetus Pratellum, Préaux, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît du diocèse de Lisieux, fondée au VIII[e] siècle et reconstruite en 1034 (Mas Latrie, col. 1914 et 1960); actuellement Préaux, Calvados, arr. Lisieux, cant. Orbec.

[3] Montfort-l'Amaury, Seine-et-Oise, arr. Rambouillet, ch.-l. cant.

[4] Gournay-sur-Marne, Seine-et-Oise, arr. Pontoise, cant. Le Raincy.

et 6) *Étienne*. Le P. Anselme, qui au lieu de Raoul donne le nom de *Hugues*, seigneur de Bretonne, complète la liste avec les noms des trois filles: 7) *Isabeau*, femme de Maurice II de Craon, 8) *Marie*, mariée à Hugues de Talbot, et 9) *Amicie*, épouse de Henri de Ferrières. Selon le même auteur, 3) Amauri était seigneur de Gournay, et 4) Roger vicomte d'Évreux. S'il appelle 2) Galeran seigneur de Montfort-sur-Risle, c'est qu'il le confond avec un autre Galeran, fils d'Adeline de Meulan et de Hugues IV de Montfort-sur-Risle, mentionné plus haut. Ajoutons que 4) Roger, qui figure dans des actes de 1181, 1195 et 1204, avait un fils appelé Guillaume (acte de 1261).

L'aîné des fils, 1) Robert II, dès 1157 associé aux actes de son père, lui succéda dans le comté de Meulan en 1166, à l'âge de 25 ans. La même année il avait épousé *Maud* (*Mahaut*), fille de Reginald, comte de Cornouaille, dont il eut trois fils et deux filles: *Galeran III*; *Pierre* qui, selon un acte de 1182, avait débuté comme clerc, fut depuis chevalier; il était marié et mourut après Pâques 1204; *Henri*, mort avant 1204; *Mabile*, mariée à Guillaume de Vernon, comte de Devonshire et de l'île de Wight; *Jehane*, épouse de Gui IV de la Roche-Guyon, morte vers 1222. En 1173, Robert prit part, du côté de Henri, fils de Henri II d'Angleterre, dans la révolte de celui-ci contre son père. Dès 1183, ou peut-être déjà en 1182, il avait associé au comté son fils aîné Galeran III, en lui donnant en propre le château de Meulan, après quoi celui-ci s'intitulait comes et castri Mellentis dominus.[1] Et lors du mariage en 1189 de Galeran (III) avec *Marguerite*, fille de Raoul de Fougères[2], Robert, qui avait pris la résolution d'aller en croisade, fit à son fils une donation générale de ses biens, en se réservant seulement la faculté de doter ses autres enfants. En juillet 1190, Robert s'embarqua avec l'armée du roi d'Angleterre pour la Palestine, où on retrouve aussi Galeran III. Seul

[1] Depoin, fasc. III, p. 323, n. 359.
[2] Fougères, Ille-et-Vilaine, ch.-l. arr.

le père revint en France: Galeran avait trouvé sa mort dans un combat singulier contre un chef sarrazin, épisode chanté dans le roman de *Foulques de Candie*. On ne connaît pas d'enfants à Galeran III et Marguerite de Fougères.

Peu de temps après son retour, Robert II fut mêlé aux luttes entre Philippe-Auguste et Henri II, combattant du côté du roi anglais. Lors de la prise de Vendôme en 1193, Philippe-Auguste se saisit de 62 chevaliers qui suivaient les enseignes de Robert II. Celui-ci fut compris dans la trêve du 25 juillet 1194 et, preuve des relations normales entre lui et le roi de France, on voit ce dernier, en 1196, confirmer un don fait par Robert.[1] L'amitié qui unissait le comte de Meulan à Jean-sans-Terre le porta à se joindre à la conjuration contre Philippe-Auguste tramée à la réunion des principaux barons de Normandie et d'autres alliés, convoquée le 18 août 1198 par Jean, nouvellement monté sur le trône. Robert qui, après avoir laissé à son fils Pierre le soin de défendre ses possessions de France, avait suivi en Angleterre Jean-sans-Terre, eut la déception de voir ce fils se ranger du parti des Français et rendre, en 1203, à Philippe-Auguste Beaumont-le-Roger. Le roi français se saisit ensuite de Meulan et de tous les autres domaines continentaux du comte de Meulan, en les réunissant définitivement à la couronne. Ce n'était qu'après l'accomplissement de ces événements que Robert II céda, le 1er mai 1204, toutes ses terres de France et de Normandie à l'aînée de ses filles, Mabile, don par conséquent purement fictif. — Précédé dans le tombeau par tous ses fils, Robert II mourut à Poitiers où il avait cherché asile, le 16 août 1204, accablé par tous ses malheurs. Son corps fut inhumé à l'abbaye de Préaux le 20 septembre de la même année. On ne connaît pas l'année de la mort de sa femme Maud:

[1] Mentionnons ici le don que fit le comte de Meulan à la chapelle de saint Eustache, dans la basilique de Saint-Denis, pour qu'une lampe brûlât perpétuellement devant l'autel de ce martyr, nouveau témoignage du culte de saint Eustache dans la France du moyen âge.

on sait par une donation votive faite par Maud, pendant l'absence de son mari en Palestine, à l'abbaye de Valasse, qu'elle vivait encore vers 1190.

Identification de la comtesse de Meulan. — Cette étude sur la généalogie de la famille de Meulan devait être faite avant d'aborder la question de savoir qui est la comtesse qu'entend l'auteur de la seconde version de notre chanson. La comtesse de Meulan n'étant pas du tout nommée dans la version I, qui est la plus ancienne, la comtesse visée dans la version remaniée doit être cherchée à une date postérieure, et sans doute postérieure de beaucoup, à 1190, date probable de l'original. C'est ainsi qu'on peut exclure toutes les comtesses de Meulan jusqu'à *Agnès de Montfort*, femme de Galeran II, inclusivement, morte vers 1182. Il ne nous en reste donc que deux, Maud de Cornouaille et Marguerite de Fougères.

Rappelons que la seule caractéristique de la comtesse de Meulan que nous tâchons d'identifier, est d'avoir atteint un âge assez avancé pour qu'elle eût perdu toute trace d'une ancienne beauté. Il faut donc voir d'abord si *Maud de Cornouaille* vécut assez longtemps pour qu'on eût pu l'appeler vieille. Mariée en 1166 à Robert II de Meulan, si, par hypothèse, on lui donne, au moment de son mariage, dix-huit ans, elle est née vers 1148. Comme elle n'apparaît plus dans les actes après vers 1190, on serait tenté d'en inférer qu'elle est morte peu de temps après cette date. Il est donc possible qu'avant de mourir elle n'avait même pas atteint sa quarante-cinquième année et qu'ainsi elle n'aurait pu être qualifiée de vieille dans l'acception emphatique de notre chanson. Mais — dirait-on —, elle aurait pu vivre plus longtemps encore, et bien qu'elle ne fût plus après 1189 de droit comtesse de Meulan, puisque ce titre revenait, depuis cette date, à la femme de Galeran III Marguerite de Fougères, il est tout à fait probable que tout le monde continuait à lui donner par courtoisie son ancien titre. Comme cependant, ainsi que nous le disions tout à l'heure, on aurait à chercher la comtesse de Meulan à une date bien

postérieure à 1190, nous sommes d'avis que le poète n'a pas pensé à Maud de Cornouaille.

Reste *Marguerite de Fougères*. Comme veuve de Galeran III, que Robert II avait associé, vers 1183, au comté et à qui il avait donné en propre le château de Meulan, elle avait droit au qualificatif de comtesse de Meulan. Calculons, comme pour l'autre comtesse, la date vraisemblable de sa naissance. On peut la fixer à environ 1171, puisqu'elle s'était mariée en 1189. A vrai dire, on ne sait rien de Marguerite de Fougères après la mort de son mari (1190). Mais étant plus jeune que sa belle-mère, elle lui a sans doute survécu, et dès ce moment — il faut peut-être relever ce fait comme une sorte d'appui à sa candidature —, étant la seule comtesse de Meulan vivante, elle peut, à plus juste titre que sa devancière, être qualifiée, avec le poète, *la* comtesse de Meulan. Très vieille, elle ne l'était devenue qu'entre 1230 et 1240. C'est donc là la date approximative de la seconde version de notre chanson. Ainsi l'identification de la comtesse de Meulan nous a fourni en même temps le moyen de dater d'une manière à peu près exacte le remaniement de la chanson de Robert de Sabloeil.

Holger Petersen Dyggve

Besprechungen

Francesco A. Ugolini, *Testi antichi italiani.* Torino, Edizioni Chiantore, 1942. 181 p. in-8 et 6 planches hors texte. Prix: L. 25. —.

— « — *Atlante paleografico romanzo.* Fascicolo I: Documenti volgari italiani. Pubblicato con il contributo del Fondo di studi Parini-Chirio della R. Università di Torino. Torino, Libreria de »La Stampa», 1942. Portefeuille de 26 planches et 8 pages d'introduction in-8. Prix: L. 26. —.

M. Ugolini s'est déjà fait avantageusement connaître par quelques travaux sur l'ancienne littérature italienne et la poésie des troubadours. Trente-cinq textes de l'excellente chresto-

mathie que j'ai à annoncer ici se répartissent entre quatre groupes: textes de l'Italie du nord (10 numéros), textes toscans (7 numéros), textes »centro-méridionaux» (14 numéros), enfin textes sardes, ladins et dalmates (4 numéros). Je mets à part le trente-sixième (n:o 32), comme le fait l'éditeur lui-même: il donne, sous la rubrique *Dante*, le célèbre passage du *De vulgari eloquentia* sur les dialectes d'Italie. C'est d'ailleurs le seul extrait de la collection, toutes les autres pièces étant données *in extenso*, ce dont il faut être reconnaissant à l'éditeur. Dans l'intérieur de chaque section règne l'ordre chronologique. Ainsi la première commence par les quatre lignes de la devinette de Vérone et contient, entre autres, la tenson bilingue et la chanson »plurilingue» de Raimbaut de Vaqueiras, le *ritmo* de Belluno et la composition la plus longue du recueil, la totalité des sermons »sousalpins» publiés jadis par W. Foerster dans les *Romanische Studien* de Boehmer et dont un échantillon se trouve dans l'*Altfranzösisches Übungsbuch* de Foerster et Koschwitz. L'éditeur prend le terme »italien» dans un sens très large.

Les six planches hors texte[1] reproduisent l'inscription du dôme de Ferrare (n° I), le *ritmo* (d'env. 1200) d'un manuscrit de la Laurentienne (n° II), les quatre témoignages du Mont-Cassin (*Sao ko kelle terre* . . . de 960—963; n^os^ III et IV), l'inscription de l'église Saint-Clément de Rome (entre 1084 et env. 1110; n° V), enfin une homélie pseudo-augustinienne avec traduction interlinéaire ladine dans un manuscrit d'Einsiedeln du début du XII^e^ siècle (n° VI).

Les originaux de treize autres textes publiés dans cette chrestomathie figurent en reproduction dans l'*Atlante* signalé ci-dessus: la devinette de l'Eglise capitulaire de Vérone (n° 1), le *ritmo* de Belluno (n° 2), les sermons »sousalpins» déjà mentionnés (n^os^ 3—7), la *Canzone di Auliver* (n° 8), le témoignage des *sex boni homines* de Travale (n° 9), une déclaration pistoienne conservée aux Archives d'Etat de Florence (n° 10), une charte originale de Fabriano, de l'année 1186 (n° 11), un inventaire provenant des Archives capitulaires de Saint-Pierre de Fondi (n° 15), le *ritmo* de saint Alexis (n° 16—18),

[1] Au brochage, les fac-similés ont été placés au petit bonheur. Ainsi la planche II (*ritmo* de la Laurentienne) se trouve en face de la p. 32, tandis que la transcription se lit p. 102. La planche V (inscription de Saint-Clément de Rome) figure en face de la p. 134 et le texte imprimé p. 160.

un *ritmo* du Mont-Cassin d'env. 1200 (nos 19 et 20), le *contrasto* de Cielo d'Alcamo (n° 21—24), un privilège logudorien (° 25) et une charte d'Arboréa (n° 26). Les autres textes reproduits dans l'*Atlante* ne sont pas moins intéressants. Les deux recueils sont d'utiles instruments d'enseignement. Les *Testi antichi italiani* dont les originaux sont encore accessibles — et c'est le cas de la presque totalité — ont été soigneusement collationnés. On savait depuis longtemps que p. ex. la *Crestomazia* de Monaci laisse beaucoup à désirer au point de vue de l'exactitude. Une comparaison des textes communs à la *Crestomazia* de Monaci et au recueil de M. Ugolini montre clairement la supériorité de celui-ci. Il faut espérer que M. U. pourra un jour réaliser son projet de faire suivre ce premier volume d'un second comprenant un glossaire détaillé.

A. Långfors.

E. Walberg, *Några anmärkningar till fr.* bruman (In memoriam Kr. Sandfeld 17. I. 1943), København, p. 254—259).

—»— *Sur un mot français d'origine nordique: Encore une fois* bruman. Reprinted from Studia neophilologica, Vol. XVI, 1943, p. 39—49.

D'abord dans le recueil consacré à la mémoire du regretté Kr. Sandfeld,[1] puis, sur des matériaux nouveaux, dans la revue suédoise indiquée ci-dessus, M. Walberg apporte d'importantes additions à ce qu'on savait du fr. *bruman*, qui remonte à l'ancien nordique *bruðmaðr* (acc. *-mann*) 'garçon d'honneur' ('brudförare, brudsven'). Mais en français *bruman* signifie 'nouveau marié'. Sur cette évolution du sens M. W. présente une hypothèse plausible. *Bruman* a-t-il aussi signifié 'gendre' comme l'affirment certains lexicographes? A cette question il faut, semble-il, répondre affirmativement, étant donné que dans cette acception *bruman* est attesté dans les deux patois de Rennes et de Roz-sur-Couesnon (canton de Pleine-Fougères), dans le département d'Ille-et-Vilaine, c'est-à-dire en dehors de la Normandie proprement dite, ce qui indique que *bruman* n'est pas un mot exclusivement normand. Les deux exemples les plus anciens de *bruman* qu'on connaissait jusqu'à présent

[1] Voir la note nécrologique, par Viggo Brøndal, dans *Neuphilologische Mitteilungen*, XLIII (1942), p. 208.

sont de 1521 et 1559 respectivement. M. W. l'a relevé dans une version de la Vie de saint Alexis compris dans le recueil appelé *Le Tombel de Chartrose* [1] (d'environ 1335). Mais il figure déjà dans les rôles de l'Echiquier de Normandie pour l'année 1198. Il s'y présente par trois fois comme une sorte de nom de famille: *De Ranulpho Bruman . . .*, *Osbertus Bruman . . .*, *Ricardus Bruman.* Cela revient à dire que *bruman* est de quelque trois cents ans plus ancien que ne laissaient supposer les textes signalés avant la trouvaile de M. Walberg.

A. LÅNGFORS

Otto Basler, *Deutsches Fremdwörterbuch.* Zweiter Band, 4. Lieferung. Berlin, Walter de Gruyter & Co., 1942.

Die Schlusslieferung des zweiten Bandes des von Hans Schulz begonnenen (bis einschl. K; 1913) und von Basler fortgeführten Deutschen Fremdwörterbuches zeigt dieselben Vorzüge wie die drei vorausgehenden Lieferungen aus Baslers Hand. Der Abstand zwischen den von Basler und Schulz gelieferten Bänden ist sehr bedeutend, ja es handelt sich hier um ein in mancher Hinsicht nach neuem Plan und neuer Methode ausgearbeitetes Werk, das vor allem aus einem viel breiteren Material als der erste Teil schöpft. Und das will recht viel besagen, denn auch der Schulz'sche Band war seinerzeit eine tüchtige Leistung.

Besonders wird der Wert der Baslerschen Lieferungen durch die umfangreiche und systematische Sammelarbeit erhöht, die zu grossen Fortschritten in der Datierung der deutschen Fremdwörter geführt hat. Selbstredend lässt sich auch bei einer derart gewissenhaften Arbeitsweise nur ausnahmsweise das erste Auftreten eines Fremdlings wirklich erfassen oder alle Wege und Etappen seines Eindringens feststellen. Aber darauf kommt es ja auch nicht vor Allem an, sondern auf die richtige Erfassung des Wesentlichen und Hauptsächlichen.

Die Auswahl der Belege aus der Fülle seiner Sammlungen hat Basler in umsichtiger Weise getroffen, so dass mit wenigen Zügen aus den Wortartikeln in Umrissen gezeichnete Monographien entstehen. Den richtigen Hintergrund gibt Basler der

[1] Voir sur ce texte *Neuphilologische Mitteilungen*, XLIII (1942), p. 37.

Geschichte der deutschen Fremdwörter, indem er ihr Auftreten auch in den anderen grossen Kultursprachen berücksichtigt.

Ein paar Randbemerkungen mögen ein Zeugnis von dem Interesse ablegen, mit dem ich auch diese Lieferung des Fremdwörterbuchs gelesen habe.

Das nhd. Fremdwort *Perron* hat im 14. Jahrhundert einen allerdings isolierten Vorläufer in *perrun* im Parzival von Wisse und Colin (vgl. A. Rosenqvist, Der frz. Einfluss auf die mhd. Sprache in der ersten Hälfte des 14. Jh. [1932] S. 176).

Das deutsche Fremdwort *Pilot* »Steuermann» möchte Basler (S. 533) am ehesten unter ausdrücklicher Ablehnung italienischer Vermittlung aus span., portugies. *piloto* herleiten, und er beruft sich dabei bes. auf die ältesten ihm bekannten Belege aus dem Jahre 1505, um 1515 und 1522. — Im Italien. ist dieses aus mgriech. **Πηδώτης* stammende Wort zwar erst spät (15.—16. Jh.) mit intervokal. *-l-* belegt, diese Form muss aber auch hier bereits im 13.—14. Jh. existiert haben wegen des im Frz. im 14. Jh. belegten *pilote* und des im Katalan. im 13.—14. Jh. bezeugten *pilot*, die beide aus dem Italien. stammen; dazu kommt noch, das in einer mlat. Quelle aus Genua vom Jahre 1283 die Form *pillotum* sich findet (vgl. B. E. Vidos, Storia delle parole marinaresche italiane passate in francese [Biblioteca dell' Archivum Romanicum, Serie II N:o 24, 1939] S. 533). Aus lautlichen Gründen darf somit das Italienische als Quelle des deutschen Wortes nicht ausgeschlossen werden. Der älteste Beleg des Wortes im Deutschen, den ich zu nennen vermag, stammt aus Konrad Grünembergs Wallfahrt z. d. hail. Grab (Karlsruher Hs.) B 6 b vom Jahre 1487; die hier auftretende Form *pillot* stammt, wie einige andere in diesem Denkmal begegnende Fremdwörter, aus dem Italienischen (vgl. Öhmann, Neuphilologische Mitteilungen 1940 S. 151). Damit soll aber die Möglichkeit nicht verneint werden, dass das Span. bzw. Portugies. bei der Einbürgerung des Wortes im Deutschen haben mitwirken können; im Norden des deutschen Sprachgebietes hat sich frz. (*pilote*) und ndl. (*piloot*) Vermittlung geltend gemacht.

Das Wort *Pirat* »Seeräuber», das Basler zuerst bei Niclas von Wyle, 1478, belegt, begegnet bereits um die Wende des 13. und 14. Jahrhunderts in Heinrichs von Neustadt Apollonius von Tyrland in der Form *perate, beratte.*

Das nhd. Fremdwort *Portier* hat ein vereinzeltes mhd. Gegenstück in *portier* (als Terminus des Schachspiels) in Hein-

richs von Beringen Schachgedicht (vgl. A. Rosenqvist, Der frz. Einfluss auf die mhd. Sprache in der ersten Hälfte des 14. Jh. S. 182).

Für die verwickelte Geschichte des Wortes *Proviant*, die Basler ganz richtig beurteilt, ist es nicht ohne Bedeutung, dass die aus Italien kommende Form *proviant* bereits um 1450 in Tirol sich nachweisen lässt (vgl. Öhmann, Neuphilologische Mitteilungen 1941 S. 83 ff.).

Es ist sehr zu wünschen, dass Basler die Möglichkeit geboten wird, das begonnene Werk abzuschliessen und auch den ersten Teil (A—K) auf dieselbe Höhe wie die Fortsetzung zu bringen.

Emil Öhmann

Mitteilungen

Professor Emil Öhmann an der Universität Turku wurde als Nachfolger Hugo Suolahtis zum ord. Professor der germanischen Philologie an der Universität Helsinki ernannt.

Der Dozent Dr. Arvid Rosenqvist wurde zum ord. Professor an der Universität Turku ernannt.

Ausländische Besprechungen einheimischer Veröffentlichungen: Holger Petersen Dyggve, Trouvères et protecteurs de trouvères dans les cours seigneuriales de France, bespr. von St. Hofer in Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, LXIV (1943), Sp. 291–3.

Drei Fragezeichen im mittelhochdeutschen Wörterbuch

Es handelt sich im Folgenden um drei Worte — *grusenier, lobderanz* und *zwiserat* —, die in Lexers Mittelhochdeutschem Handwörterbuch mit Fragezeichen versehen sind.

Das erstgenannte Wort, für welches Lexer I, 1107 nur einen Beleg aus den bischöflichen Satzungen über das Eidgeschoss in Zeitz aus dem 14. 15. Jh. (herausg. v. F. Bech, Zeitz 1870) kennt, wird von ihm als gleichbedeutend mit *härsenier* »Kopfbedeckung unter dem Helme» angegeben. In den Neuphilologischen Mitteilungen XVI, 111 ff. habe ich diesen ritterlichen Terminus mit anderen auf das frz. Suffix *-nier* ausgehenden Benennungen von Teilen der ritterlichen Rüstung behandelt, wobei ich bemerkt habe, dass er sich einer sicheren etymologischen Beurteilung entzieht. Die Belege, die ich da angeführt habe, stammen zum Teil aus späten mittelniederdeutschen Urkunden: »de scholen eyn herwede geven . . . vortmer zinen ysernhod mit eyner slappen, zine platen *grusener* schot unde kragen (Brem. Stat. 153); weret ok, dat dar bestoruen were eyn plate mit *gruzenere* vnde schoete vnde dat dar to horde (Brschw. Urkdb. I, 123, 274); una thorax, un pantzer, 1 schot, 1 kraghe und 1 *grusener*, Item ein slappe et II panzer hanschen. Item 1 par Armleder et 1 par Vorleder (Nachlass des Eberhard Russenberg v. J. 1359 im Urkdb. d. Stadt Lübeck 3, 339); wer drizzich mark verschozzet, der sal haben redeliche wapen: eine schopen, crayn, *grusenir*, schoz, eine swebische plate, eine tarschen, isenhut, wapenhenschen, einen spiz unde ein swert (Förstem. Nordh. Mitth. III, 4, 49). Schiller-Lübbens Wörterbuch, aus dem ich die obigen Belege (II, 159) angeführt habe, erklärt den Ausdruck *grusener* für den Waffenrock. Ebenso Köhler, Die Entwickelung des Kriegswesens und der Kriegführung in der Ritterzeit III, 1, 55 Anm. 2. Zu den niederdeutschen Belegen gesellt sich auch ein hochdeutscher, den ich nach Schmeller-Frommanns Bayer. Wb. I, 1011 angeführt habe: In truca pro

domino gollirium it. IIII *graeusenier*, item II schozz, it. panzirium dni., it. II chetenhantschuch, it. II schlappen simpl., it. cervical cum slappen. it. II fleche . . . it. duo *graeusenier* (Freys. Salbuch f. 20 a.). Rosenqvist, Der französische Einfluss auf die mittelhochdeutsche Sprache in der 2. Hälfte des XIV. Jahrhunderts S. 329 f. nennt mehrere Lautvarianten — *chreusnir, grus(e)ner, grussener, gruczener* —, die er aus Urkunden, dem grossen Ämterbuch d. dt. Ordens, Marienburger Ämterbuch, Urkundenb. d. Stadt Erfurt, Regensburger Urkundenb. und den Deutschen Texten aus schlesischen Kanzleien gesammelt hat. Da in den Verzeichnissen des deutschen Ordens die durch *grusener* bezeichneten Gegenstände häufig paarweise aufgezählt werden, erscheint ihm die Deutung des Wortes als Waffenrock fraglich. Er erwähnt auch die Auffassung Ziesemers (Das grosse Ämterbuch d. dt. Ordens, Wörterverzeichnis S. 871 b), nach welcher der Ausdruck die Beinkleidung der Oberschenkel bedeuten würde, möchte aber selber an die Kniescheiben denken, die gewöhnlich *hurtenier* benannt werden. Die Etymologie des Wortes betrachtet er als unsicher.

Ich halte das Wort für eine Ableitung von mhd. *kriuze* im Sinne von »Hüftkreuz des Körpers». Das Suffix ist die ursprünglich französische Ableitungssilbe *-(n)ier*, mit der Benennungen von Teilen der Rüstung — *hersenier, hurtenier, brustnier, lendenier, lankenier, huffenier, musenier, senftenier, spaldenier, spozzenier* — gebildet werden, s. Neuphil. Mitteilungen a. a. O. Demnach ist *kriuzenier* ein Schutz des Hüftkreuzes. Da die mittelhochdeutschen Wörterbücher für das Stammwort die Bedeutung »Hüftkreuz», die in den heutigen Mundarten vorkommt und die Grimms Wörterbuch 5, 2185 aus der Litteratur des 17. und 18. Jahrhunderts belegt, nicht erwähnen, so haben wir in den aus dem 14. Jh. stammenden Belegen der Ableitung *kriuzenier* die frühesten Belege für *kriuze* in diesem Sinne.

Die Urkunden, in denen die Belege vorkommen, stammen aus dem niederdeutschen Sprachgebiet (Lübeck, Bremen,

Braunschweig), dem Deutschordensland, dem schlesischen, thüringischen und bairischen Dialektgebiet, also aus Nord- und Ostdeutschland. Gerade in diesem Bezirk sind die *nier*-Ableitungen, die meistens Ableitungen von deutschen Worten sind und Teile der ritterlichen Rüstung bezeichnen, eigentlich heimisch. Den Anstoss zu ihnen hat wohl der terminus technicus *hersenier* »Harnischkappe» gegeben, der eine im Anfang des 13. Jahrhunderts auftauchende Übersetzung des frz. *cerveliere* ist und dessen Grundwort auf mittelniederländische Vermittlung hinweist. Man kann wohl annehmen, dass die Deutschordensritter zur Verbreitung dieser deutsch-französischen Mischlinge beigetragen haben, wenn die Hauptmasse derselben nicht gar in der Sprache der Ordensritter entstanden ist.

In diesen Zusammenhang gehört auch noch die *nier*-Bildung *krocanir*, die in Herbort von Fritzlars Liet von Troye vorkommt. Hier werden im Vers 4735 ff. mehrere Benennungen von Teilen der ritterlichen Rüstung aufgezählt: »Sie hettē pancir kollir *Krocanir* testir Armysen vñ platē Geschutze in gute batē». Frommann bemerkt in der Anmerkung seiner Ausgabe zu der betreffenden Stelle: »*Krocanir* bezeichnet offenbar einen theil der rüstung. Ich finde nur *croc* als waffe: Borel (Diction. Gaulois): *crocs* de fer, arme antique; — Roquefort: *croc* (de fer), espèce de lance, instrument pour bander une arbalète.» In meiner Abhandlung über den französischen Einfluss auf die deutsche Sprache im 13. Jahrhundert S. 136 habe ich das Wort *krocanir* zu deuten versucht und gemeint, es sei vielleicht eine Nebenform zu *kroier* bzw. *krogier* »Helmschmuck» und ähnlich zu beurteilen wie *spaldenier* neben *spalier* (vgl. Neuphil. Mitteilungen a. a. O.). Diese Annahme ist aber kaum richtig. In dem Worte *krocanir* steckt offenbar das oben behandelte *kruzenier* bzw. *krocenier*, und wir haben hier also einen frühen Beleg auf niederhessischem Gebiet aus den Jahren 1210—1217. Dieses Gebiet grenzt an das vorhin bezeichnete niederdeutsch-thüringische.

Es bleibt uns noch übrig, die genaue Bedeutung des bespro-

chenen ritterlichen terminus technicus festzustellen. Wenn man von dem Sinne des Grundwortes ausgeht, so würde er den Hüftschutz oder den Rückenschutz bezeichnen. Im ersteren Falle wäre er gleichbedeutend mit *senftenier* »gepolsterte Binde unter der Rüstung zum Schutze des Unterleibs gegen äussere Stösse». Im letzteren Falle könnte man an die Platten denken, die zum Schutze des Rückens dienten. Aber die Aufzählung des *kriuzeniers* im Zusammenhang mit den Hauptteilen der äusseren Rüstung, dem Brustpanzer, dem Halsschutz und den den Schoss deckenden Teilen der Rüstung verbietet uns, in ihm einen Teil der Unterkleider des Ritters zu sehen. Dazu kommt, dass die *kriuzenier* oder *grusener* — wie Rosenqvist a. a. O. bemerkt — häufig paarweise aufgezählt werden. Wir gelangen zu dem Schluss, dass die *kriuzenier* die eisernen Hosen (*īsenhosen*) sind, die bis zum Gürtel angezogen wurden und nicht nur die Schenkel, sondern auch die Hüften schützten. Die Erwähnung dieses Rüstungsteils in den Verzeichnissen der einzelnen Stücke der ritterlichen Rüstung ergänzt die sonst unvollständige Aufzählung. Da das Wort bereits im Anfang des 13. Jhs belegt ist, bleibt die Annahme, dass es sich um die im 14. Jh. eingeführten zwei Rückenplatten handelte, ausgeschlossen.

Das Wort *lobderantz* erscheint in Bruder Hansens Marienliedern v. 4155 ff.: Al truegh eyn sau eyn lobderantz, Und eyn esel eynen rosencrantz. So zemd ym doch nut huebscher dantz.

Birlinger hat in der Germania XVIII, 112 diesem Beleg einen besonderen Aufsatz gewidmet, in welchem er an die Stelle von *lobderantz* ein Kompositum *lobbencranz* setzen möchte. Für dessen ersten Teil glaubt er einen Beleg in einer Düsseldorfer Streitschrift aus dem Jahre 1752 gefunden zu haben: »allwo Hüner *Lobbenkräg* tragen». Ausser diesem Beleg, den er schon in der Germania XVI, 85 angeführt hatte, zählt er noch einige andere auf, die hier in Betracht kämen: Bei

Frisch I, 618 »ein angelesen Hemd mit *Lobben*, subucula collari rugato» (rugare = fälteln) u. a. Schiller-Lübbens Wörterbuch II, 710 b hat *lobbe* in dem Sinne von Manschette, dicke Hand- oder Halskrause.

Rosenqvist hat in seiner Abhandlung »Der französische Einfluss auf die mittelhochdeutsche Sprache in der 2. Hälfte des XIV. Jahrhunderts» das Wort in das Verzeichnis der auf französischen Einfluss zurückzuführenden Wörter S. 359 aufgenommen und dazu bemerkt, dass die Etymologie und auch die Bedeutung unklar ist. Er macht jedoch den Versuch, eine Deutung zu finden, indem er in folgender Weise raisonniert: »Es ist möglich, dass es sich hier um einen Kranz um den Hals handelt, aber das Wort kann nicht auf *kranz* enden, denn *kranz* kann nicht auf *kranz* reimen. So schlechte Reime bildet Bruder Hans nicht, lieber gestaltet er das Wort um, wie z. B. *emmerzii* statt *immerzu* im Reim auf *houerdii*. Vielleicht kann man an eine Bildung wie etwa **lorberrantse* 'Lorbeerkranz' bzw. *lauberantse* (mnl. *lauwer*, mhd. auch *lauber* im Buch von guter Speise = »Lorbeer») oder vielmehr **lobberantze* (vgl. *lobbe* »Halskrause» im Mnd. Wb. von Schiller-Lübben II, 710 b) denken, denn mnl. *ranse*, *rantse* bezeichnet, ausser einer Art Mütze, auch Kopfbinde, Kopfschmuck.»

Meines Erachtens löst sich das Problem, wenn man in *lobderan-* eine Zusammensetzung sieht, deren erster Teil das *-ida-*Abstraktum *lobede*, *lobde* ist, das wir im mnd. *lovede*, *lofte* auch im Sinne von »Ehre, Preis» haben. Der zweite Teil ist, wie auch Rosenqvist vermutet, das mhd. Wort *ranze* = mnd. *ranze*, mndl. *rantze* »eine Art Kopfschmuck», welches auf das gleichbedeutende afrz. *ranse* zurückgeht. Der Ausdruck *lobderantz* bedeutet demnach »Ehrenkranz».

Der in Rede stehende Begriff, der in Hansens Marienliedern gemeint ist, ist der Kopfschmuck, den die Frau bei dem im Mittelhochdeutschen *lobetanz* benannten Tanze trägt. Der erste Beleg dieses Ausdrucks stammt aus der Erlösung (Anfang des 14. Jhs), wo V. 4439 ff. beschrieben wird, wie Herodes

ein Fest veranstaltete und die Tochter hereintrat und einen Solotanz ausführte: »Dô hatte Herodes wirtschaft mit lûden vil in ganzer kraft. Daz die hôchzit wurde ganz, sâ hûp sich ein *lobedanz*. Herodes dohter drat dar hin, sie danzede und wichte in.» Es handelt sich also um einen Solotanz. In der Kolmarer Handschrift der Meisterlieder No 190, 61 findet sich *lobetanz* in folgender Strophe: »ein âmeiz hat sich schone bereit wol in der êren kranz; si wil sich zieren an den lobedanz.» Weiter erscheint das Wort bei Uhland Volkslieder 70: »ich brach mir die röslein abe zu einem kranze, ich schickt sie meinem feinen lieb zum lobetanze», bei Opitz 1, 71: »ihr nymfen windet kränze, hegt schöne lobetänze» und bei Fleming 371: »pflocket blumen, windet kränze, führet liebe lobetänze.» Es handelt sich also in den zuletzt angeführten Belegen, die ich Grimms Wörterbuch 6, 1085 entnehme, um einen Ehrentanz, bei dem die Frau einen — auch *ērenkranz* benannten — Kranz trägt. Nach Grimm a. a. O. geht aus alten Urkunden hervor, dass der *lobetanz* ein öffentlicher Tanz war, der im Freien getanzt wurde und besonders im Meissner Lande gepflegt wurde. In dem a. a. O. angeführten Cyriakus Spangenbergs Ehespiegel (Strassburg 1578) in Scheibles Kloster 6, 414 heisst es: »unsre vorfahren haben solche offentliche tänze auch darumb gehalten, damit ihre kinder von den nachbauern mochten gesehen werden, ehestiftungen fürzunehmen. daher in Meiszen und anderswo, jährlich zu gewissen tagen jetzt auf diesem, dann auf dem andern dorf, durch der oberkeit verordnungen die lobetänze gehalten werden.» Es werden auch spätere Belege angeführt, aus denen hervorgeht, dass der *Lobetanz* ein öffentlicher Tanz oder ein Rundtanz mit Solo bei Hochzeiten, Kindtaufen, Kirchmessen ist.

Ob *lobetanz* ursprünglich in dem ersten Kompositionsgliede *lobe-* die Bedeutung »Lob, Ehre, Preis» gehabt hat oder ob darin eine ältere Bedeutung »feierliches Versprechen» steckt, mag dahingestellt bleiben. Um diese Frage zu entscheiden, müsste die begriffliche Seite, die Geschichte der betreffenden

Tanzart, genauer untersucht werden. Jedenfalls ist aber der Ausdruck *ērenkranz* im Spätmittelhochdeutschen als synonym mit *lobderanz* gebraucht.

Das Wort *zwiserat* erscheint in einer Strophe des Jüngeren Titurel, in welcher Speisen und Getränke aufgezählt werden: V. 599 f. Prodischolar von gente. der spise gie maniger irre.

> Slementschier clarmente. *zwiserat* in was ein lange virre.
> Dyamargariton daz selb ich wene.
> Pliris zinzebrate. die waren eteslichen selzene.

In meiner Abhandlung über den französischen Einfluss auf die deutsche Sprache im dreizehnten Jahrhundert habe ich die Ausdrücke *prodischolar von gente, slementschier, clarmente, dyamargariton, pliris, zinzebrate* als französische Worte in Anspruch genommen. Durch einen Zufall wurde meine Aufmerksamkeit jetzt wieder auf diese Strophe des Jüngeren Titurel gerichtet, und dabei wurde mir klar, dass *zwiserat* als *zwise-rihte* »Zwischengericht» aufzufassen ist. Das Wort ist eine Übersetzung des afrz. *entremes*, welches in derselben Form *entremes* ins Mittelniederländische und als *intremeis* ins Mittelhochdeutsche übernommen wurde. Nach Rosenqvist Der französische Einfluss auf die mittelhochdeutsche Sprache in der 2. Hälfte des XIV. Jahrhunderts S. 276 ist die letztere Form im Mittelhochdeutschen nur aus Kölner Urkunden des 14. Jahrhunderts belegt.

Hugo Suolahti †

Die Zusammensetzungen mit *rück* und *zurück* im Deutschen

Bekanntlich verteilen sich die Formen *rück* und *zurück* in Zusammensetzungen nach einem klar erkennbaren Prinzip: bei verbaler Zusammensetzung wird als erstes Glied *zurück*, bei nominaler *rück* verwendet.[1]

Die Chronologie dieser Bildungen ist nur in groben Zügen festgestellt worden: im Frühnhd., etwa seit dem 17. Jahrhundert, treten Nominalkomposita mit *rück-* zunächst spärlich auf, um dann im 18. Jahrhundert einen starken Zuwachs zu erfahren.

Das Aufkommen und besonders die Begrenzung der Kurzform *rück-* auf die nominalen Zusammensetzungen liefert ein gutes Beispiel für die Hornsche Lehre von Sprachkörper und Sprachfunktion. Denn die ausschlaggebende Ursache dazu, dass die Kurzform nur auf die Nominalkomposita beschränkt bleibt, ist zweifelsohne gerade im Funktionsunterschied des ersten Gliedes dieser Zusammensetzungen einerseits bei der Verbal- und anderseits bei der Nominalkomposition zu erblicken.

In den nominalen Bildungen verschmilzt der erste Teil mit dem zweiten zu einem untrennbaren Ganzen und büsst dadurch seine Selbständigkeit in hohem Masse ein. In den verbalen ist dagegen die Zusammensetzung trennbar, und dadurch bleibt die Funktion des ersten Gliedes eine freiere und selbständigere. Daher denn auch die verschiedene lautliche Entwicklung: die starke Schrumpfung des Lautkörpers des Wortes in der unselbständigen Funktion bei nominaler und die Erhaltung des Lautkörpers in der selbständigeren Funktion bei verbaler Komposition. — Die Betonung kann als Ursache der verschiedenen Lautentwicklung hier nicht in Frage kommen,

[1] Vgl. z. B. Paul, Dtsche Gramm. V § 29; Kluge, Abriss der deutschen Wortbildungslehre[2] § 77; Behaghel, Gesch. d. d. Spr.[5] S. 349, Wilmanns, Dtsche Gramm. II S. 546; Paul Euling, D. Wb. S. 424 s. v. *Rücken*.

da ja sowohl die nominalen als auch die verbalen Zusammensetzungen mit *(zu)rück* das erste Glied betonen.

Dass auch nach der Stabilisierung des heute geltenden Zustandes Ausnahmen vorkommen, ist nicht verwunderlich. Sie erklären sich gewöhnlich ohne Schwierigkeiten.

So heisst es z. B. bei Schiller *taumle rück zur Hölle,* weil *zurück zur* mit dem zweimal wiederkehrenden *zu(rück) zu(r)* dem Dichter wohl weniger schön schien und die Form *rück* in die Kadenz sich besser einfügte. Als licentia poetica, gelegentlich dem Versmass zuliebe entstanden, sind auch sonst viele Fälle zu betrachten; so z. B. *rückhalten durft'ich ihn nicht* bei Goethe, und *die die heil'gen Bücher rück mir führen* bei Grillparzer.

Besonders gern wird die Kurzform beim substantivierten Infinitiv und beim Part. Präs. verwendet, was selbstredend mit dem nominalen Charakter dieser Formen zusammenhängt.

Emil Öhmann

"Témoin(s) mes parents"

Der Sinn dieser Wendung ist völlig klar — nicht aber, wie sie zu erklären sei und warum *témoin* bald verändert wird, bald nicht. Geben wir zunächst ein Beispiel aus der Literatur, mit unflektiertem *témoin:* Flaubert, *Éduc. sentim.* 3, 2: Suivant le diplomate, il n'était pas difficile d'affronter la mort, *témoin ceux qui se battent en duel.* Auf den Ausdruck einer allgemeinen Wahrheit (eines Erfahrungssatzes) folgt ein Beispiel für diese Wahrheit, und dieses Beispiel wird eingeleitet durch *témoin*; *témoin* bedeutet demnach: »Zeuge (Zeugnis, Beweis) dafür ist das und das». So z. B. auch bei La Fontaine, *Fables* 8, 25: Mais il (le chien) est sot, il est gourmand: *témoin ces deux mâtins qui . . .*

Aber warum wird *témoin* bei folgendem Plural eigentlich

nicht verändert? — Mitunter findet sich die Flexion. So an drei Stellen des Buches von Arnaud Dandieu über Marcel Proust (1930: die auf *témoins* folgenden Substantiva sind Feminina): p. 68: *Témoins ces lignes du* Temps retrouvé . . .: p. 100: On a prononcé souvent le mot d'influence; il n'est certes pas impropre: *témoins les traductions de Ruskin par Proust et surtout la très significative préface à la Bible d'Amiens*; p. 199: Son pessimisme est la conséquence intellectuelle de sa schizoïdie (*témoins les pages incomparables de* Sodome et Gomorrhe . . .)[1]

Nach dem Toleranzerlass des Unterrichtsministers Leygues vom 31. Juli 1900 ist die Kongruenz (*témoins* . . .) in solchen Fällen zulässig. Aber die Nicht-Kongruenz überwiegt. Sie wurde von *Vaugelas* verfügt, der *témoin* für ein Adverb (!) hielt: »Ce mot est indéclinable et comme adverbe en cette phrase: *Témoin tous les anciens philosophes*; car assurément, il faut dire *témoin* et non pas *témoins*». Aus dieser Bemerkung geht hervor, dass man den eigentlichen Sinn der Wendung schon im 17. Jahrh. nicht mehr verstanden hat.

Das Überwiegen der Nicht-Kongruenz ergibt sich aus einer Reihe historisch geordneter Belege:

Vorklassische Zeit: Charles d'Orléans (ed. P. Champion, Classiques fr. du moyen âge, I, 16): *Tesmoing noz seaulx cy atachiez.* — Viollet le Duc, *Anc. théâtre fr.*, VIII 146: »Ton or porte malheur, *tesmoins nos compagnons*». — ib. VI 206: »*tesmoing le bruit* qu'on a faict ce matin». — ib. IX 464: *Tesmoing un Poliphème et les yeux d'un Argus*». — Rabelais 3, 3: *tesmoings les usuriers de Landerousse*, qui . . . — id. 3, 10: *tesmoing Socrates . . . tesmoing Brutus.* — Satyre Menippée 256: *tesmoins ceux qui . . .* — ib. 316: *tesmoing Vitry et Villeroy.*

17. Jahrh.: La Fontaine, *Fables* 8, 25: *témoin ces deux*

[1] Wir entnehmen diese Beispiele der Kopenhagener Diss. von Poul Høybye, *L'accord en français moderne. Essai de grammaire descriptive.* Copenhague 1944, Andr. Fred. Høst & Søns Forlag, p. 151. (Vgl. unsere Rec. in *Literaturblatt f. germ. u. rom. Philol.*, 1944.)

mâtins (s. oben). — ib. 8, 27: *Témoin ces deux gloutons.* — ib. 11, 7: »*Témoin nous*, que punit la romaine avarice». — ib. 9, 7: c'est de ces coups / Qu'Amour fait; *témoin telle et telle.* — ib. 10,8: *Témoin maître Mouflar.* — id., *Contes* 2, 5: Le sort . . . n'omet rien / Pour nous mater: *témoin les aventures* / Qu'eut cette nuit Renaud. — Bouhours 321: *Témoin Myron et sa vache . . .*

19. und 20. Jahrh.: Monnier, *Paris et la Provence* 359: »*Témoin*, tout à l'heure, *le père Wille*». — Augier, *La Contagion* 5, 8: »*Témoin Cautenac*, n'est-ce pas?» — id., *Gabrielle* 2, 5: »*Témoin son pauvre bras*». (Demnach begegnet die Wendung sogar in der gesprochenen Sprache). — Dumas père, *Les trois mousquetaires* 2, 131: *témoin Chalaris et Madame Bonacieux.* — Flaubert und Dandieu, s. oben.

Es hätten also sowohl die wissenschaftlichen wie die praktischen Grammatiken des Französischen Veranlassung, die Wendung zu behandeln. Allein teils übergehen sie sie ganz, teils sind ihre Erklärungen unbefriedigend. Maurice Grevin in seinem sonst vortrefflichen Buch *Le bon usage* (2e éd., Gembloux 1939, p. 209), dem wir das Flaubert-Beispiel verdanken, meint, *témoin* sei »employé elliptiquement pour '*je prends à témoin*'». (Mit dem Begriff der Ellipse, den Tobler mit Recht als problematisch bezeichnet hat, wird in diesem Buch auch sonst Missbrauch getrieben.) Høybye in der oben genannten Diss. von 1944 behandelt die Wendung unter der Überschrift »Syntaxe figée dans les nexus complémentaires». Aber gerade die Tatsache, dass *témoin* sowohl in älterer wie auch in neuester Sprache öfters flektiert wird, zeigt, wie relativ der Begriff der »syntaxe figée» ist; das schon Erstarrte kann wieder lebendig gemacht werden. — Hans Keyl (*Zweigliedrige prädikative Nominalsätze im Französ.*, Diss. Marburg 1909) betrachtet die Wendung als einen »zweigliedrigen Nominalsatz». Aber die Nominalsätze stehen selbständig, nicht in enger Verbindung mit einem anderen Satz; ein zweigliedriger Nominalsatz ist z. B. »*Finies ces fêtes!*» oder »*Délicieux, ce vin!*» (vgl. *Hist. frz. Syntax* III, 123 ff). Da die Wendung mit *témoin* einem

regulären Satz eingegliedert wird, vergleicht sie sich eher dem sog. »ablativus absolutus»: *La leçon finie, il partit; Passé la tranchée, il n'y avait plus que la plaine.* (Auch *passé, franchi, attendu, vu, excepté* usw. werden, wie *témoin*, meist nicht flektiert). Høybye hat *témoin* mit Recht in diesem Zusammenhang behandelt.

Ich selbst (*Hist. frz. Synt.* III, 133, Anm.) bin Keyl nur mit Vorbehalten gefolgt. Ich zitiere dort (nach Keyl) eine briefliche Äusserung Toblers: *témoin* beruhe auf lat *testimonium*; das Wort sei also von der abstrakten Bedeutung »Zeugnis» zu der mehr konkreten Bedeutung »Zeuge» umgedeutet worden. Ich füge hinzu, den französ. Beispielen liege offenbar eine lat. Ablativkonstruktion mit *testimonio* zugrunde; das folgende Substantiv wäre ursprünglich als ein Obliquus im Sinne eines Genitivs oder Dativs zu betrachten, wie bei *Hôtel-Dieu* (diese Meinung halte ich nicht mehr aufrecht; s. unten); ein zweigliedriger Nominalsatz läge nur scheinbar vor.

Heute glaube ich sagen zu können, dass die französ. Wendung in der Tat einer lat. Ablativkonstruktion nachgebildet ist. Freilich nicht einer Konstruktion mit *testimonio*, sondern mit *teste*. Im Lat. findet sich z. B. *teste deū* (Ovid), *te teste* (Priapeia), *luna teste* ('in Gegenwart des Mondes'; Juvenal). Besonders aber erinnert an die franz. Wendung der Anfang des berühmten »*Dies irae*» von Thomasius de Celano (1190—1253):

Dies irae, dies illa
Solvet saeclum in favilla,
Teste David cum Sibylla.

Der gleiche Charles d'Orléans, aus dem wir oben ein Beispiel mit unverändertem *témoin* zitiert haben, hat eine franz. Ballade mit lat. Brocken geschrieben, deren Refrain lautet: *Testibus les phisiciens* (z. B. *Ainsi fait homo sapiens, Testibus les phisiciens*; in der genannten Ausgabe I, 163). — Calvin übersetzt *teste Petro* der lat. *Institution* (p. 117) durch . . . *tesmoin saint*

Pierre (1560, p. 154); 1541 hatte er sich volkstümlicher ausgedrückt (*comme Sainct Pierre tesmoigne*).

Wenn die überwiegende Nicht-Flexion von *témoin* nicht einfach darauf beruht, dass man den ursprünglichen Sinn der Wendung nicht mehr versteht (vgl. oben: Vaugelas!), so könnte auch sie vom Lat. her erklärt werden. Bei *Teste David cum Sibylla* ist freilich nichts anderes zu erwarten als der Singular; aber *Teste David cum Sibylla* ist gleichbedeutend mit *Teste David et Sibylla*, und vielleicht hat diese Variante existiert. Auch finden sich im klass. Latein Formeln wie *absente nobis, praesente multis* (O. Riemann, *Syntaxe latine* § 21; Høybye l. c.), und so ist es nicht unmöglich, dass auch ein **teste multis* sich noch findet. — M. Grevisse (l. c.) und Høybye erinnern an invariables *témoin* in *Je les ai pris à témoin*. Aber dieses ist wirklich adverbiell (= *en témoignage*); *témoin* in *témoin mes parents* ist es nur nach der Meinung des Vaugelas.

Die Wendung mit *témoin* ist demnach ein Latinismus — ein Latinismus, der offenbar in der Zeit der Vorrenaissance geprägt worden ist, von jemand, der »imbu de latin» war. Merkwürdig, dass dieser Latinismus sich bis heute erhalten hat (zu seiner Erhaltung hat La Fontaine sicherlich viel beigetragen), obwohl die Wendung seit langem nicht mehr verstanden wird (es ist uns kein französischer Philologe bekannt, der hinreichend »imbu de latin» wäre, um ihre lateinische Quelle zu erkennen). Merkwürdig, dass sie sogar in die gesprochene Sprache gedrungen ist! Merkwürdig, dass der lat. Ablativus nachgeahmt wurde, obwohl das Französische gar keinen Ablativ kennt. Diese Eigentümlichkeit teilt unsere Wendung freilich mit anderen Nachbildungen des ablativus absolutus (*La leçon finie . . .*, s. oben; *pendant le procès* ist Nachbildung von *pendente lite*, s. *Hist. Frz. Synt.* I, 38 ff). Auch diese Konstruktion hat nicht etwa vom Lateinischen her stets bestanden, sondern stammt »aus Schule und Kanzlei» (Tobler I^{1} 96). Auch bei *faute de . . .* 'aus Mangel an . . .' (z. B. bei Corneille, *Cid* 4, 3: »*Le combat cessa faute de combattants*») drückt das Französische

etwas aus, was der Lateiner durch den Ablativ ausgedrückt hätte (wenn auch ein direktes lat. Vorbild mit dem Ablativ nicht bekannt ist); daneben stand in älterer Sprache *par faute de* (z. B. Prov. 26, 20 in den Bibeln des 16. Jh.: *par faute de bois le feu s'esteint*) und *à faute de* (Haase § 103, B). Ähnlich findet sich neben *de crainte de* . . . und *de peur de* . . . auch blosses *crainte de* . . . und *peur de* . . . 'aus Furcht vor . . .' (z. B. bei Voltaire, *Candide*, XIII: . . . ayant toujours l'œil sur eux, *crainte de surprise*; andere Beispiele s. *Hist. frz. Synt.* II, 134; Vaugelas I, 114 hat dies verworfen). Ähnlich schreibt H. Estienne, *Conformité*, Préface: Il n'y a point d'ordre que, *paresse de chercher ce qui est chez nous*, allions bien loing aux emprunts (*paresse* = 'aus Trägheit'). Endlich sei noch an das merkwürdige *Dieu merci* erinnert (z. B. bei Mme de Sévigné: *Dieu merci, tout alla à souhait*), das einem *par* la grâce de Dieu entspricht.

Im Frz. entsprechen dem lat. Ablativ im allgemeinen präpositionale Wendungen[1] (z. B. *nocte* = *de nuit*), und so hätte auch *teste Petro* durch **à témoin Pierre* wiedergegeben werden können. Aber die obigen Formeln beweisen, dass es auch ohne Präposition geht. Und diese Erscheinung ist in der Geschichte der Sprachen nicht selten: in alter Zeit wird ein reiches Formensystem erdacht, dann wird manches davon über Bord geworfen, und es erweist sich, dass es auch so geht, dass auch mit scheinbar unklaren, weil mehrdeutigen Formen eine Verständigung durchaus möglich ist. Die Wendung mit *témoin(s)* bietet ein Beispiel dafür, dass man sich auch mit Gebilden verständigen kann, deren Bauweise weder dem Sprecher noch dem Hörer recht klar ist. Ein anderes Beispiel wäre *Il l'a échappé belle* (eine Redensart, mit der sich P. Falk in *Studia neophilol.* und wir selbst in *Rom. Forsch.* 54, 1940, 202 ff. beschäftigt haben): der Gesamtsinn ist vollkommen

[1] Soweit ich weiss, fehlt noch eine Arbeit über die Entsprechungen des lat. Ablativs in den romanischen Sprachen. Es wäre zu wünschen, dass jemand sie unternähme.

klar, aber niemand, der die Wendung gebraucht, weiss zu sagen, was die Wörter im einzelnen bedeuten, wie der Gesamtsinn zustande komme und warum *belle* als Femininum erscheine, *échappé* jedoch nicht.

EUGEN LERCH

Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XII^e^ et XIII^e^ siècles

XXI[1]

Sawale Cosset d'Arras

Une seule chanson (Raynaud, n° 327) constitue le bagage littéraire du trouvère Sawale Cosset d'Arras, et encore lui est-elle disputée par deux autres auteurs. Examinons d'abord la valeur de ces attributions.

Six manuscrits ont conservé la chanson. Dans *C* elle est anonyme. Les pièces y étant rangées dans l'ordre alphabétique, l'entourage où elle se trouve ne peut nous fournir aucune indication utile quant à la question d'auteur. Voici ce que nous apprennent, à cet égard, les cinq manuscrits qui restent (*K M N P T*).

Dans *M*, la table de *M* et dans *T*, la chanson R. 327 est attribuée à *Sawale Cosset d'Arras*. Elle y est placée dans le milieu que voici:

Roufins de Corbie

R. 1033 *M'ame et mon cors doins a celi*
Sawales Cossés (*M*) et Sauvales Chosés d'Arras (*T*)
R. 327 *Amors, qui fait de moi tot son conmant*

---

[1] Pour les articles précédents, voir *Neuphilologische Mitteilungen*, t. XXXVI, 1935, p. 1 et 65; t. XXXVII, 1936, p. 257; t. XLI, 1940, p. 12, 49, 118 et 157; t. XLII, 1941, p. 153; t. XLIII, 1942, p. 7, 62 et 121; t. XLIV, 1943, p. 55 et 194; t. XLV, 1944, p. 11 et 61.

Cardons de Croisilles

R. 397 *Mar vit raison qui covoite trop haut*
R. 736 *Roze ne lis ne mi done talent.*[1]

L'attribution de *M T* est probablement exacte pour les pièces qui encadrent ici R. 327.

K et *P* attribuent la chanson R. 327 à *Mestre Simon d'Autie* mais en la présentant dans un entourage tout autre.

Voici ce qui en est de *K*:

Gontiers de Soignies

R. 1753 *Au tens gent que raverdoie*
R. 421 = 422 *Conbien que j'aie demoré*
R. 1289 *Merci, Amors, ore ai mestier*
R. 34 *El mois d'esté que li tens rassoage*

Mestre Simons d'Autie

R. 525 *Tant ai Amors servie et honoree*
R. 327 *Amors, qui fet de moi tot son conmant*

Mestre Richart de Fournival

R. 759 = 1281 *Chascuns qui de bien amer*
R. 1574 *Ce fu l'autrier en un autre païs.*

Des quatre pièces attribuées ici à Gautier de Soignies, la première (R. 1753) est en réalité très probablement de Gautier de Dargies [2] et la deuxième (R. 421 = 422) peut-être du vidame de Chartres [3], et des deux chansons figurant sous le nom de Richart de Fournival, la seconde (R. 1574) est œuvre de Conon de Béthune.[4] Ainsi, les attributions ne paraissant pas très sûres, celle de notre chanson à Simon d'Autie en est rendue suspecte elle aussi.

[1] Cette chanson ne se trouve que dans *T*.

[2] Elle a été imprimée parmi les pièces de ce trouvère par G. Huet, *Chansons et descorts de Gautier de Dargies*, 1912, p. 28.

[3] Nous reviendrons sur cette question dans un prochain article consacré au vidame de Chartres.

[4] Voir A. Wallensköld, *Les chansons de Conon de Béthune*, 1921, p. 17.

P donne notre chanson dans cet entourage:

Mestre Gilles li Viniers

R. 140 *Aler m'estuet la ou je trerai paine*

Mestre Simon d'Autie

R. 327 *Amors, qui fet de moi tot son conmant*
R. 525 *Tant ai Amors servie et honoree*

Odart de Laceni

R. 663 *D'Amors vient joie et honors ensement*
R. 159 *Mout m'ennuie et doit desplere.*

Les pièces attribuées ici à Simon d'Autie sont les mêmes que dans *K*, mais se suivent dans l'ordre inverse. La chanson qui les précède n'est pas, comme l'indique la rubrique, de Gilles le Vinier, mais appartient à Huon le châtelain d'Arras.[1] D'autre part, R. 663 est sans doute du vidame de Chartres et non pas d'Odart de Laceni.[2] Tout comme dans le manuscrit *K*, les attributions de *P*, à cet endroit, se sont donc montrées peu sûres: d'une suite de cinq pièces, deux figurent sous des rubriques erronées.

Reste le manuscrit *N*, qui nous présente R. 327 avec une nouvelle attribution:

Gontier de Soignies

R. 1753 *Au tens gent que raverdoie*
R. 421 = 422 *Conbien que j'aie demoré*
R. 1289 *Merci, Amors, or ai mestier*

Simons d'Autie

R. 525 *Tant* [*ai*] *Amors servie et honoree*

Jehan l'Orgueneur

R. 327 *Amors, qui fet de moi tout son commant*

[1] Voir J. Bédier et P. Aubry, *Les chansons de croisade*, 1909, p. 135.

[2] Voir notre article précité, p. 112, et A. Långfors, *Mélanges de poésie lyrique française*, V, dans *Romania*, t. LVIII, 1932, p. 329 ss.

Mestre Richart de Fournival

R. 759 = 1281 *Chascun qui de bien amer*
R. 1574 *Ce fu l'autrier en un autre païs.*

Nous reconnaissons ici, si l'on excepte R. 34 qui manque, les mêmes pièces que nous venons de rencontrer dans *K*, mais notre chanson, cette fois-ci, est attribuée à *Jehan l'Orgueneur*. Comme nous l'avons constaté déjà, R. 1753, R. 421 = 422 et R. 1574 sont munies de rubriques fausses, ce qui vous fait douter aussi de l'authenticité de l'attribution relativement à R. 327.

Trois auteurs se disputent ainsi notre chanson: Sawale Cosset d'Arras, proposé par *M T*, Simon d'Autie, candidat de *K P*, et enfin Jehan l'Orgueneur, soutenu par *N*. Qui en est l'auteur? Si l'on prend en considération que les attributions de *M T*, généralement dignes de foi, l'emportent presque toujours, s'il y a désaccord, sur celles de *K N P* et que cette fois toutes les données rendent particulièrement suspectes les indications de ce dernier groupe, il faut se prononcer sans hésitation pour Sawale Cosset.[1]

Les Cosset d'Arras

Sawale Cosset appartenait sans doute à la grande et riche famille des Cosset dont le nom est intimement lié à l'histoire de la ville d'Arras. Ses membres comptaient parmi les financiers réputés de cette ville, dont les plus illustres étaient les Crespin et les Louchart. Surtout au cours du XIII[e] siècle, ils prêtent leur argent à presque toutes les villes du Nord, aux

[1] Dès 1780, de La Borde (*Essai sur la musique ancienne et moderne*, t. II, p. 337) avait vu que Sauvage d'Arras et Sawale (Sauvale) d'Arras étaient deux personnages distincts, ce qui n'a pas empêché Dinaux (*Les trouvères artésiens*, 1843, p. 430 ss.) de les confondre. Cependant Dinaux connaissait l'article de La Borde. P. Paris (*Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, 1856, p. 758) a définitivement mis de l'ordre dans cette confusion.

princes et aux grands seigneurs et même au roi de France. Participant à l'administration de leur ville, ils en occupent les premières magistratures.

Jouant ainsi un rôle important dans la vie financière de l'époque, les *Cossetens* ne sont pas inconnus non plus à l'histoire littéraire. Des pièces publiées par A. Jeanroy et H. Guy[1], quelques-unes les nomment. Ainsi une pièce (II, v. 24) mentionne les *Cossetens* comme une famille puissante, d'autres nomment un *Robert Cosset* (XV, v. 38) et un *Jehan Cosset* (XXIV, v. 43 et 219). Un *Robert* et un *Mahieu Cosset* sont salués par Jehan Bodel dans ses *Congés*, et dans ceux de Baude Fastoul le poète adresse ses adieux à *Pieron Cosset* et à *Boinehane Cosset*. Nous reviendrons ci-dessous à tous ces personnages.

M. J. Lestocquoy à récemment étudié divers documents propres à jeter quelque lumière sur les Cosset en tant que financiers, marchands et gros industriels.[2] Son exposé nous a rendu des services, cependant nous avons pu le compléter et rectifier à l'aide des travaux de G. Bigwood[3], de A. Guesnon[4] et de l'ouvrage déjà cité de A. Jeanroy et H. Guy.

1re et 2e génération. — Dès 1170 l'on trouve le nom de *Robert Cosset* dans le pouillé des rentes de Saint-Vaast (Guesnon, *o. c.*, p. 116, note 1). Ensuite nous rencontrons ce même nom avec celui de *Mahieu Cosset* parmi les amis salués par Jehan Bodel dans ses *Congés*, datant d'environ 1200[5]:

---

[1] *Chansons et dits artésiens du XIIIe siècle*, 1898.

[2] J. Lestocquoy, *Financiers, courtiers, hautelisseurs d'Arras aux XIIIe et XIVe siècles*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. XVII, 1938, p. 911 ss.

[3] Georges Bigwood, *Les financiers d'Arras. Contribution à l'étude des origines du capitalisme moderne*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. III, 1924, p. 465—508 et 769—819, et t. IV, 1925, p. 109—119 et 379—421.

[4] A. Guesnon, *La satire à Arras au XIIIe siècle*, Paris, 1900 (extrait du *Moyen Age*, années 1899 et 1900).

[5] A. Guesnon, *Les Congés de Baude Fastoul, trouvère artésien*

Robert Cosset, a cuer penssiu
Comant a Diu vous et Mahiu,
Quar de moi et pris li consaus:
De vos et des autres m'eskiu;
Ce k'au siecle ne voi mon liu
Me fet juer a reponaus.
Tost monte uns hom comme amiraus,
Et tost rechiet comme orinaus;
Tost a changié cire por siu;
Com plus fui en la roe haus
Et j'oi fet toz mes envïaus,
Lors me covint pardre le giu.

Troisièmement *Robert Cosset, fils feu Bauduin* — ce Bauduin représente à lui seul pour nous la première génération de la famille — est mentionné dans un acte du 3 avril 1212 ou 1213 (Lestocquoy, p. 919, note 1). Son nom réapparaît encore en 1221. G. Bigwood (t. IV, p. 380, n° 1) cite en effet une opération de prêt conclue le 28 février de cette année entre Robert Cosset et André Wagon d'une part, et Jehan II, seigneur de Neele[1] de l'autre, assurant à ce dernier un emprunt de 3000 livres parisis, Daniel, avoué d'Arras et seigneur de Béthune, s'en portant garant. Il est possible et même probable que dans tous ces cas on a affaire à un seul et même personnage. Mais le *Robert Cosset* cité comme clerc en 1222 dans le *Cartulaire de l'Évêché d'Arras* (Guesnon, *La satire à Arras*, p. 116, note 1) est sans doute un homonyme.

Mahieu Cosset, nommé avec Robert Cosset par Jehan Bodel, figure lui aussi, toujours avec le même Robert Cosset, comme témoin dans l'acte de 1212—1213 dont nous venons de parler.

(extrait des *Mélanges offerts à M. Maurice Wilmotte*, 1910), p. 10. — Nous citons la strophe d'après Barbazan et Méon, *Fabliaux et contes des poètes françois des XI, XII, XIII, XIV et XV^e^ stècles*, t. I, 1808, p. 139, v. 121 ss.

[1] Voir sur Jehan II notre article *Trouvères et protecteurs de trouvères dans les cours seigneuriales de France*, dans *Annales Academiae Scientiarum Fennicae*, B L, 2 (*Mélanges Långfors*), 1942, p. 212 ss.

C'est peut-être le même que le *Cossés Matheus* rapporté comme mort en 1237 (Guesnon, *l. c.*, note 3). Robert et Mahieu Cosset, nommés ainsi deux fois ensemble, étaient sans doute frères. — A la même génération appartient Jehan (I[er]) Cosset, documenté de 1217 (Lestocquoy, p. 919), qui semble être un autre frère de Robert Cosset.

Troisième et quatrième générations. — La génération suivante, M. Lestocquoy la fait représenter par Jehan Cosset »qui fait des opérations financières importantes de 1253 à 1284», par Pierre Cosset »qui doit être son frère et paraît dans les mêmes circonstances en 1274», et par Sagalon Cosset, qui »s'occupe aussi d'affaires d'argent en 1275»[1] (Lestocquoy, p. 919 et 920). Mais M. Lestocquoy a confondu ici deux générations. Il n'a pas su que dans son Jehan Cosset se cachent deux homonymes et que c'est *Jehan II Cosset* qui seul représente ici la troisième génération et que l'autre, *Jehan III Cosset*, *Pierre* et *Sagalon Cosset* appartiennent à la quatrième. Voici les détails que nous sommes à même de donner sur ces quatre personnages. Nous y ajoutons ce que nous savons d'un cinquième, *Robert II Cosset*, qui appartient lui aussi à la quatrième génération et dont M. Lestocquoy a ignoré l'existence.

Jehan II Cosset apparaît pour la première fois, sous le nom de *Johannes Cossés*, dans une ratification de vente de décembre 1243 (Jeanroy et Guy, *o. c.*, p. 119). Dix ans plus tard, en octobre 1253, Jehan Cosset et Sagalon, dit le Boirgne, son gendre, prêtent 500 l. p. à Jehan d'Audenarde, chevalier, somme remboursable le 30 septembre 1254 et dont Marguerite, comtesse de Flandre, s'était portée caution (Bigwood, t. IV, p. 382, n° 23). Figurant dans la liste échevinale de 1253, son nom s'y retrouve encore en 1263 (Guesnon, *La satire à Arras*, p. 99, note 3). Le registre de la confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras signale, pour l'année 1259, entre autres la mort d'une *fille Jehan Cosset*. Une autre fille, *Isabiau*, avant

[1] M. Lestocquoy imprime par distraction 1279 pour 1275.

1253 épouse de Sagalon le Boirgne (voir ci-dessus), figure avec son mari dans un acte de 1276 (Jeanroy et Guy, *o. c.*, 114). Un censier de l'année 1261 comprend la notice suivante: Johannes Cosses pro domo sua in magno vico Sancti Nicolai (Jeanroy et Guy, p. 119). C'est encore notre Jehan II Cosset qui est nommé deux fois dans la pièce satirique portant le n° XXIV dans le recueil de Jeanroy et Guy (p. 96 ss.) et datant de peu avant 1268 (Guesnon, *La satire à Arras*, p. 99). Premièrement il est accusé de parjure en tant que contribuable (v. 43); secondement (v. 219) le poète lui reproche des malversations et des abus de pouvoir en tant qu'échevin. Le nécrologe des jongleurs enregistre sa mort en 1271 (Guesnon, p. 99, note 3). Nous ignorons qui était son père, mais il nous paraît évident que c'était ou Robert, ou Mahieu ou Jehan I^er^ Cosset de la seconde génération.

La filiation des personnages de la quatrième génération n'est pas tout à fait claire non plus, mais, comme nous allons le voir, il y a tout lieu de croire que Jehan III Cosset, Pierre Cosset, Sagalon Cosset et Robert II Cosset, tous les quatre, étaient frères.

Jehan III et *Pierre Cosset* »qui doit être son frère», comme le suppose M. Lestocquoy, figurent dans un acte de février 1274 comme prêteurs d'une somme de 500 l. p. à la ville de Calais (Bigwood, t. IV, p. 392, n° 88). Nous retrouvons Jehan III seul, mêlé à une autre opération financière: le 5 août 1284 la ville de Bruges lui emprunte 400 l.p.; la somme qui, à l'échéance du 4 août 1285, devait être restituée était de 468 l.p. (Bigwood, p. 400, n° 141). C'est Jehan III Cosset qui sous le sobriquet de *Boinehane* (voir ci-après, p. 120) est salué, avec son frère Pierre, dans les *Congés* de Baude Fastoul, composés entre le 15 avril 1272 et octobre de la même année (Guesnon, *Mél. Wilmotte*, p. 19), voici en quels termes:[1]

[1] Barbazan et Méon, *o. c.*, p. 117, v. 169—174.

Mes maus ki est tournés a plane,
Dont cascuns dist que nus ne sane,
Me fait cevaucier les travers;
Puis k'aler doi vers Moriane,
Pierron Cosset et Boinehane
Ruis congié par devens ces vers.

Jehan III Cosset était mort avant le 27 juin 1287, ce qui se voit par une opération de prêt conclue le 27 juin 1287 par *Jehan Cosset, fils de feu Jehan Cosset* qui prête à la ville de Mons 234 l.p. payables le 26 juin 1288, somme dont le véritable débiteur était Jehan d'Avesnes, comte de Hainaut, qui garantit la ville (Bigwood, t. IV, p. 404, n° 175 et note 3).

Quant à Pierre Cosset, M. Lestocquoy (p. 919), en parlant de la femme de ce financier, dit qu'»il semble bien qu'il ait été marié avec Marguerite Faverel, d'une des plus puissantes familles d'Arras, dans laquelle la mairie était héréditaire». En étudiant de plus près un document cité par M. L. lui-même (*ibid.*, note 5), on est amené à croire que Pierre Cosset avait été marié deux fois, premièrement avec *Isabelle Faverel*, secondement avec une certaine *Magritain*. — C'est en 1296 qu'on trouve la dernière trace de Pierre Cosset.[1]

Sagalon Cosset prête, avant février 1276, date de l'échéance, la somme de 300 l.p. à la ville de Calais (Bigwood, t. IV, p. 396, n° 115). C'est tout ce que nous savons de lui.

Le quatrième de cette génération, *Robert (II) Cosset*, est signalé comme mort en 1272 (Guesnon, *La satire à Arras*, p. 116, note 1). Nous verrons qu'il y a peut-être lieu de le supposer frère de Jehan III et Pierre Cosset. On retrouve son nom dans la satire XV (p. 66, v. 38) des *Chansons et dits artésiens du XIII^e siècle:* ayant inventé une *carité de saint Oison*, association où nul n'entre si l'on ne le sait pas sot, le poète y place plusieurs bons bourgeois d'Arras; Robert Cosset est du nombre.[2]

[1] Voir Henry Guy, *Essai sur la vie et les œuvres littéraires du trouvère Adan de le Hale*, 1898, p. 568.

[2] Un certain *Raoul Coseel*, dans une opération signée le 30

Cinquième génération. — Cette génération est représentée d'abord par les enfants de Jehan III Cosset, dit Boinehane, savoir *Jehan IV* et *Mathieu II*, par ceux de Pierre Cosset, c'est-à-dire *Jehan V*, *Mathieu III* et *Isabiaus*, et ensuite par les »cousins» de ceux-ci, *Robert III*, *Boidin* et *Hanot*. M. Lestocquoy qui les sait cousins des enfants de Jehan III et de Pierre, oublie de nous dire qui était leur père; il ne nous reste donc qu'à conjecturer que c'était ou Sagalon, ou Robert II Cosset. — Passons maintenant en revue les personnages que nous venons d'énumérer.

La première mention de *Jehan IV* date du 27 juin 1287. Nous avons déjà parlé du contenu de ce document où il est appelé *fils de feu Jehan Cosset* (voir ci-dessus, p. 119). Le 6 juin 1293 le même Jehan IV, associé à *Robert III Cosset*, son cousin, et à deux autres bourgeois d'Arras, accorde, sous la caution de Gui de Dampierre, un prêt de 605 l. m. Fl. à Robert de Wavrin et de Malausoy, à être remboursés le 17 avril 1294 (Bigwood, t. IV, p. 410, n° 215). C'est lui encore le *Jehan Cosset, fils de Jehan Cosset* qui prête 152 l. 7 s. 4 d. p. à la ville de Gand, et le *Jehan Cosset*, prêteur de 968 l. 12 s. 9 d. p. à la même ville (Bigwood, p. 416, n° 253 et n° 255). Selon M. Lestocquoy (p. 920) ces deux actes datent de 1296 et de 1300 respectivement. Le registre de la confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras note en 1303 la mort de *Jehans Cossés fix Boine Hane* (Jeanroy et Guy, p. 120). — Son frère *Mathieu II* s'occupait, comme lui, d'affaires d'argent. Il figure le 1er mars 1294, sous le nom de *Mathieu Cosset, fils de Boenhane Cosset*, comme prêteur à la ville de Bruges de 500 l.p., remboursables à l'échéance, le 1er mars 1295, avec l'intérêt, montant à 70 l. p. (Bigwood, t. IV, p. 412, n° 225). Et en 1295, le 15 avril, on voit de nouveau *Mathieu Cosset, fils de Jehan, dit Boene Hanne* accorder un prêt à la ville de Bruges, cette fois de 400 l.p.

juin 1285, fait un prêt à la ville de Bruges (Bigwood, t. IV, p. 402, n° 160). Mais il n'y a probablement aucun rapport entre *Coseel* et *Cosset*.

La somme devait être remboursée le 7 avril 1296, augmentée de 56 l. p., le montant des intérêts (Bigwood, p. 414, n° 235).

Voici ce que nous savons des trois enfants de Pierre Cosset. Il y a d'abord *Jehan V Cosset* qui, dans »une pièce des archives de Saint-Omer» dont M. Lestocquoy n'indique pas la date, est appelé *monseigneur Jehan Cosset, chevalier le roy*, ayant par conséquent acquis la noblesse. Il avait fait une brillante partie en épousant *Isabelle Crespin*, fille et, avec ses deux sœurs, Marie, femme de Sawale Wion, et Marguerite, héritière du richissime Robert (III) Crespin, chevalier banneret, sire de Harmaville, et Marie Loucharde, fille de Jakemon Louchart, dit Garet (Bigwood, t. III, table généalogique entre les p. 476 et 477).[1] Jehan V Cosset fut homme à apprécier les avantages

[1] Qu'on nous permette ici un petit excursus. Henry Guy (Jeanroy et Guy, *o. c.*, p. 134) ayant exprimé son étonnement de ce que, dans les textes publiés par lui et A. Jeanroy, il n'y eût fait mention que d'un seul membre de la famille des Louchart, *Hue* ou *Huelos*, très peu connu celui-là, A. Guesnon (*La satire à Arras*, p. 17) n'avait pas tardé à répliquer que sous le nom d'*Audefroi*, maintes fois cité dans les textes en question, et sous celui de *Garet*, constaté trois fois dans ces mêmes pièces, se cachaient les noms célèbres des riches banquiers Audefroi et Jaques (Jaquemon) Louchart. Mais ce qu'il ne dit pas et qu'il importe de savoir pour éviter des erreurs, c'est qu'étant donné l'existence de deux homonymes absolument contemporains, tous les documents qui mentionnent Jaques ou Jaquemon Louchart ne s'appliquent pas au même individu. L'un, fils d'Audefroi Louchart (mort en 1273) et parfois caractérisé par le sobriquet de *Barbedoree*, vivait encore en 1296, l'autre, qui était le fils d'Englebert (II) Louchart (mort 1269) et qui quelquefois est appelé *Garet*, est mentionné, à partir de 1284, comme sergent du roi, plus tard comme pannetier, et mourut avant septembre 1295. Sa femme s'appelait Marguerite. Malheureusement, le plus souvent les documents les nomment sans distinction. Pour toute cette question, nous renvoyons à Bigwood, *o. c.*, t. III, p. 472, 491 ss. et 810, 812, 816; t. IV, p. 114. — Ajoutons que H. Guy, *Essai sur la vie et les œuvres littéraires du trouvère Adan de le Hale*, p. 434 ss., confond nos deux personnages.

d'un si riche héritage. C'est ce qui ressort d'un fait rapporté par Bigwood (t. III, p. 507). Voici ce qui s'était passé: sa belle-mère Marie Louchart, veuve de Robert (III) Crespin, ex amore mota, sive devotione sive ex alia causa, avait donné à un certain Renier Pontrekin des biens lui appartenant par héritage. Après avoir attaqué cette donation, Jehan Cosset, ayant perdu devant les juges de la cour de Riencourt, en appela à la cour de Bapaume. Le jugement fut réformé et, le 1er février 1323, le Parlement confirma cette sentence.

Le frère de Jehan V, *Mathieu III*, qui remplit la charge de receveur d'Artois de 1313 à 1316 ainsi que celle de bailli (Lestocquoy, p. 920), est qualifié, comme son frère, gendre de Robert (III) Crespin (Bigwood, t. III, p. 482, note 8). Il avait évidemment épousé Marguerite Crespin, la seule des filles de Robert (III) Crespin qui soit laissée sans mari à la table généalogique précitée (p. 121) des Crespin. Ainsi on est en état d'en combler une lacune.

La sœur des deux Cosset dont nous venons de traiter, *Isabel*, avait contracté un mariage qui ne le céda pas beaucoup en distinction à ceux de ses frères. Elle avait épousé »un Faverel de la dynastie des maires d'Arras» et s'intitulait *Jou Isabiaus Cossete, mairesse d'Arras* (Lestocquoy, p. 920). Ce mari ne pourrait être que Simon Faverel, maire d'Arras depuis le 15 avril 1272 (Guesnon, *Mélanges Wilmotte*, p. 17).

Restent Robert, Boidin et Hanot Cosset, cousins des précédents. Nous venons de voir (ci-dessus, p. 120) que *Robert III Cosset* était actif comme banquier en 1293. *Boidin Cosset* avait le même métier, puisqu'il figure dans un acte, dont nous ignorons la date, comme prêteur à la ville de Gand de la somme de 243 l. 17 s. p. (Bigwood, t. IV, p. 416, n° 154).[1] De *Hanot Cosset* nous ne saurions rien dire, M. Lestocquoy

[1] M. Lestocquoy, p. 920, renvoie pour Boidin erronément au nº 251, qui se rapporte à Mahieu Wion.

Table généalogique des Cosset d'Arras

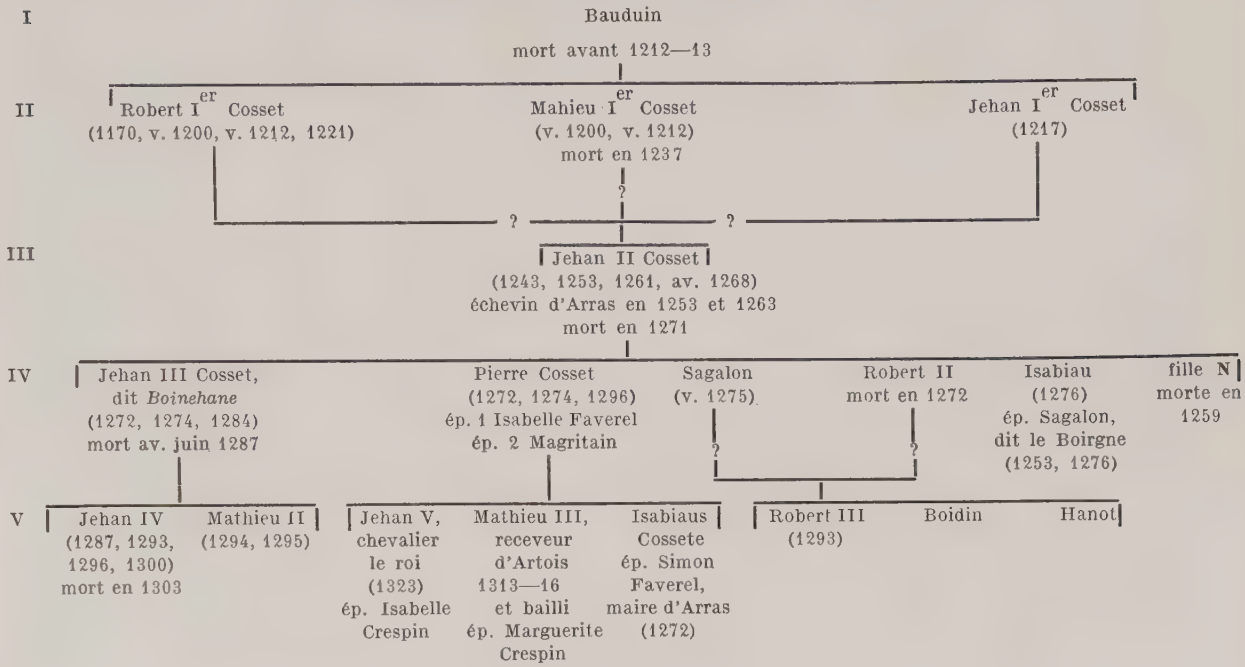

se bornant à renvoyer à un ouvrage qui n'est pas actuellement à notre disposition.

Nous arrêtons ici notre étude sur la famille Cosset, jugeant inutile de la poursuivre plus loin. Nous avons réuni dans la table généalogique de la page ci-contre le résultat de nos recherches.

La chanson de Sawale Cosset se trouvant dans le manuscrit *M*, achevé avant 1270, elle ne pourrait être postérieure à cette date. Admise dans ce recueil composé d'un choix des chansons les plus en vogue de l'époque, il faut plutôt croire que, pour avoir eu le temps nécessaire d'être répandue et généralement admirée, la chanson a dû être composée déjà avant 1260. Dans ces conditions, le seul Sagalon de la famille — *Sagalon* est identique à *Sawalon*, dont *Sawale* est la forme du cas sujet —, vivant vers 1275, est l'auteur que nous cherchons. Appartenant à une famille opulente, Sagalon Cosset le banquier aura reçu une éducation égale à celle d'un jeune gentilhomme — Bigwood (t. III, p. 501) parle expressément d'une tendance se manifestant chez la haute bourgeoisie d'Arras à imiter l'existence des grands seigneurs — qui comprenait, comme on sait, l'enseignement dans l'art des trouvères. Arras, avec son confrérie et son »Pui» était un centre littéraire réputé. Sagalon, actif comme financier vers 1275, pouvait avoir l'âge requis en 1260 ou même en 1250, ce qui s'accorde parfaitement avec la date présumée de la chanson.

Amours, qui fait de moi tout son conmant

(Raynaud 327)

Manuscrits: *C*, fol. 5 r° (Brakelmann, *Archiv*, XLI, p. 351); *K*, p. 224 a (fac-similé p. p. Aubry et Jeanroy); *M*, fol. 170 r° b (fac-similé p. p. J. et L. Beck); *N*, fol. 108 r° b; *P*, fol. 105 r° a; *T*, fol. 40 r°. — La musique est notée dans tous les manuscrits sauf *C*.

Éditions: A. Dinaux, *Trouvères, jongleurs, etc.*, III, *Les trouvères artésiens*, 1843, p. 432 (d'après *T*), et IV, *Les trouvères*

brabançons, hainuyers, liégeois et namurois, 1863, p. 559 (coupl. I, v. 21—24 du coupl. III et coupl. IV seulement, d'après *N*); P. Tarbé, *Les chansonniers de Champagne aux XII^e^ et XIII^e^ siècles*, 1850, p. 62 (d'après *N*)

Versification: 10 a b a b c c d d. *Coblas unissonans* (ant oir our ir). L'envoi, rimant *c c d d*, ne se trouve que dans *M T*.

Auteur: *Sawales Cossés* (*M*), *Sauvales Chosés d'Arras* (*T*), *Mestre Simons d'Autie* (*K*), *Mestre Simon d'Autie* (*P*), *Jehan l'Orgueneur* (*N*). Anonyme dans *C*.

Graphie de *T*.

I Amours, qui fait de moi tout son conmant,
M'a de chanter doné mout boen voloir,
Et nequedent n'ai pas le cuer joiant
Fors seulement de tant que j'ai espoir
Que par servir venrai a cele honour
U j'ai pensé souvent et nuit et jour
Et faç encor; ne ja del departir
Ne mi doinst Diex volenté ne desir.

II Tant a biauté cele pour qui je chant
C'ains tant n'en vi en rien nee eschaoir,
Qu'ele a gent cors bien fait et avenant,
Bouche riant et bien se set avoir:
A mon avis ne sai el mont millour,
U tant ait sens, courtoisie et valour,
Fors que de tant k'il li vient a plaisir
Qu'ele me fait a escïent languir.

I —1 s. comandement *C* — 3 Et non por tant *C*; mon cuer *M T* — 4 t. com j'ai e. *C K* — 5 cel h. *K*; Ke por s. v. a teil amor *C* — 6 Com j'ai p. *C* — 7 Et fait *T*; oncor *K N P*; depatir *T*.

II — 10 rienz *M*; ne vi sors r. *C*; vi seur (sus *N*) nesune e. *K N*, vi seur nule e. *P* — 11 fait *manque dans N* — 12 Bouche riant *manque dans K N P*; et bel *K N P*; si set a. *M* — 14 sen *C* — 15 t. ke li *C* — 16 languir *manque dans C*; me laist *M*; morir *M T*.

III Ainc tant n'alai mon païs eslongant
Que la bele mesisse en nonchaloir,
Ne ne ferai mais en tout mon vivant;
Servir la voel tous jours a mon pooir.
Et quant remir son vis et sa coulour,
Lors si me fait de joie espereour,
Car autrement ne poroie souffrir
Les grans dolours qu'ele me fait sentir.

IV Ne me vois pas pour çou desesperant
Se la miudre del mont me fait doloir,
Ains ai en li adés fiance grant:
Servirai la de cuer sans decevoir.
Ausi me doinst Diex joie de s'amour,
Pour cui je chant sovent et ri et plour,
C'ainc pour trecier n'amai ne pour mentir,
Ains voel adés loiauté maintenir.

V Las! mar quidai en li si grant douçour,
Se n'ai restor de joie pour dolour;
Car autrement ne mi puet garantir
Riens en cest mont ne m'estuise morir.

III — 17 Onc *K N P*; paiis *N*; aloignant *C*, esloignant *K N P* — 19 Ains m'en sovient sovant en sospirant *C* — *Entre* 19 *et* 20, *C ajoute ce vers*: Tant ke n'en pus ma pencee movoir — 20 v. de trestot mon p. *M T* — 22 L. se me f. de j. empereor *C*; Lores me f. et j. et poor (paor *P*) *K N P* — 24 dolor *N*; que me *N*; qu'el me f. sostenir *M T*.

IV — 25 de cou *T* — 26 Ke la *C* — 27 ai adés en li *C M* — 28 S. le *T*: Sel s. de *K N*, Si s. de *P* — 29 Ensi *C*; joir de *K N P* — 30 ris *C*.

V — *L'envoi ne se trouve que dans M T* — 36 m'estuece m. *M*.

Remarques

I — 3. *Nequedent*, cependant. — 4. *Fors seulement de tant que*, sinon que, si ce n'est que (cf. v. 15).

II — 12. *Soi avoir*, se conduire. — 15. *Fors que de tant que* sinon que, si ce n'est que (cf. v. 4).

III — 17. *Aler eslongant*, s'éloigner de. — 21. *Remirer*, regarder; se souvenir de. — 22. *Espereour*, celui qui espère (c'est le seul exemple du mot donné par Godefroy).

IV — 31. *Trecier*, tromper.

V — 34. *Restor*, compensation, récompense.

Holger Petersen Dyggve

Mattradura 'une danse'

Dans son intéressante étude sur les divertissements publics et privés à Helsinki au début du XIX[e] siècle, Mme von Frenckell mentionne, entre autres, une danse nommée *mattradura*, souvent dansée dans la capitale finlandaise vers 1820.[1] L'auteur n'est pas en état de nous donner une explication de ce nom ni même d'indiquer quel était ce genre de danse. Elle constate seulement que *mattradura* ne se trouve dans aucune encyclopédie, mais que le dictionnaire russe-allemand de Pawlowsky (Riga, 1911) enregistre le russe *мампаду́ра* comme une 'danse vieillie'.

M. Långfors ayant attiré mon attention sur ce mot, roman d'apparence, j'en ai cherché l'explication. Par la suite des événements, mes recherches ont été interrompues avant d'aboutir à un resultat décisif. Je crois cependant pouvoir poser quelques jalons pour ceux qui, dans un temps plus tranquille, voudront, mieux outillés, reprendre l'investigation.

On peut d'abord constater que le mot russe, à présent complètement oublié, l'était déjà vers 1860. Selon l'encyclopédie russe de I. N. Bérézine (Pétersbourg, 1875) *мампаду́ра* était »une danse ancienne, sorte d'écossaise, venue de France

[1] Ester-Margaret von Frenckell, *Offentliga nöjen och privata i Helsingfors 1812–1827* (Helsingfors, 1943), p. 257 et 486, note 72.

en Russie au temps de Pierre I^er^; on la dansait encore au début du XIX^e^ siècle.» La première édition du fameux dictionnaire russe de V. Dal (1865) la signale déjà comme 'danse vieillie', en mentionnant, à côté de la forme féminine, le masculin *мапраdуръ*, Tous les dictionnaires russes ultérieurs ne font que répéter Dal. Aux ouvrages spéciaux traitant de la danse, etc., le mot paraît inconnu.

Quant à l'origine du mot russe, la plupart de ces dictionnaires le considèrent comme un emprunt au français, sans en mentionner l'étymon. Les dictionnaires étymologiques russes ne s'en occupent pas. Seule, la huitième édition du dictionnaire des mots étrangers de la langue russe de I. F. Bourdon et A. D. Mikhelson (Pétersbourg—Moscou, 1885) se prononce: selon ces auteurs *мапраdура* serait »une ancienne danse espagnole».

Après avoir en vain cherché l'étymon du mot russe dans tous les nombreux dictionnaires encyclopédiques, bilingues et autres, français et espagnols, ainsi que dans tous les ouvrages consacrés à l'histoire de la danse se trouvant à la bibliothèque universitaire de Helsinki avant l'évacuation, j'étais convaincu que l'origine française ou espagnole admise par les auteurs des dictionnaires russes pour cette dance n'était pas probable. Alors, n'étant pas d'origine française, la danse en question n'avait pu entrer en Russie que par la Pologne ou par les pays baltes de civilisation allemande. Les traités connus de Czerwinski énumérant de nombreuses danses allemandes, polonaises et hongroises du moyen âge et des temps modernes n'enregistrent cependant aucum nom semblable. Il n'y a que le grand dictionnaire polonais, appelé *Słownik Warszawski*, qui cite le mot obsolète *matradur* 'danse ancienne d'origine italienne', mot figurant, selon les auteurs, chez le grand prosateur polonais Ł. Górnicki (1527—1603) et dans les ouvrages historiques de Ł. Gołębiowski (XIX^e^ siècle). Les œuvres de ces écrivains faisant pour la plupart défaut aux bibliothèques de Helsinki et de Stockholm, je n'ai pas pu vérifier les

données du *Słownik Warszawski*; en général, ce dictionnaire est d'une exactitude irréprochable. La différence de genre entre le mot russe et son étymon polonais s'explique facilement du fait que le génitif-accusatif du mot polonais était justement *matradura*, accentué sur la pénultième, et que cette forme était employée pour indiquer la danse qu'on dansait; par ex. pol. *tańczyć mazurka* 'danser la mazurka', du nominatif *mazurek* 'la mazurka'. Il resterait à expliquer le mot polonais. Au XVI[e] siècle, les relations entre la Pologne et l'Italie étaient les plus proches et de nombreux emprunts lexicaux en attestent encore la survivance (par ex. pol. *fraszki* 'petites poésies frivoles' < it. *frasche;* pol. *facolet* 'mouchoir, fichu' < it. *fazzoletto;* pol. *atrament* 'encre' < it. *atramento*, etc.). Ł. Górnicki, déjà nommé, qui avait lui-même été en Italie, publia en 1566 une adaptation polonaise du célèbre *Libro del Corteyiano*. L'emprunt direct, supposé par le *Słownik Warszawski*, d'une danse italienne par les Polonais ne serait que trop probable pour le XVI[e] siècle. Mais c'est en vain que j'ai cherché dans tous les dictionnaires et tous les ouvrages spéciaux qui m'étaient accessibles un nom de danse italienne dont on pourrait dériver le mot polonais. M. Roberto Weiss, directeur de l'Institut de Culture Italienne à Helsinki, a bien voulu m'aider dans ces recherches, mais ses investigations dans les bibliothèques suisses ont elles aussi abouti à un résultat négatif. Aucun dictionnaire italien ne paraît connaître un mot semblable à *matradura* dans le sens d'une danse. Au surplus j'ai eu la possibilité de consulter, en février 1944, à la Bibliothèque Royale de Stockholm l'ouvrage connu de Fabritio Caroso da Sermoneta intitulé *Ballarino, diviso in due trattati* (Venise 1581). Parmi les centaines de danses italiennes de cette époque énumérées par Caroso, on ne trouve pas de *matradura*. Cependant, il est impossible de supposer que le mot *matradur* soit d'origine polonaise et, vu les circonstances déjà signalées, son étymon ne peut être cherché qu'en italien. En voici une explication possible, sinon vraisemblable. Le

Dizionario italiano-russo de Domenico De Vivo (Odessa, 1894), que j'ai trouvé à la section slave de la bibliothèque universitaire de Helsinki, cite, à côté du mot italien bien connu *matraca* 'crotale, espèce de castagnette', qu'il traduit par »*трещётка, raganella*», dans le même sens *matratura*. Il est vrai que ni moi ni M. Weiss, nous n'avons pas non plus réussi à trouver ce dernier dans un autre dictionnaire italien quelconque, mais il est sans doute dérivé de *matraca*, et l'on peut bien s'imaginer celui-ci comme nom d'une danse.

Il paraît ainsi établi que la *mattradura* dansée à Helsinki vers 1821 y a pénétré de Pétersbourg, où elle avait fait son entrée au XVIII[e] siècle, probablement avec les petits-maîtres d'origine polonaise, si nombreux auprès les impératrices russes de cette époque. Il est très probable que les Polonais ont importé la danse et son nom directement de l'Italie au XVI[e] siècle. Seul, son nom italien reste encore à trouver dans les documents, ainsi que l'étymologie exacte.

V. Kiparsky

Besprechungen

Einar Löfstedt, *Syntactica.* Studien und Beiträge zur historischen Syntax des Lateins; erster Teil: Über einige Grundfragen der lateinischen Nominalsyntax. Zweite, erweiterte Auflage. (Skrifter utgivna av Kungl. Humanistiska Vetenskapssamfundet i Lund, X: 1. 1942.)

La nouvelle édition de ce traité de syntaxe des noms, qui était déjà devenu classique, constitue en quelque sorte un ouvrage nouveau. En effet, non seulement les divers chapitres sont considérablement amplifiés et remaniés, mais encore deux chapitres nouveaux ont été ajoutés: *Zum Gebrauch des Nominativs* (ch. V) et *Zur Vorgeschichte des romanischen Artikels* (ch. XIX), ce qui fait un accroissement de plus de cent pages. Presque partout l'auteur a apporté des matériaux nouveaux à l'appui de ce qu'il avance: il tient, déclare-t-il dans la Préface,

à ce qu'il y en ait plutôt trop que trop peu; »denn die Theorien vergehen, aber das Material bleibt bestehen, wenigstens wenn es mit Liebe gesammelt und mit Kritik behandelt worden ist». Pourtant, s'il y a des théories qui doivent subsister, ce sont celles qui ont été formulées avec la science, la critique et la circonspection caractéristiques pour les deux parties des *Syntactica*.[1] Il ne suffit pas de rassembler les matériaux et les classer pour en tirer des conclusions d'ordre linguistique; il faut les interpréter d'abord. C'est là une norme que M. Löfstedt ne perd pas de vue un instant, ce qui donne à son lecteur l'agréable sensation de ne jamais quitter le terrain sûr.

L'intérêt spécial qu'offrent aux romanistes les exposés syntaxiques du savant suédois consiste dans le fait qu'il se fait une règle de poursuivre l'évolution latine, quand il y a lieu, jusqu'aux parlers romans. Le chapitre nouveau relatif à la genèse de l'article roman est dans sa totalité une contribution, d'une importance capitale, à la linguistique romane. Je tâcherai de résumer les données principales qui se dégagent de cette étude.

La question controversée est de savoir à quelle date le démonstratif latin *ille* était parvenu à la fonction de simple article. C'est un fait bien connu que dès une époque assez reculée ce pronom a parfois un sens affaibli, équivalant à peu près à un *is* incolore et anaphorique. Des manuels latins et romans considèrent *ille* ainsi employé comme un véritable article précoce, qui aurait existé, sporadiquement du moins, dès le latin classique ou, en tout cas, dès Pétrone ou Apulée; dans des textes bas latins, comme l'Itala, son emploi aurait été à peu près courant (ainsi Bourciez, *Eléments de linguistique romane*, 3e éd., p. 100). Or ces vues reposent sur une fausse interprétation des données et ne tiennent pas devant un examen critique. M. Löfstedt démontre que tous les exemples, ou peu s'en faut, qui ont été allégués pour prouver l'existence d'un article *ille* relèvent de la valeur démonstrative ou 'déictique' propre à ce pronom: ou celui-ci se rapportait, de façon plus ou moins normale, à une notion mentionnée préalablement (et plus d'une fois ceci a échappé aux partisans de l'article latin *ille*); ou bien, par une modification du sens déictique, *ille* avait une fonction spéciale, servant à mettre en évidence

[1] Pour un compte rendu de la seconde partie des *Syntactica*, v. *Neuphil. Mitteilungen*, XXXVII (1936), p. 135 sqq.

des formes indéclinables substantivées ainsi que des oppositions, des divisions ou des comparaisons (emploi dont, du reste, tous les démonstratifs sont susceptibles, *ille* l'emportant sur les autres). C'est à ce sens particulier du démonstratif qu'il faut ramener les expressions comme *h o c non dolere*, ou *removendum censeo i l l u d 'dissimulantem'* chez Cicéron (Löfstedt, *o. l.*, p. 364); ou encore la combinaison *ille alter* (*alius*), à peu près = 'l'autre', assez fréquente dans la langue populaire depuis Plaute (*ibid.*, p. 336); de même dans cette phrase tirée du *De observatione ciborum* d'Antime (début du VI[e] siècle): *mela bene matura in arbore, quae dulcia sunt, bona sunt; nam i l l a a c i d a non sunt congrua.*[1] C'est bien dans l'usage ainsi déterminé de *ille* qu'il faut chercher le point de départ de l'évolution qui a abouti à l'article roman. Cependant — et M. Löfstedt insiste là-dessus — nulle part dans toute la latinité, même dans les textes les plus 'vulgaires' et les plus tardifs, *ille* ne fait fonction d'un véritable article proprement dit, c'est-à-dire d'usage obligatoire, tel que nous le connaissons du grec classique et des langues modernes (dont l'article, du reste, est né dans des conditions assez analogues; v. Löfstedt, *o. l.*, p. 375[2]). Tout au plus peut-on parler — en se servant du terme que A. Meillet a si heureusement appliqué aux phénomènes préromans existant en latin — d'une t e n d a n c e du latin vulgaire à effacer le sens spécifique du démonstratif *ille*. Cette tendance n'a abouti qu'après la formation des divers dialectes romans, où l'article défini, qui en est résulté, suppléera en quelque sorte à l'ancienne déclinaison abolie (*o. l.*, p. 381).

L'autre chapitre dont a été enrichie la nouvelle édition de *Syntactica I* traite de certaines particularités qui se constatent

[1] Je rappelle ici que pour cet *illa acida* on dira en italien *quelle acide*, donc se servant du démonstratif; en espagnol, *las ácidas*, où le pronom issu du latin *ille*, par ailleurs fonctionnant comme article, est employé à peu près comme le pronom de la phrase latine. Ce parallèle corrobore, à mon avis, la manière de voir de M. Löfstedt: plutôt que d'un *ille* équivalant à un article, il s'agit là d'un démonstratif affaibli. Je note un emploi analogue de *hic* dans Pline le Jeune (*Epist.* VII, 9, 9): *Fas est et carmine remitti, non dico continuo et longo . . ., sed h o c a r g u t o et b r e v i . . .*

[2] Même en finnois de tous les jours, langue qui ne connaît pas d'article, on peut entendre le démonstratif *se*, dans les circonstances quelque peu semblables à celles qui déterminent le *ille* au sens affaibli, employé d'une manière qui tient de l'article.

dans l'emploi du nominatif. On trouve assez souvent, surtout en bas latin, le nominatif d'un nom en attribut ou en apposition, au lieu d'un cas oblique en accord, avec les verbes signifiant 'appeler', 'nommer', etc.: Ovide (*Metam.* XV, 96) a *vetus illa aetas, cui fecimus a u r e a nomen*; Peregrinatio Aetheriae, 30, 1 *in septimana paschale, quam hic appellant s e p t i m a n a m a i o r.* Le sentiment logique l'emporte ici sur le rapport grammatical. De même, un nominatif non construit se trouve parfois en attribut à *se praebere: praebens se d e u s cum mira faceret, ostendet se h o m o portando dedecus* (Acta Andreae et Matthaei, d'environ 600—800; Löfstedt, *o. l.*, p. 79). Il ne sera pas hors de propos de rappeler ici que l'ancien français et l'ancien provençal ont, d'une façon assez analogue, le cas sujet attribut des verbes nominaux comme *soi clamer, soi faire: chascuns o u t r e z ne se claint* (Ch. Lyon 6313; Meyer-Lübke, *Grammatik der romanischen Sprachen*, III, § 36). Le nominatif figé peut même remplacer le génitif possessif en latin vulgaire: on lit sur deux inscriptions de Rome LVCVS LIBITINA 'le bois sacré de Libitina'; sur un mur de Pompéi, DOMVS LVPERCVS 'maison de Lupercus'; l'Appendix Probi enseigne qu'il faut dire *vico capitis Africae*, non *vico caput Africae* (Löfstedt, *o. l.*, p. 78 sq.). M. Löfstedt a sans doute raison de signaler (p. 79) le rapport qui existe entre *lucus Libitina* ou *vicus caput Africae* et le type moderne all. *Hotel Weber*, en face de *lucus Libitinae, vicus capitis Africae* et *Webers Hotel*.[1]

[1] Par contre, rapprocher ici fr. *'rue Richelieu'* et *'rue de Richelieu'* (*ibid.*) est peu heureux: en effet, la particule de *rue de Richelieu* fait partie du nom, *rue Richelieu* n'existant pas, que je sache, en français correct. A ce propos, je me demande si les désignations françaises du type *boulevard Saint-Michel, rue Montmartre, Galeries Lafayette, l'affaire Dreyfus* ne sont pas à ranger sous le même titre. Il est vrai qu'on a l'habitude de ramener ces locutions à l'emploi du cas régime au sens du génitif possessif courant en ancien français (*la fille le roi*, etc.). Sans doute cet usage a-t-il survécu dans quelques termes consacrés (*hôtel-Dieu, fête-Dieu; fils Picot*? cf. Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, III, p. 267). Cependant les expressions modernes dont je parle ne cadrent pas avec l'ancien emploi du cas régime remplaçant le génitif possessif: d'un côté celles-là sont plus restreintes, étant limitées aux cas où le nom propre sert en quelque sorte d'enseigne (noms de rue, de place, d'hôtel, etc.); de l'autre, elles sont plus libres, admettant — de façon peu conséquente il est vrai — aussi des noms autres que ceux de personne (*rue Montmartre, gare Montparnasse*). Aussi telle expression comme *maison Tellier* n'équivaut pas simplement

Plus loin dans le même chapitre, l'auteur signale d'intéressants nominatifs figés usités en bas latin comme adverbes et ayant des parallèles en français: ainsi *prior* 'avant' rappelle v. fr. *premiers* qui est parfois pris comme adverbe, et peut-être aussi *volontiers* censé provenir de *voluntarius*.[1]

Il serait long de discuter chacun des points où un rapport direct est établi entre le latin vulgaire et les parlers romans. Aussi me bornerai-je à en relever encore deux particularités qui dans les manuels de linguistique romane n'ont pas été appréciées à leur juste valeur. Le chapitre *Zur Entwicklung des Dativs: 5. Dativ und Genetiv*, traite du datif adnominal substitué au génitif, assez fréquent en latin populaire dès Caton. L'inverse, c'est-à-dire un génitif attribut au lieu d'un datif se rapportant au verbe, n'est pas rare non plus, surtout aux bas siècles. Cette promiscuité n'a, psychologiquement parlant, rien d'étonnant, la possession (génitif) et l'intérêt subjectif (datif) étant assez proches l'un de l'autre. Elle explique, en définitive, la confusion du génitif et du datif anciens de certains pronoms qui s'est produite dans les langues romanes (fr. it. roum. *lui* de *illui* datif pour *illi*, bâti sur *cui*; fr. *leur*, it. *loro*, roum. *loru* de *illorum*. Ainsi s'explique aussi le régime indirect du vieux prov. *lieis* de **illaei*, contamination de *illae* génitif-datif vulgaire et de *illius*, à côté de *liei* provenant, comme v. fr. *li*, de **illaei* (*illae* + *illi*).[2]

A propos des négations latines, M. Löfstedt retrace l'histoire de la négation *minus* (p. 353 sqq.). Cet emploi de *minus* est bien établi en latin, à l'origine sans doute avec une nuance d'urbanité (*si id minus vellet* 'si cela ne lui plaisait point',

---

à *maison de Tellier*: c'est une maison connue, désignée sous le nom de Tellier, celui-ci en étant la marque distinctive. Du moins psychologiquement parlant, il me semble légitime de rapprocher *maison Tellier* en français de *domus Lupercus* en latin: dans l'un comme l'autre, il y a un nominatif non construit en apposition servant de désignation. Mais je reconnais que la question demanderait une étude approfondie.

[1] C'est l'étymologie donnée par B. Gröber, *Archiv für lat. Lexikographie und Grammatik*, VI 147, auquel se réfère M. Löfstedt. Meyer-Lübke, dans *Roman. etymol. Wörterbuch*, donne, par contre, *volontiers s. v. voluntarie* (qui aurait eu la paragoge de s 'adverbial'). J'ajoute qu'en anglais le mot *prior* s'emploie de même comme adverbe (*prior to* 'antérieurement à').

[2] Un exposé détaillé de ces formes de génitif-datif, surtout en ce qui concerne le roumain, dressé par E. Lerch, est inséré dans les *Nachträge*, p. 402—405.

César), laquelle va en s'effaçant, si bien que *minus* arrivait à remplacer *non, haud* (cf. *si minus* 'si non'). En latin tardif, cette particule tendait surtout à se lier à certains verbes de sorte qu'elle se réduisit à un quasi-préfixe négatif: *minus facere* 'auferre, eripere', *minus dicere*[1] 'dicendo deminuere' (avec complément direct), *minus venire* à peu près = it. *venir meno* 'manquer'. C'est là un fait généralement méconnu par les romanistes, qui considèrent les juxtaposés *méfaire, médire, mépriser*, esp. *menoscabar, menospreciar*, etc., comme des formations romanes (*o. l.*, p. 357).[2]

La nouvelle édition de *Syntactica I* réunit les qualités qui ont valu à M. Löfstedt l'autorité à peine égalée parmi les latinistes d'aujourd'hui: il charme par la solidité de sa science et par la sûreté de sa méthode; il donne souvent à penser, prête rarement à la critique.[3]

[1] Une autre juxtaposition de même ordre existant du moins depuis Pline le Jeune, est *male dicere* 'blasphémer, maudire'.

[2] Cependant le sens fait difficulté, comme le fait remarquer M. Löfstedt (*ibid.*, note): les verbes du type *méfaire, médire*, etc., ont un sens péjoratif, tandis que les juxtaposés latins formés avec *minus* impliquent plutôt l'idée de manque ou de perte. Serait-ce là l'influence du préfixe germanique *miss-*, censé d'ordinaire s'être contaminé avec *minus* figurant dans ces composés? La question mériterait peut-être, même après les études que lui ont consacrées E. Staaff dans *Nordisk Tidsskrift for Filologi*, 1918, p. 63 sqq. (article en suédois), et G. Lozinski, *Remarques sur l'origine du préfixe français* mes-, mé-, dans *Romania*, L, 1924, p. 515—540, d'être reprise à la lumière des données latines. M. Löfstedt ne semble pas avor connu l'important article de Lozinski.

[3] Je me permet de signaler une phrase dans le premier chapitre (*Zur Kongruenz*) qui est sujette à revision. A propos des participes passés des formes verbales périphrastiques avec *habeo* non accordés avec le sujet, qui se constatent en bas latin, il est dit (p. 91): »Solche Fälle . . . bilden . . . einen der Ausgangspunkte für die Verschiebung vom lat. Ausdruckstypus *ea perspecta habeo* zum romanischen *ea perspectum habeo* . . .» En réalité, quant à l'accord du participe passé avec le sujet dans les périphrases ayant l'auxiliaire *avoir*, les langues romanes se répartissent en deux groupes: d'un côté, l'espagnol, le portugais et le roumain où le participe est invariable (et c'est seulement dans ces langues qu'a prévalu le type *ea perspectum habeo*); de l'autre, le français, l'italien, le provençal et le catalan, où l'accord du participe est soit de règle (ancien français, provençal et catalan, le type *ea perspecta habeo* y subsistant), soit déterminé par la place du participe par rapport au sujet (français moderne: *j'ai écrit une lettre, la lettre que j'ai écrite*), soit enfin facultatif (italien: *ho scritto* ou, plus rarement, *scritta una lettera; la lettera che ho scritto* ou *scritta*).

Veikko Väänänen

Protokolle des Neuphilologischen Vereins

Sitzung am 25. Februar 1939. Den Vorsitz führte der erste Vorsitzende, Prof. Dr. A. Långfors.

§ 1. Das Protokoll vom 29. Januar wurde verlesen und geschlossen.

§ 2. Der Schriftführer verlas den Bericht der Revisoren für das Jahr 1938:

Bericht der Revisoren

über die Kassenverwaltung des Neuphilologischen Vereins für das Kalenderjahr 1938.

Einnahmen:

Kassenbestand am 1. Januar 1938	FM.	28,893: 40
Zinsen	»	736: 55
Jahresbeiträge und Abonnements sowie verkaufte Exemplare der Neuphil. Mitteil. und der Mémoires	»	7,231: 50
Vom Staate angewiesen	»	26,000: —
Aus dem Gewinn der Geldlotterie	»	16,000: —
Summe	FM.	78,861: 45

Ausgaben:

Druckkosten der Neuphil. Mitteil. (Jahrg. 1938)	FM.	34,195: 80
Porto- und Kanzleiausgaben	»	988: 25
Anzeigen	»	1,083: —
Bedienung und Einkassierung	»	413: —
Honorar des Sekretärs	»	3,600: —
Verschiedenes	»	3,597: 90
Kassenbestand am 31. Dez. 1938	»	34,983: 50
Summe	FM.	78,861: 45

Bei der heute bewerkstelligten Revision der Kassenverwaltung haben wir sämtliche Posten mit den uns vorgelegten Verifikaten übereinstimmend gefunden und schlagen deshalb vor, dem Kassenverwalter Entlastung zu erteilen.

Helsingfors, den 23. Februar 1939.

Berta Solitander — Lyydia Alén

Dem Kassenverwalter wurde Entlastung erteilt.

§ 3. Dr. Veikko Väänänen hielt in französischer Sprache einen Vortrag über Volksetymologie. Der Vortrag rief eine lebhafte Diskussion hervor, an der sich Professor Långfors, Professor Katara, Oberstudienrätin Alén, Studienrat Granit-Ilmoniemi, Dr. Kiparsky und Dr. Väänänen beteiligten.

§ 4. Oberstudienrätin L. Alén berichtete über das vom Spezialkomitee ausgearbeitete vorläufige Programm der im Jahr 1940 abzuhaltenden Neuphilologentagung. Nach demselben soll die Tagung vom 3. bis 6. Januar stattfinden. Das Programm soll, wie früher, ausser wissenschaftlichen und praktisch-methodischen Vorträgen, Musterstunden umfassen. Zu diesem Zweck soll u. a. ein hervorragender ausländischer Sprachlehrer eingeladen werden. Das Komitee spricht den speziellen Wunsch aus, dass der Unterricht im Schwedischen in Form eines Vortrags in das Programm mit eingerückt werden möge, und zwar besonders in Anbetracht der Tatsache, dass manche Lehrer sowohl im Schwedischen als im Deutschen unterrichten.

Der Vorsitzende dankte dem Komitee im Namen des Vereins für die von demselben geleistete wertvolle Arbeit.

Sitzung am 23. März 1939 (Jahresfest). Demselben wohnte als Gast und als Vortragender Professor H.-Fr. Rosenfeld aus Greifswald bei.

§ 1. Das Fest wurde mit einer von Frau Elsa Puuska-Jäntti auf dem Klavier ausgeführten Ouvertüre eingeleitet.

§ 2. Der Schriftführer hiess die Anwesenden in einer lateinischen Ansprache willkommen.

§ 3. Professor Dr. H.Fr. Rosenfeld hielt einen Vortrag über das Thema »Der Kampf um die deutsche Hochsprache».

§ 4. Beim Souper wurden mehrere Reden gehalten: vom Ehrenpräsidenten Kanzler H. Suolahti in deutscher und vom ersten Vorsitzenden, Professor Dr. A. Långfors in französischer Sprache sowie von Mag. phil. Osmo Mäkeläinen, der sich in einer französischen Ansprache an den letztgenannten wandte. Ausserdem ergriffen zwei Redner das Wort: Dr. Edwin Hagfors, der sich der deutschen Sprache und Professor Dr. Aurelio Peretti, der sich teils der italienischen, teils der finnischen Sprache bediente.

§ 5. Es wurden Gesangsoli von zwei Sängerinnen, Frau Helvi Silvo und Frau Karin Furuhjelm-Brotherus ausgeführt, die bzw. von Frau Puuska-Jäntti und Frl. Harriet Höckerstedt auf dem Klavier begleitet wurden.

§ 6. Als dramatische Unterhaltung stand im Programm ein Schwank, der die Zuschauer um achtzig Jahre in die Zukunft versetzte. Der Schwank, den das Festkomitee auf Grund eines von Mag. phil. Frl. Gunvor Krogerus verfassten schwedischsprachigen Textes in deutschen Versen ausgearbeitet hatte, wurde mit augenscheinlichem Beifall aufgenommen.

§ 7. Für die Unterhaltung wurde noch durch eine von Mag. phil. Olavi Laitinen vorgelesene »Nachtauflage der Unphilologischen Mitteilungen» sowie durch das Geschichtchen »La poule en chocolat», das von Mag. phil. Osmo Mäkeläinen erzählt wurde, gesorgt.

Sitzung am 13. Mai 1939. Den Vorsitz führt der erste Vorsitzende, Professor Dr. A. Långfors.

§ 1. Zu neuen Mitgliedern wurden gewählt: Mag. phil. Aleksander Aspel aus Dorpat, Lektor Helmi Fröberg und Mag. phil. Pirkko Rusila.

§ 2. Lektor L. Vaganay berührte in einem kürzeren Vortrag mit dem Titel »Sur quelques dénominations de peuples et de pays en français» die französischen Benennungen baltischer Länder und Völkerschaften.

§ 3. Unterrichtsrat Dr. S. Nyström berichtete über die Resultate und die Beurteilung der schriftlichen Reifeprüfung in der deutschen Sprache im Frühjahr 1939.

Sitzung am 30. September 1939. Den Vorsitz führte der erste Vorsitzende, Professor Dr. A. Långfors.

§ 1. Professor Dr. Werner Wolf hielt einen Vortrag über das Thema »Rainer Maria Rilke».

§ 2. Professor Dr. P. Katara berichtete über die neuerschienene deutsche Sprachlehre »Saksan Kielioppi» von Jakobsson-Öhmann. Es entstand eine längere Diskussion, an der sich Kanzler Suolahti, Professor Wolf, Professor Långfors, Dr. Müller, Dr. Schlücking, Dr. Kiparsky sowie Lektor Frl. Puolakkainen beteiligten.

Sitzung am 4. Oktober 1940. Den Vorsitz führte der zweite Vorsitzende, Professor Dr. P. Katara.

Oberstudienrat Dr. E. Müller hielt einen Vortrag über die Form der Reifeprüfung in den neueren Sprachen [s. Neuphil. Mitteilungen, XLII, 35—46].

Es folgte eine recht lebhafte Diskussion, an der sich, ausser dem Vortragenden, folgende Personen beteiligten: Kanzler Suolahti, die Professoren Lindelöf und Katara, die Doktoren Krämer und Nyström, Oberstudienrätin L. Alén und Fräulein T. Winqvist.

Sitzung am 26. Oktober 1940. Den Vorsitz führte der erste Vorsitzende, Professor Dr. A. Långfors.

§ 1. Professor Dr. Emil Öhmann hielt einen Vortrag »Über einige Ausdrücke des süddeutschen Weinbaus» [s. Neuphil. Mitteilungen, XLII, 15 –34]. Anlässlich desselben ergriff Professor Dr. A. Långfors das Wort.

§ 2. Als neues Mitglied wurde Mag. phil. Gunnar Bäck gewählt.

Sitzung am 6. Dezember 1940. Den Vorsitz führte der zweite Vorsitzende, Professor Dr. P. Katara.

Dozent Dr. V. Kiparsky hielt in französischer Sprache einen Vortrag über das Thema »La Finlande et deux femmes de lettres: Madame Khvostova et Madame de Staël» [s. Neuphil. Mitteilungen, XLII, 118—135].

Sitzung am 25. Januar 1941 (Jahressitzung). Den Vorsitz führte der erste Vorsitzende, Professor Dr. A. Långfors.

§ 1. Der Schriftführer verlas die Jahresberichte für die Kalenderjahre 1939 und 1940.

Jahresbericht des Neuphilologischen Vereins für das Kalenderjahr 1939.

Im Jahr 1939 wurden, ausser der Festsitzung am 23. März, nur 4, gegen die üblichen 6 Sitzungen abgehalten, indem die Oktober- und die Novembersitzungen infolge der damaligen sehr ungünstigen Zeitverhältnisse ausfielen. Folgende Fragen wissenschaftlicher und pädagogischer Art wurden in Form von Vorträgen bzw. Berichten behandelt:

Vorträge: »Uutta pohjaa Sammon tulkinnalle» (Ein neuer Ausgangspunkt zur Erklärung des Sampo im Kalevala) (am 28. Januar von Mag. phil. Osmo Mäkeläinen); Étymologie populaire (am 25. Februar von Dr. Veikko Väänänen); »Der Kampf um die deutsche Hochsprache» (am 23. März von Professor Dr. H.-Fr. Rosenfeld); »Sur quelques dénominations de peuples et de pays en français» (am 13. Mai von Lektor L. Vaganay); »Rainer Maria Rilke» (am 30. September von Professor Dr. Werner Wolf); Berichte: »Die Reifeprüfung in der deutschen Sprache im Frühjahr 1939» (am 13. Mai von Dr. Solmu Nyström); »Jakobsson-Öhmann, Saksan Kielioppi» (deutsche Sprachlehre) (am 30. September von Professor Dr. P. Katara). Im Laufe des Jahres erschienen zwei neue Bände, der zwölfte und der dreizehnte, der Mémoires. Die Neuphilologischen Mitteilungen erschienen regelmässig in vier Lieferungen (1/2, 3/4, 5/6, 7/8) mit zusammen 448 Seiten. Die Zeitschrift erhielten, ausser 220 zahlenden Mitgliedern und 76 Abonnenten (gegen bzw. 214 und 87 im vorigen Jahr), unentgeltlich 155 Institutionen, Zeitschriften und Personen im In- und Ausland. Zur Bestreitung der Druckkosten seiner Veröffentlichungen erhielt der Verein einen Zuschluss von FM. 25.000 aus Staatsmitteln sowie FM. 16.000 aus dem Gewinn der Geldlotterie. Die Druckkosten der Zeitschrift beliefen sich auf insgesamt FM 40.733: 05.

Den Vorstand bildeten Professor Dr. A. Långfors, erster Vorsitzender, Professor Dr. P. Katara, zweiter Vorsitzender,

und der Unterzeichnete, Schriftführer und Kassenverwalter. An Stelle Professor H. Suolahtis, der mit dem Beginn des Jahres von der Redaktion zurücktrat, übernahm Professor Katara die Leitung des germanistischen Teils der Zeitschrift, deren Redaktion somit fortan aus den Professoren Långfors und Katara mit dem Unterzeichneten als Schriftführer besteht.

Åke Furuhjelm

Jahresbericht des Neuphilologischen Vereins für das Kalenderjahr 1940.

Während des Frühjahrssemesters wurden infolge des Krieges und der noch nach dem Friedensschluss fortdauernden ungünstigen Verhältnisse keine Sitzungen abgehalten. Während des Herbstsemesters fanden dagegen die drei üblichen Sitzungen, wenn auch etwas unregelmässig, statt, und zwar am. 4. Oktober, am 28. Oktober und am 6. Dezember. Dabei wurden folgende Vorträge gehalten:

Die Form der Reifeprüfung in den neueren Sprachen (am 4. Oktober von Oberstudienrat Dr. E. Müller); Über einige Ausdrücke des süddeutschen Weinbaus (am 26. Oktober von Professor Dr. Emil Öhmann); »Deux femmes de lettres: Madame Khvostova et Madame de Staël» (am 6. Dezember von Dozent Dr. V. Kiparsky).

Das Jahresfest, das am 15. März hätte stattfinden sollte, fiel aus den obenerwähnten Gründen aus.

Trotz der Unzulänglichkeit der zur Bestreitung der Druckkosten der Veröffentlichungen des Vereins angewiesenen Geldmittel (diese waren von Fmk 26,000: — auf Fmk 9,000: — reduziert) konnten die Neuphilologischen Mitteilungen regelmässig, obwohl in sehr beschränktem Format, erscheinen. Die üblichen vier Lieferungen (1/2, 3/4, 5/6, 7/8) umfassten insgesamt 192 Seiten. Die Zeitschrift wurde, ausser an 210 zahlende Mitglieder und 50 Abonnenten (gegen bzw. 220 und 76 im vorigen Jahr), unentgeltlich an 155 Institutionen, Zeitschriften und Personen im In-, und Ausland gesandt. Der auffällige Rückgang der Mitglieder- und ganz besonders der Abonnentenzahl erklärt sich teils durch die vom Kriege verursachten unsicheren Verhältnisse, teils dadurch, dass viele der in den durch den Friedensschluss abgetretenen Gebieten wohnhaften Abonnenten und vielleicht sogar einige Mitglieder dem Verein verlorengegangen sind.

Da die Jahressitzung, die Ende Januar stattzufinden pflegt, infolge des Krieges ausfiel, hat der Vorstand während des ganzen Jahres ohne Wiederwahl weiterfunktioniert, und zwar Professor Dr. A. Långfors als erster Vorsitzender, Professor Dr. P. Katara als zweiter Vorsitzender und der Unterzeichnete als Schriftführer und Kassenverwalter.

Die Redaktion der Zeitschrift bestand wie im vorigen Jahr aus den Professoren Långfors und Katara mit dem Unterzeichneten als Redaktionssekretär.

Åke Furuhjelm

§ 2. Es fand die Wahl des Vorstandes statt. Der bisherige Vorstand: Professor Dr. A. Långfors, erster Vorsitzender, Professor Dr. P. Katara, zweiter Vorsitzender, und der Unterzeichnete, Schriftführer und Kassenverwalter wurden durch Akklamation wiedergewählt.

§ 3. Zu Revisoren wurden gewählt Oberstudienrätin Lyydia Alén und Frl. Berta Solitander und zu deren Stellvertreterinnen Rektor Frl. Margaretha Chydenius und Studienrätin Frl. Carin Rosenius; zu Mitgliedern des Festkomitees Frl. Mag. phil. Gunvor Krogerus, Frau Doktor Dagmar Kiparsky und Lektor Frau Elsa Puuska-Jäntti.

§ 4. Oberstudiendirektor Dr. Philipp Krämer hielt einen Vortrag über Hans Carossa.

§ 5. Als neues Mitglied wurde Mag. Phil. Gunnar Bäck gewählt.

Sitzung am 1. März 1941. Den Vorsitz führte der erste Vorsitzende, Professor Dr. A. Långfors.

§ 1. Professor Dr. K. S. Laurila berichtete über »Den neusten Vorschlag einer Reform der Lehrpläne der höheren Schulen», der vom Studienrat Lauri Pelkonen ausgearbeitet worden war. Nach diesem soll 1) der Unterrricht im Schwedischen in finnischsprachigen Schulen auf die Mittelstufe beschränkt werden; auf der Oberstufe soll das Schwedische wahlfreies Fach sein neben lateinisch, englisch, französisch und russisch, 2) das Deutsche zur ersten Fremdsprache gemacht werden, 3) ein strenges Liniensystem durchgeführt werden. Nach der Ansicht des Referenten bezeichnet der Vorschlag eine Verschlechterung der Stellung des Schwedischen. Wir müssen schwedisch lernen, weil es unser eigenes Interesse erfordert. Was die Befestigung der Stellung des Deutschen betrifft, ist der Referent mit Herrn Pelkonen prinzipiell einverstanden. Das Positivste in dem Pelkonen'schen Vorschlage sei jedenfalls das Liniensystem: auf der sprachlichen Linie soll der Mathematikunterricht in der sechsten und der siebenten Klasse auf zwei Wochenstunden beschränkt werden, um in der achten und folglich auch im Abiturientenexamen auszufallen. Es folgte eine lebhafte Diskussion, an der sich u. a. Schulrat Jakobsson, Professor Långfors, Studienrat Granit-Ilmoniemi, Fräulein Solitander und der Referent beteiligten.

Sitzung am 16. März 1941 (Jahresfest) Der Sitzung wohnte als eingeladener Gast und als Vortragender Dr. Schaper bei.

§ 1. Doktor Schaper hielt einen Vortrag mit dem Titel »Der Jüngling der deutschen Dichtung (Paul Fleming)».

§ 2. Eine Ouvertüre (Romanze für Klavier von Sibelius) wurde von Frau E. Puuska-Jäntti ausgeführt.

§ 3. Es folgte eine »Rokoko-Suite» in drei Abteilungen: 1) Eine

Kauserie über das Wesen des Rokokos von Frl. L. Alén. 2) Gesangsoli von Frau S. Arvola. 3) Menuette, die von den Damen S. Arvola, I. Leiviskä und K. Puuska und den Herren Peltola, Salminen und Siimes in stilgerechter Kostümierung ausgeführt wurden.

§ 4. Beim Souper hielt Professor Långfors eine Rede auf französisch, worin er sich einerseits an den Ehrenpräsidenten, Kanzler Suolahti, wandte, andererseits an Dr. Schaper, dem er im Namen des Vereins für seinen glänzenden Vortrag dankte. Kanzler Suolahti hielt eine Rede in deutscher Sprache, worin er u. a. daran erinnerte, dass der Verein gerade in diesem Jahr gewissermassen seine 50-Jahresfeier begehen könne. Im Februar 1891 sei nämlich der »Neuphilologische Klub», der im Jahre 1887 gestiftet wurde, offiziell unter dem Namen »Neuphilologischer Verein» legalisiert worden. Der zweite Vorsitzende Professor P. Katara richtete sich in einer deutschen Ansprache an Professor Långfors.

§ 5. Dr. V. Väänänen verlas ein von Dr. T. Nurmela in altfranzösischer Sprache verfasstes Huldigungsgedicht an Professor Långfors.

§ 6. Als dramatische Unterhaltungsnummer enthielt das Programm einen von Frau Puuska-Jäntti und Fräulein Puuska verfassten Schwank »Des Meeres und der Liebe Wellen» oder »On ne badine pas avec l'autorité», der von den Damen S. Arvola, G. Krogerus und K. Puuska und von den Herren Furuhjelm, Kiparsky, Salminen und Siimes gespielt wurde.

§ 7. Zum Schluss folgte englische Rezitation von Frl. Greta Brotherus.

Sitzung am 10. Mai 1941. Den Vorsitz führte der erste Vorsitzende, Professor Dr. A. Långfors.

§ 1. Die Berichte der Revisoren für die Jahre 1939 und 1940 wurden verlesen.

Bericht der Revisoren

über die Kassenverwaltung des Neuphilologischen Vereins für das Kalenderjahr 1939.

Einnahmen:

Kassenbestand am 1. Januar 1939	FM.	34.983: 50
Zinsen	»	978: 40
Jahresbeiträge und Abonnements sowie verkaufte Exemplare der Neuphilologischen Mitteilungen und der »Mémoires»	»	6.616: 15
Vom Staate angewiesen	»	26.000: —
Aus dem Gewinn der Geldlotterie	»	16.000: —
	FM.	84.578: 05

Ausgaben:

Druckkosten der Neuphil. Mitteilungen 1939, 1—6	FM.	30.556: 30
Druckkosten der Mémoires Bd. XII	»	41.274: 30
Porto- und Kanzleiausgaben	»	2.847: 60
Anzeigen	»	1.149: —
Bedienung und Einkassierung	»	175: —
Honorar des Sekretärs	»	3.600: —
Verschiedenes	»	4.358: 65
Kassenbestand am 31. Dezember 1939	»	617: 20
	FM.	84.578: 05

Bericht der Revisoren

über die Kassenverwaltung des Neuphilologischen Vereins für das Kalenderjahr 1940.

Einnahmen:

Kassenbestand am 1. Januar 1940	FM.	617: 20
Zinsen	»	208: 15
Jahresbeiträge und Abonnements sowie verkaufte Exemplare der Neuphilologischen Mitteilungen und der Mémoires	»	10.435: 25
Vom Staate angewiesen	»	9.000: —
Aus dem Gewinn der Geldlotterie	»	7.500: —
Von der Universität	»	7.280: —
	FM.	35.040: 60

Ausgaben:

Druckkosten der Neuphil. Mitteil. Jahrg. 1939 (7/8)	FM.	10.176: 75
Porto- und Kanzleiausgaben	»	865: 25
Anzeigen	»	762: —
Bedienung und Einkassierung	»	513: —
Honorar des Sekretärs	»	3.600: —
Kassenbestand am 31. Dezember 1940	»	19.123: 60
	FM.	35.040: 60

Bei der heute bewerkstelligten Revision der Kassenverwaltung für die Jahre 1939 und 1940 haben wir sämtliche Posten mit den uns vorgelegten Verifikaten übereinstimmend gefunden und schlagen deshalb vor, dem Kassenverwalter Entlastung zu erteilen.

Von den in dem Mitgliedverzeichnis aufgenommenen 214 Mitgliedern haben 77 für das Jahr 1939 und 92 für das Jahr 1940 ihre Jahresbeiträge unbezahlt gelassen. Wir schlagen vor, dass die Mitglieder, deren Jahresbeiträge nicht einkassiert werden können, ausgeschlossen werden.

Helsingfors, den 10. Mai 1941.

Berta Solitander Carin Rosenius

Dem Kassenverwalter wurde Entlastung erteilt.

§ 2. Folgende neue Mitglieder wurden vorgeschlagen und angenommen: Die Damen Liisa Heikinheimo, Helena Jauhiainen, Marja Järvinen, Elli Kantola, Auvo Kurvinen, Anna-Liisa Kyyrö, Elli Katri Servo, Sinikka Sillanpää, Aune Säippä, Marjatta Tissari, Helena Tuomikoski, Marketta Tuulos, Inkeri Vesikari, Kaarina Visakanto, die Herren Pentti Aalto, Muisto Eloranta, Reino Hakamies, Martti Lappi, Aatos Ojala, Veli K. Surakka, Martti Ulkuniemi.

§ 3. Dr. Solmu Nyström berichtete über die Beurteilung der Abiturientenaufgaben in den fremden Sprachen.

Sitzung am 15. März 1942 (Jahresfest).

§ 1. Der Festvortrag, »Der Brief als geschichtliches Denkmal», wurde von Dr. Philipp Krämer gehalten.

§ 2. Professor Dr. A. Långfors richtete sich in einer Rede auf französich an den Ehrenpräsidenten, Kanzler H. Suolahti. In der Fortsetzung berührte er die Tätigkeit des Vereins, die durch die ungünstigen Zeitverhältnisse sehr beeinträchtigt worden sei, und drückte seine Befriedigung darüber aus, dass die Neuphilologischen Mitteilungen regelmässig hatten erscheinen können. Zum Schluss erinnerte er an zwei vielversprechende junge Neuphilologen, beide Mitglieder des Vereins, die auf dem Feld der Ehre gefallen waren: Muisto Eloranta und Sakari Jotuni, worauf die Anwesenden durch Aufstehen das Andenken der hingeschiedenen Mitglieder ehrten.

§ 3. Kanzler H. Suolahti beantwortete die Rede in deutscher Sprache. Er erinnerte u. a. daran, dass der Verein in diesem Jahre gewissermassen seine 50-Jahresfeier begehen könne. Im Jahre 1892 sei nämlich der damalige »Neuphilologische Klub» unter dem Namen »Neuphilologischer Verein» legalisiert worden. Zum Schluss sprach er die Hoffnung aus, dass der Verein sich bald wieder in der glücklichen Lage befinden werde, seine Arbeit unter günstigeren äusseren Verhältnissen als jetzt auszuführen.

In fidem: Åke Furuhjelm

Hugo Pipping

in memoriam

Hugo Pipping, professeur honoraire de philologie nordique, décédé le 31 juillet 1944 dans sa quatre-vingtième année (il était né le 5 novembre 1864), était un des premiers membres du Cercle néophilologique, appelé plus tard Société néophilologique, dont la fondation remonte à 1887. Autrefois très assidu aux séances (pendant l'année scolaire 1890—1891 il remplissait même les fonctions de secrétaire de la Société), il y représentait une matière qui était alors une nouveauté, tout au moins dans les milieux des universités des pays du Nord: Pipping avait en effet étudié, surtout à l'Université de Kiel, sous la direction du physiologue W. Hensen, la phonétique expérimentale, et c'est comme maître de conférences de phonétique qu'il débuta dans le haut enseignement. Sa qualité de précurseur ressort du fait que la Suède l'appela: à la nouvelle Université de Göteborg il fut chargé de cours de phonétique et de langues nordiques de 1903 à 1907. Cependant il se rapatria lorsque chez nous on parvint enfin à créer une chaire extraordinaire de langue et littérature suédoises (1907), qui, dès l'année suivante, fut transformée en une chaire fixe de philologie nordique. Hugo Pipping l'occupa avec distinction jusqu'à ce qu'il fut atteint par la limite d'âge (qui en 1929 était à soixante-cinq ans).

La production littéraire de Hugo Pipping est étendue, mais, pour la majeure partie, elle sort de la sphère d'intérêts de notre Société. Il a publié des travaux de phonétique, des études de métrique et de critique textuelle sur les chants de l'Edda, etc., il s'est intéressé à la toponymie nordique. A notre revue il donna, entre autres, *Zur Runeninschrift von Orleans* (en

1904), *Germanische Miszellen* (la même année) et, beaucoup plus tard, un article dont le titre, non exempt d'ironie, *Sprachwissenschaft und Metaphysik* (1924), montre assez le cas qu'il faisait de certaines prétendues innovations dans le domaine de la linguistique.

Les collègues et les amis de Hugo Pipping garderont fidèlement le souvenir de cet homme d'une vive intelligence et d'un savoir solide et étendu.

A. L.

Le débat sur l'infinitif de narration dans les langues romanes

L'origine et l'explication de l'infinitif de narration »et l'homme de crier» est un des problèmes les plus débattus de la syntaxe romane. Et, parallèlement avec la discussion du problème dans le domaine roman, le phénomène correspondant du latin »Paulus etiam atque etiam dicere providendum praecavendumque esse . . .» (Tite-Live 22, 42, 4) a occupé les latinistes.

L'explication de cette construction par un verbum finitum disparu et sous-entendu (par ex. *coepi* en latin, *commencer, penser, se hâter*, etc., en français) semble être un héritage de l'école normative des anciens grammairiens depuis Priscien et Quintilien qui prenaient pour point de départ une idée préconçue: chaque phrase d e v a i t contenir certaines choses pour être »correcte».

Mais jusqu'à ces derniers temps on n'a pas réussi à expliquer d'une façon convaincante c o m m e n t la chute du verbe se serait produite, quelles seraient en somme les étapes de cette évolution linguistique. C'est pourquoi les »ellipsophiles», parmi lesquels, sans parler des latinistes, se trouvent de nombreux romanistes, dont quelques-uns sont réputés — je nommerai E. Littré, Gaston Paris, Ph. Plattner, E. Philipot, B. F.

Luker[1], — n'ont pas réussi à faire valoir généralement leur point de vue. Aussi est-ce de bonne heure que les savants se sont mis à chercher d'autres solutions pour le problème. Mais aucune des nombreuses hypothèses à la base desquelles les romanistes ont, depuis un siècle, essayé d'expliquer ce phénomène syntaxique n'est arrivée à se faire adopter généralement. Pour s'en convaincre il suffit de parcourir la bibliographie raisonnée des études consacrées à cette question qu'a donnée M. Alf Lombard dans un ouvrage d'ensemble qui traite du problème en question.[2]

Voici une analyse tout à fait sommaire des principales hypothèses émises.

Il y a la théorie du latiniste G. Mohr[3] qui, pour citer M. Lombard, »croit que la vivacité du récit, ainsi qu'un désir d'accentuer l'idée même de l'action, à l'exclusion des idées de personne, etc., a fait mettre le verbe à sa forme la plus simple, la plus générale.»

Parmi les partisans de cette théorie il faut noter particulièrement G. Ramain[4] qui a fait avancer la discussion surtout en faisant observer que l'infinitif de narration, latin aussi bien que français, exprime souvent une action qui se déduit d'une proposition précédente. Il estime aussi que cet infinitif exprime le plus souvent une action ingressive ou inchoative.

---

[1] L'ouvrage de Luker, *The Use of the Infinitive instead of a Finite Verb in French*, thèse, New York, 1916, a été, jusqu'à ces dernières années, la seule étude cherchant à expliquer dans son ensemble l'infinitif de narration du français sur la base de la théorie de l'ellipse.

[2] *L'infinitif de narration dans les langues romanes*, dans *Skrifter utgivna av K. Humanistiska Vetenskaps-Samfundet i Uppsala*, XXX, 1, Uppsala-Leipzig, 1936.

[3] *De infinitivo historico*, thèse, Halis Saxonum, 1878.

[4] *Observations sur l'emploi de l'infinitif historique*, dans *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, XXXVIII (1914), pp. 5-26.

C'est le latiniste J. WACKERNAGEL[1] qui, le premier, a souligné la signification impérative que comporte primitivement l'infinitif de narration. »L'infinitif impératif» aurait abouti à l'infinitif narratif, ce qui n'aurait rien de surprenant au point de vue sémantique, puisqu'il y a des impératifs narratifs un peu partout. La théorie de l'ellipse a été définitivement rejetée par les latinistes, surtout après l'importante étude sur le problème publiée en 1910 par P. KRETSCHMER.[2] S'appuyant sur des exemples pris au latin et aux langues modernes, l'illustre savant démontre que l'infinitif historique, qu'il soit d'origine descriptive ou impérative, est primitivement un verbe substantivé. Bref, l'infinitif de narration serait primitivement un nom et non pas un verbe.

»La théorie nominale» a été adoptée par les latinistes les plus remarquables. M. E. LÖFSTEDT, entre autres, lui a donné sa voix sans réserve.[3]

Dans ce qui va suivre nous ne tiendrons aucun compte de »l'infinitivus historicus» du latin. C'est pour des raisons de principe que nous nous en abstiendrons. Car nous ne considérons pas l'identité sémantique de la construction latine et romane comme donnée à priori. Bien au contraire. Selon E. Löfstedt (*o.c.*, p. 235) la construction latine n'indique pas l'action à son point d'apparition, ce qui caractérise surtout l'infinitif de narration des langues romanes; elle est plutôt descriptive.

Le romaniste P. B. MARCOU[4] fait dériver la construction française de la tournure courante en ancien français »or du + inf.» (»or du batre») qu'il fait provenir, à son tour, des phrases comme »or n'i a que del batre», également fréquentes en ancien français. (Pour les autres explications proposées pour »or du +

---

[1] *Über die Geschichte des historischen Infinitivs*, dans *Verhandlungen der 39. Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner*, Leipzig, 1888, pp. 276-283.

[2] *Zur Erklärung des sogenannten Infinitivus historicus*, dans *Glotta*, II, pp. 270-278.

[3] *Syntactica*, II, 1933, p. 236.

[4] *Der historische Infinitiv im Französischen*, thèse, Berlin, 1888.

inf.», voir, p.ex., E. Lerch, *Hist. französische Syntax, III*, Leipzig, 1934, pp. 146—149). Développant la théorie de son élève Marcou, A. Tobler [1] explique, avec réserve, il est vrai, le manque d'article devant le sujet d'une construction comme »et chevaliers du batre» par le caractère vocatif de celui-ci. Ces derniers temps, E. Lerch [2] s'est déclaré partisan de la théorie de Marcou en ce qui concerne la provenance de l'infinitif de narration français introduit par *de* de la tournure exclamative »or du + inf.» La préposition *à* aurait une valeur impérative primitive comme dans l'exlamation »aux armes!». Quant à l'infinitif pur, il serait un latinisme.

La théorie émise par K. Haupt[3] consiste à expliquer l'infinitif de narration français par le sens pleinement local qu'il attribue aux prépositions *de* et *à*. La préposition *de* exprimerait l'accomplissement de l'action marquée par le verbe. L'action serait présentée comme accomplie, sans doute à cause de la vivacité du récit, et la construction correspondrait en somme à un parfait ou à un plusqueparfait. De même la préposition *à* aurait son sens local marquant une action ingressive. Quant à l'infinitif sans préposition, il signifierait une action prolongée.

Comme le livre mentionné d'Alf Lombard réunit tous les arguments qu'on ait pu alléguer jusqu'ici en faveur de la »théorie nominale» dans le domaine des langues romanes, il est intéressant de s'y arrêter.

M. Lombard soumet d'abord à un examen critique tous les passages de la latinité tardive et des débuts de la littérature romane où on ait cru voir des infinitifs de narration (pp. 39-146). Il constate que la tournure latine continue à vivre jusqu'à

---

[1] *Zeitschrift f. rom. Philol.*, XIII (1889), p. 203 (= *Vermischte Beiträge zur franz. Syntax*, II², p. 122).

[2] *Historische französische Syntax*, III, Leipzig, 1934, pp. 157-173.

[3] *Infinitivsätze im Französischen*, dans *Marburger Beiträge zur romanischen Philologie*, XVII, 1915.

l'époque où paraissent les premiers exemples de la construction correspondante romane. Ces derniers seraient, selon M. Lombard, très rares aux débuts de la littérature romane. Ainsi pour la période qui va jusque vers 1400 on ne trouverait en français que trois exemples que l'examen critique de M. Lombard n'arrive pas à réfuter. Deux d'entre eux, où l'infinitif se trouve précédé de la préposition *à*, dateraient des environs de 1150 et la troisième, construit avec la préposition *de*, de l'année 1384. En provençal, cet infinitif est toujours précédée de la préposition *de*. Elle ne paraît qu'assez tard. En italien médiéval on rencontre une grande quantité d'infinitifs absolus, sans préposition, d'un emploi plus ou moins libre et difficile à expliquer. C'est vers 1500 qu'en italien s'introduit l'infinitif de narration d'un emploi net, précédé de la préposition *a*. L'espagnol connaît notre construction à partir du XIII^{e} siècle, d'abord sans préposition, ensuite le plus souvent avec *a*. En portugais et en catalan elle apparaît beaucoup plus tard et alors précédée de la préposition *a*. En roumain elle n'existe pas.

Dans un chapitre consacré à l'étude des prépositions (pp. 146-185), M. Lombard aboutit pour sa part aux résultats suivants:

a) L'infinitif absolu de l'italien médiéval, sans préposition et d'un emploi vague, est la continuation directe de celui du bas latin.

b) Les infinitifs de narration proprement dits, précédés pour la plupart de la préposition *à* ou *de*, ont une origine disparate. La préposition *à*, que l'on constate sporadiquement en français à partir du XII^{e} siècle et régulièrement dans les langues du sud plus tard, a originairement un sens local ou plus précisément »translocal». »Son emploi devant l'infinitif n'est pourtant pas entièrement obligatoire» (p. 158). L'infinitif de narration avec *de* est une création nouvelle qui, au dire de l'auteur, »n'a aucun rapport avec son prédécesseur du XII^{e} siècle, sinon celui de représenter cette disposition générale latine-romane, favorable à la création de notre tournure» (p.161).

La préposition *de* serait une simple marque de l'infinitif, vide de sens, comme *zu* en allemand ou *to* en anglais. La seule preuve alléguée pour cette théorie est que l'ancien français, où le *de* aurait gardé toute sa valeur sémantique, ne connaîtrait pas l'infinitif de narration avec *de* avant 1384.

Dans le chapitre suivant, M. Lombard étudie de plus près l'origine de l'infinitif de narration roman (pp. 186-243). Il énumère et groupe un grand nombre d'exemples qui montrent comment différentes formes verbales, les noms d'action, les circonstanciels et les interjections peuvent avoir, à côté de leur emploi propre, d'autres valeurs. Ainsi, par ex., l'infinitif peut s'employer avec une valeur narrative, descriptive, interjectionnelle (»Croire aux contes de fées à 15 ans!») ou exhortative (»Or del cerchier!»; »Voir page 10.»), un nom d'action ou une locution adverbiale peut, sans l'aide d'aucun verbe, narrer une action ou décrire une situation (»Soudain, un cri»; »Lors tout le monde à cheval») et ainsi de suite. Cette dernière catégorie de la proposition nominale aurait, selon M. Lombard, une affinité assez grande avec notre tournure »et l'homme de crier» pour en démontrer l'origine nominale.

Les difficultés que soulève cette argumentation sont grandes. M. Lombard d'ailleurs les connaît fort bien et les discute longuement dans son livre (pp. 220-243). Une des plus graves est la question des prépositions. Dans un compte rendu paru dans *Studia Neophilologica* [1], M. J. Melander a, entre autres, renversé totalement la base chronologique sur laquelle repose l'explication des prépositions donnée par M. Lombard. Il est donc inutile d'y insister. Ajoutons tout de même une remarque de principe. Il est difficile de concevoir comment une tournure, pourtant aussi marquée et distincte comme l'est la nôtre, serait constituée par des éléments tout à fait disparates: le *ad* local, dont l'emploi »n'était pourtant pas obligatoire», le *de* proclitique qui, en français, a supplanté complètement le premier et enfin l'infinitif

[1] *St. N.*, Vol. X (1937/38), Uppsala, 1938, pp. 97-102.

employé sans préposition. Du moins, il faudrait pouvoir donner une explication matérielle et psychologique plus satisfaisante de la genèse de la construction syntaxique nouvelle. Mais même la façon dont M. Lombard explique l'infinitif de narration sans préposition (p. 170) est difficile à comprendre: »... les exemples romans de l'i.h (= infinitif de narration) employé sans préposition, rares surtout en français, ne doivent assurément pas être considérés comme des restes de l'usage latin, mais comme des cas où l'i.h. a échappé à l'influence du *de* marque de l'inf., ou du *ad* local.»

Une autre difficulté est constituée par le problème du sujet. L'idée du sujet (»l'homme») n'a pas son équivalent dans la phrase nominale authentique à laquelle on compare notre tournure (»soudain, un cri»). Si l'on voulait l'exprimer, ce serait plutôt sous la forme d'un génitif ou de ses équivalents prépositionnels (»cri de l'homme»). La même observation vaut pour le complément d'objet direct, comme le remarque justement M. Lombard (p. 223). Pour surmonter cette difficulté M. Lombard allègue les propositions nominales à deux membres que constituent, p. ex., les exclamations affectives (»ma sœur esclave!»), les exhortations (»haut les cœurs!»), etc. Mais la tentative d'éliminer une difficulté par une comparaison théorique ne fait que d'en soulever d'autres: tandis que la proposition nominale à un seul membre (»soudain un cri») est d'un emploi fréquent dans la narration expressive, l'infinitif de narration correspondant (»soudain de crier») ne paraît que rarement. Et il y a plus: les conteurs anciens ne semblent pas, en général, favoriser ces propositions nominales expressives.

Grâce aux riches matériaux qu'elle contient, l'étude de M. Lombard fait voir le problème dans toute son étendue, mais elle laisse toujours ouverte la question sur l'infinitif de naration dans les langues romanes.

Avant de parler d'un ouvrage récent qui apporte une autre contribution nouvelle au débat séculaire, analysons un peu les notions respectives de proposition nominale et d'ellipse.

Une des fonctions essentielles de la langue est la communication d'idées entre hommes qui consiste à ajouter successivement des idées nouvelles à ce que les interlocuteurs ont en commun dans leurs esprits. L'élément nouveau de chaque phrase exprimée est appelée par quelques philosophes de la parole son prédicat psychologique.[1] Celui-ci peut être constitué par n'importe laquelle de ces catégories grammaticales nées à une phase relativement avancée de l'évolution linguistique et groupées par les grammairiens sous les catégories formelles respectives de noms et de verbes. Le terme »proposition nominale» appliqué à un état linguistique sans traditions grammaticales conscientes ne veut donc rien dire. Appliqué à une langue grammaticalement développée, il est, bien entendu, parfaitement »sensé» en tant que dénomination d'un procédé stylistique, propre surtout aux époques qui, en quête de moyens d'expression nouveaux, abandonnent les tournures phraséologiques conformes aux anciennes règles du style devenues incolores et censées banales. On le constate dans la langue française surtout pendant la seconde moitié du siècle dernier qui constitue une période de forte création linguistique. C'est d'ailleurs M. Lombard qui, dans une vaste étude, a souligné l'importance de cette construction dans l'évolution du français moderne.[2] Quant à l'ellipse, on a trop souvent débattu le terme sans voir clairement la substance qu'il couvre, ce qui a donné quelquefois à la discussion une nuance passionnée. Les paroles de A. Tobler à propos de certains emplois absolus de l'infinitif français que cite M. Lombard (p. 188) portent des traces d'une »ellipsophobie» qui, du point de vue scientifique, est à considérer comme une superstition autant que l'ancienne théorie, mal définie, de l'ellipse: »Gelingt es den Liebhabern der 'Ellipse' in manchen Fällen etwas ausfindig zu machen, womit der

[1] Voir Hermann Paul, *Prinzipien der Sprachgeschichte*[5], Halle, 1920, p. 124.

[2] Alf Lombard, *Les constructions nominales dans le français moderne*, thèse, Uppsala et Stockholm, 1930.

vermeintliche Überrest aus einem greulichen Wortgemetzel sich zu einem aller erforderlichen Gliedmassen frohen Satzkörper wieder vervollständigen liesse — das Motiv der Verstümmelung bleibt freilich gleich unerfindlich, wie der Grund, aus welchem durchaus so und ja nicht anders ergänzt werden soll —, so wird gerade hier es besonders schwer eine Ergänzung vorzuschlagen, der man die wünschbare Unentbehrlichkeit im Anbeginn und Entbehrlichkeit im Laufe der Zeit nachrühmen könnte.»

Mais peu à peu la philosophie linguistique est arrivée à définir ce qu'il y a d'exact et d'inexact dans une notion comme celle de l'ellipse des anciens grammairiens. La synthèse qui en est donnée, e. a., par Hermann Paul doit être considérée comme un grand progrès de la science. Voici ce qu'il dit de cette construction:[1] »Misst man allemal den knapperen Ausdruck an den daneben möglichen umständlicheren, so kann man mit der Annahme von Ellipsen fast ins Unbegrenzte gehen. Bekannt ist der Missbrauch, der damit im 16. und 17. Jahrhundert getrieben ist. Indessen war dieser Missbrauch doch nur die weitergehende Durchführung von Anschauungen, die auch jetzt noch in unseren Grammatiken vertreten sind. Es gilt diesen Masstab aufzugeben und jede Ausdrucksform nach ihrer Entstehung ohne Hineintragung von etwas Fremdem zu begreifen. Man wird dann die Ansetzung von Ellipsen auf ein Minimum einschränken. Oder aber man müsste den Begriff der Ellipse in viel ausgedehnterem Masse anwenden, als es jetzt üblich ist: man müsste zugeben, dass es zum Wesen des sprachlichen Ausdrucks gehört elliptisch zu sein, niemals dem vollen Inhalt des Vorgestellten adäquat, so dass also in Bezug auf Ellipse nur ein Gradunterschied zwischen den verschiedenen Ausdrucksweisen besteht.»

Le grand mérite du jeune savant suédois Stig Almenberg est d'avoir vu l'utilité du raisonnement de Hermann Paul et

[1] *O. c.*, pp. 312-313.

d'autres auteurs plus récents pour la solution de notre problème. Dans sa thèse parue récemment à Upsal[1] il donne, sur la base de la théorie de l'ellipse conçue dans le sens que lui prête la linguistique moderne, à l'infinitif de narration une nouvelle interprétation.

Plusieurs sémanticiens se sont occupés des adjectifs employés comme noms qui paraissent nés par la suppression d'un élément plus ou moins superflu, par ex. *la première* (*représentation*), *le* (*train* ou *cours d'eau*) *rapide*, le (*vin*) *blanc*, etc. S'inspirant des recherches de M. Wellander sur l'allemand, M. Almenberg s'efforce de tirer au clair les conditions qui justifient la non-expression d'un tel nom. En premier lieu il faut noter l'influence de la situation. En effet, au guichet d'une gare l'on demandera aisément: »Quand part le rapide pour Berlin?» L'expression du mot *train* y est inutile. Cette expression économe de paroles peut se répandre en dehors du milieu où elle est née et devenir courante.

Mais il y a une autre condition qui favorise »l'explicité» de l'expression et c'est celle-là qui intéresse M. Almenberg d'une façon spéciale: le contexte syntaxique.

Il distingue entre deux catégories ou plutôt deux degrés d'ellipse syntaxique: partielle et totale. Par la première il entend une construction à deux ou plusieurs membres ayant un élément commun, lequel se joint à l'un des membres de l'ellipse et forme en même temps le »contenu implicite» des autres. On peut donner, comme exemple le plus simple de l'ellipse partielle à un seul membre, le type de phrase choisi pour l'allemand par M. Wellander: »Préférez-vous le vin rouge ou le blanc», où l'élément commun (*vin*) se joint au premier membre (*rouge*) et forme le contenu implicite du second (*blanc*). Par ellipse totale M. Almenberg entend le résultat de l'évolution atteint par la suppression du membre commun, c.-à-d.

---

[1] *L'ellipse et l'infinitif de narration en français*, thèse, Uppsala, 1942.

le cas où un adjectif comme par ex. *le blanc, la première, la capitale*, etc., est employé seul. Sans vouloir prétendre que tel ou tel adjectif substantivé soit nécessairement né par la voie de l'ellipse syntaxique partielle, M. Almenberg démontre en tout cas (pp. 39—71) que cette construction joue un rôle important dans la langue. Il constate que la langue a toujours eu une tendance à s'en servir dès qu'il s'agit d'une énumération ou d'une opposition constituée par deux ou plusieurs sous-catégories d'une notion commune à toutes. Soit une phrase de Villehardouin (p. 40): . . el grant palais, ou *li grant conseil* ere et *li petiz*. Soit encore une de Flaubert (p. 42): Ulysse est peut-être le plus fort type de toute *la littérature ancienne*, et Hamlet de toute *la moderne*.

Mais cette notion commune n'a pas besoin d'être un nom et les sous-catégories ne sont pas nécessairement constituées par des adjectifs. Ce que MM. Damourette et Pichon appellent un »zeugme» et qu'ils illustrent par la phrase »Louis m'a mené au théâtre et Paul Georgette au cirque»[1] n'est psychologiquement autre chose qu'une ellipse partielle où l'élément commun est constitué par l'idée *a mené*.

M. Almenberg ayant eu l'ingénieuse idée de mettre dans le même cadre psychologique ces deux types d'ellipse formellement si différents, a ouvert par là une nouvelle voie à l'explication de l'infinitif de narration dans les langues romanes. La thèse qu'il soutient et qu'il appuie dans la partie principale de son ouvrage par des quantités d'exemples (pp. 75-160) est donc celle-ci. L'infinitif de narration dans les langues romanes est une ellipse totale, l'aboutissement d'ellipses partielles où un verbe prédicatif fonctionnait comme élément commun à deux ou plusieurs infinitifs coordonnés. Autrement dit, l'infinitif de narration est né par une transposition syntaxique opérée chez le sujet prononçant, écoutant, écrivant ou lisant des phrases excessive-

---

[1] J. Amourette et E. Pichon, *Des mots à la pensée*, IV, Paris, 1934, § 1363, p. 276.

ment nombreuses dans toutes les langues romanes comme par ex.:

[Madame] . . . *va a la messe* en grant devocion *et puis disner.* (*Le Petit Jehan de Saintré;* Almenberg, *o. c* , p. 93). — Il *entendoient* al eschaper, *et Brutus et si compaignon al ocirre.* (*Ibid,;* Almenberg, *o. c.*, p. 83). — . . . il . . . vit en l'astre mout grant feu et plus de meschines entor, qui mout *s'entremetoient* de la viande cuire et haster *et l'une de tornoier les oes, l'autre des chevaus larder* et chascun de son office. (*Le roman de Marques de Rome;* Almenberg, *o. c.*, p. 83).

Aucun de ces trois exemples ne présente une ellipse totale, c.-à-d. un infinitif de narration, car les liens entre les infinitifs et le prédicat de la phrase sont parfaitement sensibles dans tous les trois cas. Mais que dire d'une phrase comme la suivante, mentionnée par A., p. 86:

De foïr pense, et cil de l'enchaucier (*Aliscans*).

On y sent le lien entre le prédicat exprimé et le deuxième infinitif, mais grâce à la nature plus ou moins inchoative du verbe prédicatif (*pense*) on peut hésiter s'il faut prendre le dernier infinitif pour un infinitif de narration ou le faire dépendre du verbe *penser.*

De ces types de phrases il n'y a qu'un pas à une proposition infinitive indépendante sans aucun prédicat précédent qui puisse même théoriquement la régir. L'infinitif de narration a donc pris son origine dans des expressions économes de mots, propres à toute parole humaine, c.-à-d. dans une ellipse. Dans la dernière phase psychologique de l'évolution il ne s'agit cependant pas de la suppression d'un élément de la phrase, mais d'une dislocation des membres d'une construction complexe.

Parmi les facteurs qui ont pu faciliter cette dislocation et que M. Almenberg analyse pp. 100-116 de son ouvrage, il faut mentionner d'abord ceux qui sont d'ordre purement formel, à savoir en premier lieu la grande distance éventuelle qui sépare

le verbe commun du second infinitif et des suivants, en second lieu l'apparition d'un nouveau sujet avec le nouvel infinitif et en troisième lieu la grande liberté syntaxique, propre à la langue d'autrefois, qui se manifeste dans les constructions asymétriques comme les suivantes et beaucoup d'autres:

Elle savoit greu et latin, chanter, baler, joer. (*Fet des Romains;* Almenberg, *o. c.*, p. 103).

Il se mist a le fuite et la gent Cesar a l'enchauchier. (J. de Tuim, *Li hystore de Julius César;* Almenberg, *o. c.*, p. 104).

Un autre facteur qui contribue à accélérer l'évolution est le caractère sémantique des infinitifs employés dans la construction naissante, propre à accentuer leur importance au dépens du prédicat. Il est connu à peu près depuis les débuts de la discussion que ce sont surtout les verbes exprimant un mouvement, une émotion, un bruit, etc., ou ayant une nuance affective quelconque, qui s'emploient de préférence dans notre construction. Mais ce sont précisément de tels verbes, plus ou moins inchoatifs eux aussi, qui ont le plus de chance de faire oublier le verbe dont ils dépendent.

Bien des exemples cités par M. Almenberg démontrent d'ailleurs l'affaiblissement du sens, dans l'ancienne langue, du verbe prédicatif.

L'exemple suivant de Noël du Fail, cité par M. Almenberg p. 109, est remarquable à ce sujet:

Elle . . . *commence à tourner* par la maison deux ou trois fois, *ouvrir* un coffre, le *fermer* assez lourdement, enfin *s'asseoir* sur un billot de boys, etc.

Comme le remarque M. Almenberg, les infinitifs *ouvrir*, *fermer*, *s'asseoir*, bien que grammaticalement subordonnés à *commencer*, ne peuvent pas s'y joindre du point de vue sémantique. Cela montre encore de quelle manière les liens associatifs peuvent se relâcher pour donner, d'abord occasionnellement, la valeur d'un verbum finitum à un ou plusieurs infinitifs ayant chacun leur sujet particulier, mais dépendant primitivement d'un verbe prédicatif qui précède.

En dehors des verbes ingressifs, notamment *commencer*, *se prendre*, *penser*, qui, selon l'auteur, jouent le rôle le plus important dans la genèse de l'infinitif de narration, il y a pratiquement une quantité illimitée de verbes susceptibles de figurer comme verbes prédicatifs dont dépendent les infinitifs juxtaposés. De là la grande variété dans l'emploi de la préposition devant l'infinitif. Plus on sent la présence d'une construction nouvelle, plus la langue tend à un emploi homogène et uniforme. M. Almenberg donne d'ailleurs des raisons très plausibles pour la généralisation de la préposition *de* dans notre construction (pp. 116-136).

La théorie de M. Almenberg a ceci de particulier qu'elle donne à notre problème une solution psychologique générale. Elle n'en explique pas non seulement les difficultés fondamentales, c.-à-d. la substitution de l'infinitif au verbum finitum et surtout l'emploi peu homogène des prépositions, pierre d'achoppement de toutes les théories proposées jusqu'ici, mais aussi la plupart des autres traits caractéristiques de la construction, comme par ex. l'emploi de *et*, *alors* devant l'infinitif, la coordination avec d'autres infinitifs, la dérivation de la situation précédente, etc. Elle cadre bien avec les données historiques puisées par M. Almenberg non seulement au français mais aussi à l'espagnol (pp. 146-158).

Cela ne veut pas dire qu'il ne reste plus de problèmes de détail à résoudre.

Dans leurs comptes rendus de l'ouvrage de M. Almenberg, MM. Eugen Lerch (cf. plus haut, p. 149) et Sneyders de Vogel ont tous les deux appelé l'attention sur un tel détail, c.-à-d. sur la question de savoir pourquoi, dans quelques-uns des plus anciens exemples de notre construction en ancien français, on se sert de l'article défini devant l'infinitif précédé de la préposition *de* tandis qu'avec *à* on l'omet.[1] Cette différence

[1] Pour le premier, voir *Literaturblatt für germ. und rom. Philologie*, LXV-LXVI, col. 84-86, pour le second, *Neophilologus*, XXVIII, 1943, pp. 238-240.

énigmatique demande en effet à être étudiée de plus près. Notons cependant que la construction de la tournure »or + du + inf.» n'élimine pas cette difficulté, puisque, à côté du type »or del cerchier», on rencontre la même tournure sans article (voir Lerch, *Hist. franz. Syntax*, III, p. 146).

Mais M. Lerch semble vouloir baser sa critique excessivement sévère sur un autre fait matériel qui, selon lui, serait en contradiction avec la thèse de M. Almenberg. Il dit dans son compte rendu (p. 84): »Die Tatsachen sprechen leider dagegen. *Commencer* wird von jeher überwiegend mit *à* verbunden, der erzählende Inf. des Französ. von jeher überwiegend mit *de*.» Rappelons d'une part que les exemples français les plus anciens de l'infinitif de narration sont précédés non pas de *de* mais de *à* [1], de l'autre que les exemples les plus anciens de *commencer* avec *de + inf.* datent exactement de la même époque (voir Almenberg, *o. c.*, p. 117). C'est dire que les données historiques les plus anciennes ne militent précisément ni pour ni contre la théorie de M. Almenberg.

A notre avis, il est hors de doute que l'infinitf de narration est une construction elliptique. Mais il n'y »manque» rien. Il s'agit là plutôt d'une recherche d'économie normale de la parole, accentuée par la vivacité du récit: une notion verbale qu'on ne répète pas inutilement s'éclipse psychologiquement devant quelques éléments de la phrase, de quoi il résulte une construction infinitive indépendante. Mais il parait ecessivement difficile de faire la distinction nette entre l'infinitif de narration proprement dit, les infinitifs absolus d'un autre caractère et enfin les courtes constructions primitives (»aux armes!») où la pensée, réduit e à sa plus simple expression, est rendue intelligible par la situation.

[1] »Vait s'en, et celes a ourer Que maufez le puist devourer» (Gautier d'Arras, *Eracle;* cité par Lombard, *o.c.*, p. 50), et un autre passage du même texte, cité également par Lombard, *o.c.*, p. 51.

Tauno Nurmela

Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XII[e] et XIII[e] siècles

XXII[1]

Le vidame de Chartres

Deux vidames apparaissent dans la poésie lyrique française des XII[e] et XIII[e] siècles. Un certain mystère les entoure tous les deux. A vrai dire, ils sont d'un intérêt fort inégal au point de vue de l'histoire littéraire. L'un est le vidame de Chartres, chansonnier réputé dont la personne a suscité de nombreuses tentatives d'identification sans que le résultat obtenu puisse être considéré comme un fait acquis. La question sera reprise ci-après. L'autre est un certain »vidame qui maint au Marescaige», ainsi désigné, sans autre précision, dans une chanson pieuse anonyme. Y a-t-il possibilité de tirer de ces maigres données des conclusions plus ou moins acceptables tout au moins quant au vidamé auquel fait allusion l'auteur de la chanson? Pour répondre à cette question, il sera utile de passer en revue les vidamés ayant existé en France à l'époque qui nous intéresse. Ils ne sont pas très nombreux. Rendons pourtant d'abord compte brièvement des conditions dans lesquelles est nommé le vidame en question.

»*Le vidame qui maint au Marescaige*».

Il figure comme destinataire d'une chanson pieuse, R. 156, dont l'auteur anonyme la lui envoie en ces termes: [2]

---

[1] Pour les articles précédents, voir *Neuphilologische Mitteilungen*, t. XXXVI, 1935, p. 1 et 65; t. XXXVII, 1936, p. 257; t. XLI, 1940, p. 12, 49, 118 et 157; t. XLII, 1941, p. 153; t. XLIII, 1942, p. 7, 62 et 121; t. XLIV, 1943, p. 55 et 194; t. XLV, 1944, p. 11, 61 et 111.

[2] Edw. Järnström, *Recueil de chansons pieuses du XIII[e] siècle*, t. I, Helsingfors, 1910, p. 38.

V Chançon faite de si haut saintuaire
Qu'a li loer ne puet nus avenir,
Va a celui dont je tieng l'essemplaire
Et la forme de cest chant retenir,
Le vidame qui maint au Marescaige,
Et si li di que par nul vasselaige
Que li hons ait, ne puet il tant valoir
Comme de li[1] servir a son pooir.

Ainsi l'auteur pieux dit expressément qu'il a emprunté et la mélodie et la forme poétique de sa chanson à un vidame. C'est donc un chansonnier. Puis nous apprenons qu'il habitait *le Marescaige*, où nous voyons un nom de lieu et non pas, comme le fait l'éditeur qui imprime *marescaige* avec une minuscule, un nom commun. La seule localité enregistré par le *Dictionnaire des Postes* sous ce vocable est Le Marécage, Aisne, arr. Vervins, cant. Wassigny, comm. Vaux-Andigny. Est-ce là la patrie du vidame anonyme? Avant de répondre à cette question, il convient de jeter un coup d'œil sur les vidamies de France.

Originairement le titre de vidame (v i c e d o m i n u s) désignait tantôt le représentant d'un comte, tantôt le délégué, laïque ou ecclésiastique, que le roi instituait auprès d'un évêque ou d'un abbé pour défendre en justice les intérêts temporels de l'évêché ou de l'abbaye. Vidame était donc, originairement, synonyme de *vicomte* et d'*avoué*. La première acception du mot ayant disparu assez vite de l'usage, la seconde, qui subsista, s'était modifiée à partir du X^e^ siècle. A cette époque, la plupart des évêques et des abbés, ne pouvant plus compter sur la protection de la royauté trop affaiblie, choisirent eux-mêmes le vidame ou avoué chargé de la garde de leurs droits, et comme il importait que ce personnage fût capable de les défendre, non seulement par des procédures judiciaires, mais au besoin par la force armée, ils le prirent, non plus parmi les clercs, mais parmi les seigneurs laïques voisins de leurs

[1] C'est-à-dire la sainte Vierge.

domaines, et l'investirent de son office à titre de fief. Enfin, dans le cours du XI^e^ siècle, la qualification d'*avoué* fut habituellement réservée, dans les actes, aux seigneurs chargés de la garde d'une abbaye, et dès lors celle de *vidame* désigna ordinairement ceux qui avaient la garde d'un évêché; cependant les rois de France, en qualité de comtes de Vexin, s'intitulaient encore, au XIII^e^ siècle, vidames de l'abbaye de Saint-Denis. Les vidames furent, en général, des seigneurs d'une importance médiocre, placés dans la dépendance de l'évêque, n'exerçant de haute juridiction qu'en son nom. C'est là une dernière différence qui les distingue des avoués: ceux-ci étaient souvent de hauts barons, dont la protection devenait presque toujours oppressive et dangereuse pour l'abbaye protégée. Dès le XII^e^ siècle, la fonction de vidame était partout constituée en fief héréditaire.[1]

Il n'y eut jamais qu'un nombre restreint d'évêques ayant des vidames. En principe, dit M. Senn[2], on ne trouve ni avoué épiscopal, ni vidame, là où existe un pouvoir assez fort pour rendre inutile, auprès de l'évêque, la présence d'un défenseur, d'un lieutenant armé. Ainsi s'expliquera tout naturellement l'absence des vidames en Normandie, où les ducs, centralisant tous les pouvoirs, maintenaient la paix publique et administraient à leur guise les sept diocèses de leur duché. Il n'y en eut non plus ni dans le centre, ni dans le midi de la France. On n'en trouve, en réalité, que dans les provinces ecclésiastiques de Reims et de Sens. A la province ecclésiastique de Reims appartenaient, sous les premiers Capétiens, avec l'archevêché de Reims, les évêchés de Châlons, de Laon, de Beauvais, de Senlis, de Soissons, de Noyon et de Tournai (ces deux derniers réunis sous une même autorité), de Thérouanne, d'Amiens,

---

[1] Voir, pour ce qui précède, l'article *Vidame* de Ch. Mortet dans la *Grande Encyclopédie.*

[2] Félix Senn, *L'institution des vidamies en France* (*Bibliothèque de la Fondation Thiers*, fascicule X), Paris, 1907, p. 98. — Pour ce qui va suivre, nous renvoyons à l'exposé de M. Senn, *passim.*

et de Cambrai, dont le ressort comprenait encore Arras. Or, si l'on excepte l'évêché de Thérouanne, qui possédait un *advocatus episcopi*, ceux de Tournai et de Soissons, qui n'avaient, ce semble, ni avoués, ni vidames, tous autres évêchés sont signalés dans les sources comme possédant un vidame. D'autre part, des évêchés de la province de Sens qui faisaient partie de la *Francia*, c'est-à-dire ceux de Paris, d'Orléans, de Chartres et de Meaux, seulement deux, ceux de Chartres et de Meaux, avaient des vidames.

Il existait donc en France, vers le début du XI^e^ siècle, un nombre total de dix vidamies. Ce nombre modeste, nous le verrons encore diminuer avant le XIII^e^ siècle, et, de plus, nous allons voir se réduire seulement à cinq les vidamies entre les titulaires desquelles il nous faudra choisir. Passons en revue, dans l'ordre observé ci-haut, les dix vidamies, pour rappeler brièvement leur histoire.

1) A *Reims*, qui avait eu des vidames laïques depuis environ 900, le vidamé est concédé, dès la seconde moitié du XII^e^ siècle, à un chanoine, et tous les vidames seront, à partir de cette époque, des ecclésiastiques, et devront être chanoines: le dernier fut Nicolas Borgeat, vidame de 1758 à 1790. Notre vidame qui *maint au Marescaige*, trouvère chevalier sans doute, ne pourrait être identifié à un vidame de Reims.

2) Le vidamé de l'évêché de *Châlons* devait, à l'encontre de celui de Reims, demeurer toujours en la possession de seigneurs laïques. Le premier seigneur-vidame de Châlons connu est Eustache I^er^ de Châtillon, seigneur de Matouges[1], vidame de Châlons de 1084 à 1126. Par suite du mariage de Godde, la fille unique d'Eustache, et de Hugues I^er^ de Bazoches[2], le vidamé de Châlons passa ensuite entre les mains d'une branche de la famille des seigneurs de Bazoches où il resta jusqu'en 1395. Le dernier vidame de Châlons fut Lenoir

[1] Actuellement Matougues, Marne, arr. Châlons-sur-Marne, cant. Écury-sur-Coole.

[2] Bazoches, Aisne, arr. Soissons, cant. Braine.

des Aunelles, conseiller en la Chambre des domaines du roi en Champagne, qui posséda le vidamé depuis 1783 jusqu'en 1789, époque à laquelle le vidamé prit fin.

3) A *Laon*, le vidamé fut tenu pendant plus de deux siècles, de 1112 jusqu'en 1328, par des membres de la famille de Clacy, pour finalement passer à la famille de Roucy, à laquelle il appartenait jusque vers la fin du XVIII[e] siècle, la Révolution ne devant rien laisser subsister de l'institution des vidamies.

4) Le vidamé de l'évêché de *Beauvais* ne devait pas avoir une durée aussi longue que ceux des évêchés de Reims, de Châlons et de Laon. Le premier seigneur-vidame de cet évêché aurait été un certain Francon, figurant dans un acte de 1015, qui détenait le château de Gerberoy. Ce château devait préserver la cité des incursions de l'ennemi; il n'empêcha pas toutefois Henri II, roi d'Angleterre, de s'en emparer en 1160 et de ravager la contrée. Peu après, vers 1192, une transaction mit l'évêque Philippe de Dreux en possession, pour sa vie seulement, du château et du vidamé de Gerberoy, tenus alors par Enguerrand de Gerberoy. Après sa mort, les évêques, ses successeurs, refusèrent cependant de les rendre, et depuis cette époque jusqu'à la Révolution, les évêques de Beauvais portèrent eux-mêmes le titre de vidames de Gerberoy. C'est ainsi qu'en réalité le titre de vidame de Beauvais ou de Gerberoy avait cessé d'être en usage après 1192, car on ne pouvait guère désigner ainsi l'évêque lui-même, puisqu'il avait un rang supérieur à celui de vidame. Pour cette raison il n'est guère probable que l'auteur de la chanson R. 156 ait entendu un vidame de l'évêché de Beauvais.

5) A *Senlis*, le vidamé de l'évêché paraît avoir été supprimé de bonne heure, car après 1173 on n'y trouve plus mention d'un vidame.

6) Il en est de même de celui de l'évêché de *Noyon*. Là, dès la fin du XI[e] siècle, le vidame est remplacé par un châtelain. Dans une charte de 1055 se trouve encore la sous-

cription: S. Hugonis vicedomini, mais en 1058 se rencontre cette autre souscription: S. Hugonis castellani et advocati. Depuis lors, il n'est parlé que du châtelain de Noyon.

7) Les vidames de l'évêque d'*Amiens* tenaient de lui le fief de Picquigny, une des principales baronnies du royaume. Ces seigneurs, dont les noms apparaissent à plusieurs reprises dans les pages d'histoire politique générale de la France, demeurèrent vidames d'Amiens du XI[e] siècle à la Révolution.[1]

8) Quant aux vidames de *Cambrai*, apparaissant dans les actes dès 1010, on sait que plusieurs d'entre eux se montrèrent fort turbulents. Leurs exactions furent telles que vers 1150 l'évêque força le dernier de ces vidames laïques à céder sa vidamie aux chanoines de Cambrai. Concédé ainsi au chapitre, le vidamé ne fut plus tenu par un laïque.

9) On peut faire remonter les vidames de *Chartres* jusqu'à Gironaldus, vidame en 926. Ce vidamé devait subsister jusqu'à la Révolution.

10) Les vidames de *Meaux* sont très peu connus. Ils sont parfois dénommés vidames de Trilbardoux, à cause du fief de Trilbardoux[2] qu'ils possédaient. Mention de ces vidames est encore faite aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

Il ressort de cet exposé que nous n'aurons à tenir aucun compte des vidamies des évêchés de Reims, de Beauvais, de Senlis, de Noyon et de Cambrai, puisque, à l'époque où fut composée la chanson R. 156, les évêques de ces diocèses n'avaient plus de vidame à leur service. Le destinataire de la chanson anonyme, il faudra donc le chercher parmi les vidames de

[1] Un *vidame d'Amiens* figure comme destinataire de la chanson R. 242 de Moniot d'Arras. Nous avons démontré ailleurs (voir *Moniot d'Arras et Moniot de Paris, trouvères du* XIII[e] *siècle*, dans *Mémoires de la Société néophilologique de Helsingfors*, t. XIII, 1938, p. 41) qu'il s'agit là de Gérard III, successeur en 1224 de son père Enguerran comme seigneur de Picquigny et vidame d'Amiens.

[2] Trilbardou, Seine-et-Marne, arr. Meaux, cant. Claye-Souilly.

l'un des cinq évêchés suivants: Châlons, Laon, Amiens, Meaux ou Chartres.

Or on sait que le vidame de Chartres ne tenait en fief de l'évêque qu'une maison dans la cité, et qu'il en était de même du vidame de Châlons. Ces deux vidames habitaient la ville épiscopale elle-même: celui de Chartres avait son hôtel sis au chevet de Notre-Dame de Chartres, l'habitation de celui de Châlons était dans le cloître de la cathédrale, mitoyenne au palais épiscopal. Puisqu'on ne pouvait pas dire de ces deux vidames qu'ils habitaient »le Marescaige», nous devons donc les exclure.

Sans doute doit-on de même éliminer le vidame de l'évêché d'Amiens. On sait que ce vidame tenait en fief de son évêque le château-fort de Picquigny en dehors de la cité épiscopale et y résidait: »le Marescaige» ne saurait être synonyme du castel de Picquigny.

Restent les vidamies de Meaux et de Laon. Mais le vidame de Meaux, appelé aussi vidame de Trilbardoux, habitait sûrement ce fief (comme le vidame de Beauvais, dit vidame de Gerberoy, habitait Gerberoy, fief qu'il tenait de son évêque). Ainsi il nous reste, pour localiser notre vidame qui *maint au Marescaige*, le seul vidamé de Laon. A l'époque qui nous intéresse, ce vidamé était, disions-nous, entre les mains d'un membre de la famille de Clacy, famille portant le nom d'une localité actuellement dénommée Clacy-et-Thierret[1], à environ six kilomètres S. O. de Laon. Le vidame en question — impossible de savoir si c'était Gobert de Clacy, vidame de Laon de 1206 à 1221, Gérard III de Clacy, son fils (1221—1248), Gérard IV, fils du précédent (1248—1255), ou Baudouin, le frère du précédent (1255—1304) — possédait donc, à en croire l'auteur de R. 156, un fief nommé *le Marescaige*, localité qu'on retrouve à environ cinquante kilomètres au nord de Laon. La distance entre cet endroit et la ville de Laon peut nous paraître un peu longue,

[1] Clacy-et-Thierret, Aisne, arr. et cant. Laon.

mais on n'aura peut-être pas besoin de se représenter le vidame comme habitant constamment Le Marécage qui n'était peut-être que son fief privé. D'autre part il ne faut pas perdre de vue que, p. ex., Gerberoy [1], résidence du vidame de Beauvais, était à une distance de trente kilomètres de cette ville, et Picquigny [2] à treize kilomètres d'Amiens.

Le vidame qui *maint au Marescaige* serait donc un vidame de Laon. Qui est l'auteur qui l'a imité et choisi comme destinataire? Il n'y a aucune raison de supposer que ce soit Gautier de Coinci qui, comme prieur de Vic-sur-Aisne [3] et ensuite grand prieur claustral de Saint-Médard de Soissons jusqu'à sa mort en 1236 [4], vivait dans la proximité de Laon et aurait ainsi facilement pu avoir des relations amicales avec le vidame de cette ville. Gautier n'a d'ailleurs jamais fait des chansons sur un modèle profane expressément désigné.

Voilà tout ce que nous pouvons dire concernant le »vidame qui maint au Marescaige», personnage qui restera énigmatique. Passons maintenant au sujet principal de cet article: la vie et l'œuvre du vidame de Chartres.

Le vidame de Chartres

Manuscrits et attributions. — La *Bibliographie des chansonniers français* de G. Raynaud enregistre huit chansons attribuées au vidame de Chartres:

14. R. *Quant foillissent li boskaige.*

Le vidame de Chartres, *K N P X* et le chansonnier de Mesmes.[5]

[1] Gerberoy, Oise, arr. Beauvais, cant. Songeons.

[2] Picquigny, Somme, arr. Amiens, ch.-l. cant.

[3] Vic-sur-Aisne, Aisne, arr. Soissons, ch.-l. cant.

[4] Voir A. Långfors, *Mélanges de poésie lyrique française*, deuxième article, *Gautier de Coinci*, dans *Romania*, LIII, 1927, p. 475.

[5] Voir sur ce manuscrit Mme Janet Girvan Espiner-Scott, *Documents concernant la vie et les œuvres de Claude Fauchet*, Paris, 1938, p. 264 ss.

Mesire Pieres de Molins, *T* et la table de *M* (le manuscrit lui-même est mutilé).

Amauri de Craon, *C*.

Anonyme, *H O U V*.

R. 130. *Tant ai d'amors qu'en chantant m'estuet plaindre.*

Le vidame de Chartres, *K N P X* et le chansonnier de Mesmes.

Blondels de Neele, C.

Raoul de Soissons, la table de *a*.

Anonyme, *O U V a*.

R. 421 = 422. *Combien que j'aie demoré.*

Le vidame de Chartres, *A M R T a*.

Gontier de Soignies, *K N P* et le chansonnier de Mesmes.

Guiot de Provins, *C*.

Anonyme, *U*.

R. 502. *Tant com je fuisse hors de ma contree.*

Le vidame de Chartres, *A K M T a*.

Robert de Blois, *N P X* et le chansonnier de Mesmes.

Anonyme *U*.

R. 663. *D'Amours vient joie et honours ausiment.*

Le vidame de Chartres, *M R T*.

Oudart de Laceni, *K N P X*.

Anonyme, *C O*.

R. 798. *Chascuns me semont de chanter.*

Le vidame de Chartres, *K N P X* et le chansonnier de Mesmes.

Anonyme, *V*.

R. 1918. *Li plus desconfortez dou mont.*

Le vidame de Chartres, *A*, la table de *M* (le manuscrit lui-même est mutilé), *a*.

Gace Brulé, *K N P X*.

Thibaut de Blaison, *T*.

Anonyme, *C L U V*.

R. 2086. *Quant la saisons dou douz tens s'aseüre.*

Le vidame de Chartres, *K M N P T X a u* [1] et le chansonnier de Mesmes.

Gace Brulé, *C*.

Le châtelain de Couci, *R*.

Anonyme, *B O U V*.

---

[1] On désigne ainsi le ms. Vat. Christ. 754, anciennement 1725, contenant notamment le *Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*.

A ces huit pièces s'ajoute, malgré l'attribution au »vicomte» de Chartres, une neuvième:

R. 1849. *Desconsilliez plus que nuns hom qui soit.*
Li viscuens de Chartres, *C.*
Anonyme, *U.*

Le rubricateur souvent si négligent qui a ajouté après coup les attributions dans le manuscrit *C*, s'est trompé ici, une fois de plus, en écrivant *viscuens* pour *visdames.*

De ces neuf chansons, deux seulement, R. 798[1] et R. 1849, ne sont pas attribuées à d'autres auteurs. Sont-elles authentiques? Les témoignages en faveur du vidame sont faibles: d'une part le groupe *K N P X*, peu digne de foi, d'autre part *C*, qui vaut moins encore (sans parler de la rubrique peu exacte, signalée tout à l'heure). Mais il n'y a pas de preuves matérielles du contraire. L'analyse littéraire ne fournit non plus aucune présomption pour ou contre. Nous considérons que l'authenticité de ces chansons est incertaine.

Pour ce qui est d'une troisième pièce, R. 14, nous avons démontré ailleurs[2] qu'elle doit être regardée comme l'œuvre de Pierre de Molins, soutenu par les bons manuscrits *M* et *T*.

Avant de nous prononcer sur l'authenticité des six chansons qui restent, il sera utile de jeter un coup d'œil sur les manuscrits où se trouvent les diverses attributions. Ces manuscrits, au nombre de douze, se répartissent entre les quatre familles que voici: *A a M T R, K N P X* avec le chansonnier de Mesmes, *C*, et *u*. Le témoignage de chaque groupe représente une seule voix, mais de valeur inégale. Nous reviendrons tout à l'heure sur la question de la valeur de l'attribution du manuscrit *u* qui, n'étant pas un chansonnier, est dans une classe à part. Pour ce qui est des autres manuscrits, il faut se rappeler que,

---

[1] Pour la place qu'occupe, dans une série de chansons de *K N P X* attribuées au vidame de Chartres, R. 798, voir plus loin, p. 173.

[2] Voir *Neuphilologische Mitteilungen*, t. XLIII, 1942, p. 63; la chanson est imprimée *ibid.*, p. 73.

maintes fois, en cas d'attributions divergentes, celles des manuscrits du groupe *A a M T R* se sont montrées exactes et l'emportent sur celles des autres groupes. Comme des six chansons dont nous nous occupons, cinq, les n^{os} R. 421 = 422, R. 502, R. 663, R. 1918 et R. 2086, sont attribuées au vidame de Chartres par des manuscrits appartenant au premier groupe, on est à priori porté à donner la préférence à ce témoignage. Cette première impression est renforcée du fait que ces mêmes chansons sont groupées, sous le nom du vidame de Chartres, dans la table de *M* ainsi que dans le corps même de ce manuscrit (fol. 7 r° a—8 v° a); si la rubrique manque en tête de R. 1918, c'est à la suite de la mutilation du manuscrit. Elles y figurent dans l'ordre que voici:

R. 663	*D'Amours vient joie et honours ensement*
R. 2086	*Quant la saisons del douz tanz s'asseüre*
R. 421 = 422	*Combien que j'aie demouré*
R. 502	*Tant com je fuisse hors de ma contree*
R. 1918	*Li plus desconfortez dou mont.*

On retrouve le même groupement dans *T*. Fol. 105 v°—106 v° les mêmes pièces se suivent dans le même ordre, mais la dernière, R. 1918, n'y est pas attribuée, comme les autres, au vidame de Chartres, mais à Thibaut de Blaison, attribution due a une méprise: les cinq chansons qui, dans ce manuscrit, suivent R. 1918 sont de Thibaut de Blaison, et le copiste a inscrit par erreur le nom de Thibaut un numéro trop tôt.[1]

L'examen plus détaillé qui va suivre ne fera que confirmer le bien fondé de l'attribution au vidame de Chartres.

1) R. 663. — Au vidame de Chartres (*M R T*) s'oppose

[1] Pour ce qui est des autres manuscrits appartenant à la même famille que *M T*, *a* (fol. 21 r°—22 r°) offre un groupe de quatre (R. 2086, R. 421 = 422, R. 502 et R. 1918), *A* (fol. 159 r°—159 v°) un groupe de trois chansons (R. 421 = 422, R. 502 et R. 1918), gardant tous les deux l'ordre observé dans *M T*. *R* (fol. 9 r°—9 v°) ne donne qu'un groupe de deux pièces, R. 421 = 422 et R. 663, présentées dans l'ordre indiqué.

ici Oudart de Laceni[1] (*K N P X*). Le témoignage de *M R T* l'emporte sur celui de l'autre groupe.

2) R. 2086. — Cette chanson est attribuée au vidame de Chartres non seulement par *M T a*, mais encore par le groupe formé par *K N P X* avec le chansonnier de Mesmes, ainsi que par le manuscrit *u*. Le témoignage de *u*, unique manuscrit du *Roman de Guillaume de Dole*, est particulièrement précieux. Ce roman, composé vers 1212-13, contient de nombreuses citations lyriques. Le premier et le troisième couplet de R. 2086, appelée (v. 4123-24) *la bone chançon le vidame De Chartres*[2], en constituent les v. 4127-40. Il n'y a aucune raison de croire que l'auteur du roman se soit trompé, d'autant plus que son témoignage concorde avec ceux des meilleurs manuscrits. Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de s'arrêter aux attributions divergentes de *C* (Gace Brulé) et de *R* (le châtelain de Couci).

3) R. 421 = 422. — Attribuée au vidame de Chartres par *A a M T R* la chanson R. 421 = 422, malgré les témoignages de *K N P* et du chansonnier de Mesmes en faveur de Gontier de Soignies et de *C* en faveur de Guiot de Provins, doit être regardée comme assurée pour le vidame.

4) R. 502. — Les deux voix que reçoit le vidame de Chartres par les attributions de *A a M T* d'une part, de *K* de l'autre, sont concluantes. La voix donnée à Robert de Blois par *N P X* et le chansonnier de Mesmes est due à une erreur évidente du rubricateur. Dans *K N P X*, les chansons attribuées au vidame de Chartres précèdent immédiatement une suite de pièces attribuées à Robert de Blois. Dans le modèle de *N X* et du chansonnier de Mesmes, le rubricateur avait écrit par mégarde la nouvelle rubrique déjà en tête de la dernière chanson du vidame de Chartres. Il en était de même du modèle de *P*,

---

[1] Voir sur ce trouvère Arthur Långfors, *Mélanges de poésie lyrique française*, cinquième article, dans la *Romania*, LVIII, p. 329 ss.

[2] Voir Rita Lejeune, *Jean Renart, Le roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*, Paris, 1936, *Introduction*, p. XIII, et p. 96.

mais, pour une raison quelconque, le copiste de *P*, rompant l'ordre suivi dans les autres manuscrits, a placé R. 502 à la fin du groupe de chansons attribuées à Robert de Blois.

5) R. 1918. — S'opposant au témoignage du groupe *A a M* (le vidame de Chartres), *K N P X* plaident pour Gace Brulé, tandis que *T* propose Thibaut de Blaison. G. Brulé est soutenu trop faiblement par *K N P X*. Quant à l'attribution de *T*, nous venons de voir (ci-haut p. 171) qu'elle est due à une inadvertance et qu'en réalité, dans *T* comme dans *M*, R. 502 appartient au groupe des chansons attribuées au vidame de Chartres.

L'authenticité de ces cinq chansons établie, reste à examiner la chanson R. 130, disputée par trois trouvères. Dans *K N P X* et Mesmes, elle se trouve en tête d'une suite de chansons attribuées au vidame de Chartres[1]:

R. 130 *Tant ai d'amors qu'en chantant me fet plaindre*
R. 2086 *Quant la sesons dou douz tens s'asegure*
R. 14 *Quant florissent li boscage*
R. 798 *Chascuns me semont de chanter*
R. 502 *Tant con je fusse hors de ma contree.*

De ces chansons, R. 2086 et R. 502 se sont montrées authentiques, tandis que l'attribution au vidame de Chartres de R. 14 est fausse. R. 798 présente une seule attribution (à notre vidame); malgré la faible valeur des témoignages de *KNPX*, nous la regardons cependant, comme authentique (toutefois avec les mêmes réserves que pour R. 1849).

La deuxième attribution est celle du manuscrit *C*: Blondel de Nesle, candidat qu'il faut éliminer sans hésitation, les témoignages isolés de *C* méritant en général très peu de confiance.

Reste la troisième attribution. Anonyme dans le corps même du manuscrit *a*, dans la table la chanson R. 130 est placée, avec quatre autres, sous le nom de Raoul de Soissons, voici dans quel entourage:

[1] Sur R. 502, voir ci-dessus, p. 172. *P* donne les trois premières pièces dans l'ordre inverse: R. 14, R. 2086, R. 130.

R. 2107 *Quant voi la glaie meüre*
R. 389 *J'ai oublïé paine et travaus*
R. 130 *Tant ai d'amours q'en chantant mi fait plaindre*
R. 1402 *Amours, qe porrai devenir*
R. 738 *Bien font amours leur talent.*

Seule la première est sûrement de Raoul de Soissons. Des autres, R. 389 est ailleurs attribuée à Raoul de Ferrières ou à Gace Brulé, R. 1402 à Thibaut de Blaison, R. 738 à Thibaut de Blaison ou à Gautier de Dargies. Il est donc tout à fait vraisemblable que l'attribution est fausse aussi pour R. 130. On ne peut donc tenir aucun compte ici du témoignage de la table de *a*. Mais celui de *K N P X* (et Mesmes) vaut-il mieux? Il se pourrait que R. 130 ne fût de l'un ni de l'autre.

Des neuf chansons attribuées au vidame de Chartres, huit peuvent donc, avec quelque vraisemblance, être regardées comme authentiques. La neuvième, R. 14, qui est de Pierre de Molins, ne sera pas réimprimée ici. Nous donnerons les autres dans l'ordre que voici: d'abord la suite de cinq chansons de *M T*, savoir R. 663, R. 2086, R. 421 = 422, R. 502 et R. 1918, puis, comme nous avons formulé des doutes sur le bien fondé des témoignages fournis par le groupe *K N P X* (et Mesmes) ou par *C*, concernant les trois qui restent, savoir R. 130, R. 798 et R. 1849, nous les imprimerons, dans l'ordre indiqué, à part, comme pièces d'attribution incertaine.

Les éditions antérieures. — Les chansons du vidame de Chartres ont déjà été publiées deux fois, par L. Lacour[1] et par J. Brakelmann.[2] L'édition de L. Lacour, dénuée de toute valeur, est suffisamment caractérisée par cette déclaration de

[1] L. Lacour, *Chansons et saluts d'amour de Guillaume de Ferrières, dit le Vidame de Chartres, la plupart inédits, réunis pour la première fois avec les variantes de tous les manuscrits*, Paris, 1856.

[2] J. Brakelmann, *Les plus anciens chansonniers français (Continuation des quatorze premières feuilles parues à Paris chez E. Bouillon 1891), publiés d'après tous les manuscrits*, Marburg, 1896 (dans *Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie veröffentlicht von E. Stengel*, XCIV).

l'éditeur lui-même (*o. c.*, p. 27): »J'ai adopté de préférence parmi les formes diverses employées par les manuscrits celles qui se rapprochaient le plus des nôtres» et par le fait relevé par J. Brakelmann (*o. c.*, p. 24) que Lacour a introduit dans son texte, pour le rendre plus intelligible probablement, des formes et des mots qui ne se trouvent dans aucun manuscrit. Quant à celle de J. Brakelmann, Gaston Paris écrivait (*Romania*, XX, 1891, p. 183), lors de la publication de la première partie des *Plus anciens chansonniers*, que »les chansons sont imprimées dans un texte critique, mais l'*apparatus*, réservé pour la fin de l'ouvrage, n'est pas donné.» On ne discerne même pas clairement, ajoute G. Paris, les principes de la constitution du texte. Ces principes, Brakelmann les a cependant exposés dans une lettre du 9 mai 1869 (citée dans J. Brakelmann, *o. c.*, *Introduction*, p. IV, note 1) d'où il résulte qu'en général il a basé son texte sur le manuscrit de Berne (*C*), tout en transcrivant le dialecte lorrain de ce manuscrit dans le »dialecte du centre». Dans ces conditions une réédition de l'œuvre du vidame de Chartres semble justifiée. Avant de présenter ses chansons, il nous faut cependant rendre compte de ce qu'on peut savoir de la personnalité du trouvère.

Notice biographique. — Le dernier qui se soit occupé de l'identification du personnage du vidame de Chartres est Max Prinet qui aborde la question dans son étude sur les blasons des trouvères en équipement militaire armorié, peints à l'intérieur de certaines lettres initiales du manuscrit *M*.[1] Voici comment le savant héraldiste décrit (*o. c.*, p. 526) la figure représentant notre trouvère (ms. *M*, fol. 7 r° a):

D initial. Sur champ bleu couvert de rinceaux d'or, cavalier galopant vers la droite, brandissant une épée. Il est coiffé d'un heaume ovoïde doré, cimé d'une tête humaine imberbe, de carnation, et il porte une cotte d'armes d'un rouge brique. Son écu

[1] Max Prinet, *L'illustration héraldique du chansonnier du Roi*, dans *Mélanges de linguistique et de littérature offerts à M. Alfred Jeanroy par ses élèves et ses amis*, 1928, p. 521 ss.

est *d'or à deux fasces de sable accompagnées de dix merlettes du même en orle.* Sur la housse du cheval, le nombre des figures a été multiplié de manière à garnir congrûment deux surfaces plus grandes que celle de l'écu et inégales entre elles. Sur la pissière, on voit cinq fasces et vingt-deux merlettes; sur la croupière trois fasces et treize merlettes. Un terrain ondulé figure sous les pieds du cheval.

Constatant que les armoiries que porte ce cavalier sont celles des Meslay [1], qui acquirent le vidamé de Chartres au début du XIII[e] siècle, Prinet, après avoir nommé comme candidat possible Macé (ou Mathieu) de Meslay, qui fut vidame de Chartres vers le milieu du XIII[e] siècle, personnage proposé déjà par de La Borde [2], préfère voir, avec L. Merlet [3], le trouvère dans le frère de ce Macé, Guillaume de Meslay qui, lui aussi, fut vidame de Chartres, et voici pour quelle raison. Dans deux de ses chansons, R. 421 = 422 (n° III) et R. 502 (n° IV), le trouvère se plaint d'avoir longtemps fait séjour, loin de son pays, dans une *terre maleüree* (n° III, v. 4) ou, comme s'exprime aussi l'auteur, dans le *païs que je plus hé* (*ib.*, v. 13) ou dans *une terre ou estre ne desir* (n° IV, v. 6). Cette terre »malheureuse» et éloignée où le poète soupire après sa dame, fait tout naturellement penser à un pays d'Orient: le trouvère serait un croisé. Or Guillaume de Meslay a pris part à la croisade de saint Louis de 1248. La désastreuse issue de cette expédition expliquerait suffisamment que le théâtre de ces événements fût qualifié de »terre de malheur».

Quels que soient les faits qui parlent ainsi en faveur de Guillaume de Meslay, il y a cependant un fait qui prouve que ce Guillaume ne pouvait être identique à notre trouvère. C'est

---

[1] Meslay-le-Vidame, Eure-et-Loir, arr. Châteaudun, cant. Bonneval.

[2] De La Borde, *Essai sur la musique ancienne et moderne*, t. II, 1780, p. 176.

[3] Lucien Merlet, *Guillaume de Meslay, auteur des chansons et saluts d'amour, connu sous le nom de vidame de Chartres*, Chartres, 1857.

que (voir ci-haut, p. 172) le premier et le troisième couplet de R. 2086 sont insérés dans le *Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole* (v. 4127-4140), où se lisent aussi les vers suivants, contenant, à la rime, l'attribution au vidame de Chartres:

S'oïrent chanter un vallet
La bone chançon le Vidame
De Chartres. Onques més nule ame,
Ce li samblast, en chevauchant,
Miex ne dist cest vers ne cest chant.[1]

On croit savoir que le *Roman de Guillaume de Dole* a été composé vers 1212-1213[2], dont il s'ensuit que le vidame de Chartres, pour être connu et apprécié à cette date, a dû exercer son activité littéraire déjà pendant un certain temps, soit dès le début du XIII[e] siècle. Pour que Guillaume de Meslay, vidame de Chartres vers 1250, pût être le poète, il faudrait donc que les assises sur lesquelles est basée la date de 1213-14 attribuée à *Guillaume de Dole* fussent intenables, ou bien que le passage précité où est nommé le vidame de Chartres fût une interpolation tardive pratiquée dans l'unique manuscrit du roman. Si l'on ne se résigne pas à l'une ou l'autre alternative, il faut chercher ailleurs.

Vers 1200, la vidamie de Chartres était entre les mains de Guillaume de Ferrières, et c'est généralement lui que, depuis Paulin Paris[3] et L. Lacour[4], on a voulu identifier au poète. Voici ce qu'en dit Paulin Paris.[5] Vers 1128 la charge de vidame de Chartres, devenue héréditaire, était échue en partage à Élisabeth de Chartres qui la transmit à son époux, Guillaume

[1] Rita Lejeune, *o. c.*, p. 96.

[2] *O. c.* à la note précédente, *Introduction*, p. XIII.

[3] Paulin Paris, *Chansonniers*, dans *Histoire littéraire de la France*, XXIII, 1856, p. 605 ss.

[4] L. Lacour, *Chansons et saluts d'amour de Guillaume de Ferrières, dit le Vidame de Chartres*, 1856, p. 7 ss.

[5] L'auteur se base principalement sur Doyen, *Histoire de Chartres*, t. I, p. 423 ss.

de Ferrières. C'est leur fils, portant le même nom que son père, qui aurait été le trouvère. S'étant croisé, en 1202, il avait fait, comme c'était la coutume à de telles occasions, avant son départ définitif, des dispositions de piété. Ainsi on le voit rendre aux religieuses de Bellomer, dans le diocèse de Chartres, tout ce qui lui appartenait dans la dîme de Béville-le-Comte.[1] De même il fit un don de quarante sous au chapitre de l'église de Chartres, payable après la mort de sa sœur, religieuse de Bellomer, et qu'il constitua sur le revenu de sa mairie de Chartres, et sur celui d'un moulin de la ville, appelé le moulin au vidame. Un troisième acte de piété est au bénéfice de l'abbaye de Saint-Père, de la même ville: c'est la remise d'un cens de douze deniers, et du droit de pressurage des vins de l'abbaye, faite en réparation des violences commises par lui sur la personne des moines dans leur cellier de Traion. Ayant rejoint les croisés à Venise, Guillaume de Ferrières assistait au siège de Zara. Il semble cependant s'être rangé du parti des chevaliers mécontents du tour qu'avait pris l'expédition et voulant couper court aux hostilités pour se rendre enfin en Syrie. En tout cas *Guillelmes li visdames de Chartres*[2] était du nombre de ceux qui, en 1203, sur la recommandation de Louis, comte de Blois et de Chartres, et sous le commandement de Renaut de Montmirail, furent envoyés, sur leurs instantes prières, en Syrie pour s'informer de l'état des affaires dans cette contrée, et dont le retour, malgré leur serment solennel de revenir sans délai rendre compte de leur message, se fit vainement attendre. Après la conquête de Constantinople, à la nouvelle de l'élection du comte de Flandre, Guillaume de Ferrières voulut cependant acquitter l'ancien serment de rejoindre l'armée chrétienne et s'embarqua, vers la fin de l'année 1203, de Saint-Jean d'Acre pour Constantinople. Tombé

[1] Béville-le-Comte, Eure-et-Loir, arr. Chartres, cant. Auneau.

[2] Voir Geoffroi de Ville-Hardouin, *De la conquête de Constantinople*, dans *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XVIII, 1879, p. 444.

malade en route, il dicta son testament, daté du mois d'avril 1204, par lequel il confirma un don, fait antérieurement, à la milice sacrée du Temple, d'un muid de blé à prendre annuellement dans son grenier de Generville[1], en ajoutant à ce don celui d'un second muid de blé, à prendre dans le même grenier, également en faveur des frères de cette milice. Les frères du Temple, y dit-il encore, l'ont reçu comme confrère et l'ont fait participer des biens et des prières de la maison. Comme, après cette date, on ne trouve plus de traces de lui dans les documents du temps, on est autorisé à croire qu'il avait succombé à sa maladie. Cependant Paulin Paris est porté à voir le même personnage dans le grand maître des templiers nommé Guillaume de Chartres: il se demande s'il ne sera pas permis de penser que le vidame, enrôlé dans la milice du Temple en 1204, et relevé de la maladie qui avait alors menacé ses jours, fut dans les années suivantes désigné pour remplir la première dignité de l'ordre. Le grand maître Guillaume de Chartres suivit le roi de Jérusalem en Égypte et mourut à Damiette, des suites de la peste, en 1219. Cette identification n'est cependant pas soutenable. On sait actuellement[2] que le grand maître du Temple dès 1210 était Guillaume du Puiset, dit de Chartres. Il était le second fils de Milon I^er^ du Puiset[3], seigneur du Puiset, vicomte de Chartres et seigneur de Bar-sur-Seine, et périt, avec son père et son frère Gaucher ou Gautier, au siège de Damiette en 1219. Il ne nous reste donc qu'à supposer que Guillaume de Ferrières, vidame de Chartres, est mort en 1204.

Guillaume de Ferrières, étant mort en 1204, a donc, s'il était poète, composé ses chansons avant de partir, en 1202, pour la croisade. Ce sont là les dates qu'on peut regarder comme sûres. Comme cependant il faudra, ainsi que nous allons

---

[1] Generville, Eure-et-Loir, arr. et cant. Chartres, comm. Sours.

[2] Voir Mas Latrie, *Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie*, 1889, col. 1667-68 et 2210.

[3] Le Puiset, *Puteacum*, près de Thoury (Loir-et-Cher, arr. Romorantin, cant. Neung-sur-Beuvron).

le montrer, se le représenter, en 1204, comme un homme d'un certain âge déjà, il y a lieu, semble-t-il, de reculer d'un certain nombre d'années l'époque de son activité poétique. Nous savons que c'était vers 1128 que la mère de notre Guillaume de Ferrières avait hérité de la vidamie, mais nous ne savons ni son âge vers cette époque ni dans quelle année elle s'était mariée. En tout cas il semble tout à fait probable qu'on peut fixer la naissance de notre trouvère à une époque quelque peu antérieure à 1150. Comme il aurait ainsi, en 1202, dépassé de quelques années la cinquantaine, on aurait donc le droit de le croire actif déjà avant 1180, par quoi il appartiendrait au groupe des plus anciens trouvères. Le fait que les auteurs qui dans les divers manuscrits, par des attributions erronées, se disputent les chansons du vidame de Chartres, comme Blondel de Nesle, Guiot de Provins, Gontier de Soignies, Gace Brulé et le châtelain de Couci, tous figurent parmi les plus anciens chansonniers de langue d'oïl, corrobore cette conclusion.

Guillaume de Ferrières a participé, disions-nous, à la 4^{e} croisade. Il avait alors cinquante et quelques années. Mais a-t-il pu composer les chansons attribuées à un vidame de Chartres? Nous avons déjà signalé sommairement quelques passages qui semblent dire que l'auteur a séjourné loin de sa »douce contree» et que, séparé de sa dame, il a beaucoup souffert dans une contrée malheureuse. M. Prinet, qui identifie le chansonnier à Guillaume de Meslay, suppose que cette »terre maleüree» est l'Égypte où échoua si lamentablement la grande expédition chrétienne de 1248. Mais nous qui, à cause du témoignage de *Guillaume de Dole* (1213-14), ne pourrions accepter Guillaume de Meslay, devons chercher si cette allusion à la »terre maleüree» ne s'applique pas plus justement à d'autres événements. Voici d'abord les passages qu'il s'agit d'interpréter:

R. 441 = 442 (n° III).

I Combien que j'aie demoré
Fors de ma douce contree
Et maint grant travail enduré
En terre maleüree,
Por ceu n'ai je pas oblïé
Lo douz mal qui si m'agree,
Dont je ne quier avoir santé:
Tant ai la dolor amee.

II Lonc tens ai en dolor esté
Et mainte larme ploree.
Li plus bels jors qui est d'esté
Me semble nois et jalee,
Qant *el païs que je plus hé*
M'estuet faire demoree:
N'avrai mais joie en mon aé,
S'en France ne m'est donee.

R. 502 (n° IV).

I Tant com je fuisse hors de ma contree,
Ne deüst pas a moi joie venir,
Car quant remir la bien faite senee,
Moi est avis nel doie reveïr.
Ensus de li ai fait grant demoree
En une terre ou estre ne desir;
Miex amaisse la ou ele fu nee.

II Liés fui quant vi de Blois la retornee
Et je bien soi ke m'en dui revenir
A la tres plus bielle riens ki soit nee,
A cui je sui, s'el me velt retenir.
Por Dieu li proi, ki tant l'a honoree
Ke chascuns ki la voit en a desir,
K'ele ait de moi merchi sans demouree.

Admettons qu'un croisé, et des plus fervents, ait pu, en parlant de la Terre Sainte, l'appeler *terre maleüree* et que ce qualificatif, après la prise de Jérusalem par Saladin en 1187, eût été particulièrement justifié. Mais n'aurait-ce pas été

profaner un nom sacré que d'en parler comme d'un pays qu'on »hait le plus» et où l'on »ne désire pas être». Aussi ç'aurait été en contradiction nette avec la manière de s'exprimer des auteurs des chansons de croisade où on ne rencontre que des appellations d'un tout autre caractère, comme *la terre de Surie, la terre d'outremer, la terre estraigne, cel douz païs, la terre de Nostre Signor, cele terre ou Diex fu travelliés, lo ou Deus mort soffri, cele terre ou Dex fu mort et vis, li païs u Damediex souffri mort bonement.*[1]

Il nous semble donc que, dans les passages cités, il ne faut pas voir des allusions à la Terre Sainte. Quel est alors le pays visé par l'auteur? Un épisode se rapportant à l'époque de la troisième croisade nous donnera peut-être le mot de l'énigme. Récapitulons d'abord quelques faits connus. Un cri de douleur et de vengeance retentissait dans tout le monde chrétien à la nouvelle de la perte de Jérusalem, le 2 octobre 1187. Cédant à l'opinion de plus en plus impérieuse exigeant une intervention armée pour la délivrance de la ville sainte, les deux antagonistes, Philippe-Auguste et Henri II d'Angleterre, décidèrent de se réconcilier. A l'entrevue de Gisors, le 21 janvier 1188, ils prirent ensemble la croix. Les préparatifs allaient déjà bon train, mais alors arrive une chose imprévue remettant le départ à une date incertaine: dès le printemps de la même année les hostilités entre les deux rois reprennent avec une nouvelle ardeur. Les historiens contemporains nous le disent et on en trouve l'écho aussi dans les chansons de croisade: la situation nouvelle fut regardée comme un scandale. Au spectacle des chrétiens se combattant entre eux au lieu de se diriger à forces unies contre les infidèles, le mécontentement allait en grandissant de jour en jour. Vers octobre 1188, de nombreux barons, parmi lesquels Philippe de Flandre et Thibaut de Blois, refusèrent formellement le service à Philippe-Auguste en déclarant qu'ils ne se serviraient de leurs armes contre les chrétiens qu'après avoir accompli leur

[1] Voir J. Bédier et P. Aubry, *Les chansons de croisade*, 1909, passim.

vœu de croisés. C'est la même indignation qui s'exprime dans les épanchements des poètes contemporains. L'auteur anonyme de la chanson R. 401 condamne le retard en ces termes (v. 29-32)[1]:

> Si m'aït Deus, trop avons demuré
> D'aler a Deu pur la terre seisir
> Dunt li Turc l'unt eissiellié e geté
> Pur noz pechiez ke trop devons haïr.

Et, dans une chanson saisissante et pleine de verve, R. 886[2], munie du refrain expressif:

> *Jerusalem plaint et ploure*
> *Lou secors, ke trop demoure,*

maistre Renaut accuse directement les rois (v. 51-54):

> Ke pensent li roi? Grant mal font
> Cil de France et cil des Anglois,
> Ke Damedeu vengier ne vont
> Et delivreir la sainte croix.

Tous ceux qui étaient animés d'un zèle sincère et qui regardaient comme sacrilège une guerre qui les empêchait de partir pour la croisade, devaient répugner à un séjour forcé dans le Sud ou dans l'Ouest. Si, comme il est probable, Guillaume de Ferrières était de ceux qui avaient pris la croix, et qu'il appartînt à la partie des mécontents, rien n'était plus naturel qu'en parlant du Berry, du Vendômois, du Bourbonnais ou d'un autre pays quelconque où les opérations militaires l'auraient mené, il se servît d'expressions comme le *païs que je plus hé* ou *une terre ou estre ne desir.* Il aurait pu le faire spontanément, simplement parce qu'il le sentait ainsi, mais peut-être doit-on y voir aussi une protestation intentionnelle.

---

[1] J. Bédier et P. Aubry, *o. c.*, p. 71.

[2] *Ibid.*, p. 77.

Dans le cas où notre hypothèse serait fondée, la chanson R. 441 = 442 aurait été composée pendant ce séjour forcé du poète dans le Sud ou dans l'Ouest (v. 13-14: *Qant el païs que je plus hé M'estuet faire demoree*), l'autre (R. 502) dès son retour (v. 1: il avait été loin de sa contrée; v. 8-10: arrivé à Blois, il était déjà sûr de revoir sous peu sa dame; v. 15: il était arrivé dans le pays où elle demeurait), et avant même qu'il eût eu l'occasion de rencontrer sa dame (v. 16—18).

Il nous semble qu'on est autorisé à voir, dans le poète qui a composé les deux chansons en question, Guillaume de Ferrières, Mentionnons pourtant, par acquit de conscience, quelques autres candidats, qui cependant semblent avoir très peu de chances de pouvoir être identifiés à notre poète. Le trouvère appelé vidame de Chartres était connu et célèbre vers 1212. Étant donné que Guillaume de Ferrières, mort en 1204, fut évidemment remplacé, au cours de la même année, par un autre vidame, rien ne nous empêcherait de voir le poète dans son successeur immédiat, qui aurait eu le temps nécessaire, entre 1204 et 1212, de se faire un nom comme poète sous sa nouvelle dignité de vidame. Guillaume de Ferrières semble avoir eu comme successeurs dans la charge de vidame ses trois fils, Robert, Jean et Guillaume, se suivant assez rapidement.[1] Après leur mort, la vidamie échut à Geoffroy de Meslay par sa femme Hélissende de Ferrières, leur sœur, qui'l avait épousée au début du XIII^{e} siècle. Les actes le mentionnent en 1224 pour la première fois comme vidame de Chartres.[2] Les trois frères semblent n'être restés au pouvoir chacun que pendant un espace de temps assez court, et étant ainsi il serait étonnant qu'on eût désigné celui d'entre eux qui aurait été poète simplement comme vidame de Chartres sans prénom, dénomination qui conviendrait beaucoup mieux à une personne qui pen-

[1] Voir P. Paris, *o. c.*, p. 607.

[2] Voir Max Prinet, *Armorial de France composé à la fin du XIII^{e} siècle ou au commencement du XIV^{e}*, dans *Le Moyen Age*, 1920, 2^{e} série, tome XXII, p. 40.

dant une période assez longue aurait rempli cette charge. Quant à Geoffroy de Meslay, en 1212 il n'était vraisemblablement pas encore vidame de Chartres. On ne peut donc pas l'identifier à notre trouvère.

Revenons à Guillaume de Ferrières. La seule chose qui semble s'opposer à sa candidature est le fait que l'illuminateur du manuscrit *M* a donné au vidame de Chartres les armoiries de la famille des Meslay. Mais la difficulté est plus apparente que réelle. Comme la vidamie de Chartres, pendant presque tout le XIII[e] siècle, était entre les mains des membres de cette famille et que même, à partir du milieu de ce siècle, tous les Meslay se disaient vidames de Chartres [1], l'illuminateur a pu facilement attribuer au poète, par erreur, des armes qui n'étaient pas les siennes.

En résumé, tous les personnages auxquels on a pu songer, lorsqu'il s'est agi d'identifier le vidame chansonnier, ont dû être écartés, à l'exception de Guillaume de Ferrières. Les autres, au nombre de sept, ont été éliminés: Robert, Jean et Guillaume, fils et successeurs de Guillaume de Ferrières, en tant que candidats tout à fait invraisemblables, Geoffroy, Macé et Guillaume de Meslay, de même que Guillaume de Chartres, grand maître des Templiers, qui n'a même pas été vidame, comme candidats impossibles.

(*A suivre*)

Holger Petersen Dyggve

Besprechungen

Joseph Delcourt, *Initiation à l'étude historique de l'anglais* (Bibliothèque de philologie germanique, publiée sous la direction de **A. Jolivet** et **F. Mossé,** No. 4). Paris, Aubier, 1944. 223 pages in-8.

This little book, a kind of experiment in itself, is in the first place intended for those students of English for whom

[1] Voir Max Prinet, *L'illustration héraldique*, etc., p. 527, note 4.

an approach to the history of the language has proved difficult. The idea is, accordingly, to help the students over the difficulties they are likely to meet with when beginning their studies of the (roughly) thousand years that have passed between the beginnings and the present stage of the English language. The author thinks that the most convenient means of doing this is to show the student, through short examples, the right way of analysing texts from different periods and a method for summing up the observations based on this analysis, so as to get a clear idea of the progress in the language. Now, in order to make this instruction give the best possible results, the author has chosen texts in which the contents are the same throughout, namely the first ten verses of Chapter ix in the Gospel of Saint Matthew, of which there are specimens available from several periods.

To enable the reader to see how the author has treated his subject-matter I shall here give a brief summary of the work according to the headlines of the different chapters:

1. *First Period: Text in Old English.* The text that has been chosen to throw light on this period has been taken from *The Gospel of Saint Matthew in West-Saxon*, printed by J. W. Bright from MS cxl of the library of Corpus Christi College, Cambridge (end of the 10th century), and MS Ii.2.11 of the Cambridge University Library (middle of the 11th century); and it thus shows the state of the language in the later Old English period. Together with this text, the author gives the same passage in the *Revised Version* of 1881 and in two Latin versions, the so-called *Vetus Italica* and the *Vulgate*.

Second Period: Text in Middle English (*Wyclif, End of the Fourteenth Century*). This period is represented by a passage from what is commonly called the *Bible of Wyclif* and by another from the translation of *John Purvey*. Parallel with these the Old English and the Vulgate texts are given by way of comparison. The author has paid attention even to the stylistic peculiarities of Wyclif, as well as to the emendations made by Purvey, and the influence of the Latin original on Wyclif's language has been dealt with in an illustrative manner.

3. *Third Period: First Text in Modern English* (*Tindale, 1526*). The text for this period has been taken from the *Newe Testamente* of *William Tindale*, printed at Worms in 1525—26. Together with it the Wycliffite version and the Greek one of Erasmus (from which the translation was made) are given.

4. *Third Period: Second Text in Modern English, the Authorized Version* (1611).

5. *Third Period: Latest Texts in Modern English* (1881, 1922 and 1923). The specimens for this period have been taken from a) the so-called *Revised Version* (1881), that is to say, a revision of the Authorized Version of 1611; b) the *Twentieth Century New Testament* (1922), and c) the translation of Professor *E. J. Goodspeed* of Chicago (1923). While the language of the Revised Version retains many of the archaic features of the Authorized Version, the two others follow closely the common language of today. The text of Professor Goodspeed contains, moreover, turns and expressions that are in use only in America (it is significant that the translator himself calls his work *an American* translation).

6. *First Aperçu of the History of the English Language.* This is partly a summing up of those analytical remarks that formed the essential part of the preceding chapters, and partly a somewhat more general survey of the history of the English language. Although here, like in every treatise on the history of English, Old English has been dealt with more largely than other periods, the total development down to the most recent times has been followed with equal interest, which is one of the great advantages of this work. It is also worth mentioning that in the last pages of the book, which have been dedicated to a discussion on the future of English, the English of America has been taken into particular consideration.

The author appears to have thoroughly mastered his subject, and in his work there is little room left for criticism. Some readers might, however, particularly if they recall the excellent *Fourteenth Century Verse and Prose* of Kenneth Sisam, have expected to see more attention paid to the dialectal peculiarities, but, considering the elementary character of his book, the author may have deliberately left out this aspect of linguistic research in order to avoid excessive circumstantiality. In going through this last chapter of the book, I should also have liked to see, in the paragraph dealing with the conjugational classes of strong verbs, a table showing the whole system of the change in the stem vowel, seeing that in connection with the text analysis many of these changes had been largely discussed.

One is almost astonished to see that analytical remarks on quite short passages, when summed up, can cover such

a great number of grammatical questions and give such a comprehensive survey of the history of the language. And it is a real pleasure to find that so much attention has been paid to the later periods of linguistic progress, as well as to questions connected with syntax and particularly with rhythm, which all too often are much neglected.

TAUNO F. SALMINEN

Poètes prisonniers. Cahier spécial de »Poésie 43». Lyon, M. Audin, imprimeur; Villeneuve-lès-Avignon, P. Seghers; mars, 1943. 118 pages. Prix: 28 fr.

Ce recueil, où collaborent une quarantaine de poètes français prisonniers en Allemagne ayant su dans la tristesse de la captivité garder la liberté de leurs chants, est une heureuse réaction contre la dépression et l'oubli. Ce sont des impressions, des pensées, des souvenirs d'où se dégage la synthèse de l'esprit du soldat français prisonnier. On y fait d'émouvantes trouvailles d'accent humain:

Les barbelés des camps ont marqué dans ma chair
Le souvenir perdu de nos plus belles heures
Et de compter nos pas dans nos sombres demeures
Nous révélait souvent l'infini de la mer . . .

Nous prenions dans nos mains un peu de sable un peu
Et le laissions couler de nos doigts amaigris
C'était une façon d'effeuiller le temps gris
Le temps gris des prisons sans pain sans joie sans feu

Un grain pour mon enfance où j'ai perdu mon père
Un grain pour mes vingt ans et leurs claires couleurs
Pour tous mes rêves fous, pour mes joies pour mes pleurs
Un grain pour qui se meurt, pour qui prie souffre espère . . .

(*Grains de sable*, par Paul Étienne.)

Certaines de ces pièces sont pleines d'ingéniosité, de grandeur d'âme, d'autres suggèrent l'idée du sacrifice et de son ingrate récompense, car parfois une haute amertume vibre dans la voix du poète. La *Chanson* de Jacques Sylf est à cet égard bien typique:

Pris dans les fils d'un braconnier
Nous étions douze . . .

Cependant, malgré les abandons, les désespoirs, les inquiétudes, le dur réalisme, l'exaltation des poètes survit, exaltation à base de solitude, une solitude qu'on pourrait appeler collective; exaltation à base de résignation à une tâche obscure, continue, sans gloire, sous un ciel de nostalgie. Elle n'a pas, comme la joie et le chagrin des autres, l'utile dérivatif de la vie qui reprend avec la poursuite des intérêts quotidiens. Elle demeure désemparée. Sa grandeur est de rester fidèle au désintéressement absolu exigé par l'austère sacrifice de toute personnalité à l'immémorial *Pro patria.*

A la poésie, le soldat français demande encore d'extérioriser sa peine, d'en porter l'expression à ceux qui lui sont chers et dont il est séparé. Pour lui, la poésie n'est autre chose que l'âme qui se révèle et se répand. Dans les âpres campements allemands, la pensée ne trouve guère à s'ébattre, elle se jette dans l'intellectuel ne pouvant toucher le réel sans se meutrir. La vérité donnant à cet ouvrage une si profonde résonance est l'affirmation que certaines idées vivent avec la même intensité que les êtres et sont aussi chargées d'émotion que les réactions instinctives.

Il y a dans la fière acceptation de certaines épreuves une hauteur d'âme où se reconnaît la valeur d'une race sachant ennoblir toute souffrance, idéaliser les plus humbles détails. André Maurel, mort au mois de mars 1941 au Stalag IX A, en a donné une preuve dans son *Supplément au Cantique de saint François:*

Ah soyez béni Seigneur pour notre frère le pain
pour le pain couleur de froc, pour notre pain franciscain
le pain nourrissant et fort, le pain serré, le pain noir,
le pain que si strictement nous nous partageons le soir

et soyez béni, aussi (moins) pour notre sœur la soupe
pour le très triste aliment de notre très triste troupe
mais que pourtant chaque jour nous aimons à prendre ensemble
parce que nous avons faim et parce qu'elle nous rassemble

et soyez béni, Seigneur, pour nos chers frères les livres
car eux seuls nous font partir, eux seuls (parfois) nous délivrent
et nous ouvrent de nouveaux horizons intérieurs
notre seule évasion, seul départ vers les ailleurs

et soyez béni aussi pour notre sœur la musique
qui sur notre pays noir nous greffe un pays magique
pour nos frères les facteurs qui tant souvent nous distraient
et soyez béni, Seigneur, pour notre frère Molière

Mais surtout soyez béni, Seigneur, pour nos sœurs les lettres,
pour ce petit choc au cœur lorsqu'on vient les remettre
pour ce parfum retrouvé de notre mère la France
mais surtout soyez béni pour notre sœur l'espérance.

Dominée par une inspiration religieuse lui conférant un puissant rehaut, cette page révèle l'abnégation d'un esprit fermement attaché à la foi chrétienne. Elle réalise la pensée de l'un des grands orateurs religieux d'autrefois: »La résignation chrétienne est, aux volontés divines, un *oui* éternel du cœur humain.»

Louise Lindqvist-Boutroux

Protokolle des Neuphilologischen Vereins

Sitzung am 31. Oktober 1942. Den Vorsitz führte der erste Vorsitzende, Professor Dr. A. Långfors.

Dr. Philipp Krämer hielt einen Vortrag mit dem Titel «Gerhart Hauptmann zum achtzigsten Geburtstag».

Sitzung am 28. November 1942. Den Vorsitz führte der zweite Vorsitzende, Professor Dr. P. Katara.

§ 1. Zu neuen Mitgliedern wurden gewählt Mag. phil. Eero Alanne, mag. phil. Vilhelm Suuronen und Stud. phil. Kaius Sulonen.

§ 2. Studienrätin Frl. Olga Puolakkainen hielt in deutscher Sprache einen Vortrag mit dem Titel »Die Anfänge des Deutschunterrichts in Finnland».

§ 3. Professor Dr. P. Katara hielt einen Vortrag mit dem Titel »Die Problematik des Wortes 'deutsch'».

In fidem: Åke Furuhjelm

Eingesandte Literatur

Juhani Aho, La femme du pasteur, roman traduit du finnois par *J. Perrin d'Agnel*. Paris, La Nouvelle Édition, 1943. Prix: 48 fr.

O. A:son Arngart, The Proverbs of Alfred, I. A Study of the Texts. (Acta Reg. Societatis Humaniorum Litterarum Lundensis, XXXII : 1). Lund, Gleerup, 1942.

Julia Bastin, Froissart, chroniqueur, romancier et poète. Collection nationale. Bruxelles, Office de Publicité, anc. Établiss. J. Lebègue & C^ie^, 1942. 99 p.

Viggo Brøndal, Essais de linguistique générale publiés avec une bibliographie des œuvres de l'auteur. Copenhague, Ejnar Munksgaard, 1943. X-172 p. et 1 portrait. Prix: 12 cour. dan.

Eric Buyssens, Les langages et le discours. Essai de linguistique fonctionnelle dans le cadre de la sémiologie. Collection Lebègue, 3^e^ série, n° 27. Bruxelles, Office de Publicité, 1943.

Cahiers Ferdinand de Saussure, publiés par la Société Genevoise de Linguistique, 2. 1942. En commission chez Georg & C^ie^, Genève.

Etudes romanes de Lund publiées par *Alf Lombard*, VI: *Eva Thorné Hammar*, Le développement de sens du suffixe latin -bilis en français. — VII: *Bertil Malmberg*, Le système consonantique du français moderne. Études de phonétique et de phonologie. Lund, Gleerup; Copenhague, E. Munksgaard, 1943.

A. B. Francke & Chr. Thorn, Fransk vokabelsamling. Andra, nästan oförändrade upplagan. Stockholm, Bonnier, 1943. 92 S. Preis: schw. Kr. 2.—.

Armand Godoy, Bréviaire. Lyon & Paris, Emmanuel Vitte. — A Vincenzo de Simone. Lausanne, Librairie Payot, 1942.

Göteborgske Spionen, organ för Göteborgs Högskolas studentkår, VII (1942), n:o 2. Enthält u. a.: *Karl Michaëlsson*, Johan Vising.

In memoriam Kr. Sandfeld, udgivet paa 70-aarsdagen for hans fødsel. København, Gyldendalske Boghandel Nordisk Forlag, 1943. 259 S.

Sven Kärde, Quelques manières d'exprimer l'idée d'un sujet indéterminé ou général en espagnol. Thèse. Uppsala, Appelbergs Boktryckeriaktiebolag. 1943. 143 p.

Tönnes Kleberg, Engelskspråkig diktning i stormaktstidens Sverige (Summary: English Poetry written in Sweden during »the Age of Greatness»). Göteborg, 1943. Särtryck ur Lychnos 1942.

Börje Knös, Les »Grecs du Roi». Un quadricentenaire de la typographie grecque. Ex Erani vol. XL seorsum expr. Gotoburgi, 1942.

— » —, Rabelais, humanisten, humoristen, patrioten. Helsingfors, Söderström & Co. 1943. 237 S.

Rita Lejeune, La date de l'*Ensenhamen* d'Arnaut-Guilhem de Marsan. Estratto da Studi Medievali, vol. XII (1939), p. 160—71.

— » —, Histoire sommaire de la littérature wallonne. 2e éd. Bruxelles, Office de Publicité, 1942. 119 p.

Axel Lindqvist, I språkets spegel. Glimtar ur tyskt kultur- och samhällsliv. Stockholm, Bonnier, 1942. 150 S. Preis: schw. Kr. 4.—.

Alf Lombard, Om rumänskans *iu*. Särtryck ur In memoriam Kr. Sandfeld, S. 128—38. København, 1943.

J. Melander, Les groupes italiens *del(lo)*, *nel(lo)*. Reprinted from Studia Neophilologica, XV (1941), 1—2.

— » —, Kristian Sandfeld. Reprinted from Studia neophilologica, Vol. XVI, Nos. 1—2 (1943), p. 183—4.

— » —, Que vous en semble? Que vous en semble-t-il? En grammatisk analys. Ur In memoriam Kr. Sandfeld, S. 139—146.

Mélanges de philologie offerts à M. Johan Melander 21. 3. 1943. Uppsala, A.-B. Lundequistska Bokhandeln. VII—307 pages in-8 et 1 portrait.

Alfred de Musset, Yöt, suomentanut *Yrjö Kaijärvi*. Helsinki, Otava, 1943. 79 S.

Otavan englantilaisia koulutekstejä, II, toimittanut *Lyydia Almila* (Alén): Anecdotes and Short Stories. Sanaston laatinut *Sirkka-Liisa Norko*. Helsinki, Otava, 1943. 72—76 p.

Ole Reuter, *Carin Rosenius*, *Ingrid Ekholm*, Learn English. Part I. Introductory. Illustrations by *Tove Jansson*. Helsingfors, Söderström & Co. 353 p.

Jean Rychner, Martial d'Auvergne et les »Vigiles de Charles VII». École nationale des Chartes. Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1941 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe, p. 99—104. Nogent-le-Rotroux, Impr. Daupeley-Gouverneur, 1941.

Sainte-Beuve, Kritiker och porträtt i urval och översättning av *E. N. Tigerstedt*. Helsingfors, Söderström & Co. 223 S.

Kr. Sandfeld, Syntaxe du français contemporain, III. L'infinitif. Copenhague, Gyldendalske Boghandel Nordisk Forlag; Paris, E. Droz, 1943. 540 p.

NEUPHILOLOGISCHE MITTEILUNGEN

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ NÉOPHILOLOGIQUE DE HELSINKI

SECHSUNDVIERZIGSTER JAHRGANG

1945

HERAUSGEBER

ARTHUR LÅNGFORS

ord. Professor der romanischen Philologie

PEKKA KATARA

ao. Professor der deutschen Philologie

NEUPHILOLOGISCHER VEREIN IN HELSINKI

FINNLAND

Inhaltsverzeichnis

I. Aufsätze

Seite

Kiparsky, V., Das Siebengestirn als »Sieb» 67
—»— Nochmals russ. рычаг 'Hebel' 74
Långfors, Arthur, Étienne de Fougères et Gautier de Coinci 113
Malkiel, J., Probleme des spanischen Adjektivabstraktums 171
Michaëlsson, Karl, Impressions de France 93
Öhmann, Emil, Gustav Schmidt in memoriam 65
—»— Zum sprachlichen Einfluss Italiens auf Deutschland, XII 1
—»— Zur Klärung der Frage nach den sogenannten hyperkorrekten Sprachformen 161
Petersen Dyggve, Holger, Personnages historiques figurant dans la poésie lyrique française des XII^e^ et XIII^e^ siècles, XXII (suite): Chansons du vidame de Chartres 21
XXIII: Gautier de Dargies 77
XXIV: Garnier d'Arches et son destinataire »le bon marquis» 123

II. Besprechungen

Edgren, Rolf, s. *Mahieu le Vilain.*
Jaatinen, Martta, Die mittelniederdeutsche Übersetzung der sogenannten Hieronymus-Briefe (*Pekka Katara*) 55
Mahieu le Vilain, Les metheores d'Aristote, traduction du XIII^e^ siècle publiée par *Rolf Edgren* (*A. Långfors*)..... 105
Mélanges de philologie offerts à M. Johan Melander (*A. Långfors*) 192
Mellbourn, Gert, Speculum ecclesiae, eine frühmittelhochdeutsche Predigtsammlung (*Emil Öhmann*) 61
Steinitz, W., Russisches Lehrbuch (*V. Kiparsky*) 197

Seite

Väänänen, Veikko, Gloses marginales des Miracles de Gautier de Coinci (*A. Långfors*) 194

Wartburg, W. von, Einführung in Problematik und Methodik der Sprachwissenschaft (*Emil Öhmann*) 108

III. **Protokolle des Neuphilologischen Vereins** ... 153, 200

IV. **Eingesandte Literatur** 64, 207

V. **Mitteilungen** 112, 160, 208

Helsinki 1945
Druckerei-A.G. der Finnischen
Literaturgesellschaft